

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

MERCREDI 6 JUILLET 2022 – N° 27

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES, D'INFORMATIONS GÉNÉRALES,
JURIDIQUES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES DEPUIS 1898

8, RUE SAINT AUGUSTIN – 75002 PARIS ☎ 01 47 03 10 10

www.JSS.FR – 1,50 € – I.S.S.N. : 2491-1897

PORNOGRAPHIE : QUELS IMPACTS ? LE SÉNAT LANCE UN PAVÉ DANS LA MARE



XXX

RETROUVEZ ÉGALEMENT

INTERNATIONAL

Le marteau américain et l'enclume européenne : la Loi de blocage à l'épreuve du pouvoir dissuasif des sanctions américaines - p.13

VIE DU DROIT

Débats du Cercle Montesquieu : l'arniabile, règlement du contentieux en explosion post-covid - p.16

CHRONIQUE DE ROBE

Maître Basile Ader vous raconte... - p.22

Pornographie : quels impacts ?

Le Sénat lance un pavé dans la mare

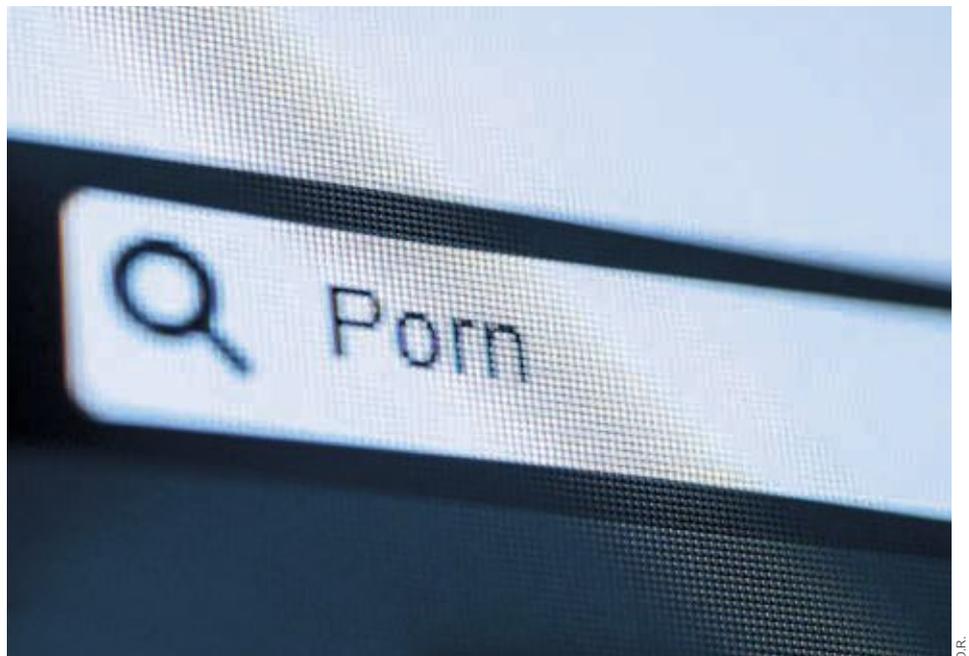
Début juin, lors d'une table ronde organisée par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, psychologue, sexologue, chirurgienne plasticienne, gynécologue et sexothérapeute se sont exprimés sur les effets de la pornographie, dont le premier accès, souvent involontaire et à un âge très précoce, peut s'assimiler à un « viol psychique ». Face à une vision déformée du sexe et de la sexualité qui a tendance à s'imposer comme la norme, tous ont rappelé l'importance de la prévention et de l'éducation dès le plus jeune âge.

Rapport accablant du *New Yorker* sur les failles du système de modération du leader des vidéos pour adultes Pornhub, mise en examen du propriétaire du site Jacquie et Michel... L'industrie de la pornographie est dans le viseur ! C'est dans ce contexte que quatre sénatrices de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité mènent, depuis plusieurs mois, des travaux sur l'impact de la pornographie, dont la consommation, massive, représenterait un tiers du trafic Internet mondial – deux « Gafa du sexe » font d'ailleurs partie des 15 sites web les plus visités au monde.

Pour nourrir son étude, le groupe a organisé au Sénat, début juin, une table ronde sur le sujet, conduite par Annick Billon, présidente de la délégation. Objectif, selon la rapporteure Laurence Cohen : « attirer l'attention des pouvoirs publics et faire en sorte que nos recommandations puissent changer les choses ».

Premier contact à 9 ans

Psychologue clinicienne, Maria Hernandez-Mora est spécialisée dans les additions



sexuelles et cybersexuelles et a fondé l'association « Déclat - Sortir de la pornosphère ». Elle tire la sonnette d'alarme : des études scientifiques internationales montrent que la consommation de vidéos pornographiques a des conséquences dès le plus jeune âge. Et les chiffres font froid dans le dos : en moyenne, les enfants accéderaient pour la première fois à des contenus explicites à l'âge de 9 ans, rapporte Maria Hernandez-Mora. Difficile d'obtenir des statistiques certaines, mais 40 à 70 % d'entre eux tomberaient dessus « de manière accidentelle ou involontaire ». Or, il s'agit

d'images « traumatiques » pour des « cerveaux immatures, dans leur développement neuronal, incapables d'analyser et de prendre du recul face aux images observées », alerte la psychologue. La sexualité, auparavant source de curiosité infantile, devient ainsi objet de dégoût et de fascination en même temps. « Choqué, l'enfant est amené à regarder de nouveau afin de pouvoir interpréter et comprendre. Avant même qu'il ne fasse l'expérience de son corps, de ses pulsions, d'une sexualité réelle avec un vrai "autre", il fait donc l'expérience du sexe dur, violent, où la femme est un objet de consommation, où

les dimensions constitutives d'une sexualité saine sont absentes. » Selon Maria Hernandez-Mora, ce contact précoce équivaut à un véritable « viol psychique », puisqu'il envahit la pensée et l'imaginaire de l'enfant et laisse des traces mnésiques dans le cerveau. « *Tous mes patients se souviennent de leurs premières images* », se désole-t-elle. « *J'ai un stock d'images sales qui me polluent la tête* », lui a par exemple confié un de ses patients. « *Quand une personne consomme de la pornographie, ses capacités attentionnelles sont totalement absorbées et le corps fortement activé. La personne se trouve dans une vision-tunnel où ce qui l'entoure n'est plus perçu et le contenu est alors ingurgité par le cerveau sans filtre ni recul, se fixant fortement dans la mémoire* », explique la psychologue. Des études réalisées en neuro-imagerie montrent ainsi que les circuits neuro-cognitifs sont atteints. Les neurones en jeu depuis tout bébé pour apprendre par mimétisme sont activés, ce qui favorise la reproduction de comportements pornographiques et la réduction de l'empathie. Par ailleurs, le cortex préfrontal, partie qui se charge de la prise de décision, de la capacité à utiliser la volonté et à maintenir la concentration, est elle aussi altérée. Fatalement, donc, « *cet impact dans le cerveau de l'enfant comme de l'adulte modifie la manière dont il vit sa relation à la sexualité* ».

La pornographie, une drogue ?

D'autant qu'à l'arrivée de la puberté, au réveil des pulsions sexuelles, les jeunes qui ont déjà eu accès à la pornographie vont avoir tendance

« *à y replonger afin de se réguler et de répondre dans le secret au désir sexuel pas encore contrôlé, souvent envahissant* », indique Maria Hernandez-Mora. L'adulte en devenir qui se construit en étant nourri par les schémas du X aurait ainsi plus de risques de développer une addiction par la suite. Ce processus addictif, la communauté scientifique le désigne avec précaution sous l'expression d'« *usage problématique de pornographie* ». À ce sujet, les études internationales de prévalence fluctuent : certaines établissent que 3,5 à 6 % de la population adulte seraient concernés, quand d'autres évoquent plutôt une fourchette entre 12 et 17 %. En France, il n'existe aucune recherche de ce type. Dans le cadre de sa thèse doctorale, la psychologue a donc pris le sujet à bras-le-corps en lançant sa propre étude, laquelle met en évidence 11 % d'hommes addicts. En dépit de l'intervalle, « *les chiffres montrent un taux d'usage problématique très élevé* », insiste-t-elle.

Cet usage est d'autant plus facilité que la pornographie, considérée par certains chercheurs comme une drogue, peut être consommée dans l'anonymat, quasiment en tout lieu et en toute circonstance, de manière (souvent) gratuite et infinie ; ce qui la rend particulièrement addictogène. Un neuroscientifique américain de l'université de Los Angeles parle de « *cocaïne numérique* », tant les processus cérébraux sont similaires à ceux en œuvre lors de l'assimilation de substances. « *La pornographie active un puissant mécanisme cérébral : le système de récompense* », précise Maria Hernandez-Mora. « *Chez certains, ça rentre par le nez ou les veines,*

moi, ça me rentre par les yeux » lui a déjà glissé un patient de 24 ans. Perte de contrôle, envahissement de la pensée, irritabilité, colère, anxiété, dépression, sentiment de honte, dégoût de soi, perte de confiance en soi et en autrui, difficulté à l'intimité... Les symptômes de ces usages problématiques sont divers. « *Malheureusement, ces personnes tardent à trouver une aide pertinente, car l'offre de soins est quasiment inexistante. Il y a un besoin de santé pour lesquelles les réponses cliniques ne sont pas encore à l'œuvre* », déplore la psychologue. Alors qu'il existe en France plusieurs centaines de structures du service public ou bien privées dédiées aux addictions « traditionnelles », « *pour la dépendance pornographique, on peut compter sur les doigts d'une main les services qui prennent en charge spécifiquement cette problématique* ». Pourtant, l'IFOP a montré qu'un Français sur quatre consomme de la pornographie toutes les semaines. La pornographie en ligne cumule plus de visites que Twitter, Amazon et Netflix réunis, bref, « *aucun autre produit culturel de masse n'a une entrée dans nos vies aussi abyssale, puisque cette industrie cible le circuit cérébral le plus puissant chez l'être humain : la sexualité* », résume Maria Hernandez-Mora. Pour la psychologue, la pornographie relève d'une problématique de santé publique et nécessite « *prévention et prise en charge* ». Il est urgent, selon elle, que soient instaurées des actions de sensibilisation sur les risques de la pornographie et des schémas qu'elle véhicule, comme cela existe déjà pour les

jeux, les accidents de la route, etc. En parallèle, la psychologue mise sur le déploiement de formations à l'adresse des professionnels de santé sur la prise en charge de cette addiction, mais aussi sur la mise en place d'une offre de soins spécialisée dans les centres d'addictologie, qui fasse l'objet d'une communication et d'un affichage en conséquence.

Une vision déformée de la sexualité et du sexe

Margot Fried-Filliozat, sexothérapeute, intervenante en éducation sexuelle et affective, relève que la pornographie est le seul lieu dans lequel nous pouvons être témoin de la vie sexuelle des autres. Au-delà d'une quête d'excitation, il peut aussi s'agir de se rassurer, de se comparer : « *Nous avons besoin de savoir si nous sommes normaux, comment font les autres.* » Or, la pornographie offre souvent une vision déformée de la sexualité, rappelle Maria Hernandez-Mora, qui précise que « *les stimuli de la pornographie sont loin de ressembler à la réalité des sons, des organes génitaux et des temporalités des rencontres sexuelles réelles* ». Ce décalage débouche parfois, pour les consommateurs, sur des conséquences cliniques sexologiques : dysfonctions érectiles, éjaculation retardée, vaginisme... « *Parmi mes patients, beaucoup expriment des difficultés à avoir de la satisfaction sexuelle avec leur partenaire. Ils ont besoin d'amener à leur imaginaire des images pornographiques et de se mettre à distance du ou de la*



Table ronde organisée par la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité

partenaire pour pouvoir avoir des réactions corporelles. Certains ont besoin de reproduire des scénarios pornographiques. Cela empêche la personne de vivre une sexualité en fonction de ses désirs, de ses valeurs et de ses projections », développe la psychologue.

Cette discordance avec la réalité, la chirurgienne Catherine Bergeret-Galley, première vice-présidente de la Société française des chirurgiens esthétiques plasticiens (SOFCEP), la constate elle aussi dans sa pratique. Elle travaille depuis 25 ans sur les réparations de l'appareil génital et indique être parfois consultée par des hommes et des femmes « *désemparés* » : « *Des hommes viennent me voir car ils sont persuadés d'avoir un micro-pénis. Or, c'est très rare ! Je dois leur expliquer que ce qu'ils voient sur Internet, ce n'est pas la réalité, et que l'on peut avoir une sexualité accomplie avec un pénis d'une taille raisonnable.* » De la même façon, des femmes se plaignent de leurs sexes, pourtant normaux, en estimant qu'ils ne le sont pas. « *Or, il existe des variations anatomiques dans les organes génitaux, et il convient de respecter cette diversité, et de*

respecter leur fonction », souligne Catherine Bergeret-Galley. Cette dernière a d'ailleurs été confrontée à des patientes qui, auparavant avaient eu recours à des chirurgies extrêmes. « *Une patiente avait été complètement excisée de ses grandes et petites lèvres après deux interventions* », se remémore-t-elle. Pour éviter ces mutilations, mais aussi certaines pratiques sexuelles violentes à risque pour l'appareil génital, la chirurgienne se demande s'il ne serait pas envisageable que les industriels du X se rapprochent des chirurgiens pour être sensibilisés à la question.

Consommation de pornographie et violences sexuelles

La violence, justement, est un autre sujet de préoccupation pour les spécialistes qui s'intéressent aux répercussions de la pornographie. 80 % des adolescents consommateurs reproduiraient un ou plusieurs comportements sexuels agressifs, affirme Maria Hernandez-Mora. La consommation de pornographie aurait en effet

de nombreuses implications sociales telles que le sexisme, le renforcement des stéréotypes, la misogynie ou encore les violences envers les femmes.

« *Le porno rend acceptable, banalise la violence, et transmet un message selon lequel peu importe ce que l'on fait à la femme, elle aime cela et en re-demande. L'association violence/plaisir est courante dans ces contenus et peut être transposée dans la vie réelle* », explique la psychologue. Certains de ses patients lui racontent d'ailleurs qu'ils ont souvent besoin d'ajouter une « *sorte de violence* » à leurs échanges sexuels, sinon leurs corps n'arrivent plus à atteindre l'excitation nécessaire. « *Des études montrent que la pornographie active les mêmes circuits et structures cérébrales que la cocaïne. Dans les deux cas, la personne qui en consomme a besoin d'ajouter des doses d'intensité et de fréquence pour atteindre le plaisir recherché* ». Dans ce cadre, elle peut être amenée à une escalade de contenus choquants, en quête de dopamine, substance cérébrale en charge du plaisir. Margot Fried-Filliozat renchérit : « *On sait que le cerveau humain est attiré par le choquant. C'est comme un accident sur l'autoroute : on n'a pas vraiment envie de voir si quelqu'un est mort, s'il n'y a pas un bras qui traîne, mais on peut pas s'en empêcher. Les réalisateurs l'ont bien compris et se sont lancés dans une course folle pour exister sur la toile. Il y a tellement de contenus que si on ne fait pas quelque chose de plus choquant, de plus novateur, de plus violent que les autres, on tombe dans le "pas très intéressant"* », développe la sexothérapeute.

Les contenus visionnés peuvent donc envahir les comportements sexuels. À ce titre, l'érotisation de la violence conduit « *à la déconnexion morale et empathique, et à des conséquences lourdes dans sa vie relationnelle* ». Au-delà, « *La pornographie constitue parfois une exhibition d'un acte délictueux : viol, pédopornographie, violence... qui provoque parfois du plaisir chez la personne qui la regarde* », avertit Maria Hernandez-Mora. En Espagne, par exemple, depuis l'apparition du smartphone dans le courant des années 2000, le nombre de violences sexuelles s'est accru de manière exponentielle.

« **Il faut soutenir l'épanouissement** »

« *Certes il faut combattre les violences, mais surtout, il faut soutenir l'épanouissement* », appuie Margot Fried-Filliozat. La sexothérapeute constate que dans la pornographie, l'approche de la sexualité est rarement épanouissante. Il y est peu question de tendresse et de communication, et surtout, la sexualité reste centrée autour du plaisir de l'homme. « *Jamais ou rarement, une femme va exprimer un désir* », note-t-elle. Cela vient à son sens renforcer l'idée de devoir conjugal : en tant que femme, « *je dois satisfaire, je suis au service de* ». « *C'est une croyance implicite chez mes patientes ; elles n'ont pas l'impression de désirer car elles ne s'en sentent pas le droit. Même s'il ne s'agit pas de viol au sens légal, quelle souffrance de se forcer toute sa vie pour faire plaisir !* »

Margot Fried-Filliozat invite à reconsidérer la signification du consentement, à réfléchir à « *ce que veut dire un vrai oui* ». À son sens, le consentement, « *ce n'est pas seulement dire "non", c'est savoir ce qu'est le "oui"*. Pour cela, nous avons besoin d'une représentation de la sexualité en dehors de la pornographie, où l'on peut se poser la question de ce dont on a envie, de ce qui nous ferait du bien », insiste la sexothérapeute. Celle-ci plaide pour l'apprentissage de l'intelligence intime : connaître son corps, son fonctionnement ; savoir être en contact avec ses émotions, communiquer avec l'autre, « *sans quoi le consentement ne peut être valide* ». « *Si l'on ne peut pas pleinement empêcher le porno – et je ne sais même pas si ce serait la solution – il faut davantage éduquer aux questions de consentement et de sexualité. Car lorsqu'on forme sa sexualité à partir d'un écran, on n'apprend pas à être en contact avec son propre corps. Dire ce dont on a envie, ce dont on a besoin, cela se construit dès la plus jeune enfance* ».

L'éducation à la sexualité ailleurs que sur Internet

Problème : la pornographie est aujourd'hui majoritairement le lieu de l'éducation sexuelle, déplore le gynécologue-obstétricien Israël Nisand. Ce dernier pointe « *l'absence quasi-totale d'informations* » sur la sexualité à l'école. Annick Billon opine : l'éducation sexuelle est totalement « *à géométrie variable* » selon

les établissements scolaires et en fonction du « *degré d'acceptation de la direction, des enseignants et des parents d'élèves* », ajoute la présidente de la délégation aux droits des femmes. Prenant la place laissée vacante, ces contenus explicites « *désinforment* », affirme Israël Nisand, qui s'indigne que « *les jeunes découvrent la sexualité sous une forme imposée, à travers un prêt-à-porter sexuel.* » Pour lutter contre cette « *désinformation* », depuis 30 ans, le professeur Nisand se rend deux heures par semaine dans les collèges et fait de l'information à la sexualité, car « *un adolescent de 14 ans n'a pas l'esprit critique, la distance nécessaire pour analyser et critiquer ce qu'il voit, ce qu'il entend. Pour lui, c'est la vérité* ». En écho, Laurence Cohen rapporte une anecdote confiée par le professeur de SVT d'un collège visité par la délégation. Lors d'un cours, ce dernier avait utilisé une planche représentant un corps féminin avec des poils pubiens. Plusieurs ados avaient alors désigné l'illustration en disant : « *Mais Monsieur, c'est n'importe quoi, il n'y a pas de poils à cet endroit !* » La sénatrice regrette que les jeunes aient accès « *à des fake news sans possibilité de les contredire* ».

« *Devant la défaillance des pouvoirs publics de faire leur travail d'éducation à la sexualité, la pornographie éduque nos enfants et confronte les jeunes à une sexualité réduite à une technique sexuelle* », fustige le gynécologue, qui invite l'Éducation nationale à s'emparer du sujet. Laurence Cohen abonde : il faut donner des moyens et former les professeurs. Néanmoins, « *tout ne peut pas être que du ressort de l'école* », estime-t-elle. En mars



dernier, la Région Île-de-France a lancé, à destination des jeunes, de leurs familles et du personnel éducatif, une campagne de sensibilisation aux dangers de cette exposition autour du message « *Le porno, c'est pas la réf* », nom du compte Instagram dédié. Une initiative qui pourrait être démocratisée. Du côté de la loi, et depuis le 30 juillet 2020, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a la possibilité de mettre en demeure des sites de prendre des mesures pour interdire leur accès aux mineurs ; sans quoi le régulateur des médias peut se tourner vers le président du tribunal judiciaire de Paris pour ordonner leur blocage. Toutefois, l'Arcom a reconnu début juin que la procédure était « *complexe* » – deux ans après sa promulgation, le dispositif n'est toujours pas appliqué. En raison d'une erreur de procédure, la justice examinera en septembre prochain seulement la demande de blocage de cinq sites pornographiques faite par le régulateur. Israël Nisand ne voit pas d'avancée sans une législation plus stricte : ces « *images faites par*

les adultes, pour des adultes » sont encore trop aisément accessibles aux mineurs, qui n'ont souvent qu'à cocher la case « *j'ai plus de 18 ans* » à l'entrée du site Internet, sans avoir davantage à montrer patte blanche. Le gynécologue, « *affligé par la passivité du monde politique* » sur ce « *désastre* », propose qu'il soit imposé à tous les fournisseurs d'accès de vérifier l'âge sous peine d'amendes, voire de retrait de l'autorisation de diffuser. En attendant, le 22 juin, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a validé un outil mis au point par un informaticien, professeur à l'École polytechnique, permettant de vérifier l'âge des utilisateurs. « *Ce système ne sera pas imposé aux sites pornographiques, mais sera en libre accès et gratuit (...)* Les entités qui accepteront de jouer le jeu seront considérées comme conformes au droit français. Les autres devront se doter d'un mécanisme équivalent, aux exigences identiques », rapporte *Le Point*. À suivre, donc !

Bérengère Margaritelli

2022-8585

Propos sexistes d'un animateur en violation de ses obligations contractuelles : la blague de trop ?



Léa Fonseca,
Avocate,
Coblence avocats

Le 20 avril 2022, la Chambre sociale de la Cour de cassation a formé le pourvoi n° 20-10.852 contre l'arrêt rendu le 3 décembre 2019 par la cour d'appel de Paris. L'affaire concernait le licenciement pour faute grave d'un animateur de télévision ayant tenu des propos sexistes à l'antenne. Elle « juge qu'au regard des clauses prévues dans le contrat de travail et des circonstances, concernant tant le salarié que l'employeur, qui ont entouré cette "blague", le licenciement ne constituait pas une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression du salarié ».

« Comme c'est un sujet super sensible, je la tente : les gars, vous savez ce qu'on dit à une femme qui a déjà les deux yeux au beurre noir ? On ne lui dit plus rien, on vient déjà de lui expliquer deux fois. »

Le mot de la fin est lâché ! Le salarié d'une société de production audiovisuelle, animateur de jeu télévisé et également humoriste, participant au prime-time d'une chaîne concurrente pour faire la promotion de son spectacle, sort du champ de la caméra. Le public se rassoit sans trop savoir s'il faut applaudir ou siffler, le présentateur de la soirée clôt l'émission en ironisant sur la probabilité de son propre licenciement après cette saillie sur son plateau.

L'extrait circule sur les réseaux sociaux, la blague buzze. La polémique enfle, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est alerté. Le salarié ergote auprès d'un collègue : il semble satisfait de cette lumière faite sur lui.



Quelques jours plus tard, sur le plateau du jeu télévisé réunissant des couples qu'il anime sur une chaîne de télévision publique, il interroge avec insistance l'une des candidates sur la fréquence de ses relations sexuelles avec son conjoint.

Pourtant, le contexte est tendu : le raz-de-marée #MeToo, #Balancetonporc et l'affaire Weinstein occupent déjà l'actualité.

Cette année-là, quelques jours plus tôt, lors de la Journée contre la violence faites aux femmes, on annonce que plus de 120 femmes sont décédées sous les coups d'un homme. Le président de la République fait également part de mesures visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Cet animateur n'a, en outre, pas tenu compte de la charte éthique adjointe au contrat de travail qui

le lie à sa société de production, par laquelle il s'est notamment engagé à ne tenir aucun propos à connotation sexiste ou portant atteinte à la dignité des personnes. Son employeur, pourtant, l'avait déjà alerté sur la nécessité de faire évoluer le comportement qu'il avait sur le plateau à l'égard des femmes. La société de production rompt alors son contrat de travail pour faute grave.

L'animateur conteste cette mesure devant le juge prud'homal, aux vises des articles L. 1121-1 du Code du travail et 10, § 1, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La décision de rompre son contrat de travail constitue, à son sens, une censure, une atteinte disproportionnée à sa liberté d'expression, s'agissant d'une plaisanterie qu'il a prononcée dans le cadre de la promotion de son nouveau spectacle. La rupture devrait alors être considérée comme nulle.

Ni la cour d'appel de Paris, dans son arrêt du 3 décembre 2019, ni la Cour de cassation, dans son arrêt du 20 avril 2022, n'ont suivi ce raisonnement.

Une restriction de la liberté d'expression « légitime et proportionnée »

Les propos et les comportements réitérés de l'animateur ont ainsi constitué une violation de ses obligations contractuelles, en ce qu'ils se sont placés en violation de la charte éthique signée lors de son embauche.

Cette charte répondait notamment à des objectifs de lutte contre les discriminations à raison du sexe et les violences domestiques et de protection de la réputation et des droits de l'employeur.

La Cour de cassation considère dès lors que la restriction de la liberté

d'expression qu'elle instituait devait être considérée comme légitime et proportionnée.

Rappelant le contexte social dans lequel les propos litigieux ont été prononcés et, dès lors, le risque accru d'atteinte à l'image de l'employeur, la Chambre sociale confirme le caractère fondé de la rupture du contrat pour faute grave. Dans un communiqué de presse relatif à cet arrêt, la Chambre sociale précise qu'elle s'est prononcée dans la continuité de sa jurisprudence constante en la matière, en tenant compte des obligations contractuelles du salarié et du contrôle de proportionnalité de l'atteinte faite à ses libertés individuelles. Elle n'a pas jugé « qu'un humoriste n'a pas le droit de faire une telle "blague" à la télévision ».

La plaisanterie avait assez duré.

2022-8543

NOMINATIONS & ÉLECTIONS

Patrick Mouchet prendra la tête du barreau de Rouen pour la période 2023-2024

Avocat depuis 1991, Patrick Mouchet a été élu bâtonnier du barreau de Rouen pour les années 2023-2024.

Spécialisé en droit des affaires, l'ancien conseiller juridique, aujourd'hui membre du Conseil de

l'Ordre et conseiller prud'homal au Havre, est installé au sein du cabinet Fortium Pharma (Bois-Guillaume).

Il succédera à l'actuel bâtonnier, Jérôme Hercé, le 1^{er} janvier 2023, pour un mandat de deux ans.

2022-8610



Patrick Mouchet

D.R.

Proche aidant : une inégalité qui pèse sur les femmes

En France, d'ici 2070, grâce à la hausse de l'espérance de vie, le nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus augmentera de 5,7 millions (*vie-publique.fr*). Face au vieillissement de la population, le rôle des aidants non professionnels est essentiel... mais aussi essentiellement féminin. Un rôle prenant qui affecte inévitablement la vie professionnelle de ces femmes. Face à cette inégalité, le Laboratoire de l'Égalité s'empare de la question, et formule une série de propositions – notamment à destination des entreprises –, pour faciliter le parcours des aidantes.

A lors que la France connaît un vieillissement de sa population, l'accompagnement de nos aînés est devenu un enjeu sociétal majeur, d'autant que de plus en plus de personnes âgées souhaitent vieillir chez elles. Dans ce contexte, le rôle des aidants non professionnels – également appelés proches aidants – est primordial. Ces personnes accompagnent un ou des proches en situation de dépendance, que ce soit à cause de leur âge, d'une maladie ou d'un handicap. En France, ces aidants sont 11,5 millions, et ce chiffre ne va cesser de croître – la crise sanitaire l'a bien montré. En 2030, un quart de la population française sera aidante non professionnelle.

Or, les aidants sont surtout des aidantes – à 57 % – et plus l'aide fournie est importante, plus l'on retrouve des femmes. Près de 20 % des aidantes interviennent auprès de leur proche plus de 21h par semaine (contre 11 % des aidants de la même tranche d'âge), et cette aide s'étend souvent sur le temps long. Cette activité non rémunérée vient s'ajouter aux charges domestiques et familiales encore supportées aujourd'hui en large majorité par les femmes, et a des conséquences sur leur santé, leur vie professionnelle, et



Colloque organisé par le Laboratoire de l'Égalité le 10 juin 2021, de gauche à droite Vincent Joly, Fabienne Arrighi-Bensoussan, Nils Poussielgues et Leonora Razakandrainy

D.R.

ensuite leur retraite. Il s'agit donc d'un véritable investissement qui, malgré son utilité sociale, n'est pas reconnu par la communauté. En cause, notamment, des stéréotypes sexistes considérant qu'il est « naturel » et « normal » pour les femmes de prendre soin des autres, gratuitement. Le Laboratoire de l'Égalité – association œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel – s'est donc saisi de cet enjeu de société. Pour l'association, les objectifs sont clairs : rendre visibles ces inégalités de genre et les difficultés vécues par les aidantes, mais aussi proposer des solutions d'accompagnement, de répit et de financement.

Être aidant a des effets plus défavorables pour les femmes que pour les hommes

Le Laboratoire de l'Égalité a initié sa réflexion sur le sujet au début de la crise sanitaire en auditionnant un groupe multidisciplinaire d'experts. La conclusion était claire : être aidant a des effets plus défavorables pour les femmes que pour les hommes. Le 6 octobre 2020, à l'occasion de la Journée nationale des aidants, le Laboratoire de l'Égalité a ainsi publié un « Le Saviez-vous ? » sur les aidants en partenariat avec Audencia Business School, afin de donner des chiffres clés. Par exemple,

parmi les personnes déclarant que leur rôle d'aidant a eu un impact sur leur vie professionnelle, 65 % sont des femmes. L'association s'est alors donnée comme mission de faire appréhender les problématiques de l'aidance au travers du prisme du genre. Les recherches et mesures pour reconnaître et améliorer la situation des proches aidants doivent se pencher sur les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour faire émerger cette vision, le Laboratoire de l'Égalité a organisé, en juin 2021, un colloque intitulé « *Comment mieux s'engager auprès des 6 millions d'aidantes en France* ». Divisé en trois tables rondes chacune animée par un des membres du groupe sur les aidantes du Laboratoire de l'Égalité – Fabienne Arrighi-Bensoussan, Nils Poussielgues et Leonora Razakandrainy – ce colloque donnait la parole à toutes les parties prenantes. Des aidantes qui témoignaient, mais aussi des personnes du monde de la recherche, de l'entreprise, de la politique, des médias, des associations. Plus récemment, le groupe de travail du Laboratoire de l'Égalité est intervenu lors d'un colloque organisé par la CFDT, « *Aidons les aidants* ». Fabienne Arrighi-Bensoussan, Véronique Clouet, Mathilde Haulon et Éliisa Joly du Laboratoire de l'Égalité ont pu mettre en avant, lors de leurs prises de parole, les inégalités de genre dans l'aide à la personne, qui ne sont presque jamais abordées. Or, ces inégalités sont bien réelles, et elles se retrouvent notamment dans l'impact sur la vie professionnelle ou sur la santé.

Le rôle de l'entreprise

Si 65 % des aidantes déclarent que leur rôle a des implications importantes sur leur vie professionnelle, quelles solutions pour mieux les accompagner ?



Colloque du 31 mars 2022. De gauche à droite : Véronique Clouet, Fabienne Arrighi-Bensoussan, Mathilde Haulon et Éliisa Joly

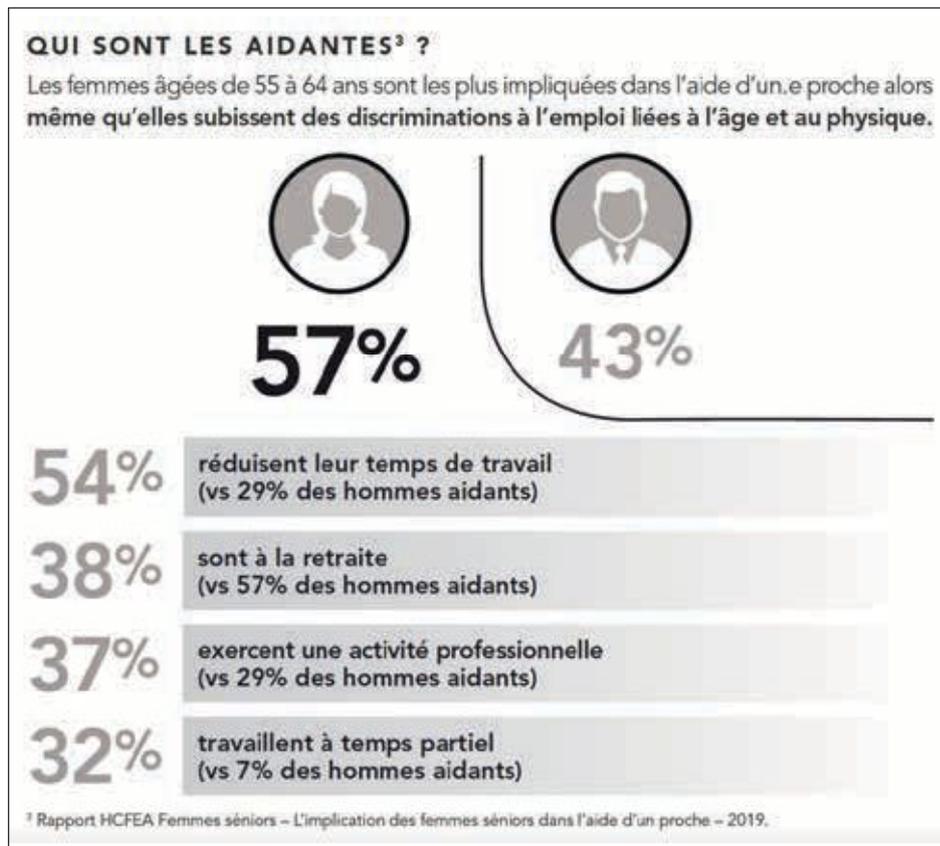
D.R.

Selon Véronique Clouet, conseillère du travail et membre du groupe des aidantes, les premiers outils à disposition des services RH des entreprises sont l'information et la communication en interne pour permettre aux salariés de savoir s'identifier eux-mêmes comme proches aidants. En pratique, l'entreprise peut relayer les campagnes organisées lors de la Journée nationale des aidants le 6 octobre de chaque année. À cette occasion, le ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) publient des informations pour guider les proches aidants dans leurs démarches. Selon ses moyens, l'employeur peut également créer une rubrique intranet ou un guide interne informant les collaborateurs et les collaboratrices sur les congés légaux tels que le congé de proche aidant, le congé de solidarité familiale et le congé de présence parentale et référençant les principales structures et associations existantes. En outre, l'entreprise peut informer sur l'action sociale des caisses de retraite complémentaire qui proposent des dispositifs individuels pour les aidants telles que des aides matérielles

ponctuelles avec ou sans conditions de ressources, ou des aides collectives telles que les solutions de répit et des comparateurs d'établissements et de services. Des actions de communication plus poussées peuvent consister en l'organisation d'un forum annuel au sein de l'entreprise ou même l'adhésion à une plateforme payante spécialisée dans l'accompagnement des aidants familiaux. La constitution d'un groupe de parole permet également de lutter contre l'isolement des aidants. Enfin, l'orientation vers les services de santé au travail – médecins et assistants sociaux du travail – témoigne de la volonté de l'entreprise de soutenir et d'accompagner les aidants.

Fabienne Arrighi-Bensoussan, avocate spécialiste en droit social et membre du groupe des aidantes, relève également que le dialogue social, et en son sein l'accord collectif, se révèle particulièrement utile pour appréhender la question du collaborateur proche aidant. Il permet de définir les modalités d'organisation interne appropriées aux besoins et particularités de l'entreprise, quelle que soit sa taille. La réforme de la négociation collective issue

des ordonnances du 22 septembre 2017, communément appelées ordonnances Macron, a développé l'activité conventionnelle dans les entreprises de moins de 50 salariés. En 2018, 13 200 accords collectifs ont été déposés par des entreprises de moins de 21 salariés. Ainsi, dès lors que le sujet des proches aidants est une préoccupation sociale de l'entreprise, l'accord collectif se révèle être un outil approprié d'autant plus efficace que ces modalités de négociation sont depuis la réforme de 2017 adaptées à la taille de l'entreprise. Cet accord collectif peut adresser exclusivement la question des proches aidants non professionnels, ce qui est souvent le cas pour la mise en place de dons de jours entre salariés, comme il peut aussi l'appréhender plus largement dans le cadre de la négociation sur la qualité de vie au travail (QVT) ou à l'occasion d'une négociation sur le télétravail, l'aménagement du temps de travail ou la prévoyance. En pratique, la prévoyance s'avère être une bonne porte d'entrée pour aborder la question des proches aidants non professionnels dans l'entreprise. En outre, compte tenu de la prépondérance des femmes parmi les salariés proches aidants, ce sujet peut ainsi être abordé à l'occasion de la négociation annuelle obligatoire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les entreprises peuvent également tenir compte du statut d'aidants non professionnels dans l'index égalité professionnelle. En tout état de cause, il est indispensable de former, et notamment le management intermédiaire, sur le respect des principes d'égalité et de non-discrimination des aidants non professionnels. Encore méconnue, la question des collaborateurs et collaboratrices proches aidants concerne pourtant toutes les entreprises.



Appréhender cette question dans le cadre du dialogue social permet de lutter contre l'absentéisme et participe à la politique RSE de l'entreprise.

Les conséquences de l'aide sur la santé, notamment chez les jeunes

Les jeunes font également partie des 11,5 millions d'aidants non professionnels en France. Un jeune aidant est une personne âgée de moins de 25 ans aidant un proche en perte d'autonomie. La reconnaissance de l'accompagnement spécifique des jeunes aidants ainsi que la prise en compte des répercussions de l'aide sur leurs trajectoires de vie est essentielle.

L'engagement du laboratoire de l'Égalité pour les aidants s'inscrit plus largement dans le cadre de ses trois missions qui sont de rassembler les acteurs et actrices de l'égalité professionnelle, d'interpeller les pouvoirs

publics et privés avec des propositions concrètes, et de sensibiliser l'opinion publique. Pour répondre à ces différents objectifs dans son travail sur les aidantes non professionnelles, l'association a organisé et participé à différents événements sur le sujet, et a publié du contenu. En 2022 est sorti le Pacte du Laboratoire de l'Égalité pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui compte plus de 300 mesures et est divisé en trois grandes parties : l'autonomie économique des femmes, le partage d'une culture commune de l'égalité, et le rôle des politiques publiques pour faire avancer l'égalité. L'association y a inscrit différentes propositions sur les aidantes non professionnelles. Maintenant, le groupe de travail a pour objectif de rédiger un guide à destination des entreprises, afin de les aider à mieux prendre en compte la situation des aidants salariés.

Le Laboratoire de l'Égalité reste par ailleurs dans l'attente d'un nouveau projet de loi sur la dépendance.

2022-8523

Le marteau américain et l'enclume européenne : la Loi de blocage à l'épreuve du pouvoir dissuasif des sanctions américaines



Sabine Naugès,
Avocate associée,
McDermott Will & Emery

CJUE, 21 décembre 2021, Bank melli Iran, aff. C-124/20.

À l'heure où se multiplient les régimes de sanctions différenciées à l'encontre de la Russie, une décision récente de la Cour de justice de l'Union européenne, Bank Melli Iran, revient sur l'application du règlement européen, dit « Loi de blocage », qui vise à protéger les entreprises européennes du caractère extraterritorial des sanctions américaines.

La Loi de blocage est un règlement européen adopté en 1996 afin de faire obstacle à l'application, dans l'Union européenne, d'une loi extraterritoriale d'un pays tiers (notamment les États-Unis). L'une de ses dispositions à l'article 5 interdit aux entreprises européennes de se conformer aux législations extraterritoriales citées en annexe.

Dans un arrêt de grande chambre (formation la plus solennelle) du 21 décembre 2021, la Cour de justice de l'Union européenne (« CJUE ») a précisé la portée de l'article 5 de la Loi de blocage en rappelant cette interdiction pour une entreprise européenne de se conformer à une loi étrangère annexée à la Loi de blocage, mais en y apportant quelques nuances afin de tenir compte des menaces que font peser les sanctions extraterritoriales américaines sur les entreprises européennes.

Le présent article revient plus en détail sur les conséquences pratiques de cette décision.

Retour historique

Le 14 juillet 2015, l'Iran a conclu l'Accord de Vienne avec les États-Unis, la France, l'Allemagne, la Chine, le Royaume-Uni et la Russie, lequel a été entériné par la résolution 2231 du Conseil de sécurité de l'ONU le 20 juillet 2015. Cet Accord prévoyait la levée progressive des sanctions économiques infligées à l'Iran en contrepartie d'un contrôle strict de ses activités nucléaires.

Le 8 mai 2018, les États-Unis se sont unilatéralement retirés de l'Accord de Vienne, avec pour conséquence le rétablissement à l'encontre de l'Iran, et, à compter du 6 août 2018, des sanctions « primaires » et du 5 novembre 2018 des sanctions « secondaires » en vigueur auparavant. Les sanctions dites « primaires » visent principalement les personnes ayant la qualité de « US person » alors que les sanctions dites « secondaires » sont applicables à toute personne entretenant des relations commerciales avec une personne ou une entité

figurant sur la Specially Designated Nationals And Blocked Persons List (« SDN List ») établie par l'Office of Foreign Assets Control (« OFAC »). En cas de violation de ces sanctions, il est possible de se voir interdire l'accès au marché américain.

En réaction, le 7 août 2018, la Commission européenne a annexé à la Loi de blocage les différents textes américains ayant rétabli des sanctions à l'encontre de l'Iran, avec l'objectif de faire échec à leur application extraterritoriale.

Le 16 novembre 2018, quelques jours seulement après le rétablissement des sanctions américaines, la société Telekom Deutschland GmbH (« Telekom ») notifiait à la Bank Melli Iran (« BMI »), qui figure sur la SDN List, la résiliation avec effet immédiat de tous les contrats conclus avec elle.

Selon la BMI, cette résiliation était uniquement motivée par la volonté de Telekom de se conformer aux lois américaines et éviter toute sanction secondaire de l'OFAC. La BMI a alors introduit un recours contre Telekom,

pour dénoncer cette décision en invoquant la violation de l'article 5 de la Loi de blocage.

En première instance, le Landgericht Hamburg (tribunal régional de Hambourg) a jugé que cette résiliation était valable. La BMI a fait appel de cette décision devant le Hanseatisches Oberlandesgericht Hamburg (cour d'appel régionale de Hambourg).

La cour d'appel a alors saisi la CJUE de plusieurs questions préjudicielles sur l'interprétation de l'article 5 de la Loi de blocage.

Dans sa décision rendue le 21 décembre 2021, la CJUE clarifie les modalités d'application de la Loi de blocage et semble en limiter sa portée.

Article 5 de la Loi de blocage : pas de mise en demeure préalable par l'État tiers

L'article 5 de la Loi de blocage interdit aux entreprises de se conformer « *aux prescriptions ou interdictions, y compris les sommations de juridictions étrangères fondées directement ou indirectement sur les lois citées en annexe ou sur les actions fondées sur elles ou en découlant* ».

Telekom soutenait que l'article 5 de la Loi de blocage était inapplicable au litige à défaut d'avoir été mise en demeure par les États-Unis de mettre un terme à ces relations avec BMI.

La CJUE a rejeté cette interprétation, soulignant qu'elle aurait pour effet de restreindre considérablement le champ d'application de la Loi de blocage et rendrait cette dernière inefficace.

En résumé, l'article 5 de la Loi de blocage s'applique en l'absence même de toute mise en demeure d'un pays tiers.

L'inversion possible de la charge de la preuve en cas de résiliation d'un contrat

Telekom soutenait également qu'elle n'était pas tenue, en l'absence de toute disposition contraignante en ce sens prévue par la Loi de blocage, de justifier les raisons ayant conduit à la résiliation d'un contrat commercial.

Sur ce point, la CJUE valide cette interprétation en considérant que l'article 5 de la Loi de blocage n'impose pas, a priori, à une entreprise de démontrer que la résiliation d'un contrat n'a pas pour unique but de se conformer aux respects de lois annexées à la Loi de blocage.

Néanmoins, la CJUE a tout de même entendu encadrer cette résiliation en inversant la charge de la preuve lorsqu'il existe un faisceau d'indices pouvant laisser croire que cette résiliation était motivée par la volonté de l'entreprise d'échapper à des sanctions extra-européennes.

Dans ce cadre et en cas de contestation, il appartient à l'entreprise qui résilie le contrat de démontrer que cette résiliation n'a pas pour unique but de rompre ses relations avec une entité sous sanctions en violation de la Loi de blocage.

Les conséquences pour les entreprises du non-respect de la Loi de blocage

La CJUE s'est enfin prononcée sur les conséquences d'une annulation de la décision de résiliation d'un contrat, prise en violation de la Loi de blocage et dans l'unique but de se conformer à des sanctions américaines.

La CJUE et l'avocat général font remarquer que si la Loi de blocage vise à ne pas entraver les relations commerciales des entreprises en faisant obstacle à des lois non européennes restreignant leurs libertés commerciales, elle restreint également leur liberté d'entreprendre en interdisant la résiliation de certains de leurs contrats.

De ce fait, certaines entreprises font face à un choix cornélien : soit se conformer aux lois extraterritoriales américaines en violation de la Loi de blocage, soit se conformer à la Loi de blocage tout en prenant le risque de perdre l'accès au marché américain, voire plus. L'application de la Loi de blocage pourrait ainsi porter une atteinte considérable aux intérêts économiques des entreprises du fait des sanctions américaines.

Afin de contourner cette difficulté, la CJUE rappelle tout d'abord qu'il existe un mécanisme d'exemption, prévu au deuxième alinéa de l'article 5, permettant à une entreprise de solliciter, auprès de la Commission européenne, une dérogation afin de se conformer entièrement ou partiellement à une loi annexée à la Loi de blocage dans le cas où ne pas s'y conformer léserait gravement ses intérêts. En l'espèce, Telekom n'avait pas formé une telle demande de dérogation.

Ensuite, la CJUE considère qu'il appartient aussi aux juridictions nationales de tenir compte des conséquences auxquelles l'entreprise s'expose en cas de non-respect d'une loi annexée à la Loi de blocage. La juridiction nationale devra donc apprécier si le respect de la Loi de blocage est susceptible d'entraîner des effets disproportionnés pour les entreprises au regard des sanctions extraterritoriales en recherchant si

ces sanctions sont susceptibles d'exposer l'entreprise à des pertes économiques importantes pouvant menacer « *sa viabilité ou entraîner un risque grave de faillite* » (§85 de la décision).

En d'autres termes, s'il est possible de prévoir la nullité d'une décision (de résiliation) prise en méconnaissance de la Loi de blocage, il conviendra pour la juridiction nationale de prendre en considération ses effets économiques pour l'entreprise concernée, notamment, en l'espèce, au regard de son chiffre d'affaires aux États-Unis.

Conçue initialement comme un instrument à même de contrecarrer l'extraterritorialité des lois américaines et de défendre les entreprises européennes, la Loi de blocage fait aussi peser sur elles des risques qui ont conduit la CJUE à en limiter la portée.

En effet, si les entreprises agissent en violation de la Loi de blocage pour se conformer aux sanctions américaines, c'est qu'elles se trouvent



D.R.

le plus souvent prises entre le marteau américain et l'enclume européenne, laquelle leur semble sans doute plus douce.

Consciente de cette difficulté, la CJUE appelle les juridictions nationales à trouver un compromis entre le maintien de l'effectivité de la Loi de blocage et la protection des entreprises européennes pouvant être contraintes de ne pas appliquer cette loi.

Dans un contexte d'accroissement des sanctions économiques par différentes juridictions, une réforme par le législateur européen du mécanisme de la Loi de blocage et de ses dispositions apparaît indispensable afin de protéger le marché commun et les entreprises européennes contre les interférences des pays tiers, notamment des États-Unis.

2022-8480

EXAMEN D'APTITUDE À LA PROFESSION D'AVOCAT AU CONSEIL D'ÉTAT ET A LA COUR DE CASSATION SESSION 2022



Comme chaque année, l'examen d'aptitude à la profession d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation est organisé en application du décret n° 91-1125 du 28 octobre 1991, modifié par les décrets n° 2016-652 du 20 mai 2016 et n°2020-746 du 17 juin 2020, et de l'arrêté du 22 août 2016.

Cette année, les épreuves d'admissibilité auront lieu les :

**Jeudi 10 novembre, lundi 14 novembre et mercredi 16 novembre 2022
de 9h00 à 14h00**

Les candidats intéressés devront adresser, au plus tard le 10 septembre 2022, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Secrétariat de l'Ordre des avocats aux conseils : 5 quai de l'Horloge, 75001 Paris, leur dossier de candidature comprenant :

- une requête de l'intéressé ;
- une copie des documents justifiant de l'identité, de la nationalité et du domicile du candidat ;
- un extrait de casier judiciaire,
- une copie certifiée conforme d'un des titres ou diplômes mentionnés au 2° de l'article 1er du décret du 28 octobre 1991, ou la justification de la dispense de diplôme ;
- un justificatif de l'inscription pendant un an au moins au tableau d'un barreau ou la justification de la dispense de cette inscription,
- une copie du certificat de fin de formation ou la justification de la dispense de formation,
- pour les personnes mentionnées aux articles 2 à 4 du décret du 28 octobre 1991, les pièces permettant de justifier du bénéfice des dispenses prévues à l'article 17 du même décret.

Les personnes mentionnées à l'article 4 du décret du 28 octobre 1991 qui entendent bénéficier de la dispense de l'une des épreuves écrites d'admissibilité, prévue au cinquième alinéa de l'article 17 du même décret, joignent à leur dossier de candidature une demande en ce sens ainsi que les pièces permettant d'apprécier les matières dans lesquelles elles ont exercé antérieurement leur activité.

Les candidats autorisés à passer l'examen en seront avertis par convocation individuelle.

Débats du Cercle Montesquieu : l'amiable, règlement du contentieux en explosion post-covid

Les Débats du Cercle Montesquieu fêtaient leurs dix ans le 1^{er} juin, avec l'organisation d'une nouvelle session d'échanges. L'une des conférences était consacrée aux nouveaux visages du contentieux dans le monde post-covid. Réussite dans le règlement des conflits collectifs, clause de force majeure difficile à utiliser, amiable de plus en plus privilégié... Le JSS vous en livre ici un résumé.

Durant la crise sanitaire, le nombre d'affaires au tribunal de commerce de Paris a d'abord chuté, avant de revenir au niveau pré-pandémique aujourd'hui. Les tribunaux arbitraux, notamment la Chambre de commerce internationale (CCI), ont eux connu une augmentation progressive du nombre d'affaires pour atteindre un record en 2020. « On assiste aussi à une montée lente mais réelle des recours aux modes amiables ou aux services d'associés autres que l'arbitrage de la CCI », observe Denis Musson, président d'honneur du Cercle Montesquieu.

« Le bilan du règlement des contentieux est assez contrasté », affirme Joseph Vogel, associé chez Vogel & Vogel. Il existe deux régimes pour régler les contentieux : le régime collectif, c'est-à-dire les politiques publiques mises en place pour soutenir l'économie un peu partout dans le monde, et essayer d'éviter les conflits, et le régime individuel. « Sur le collectif ça a plutôt bien marché, mais sur les affaires individuelles c'est moins bon. », constate l'avocat.

Le contentieux collectif, un succès pendant le Covid

Tous les pays du monde ont accordé des aides et assoupli les règles



Matthias Fekl, Joseph Vogel et Denis Musson

de politique fiscale et sociale, et la politique dans tous les sens. La France est allée jusqu'à geler les procédures de résiliation, les clauses résolutoires et les clauses de pénalité, « et tout cela a plutôt bien marché », se réjouit l'avocat. En droit de la concurrence, toutes les autorités de concurrence du monde ont gelé les délais, ont accepté les aides d'État très vite et ont rejeté beaucoup de plaintes pour aide d'État.

La théorie de l'entreprise défaillante a par ailleurs été validée pour la première fois en France, dans l'affaire du rachat de Conforama par Mobilux, propriétaire de l'enseigne But. « L'Autorité de la concurrence a dit que de toute façon, les magasins Conforama auraient disparu à

cause de la crise, et que le fait que l'alliance But/Conforama représente des parts de marché très importantes n'avait de fait pas d'importance, puisque But aurait fini par prendre ces parts à Conforama », assure l'avocat.

Au niveau des affaires judiciaires interindividuelles, le bilan est plus maussade, d'après Joseph Vogel. « On mettait beaucoup d'espoir dans l'imprévision, faite pour la crise, qui rendrait l'exécution de certains contrats très onéreuse. En pratique, dans 99 % des cas, l'imprévision était rejetée par les tribunaux. » Parmi les raisons : le contrat pouvait être antérieur au 1^{er} octobre 2016 et donc ne pas être soumis à l'imprévision telle que

reconnue dans l'article 1195 du Code civil, issu de la réforme du droit des obligations intervenue en 2016, où après cette date, les parties l'ont écarté par une clause.

Reste la force majeure. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, avait assuré dès le mois de février 2020 que le coronavirus pouvait être considéré comme un cas de force majeure. « *Mais les juges ne l'ont pas suivi puisque la force majeure est très difficile à invoquer. Il faut un événement irrésistible, imprévisible, extérieur, qui rend l'exécution de l'obligation impossible. Ils ont estimé que la crise rendait cette exécution plus difficile, mais pas impossible.* »

Joseph Vogel a tout de même pu citer un exemple de close de force majeure étendue qui a fonctionné durant la crise sanitaire : le contentieux récent opposant EDF aux fournisseurs alternatifs d'électricité qui achètent l'énergie à bas coût au distributeur historique. Pendant le premier confinement, la consommation d'électricité avait baissé d'environ 20 %, et les prix avaient en conséquence chuté de 40 %. Sauf que les fournisseurs alternatifs en étaient arrivés à acheter l'électricité à EDF plus cher que le prix de vente final qu'ils pouvaient pratiquer, aboutissant de fait à des pertes non négligeables. « *Ils ont été sauvés car dans leur contrat était écrit que la force majeure est un événement extérieur qui rend impossible l'exécution de l'obligation "dans des conditions économiques raisonnables". À partir de cette phrase, le juge du tribunal de commerce de Paris a considéré qu'il n'était pas raisonnable de forcer quelqu'un à acheter l'électricité cher par rapport au marché et d'occasionner des pertes à la*

revente », affirme l'avocat associé, tout en précisant que « *cela reste un cas exceptionnel* ».

L'amiable de plus en plus privilégié par les entreprises

Dans la plupart des contentieux individuels, « *la réponse de la justice a été globalement lente et n'a pas apporté de solution claire* », déplore Joseph Vogel. Dans le cas des conflits entre bailleurs et locataires, une décision de la Cour de cassation du 30 juin a donné raison aux bailleurs. Mais avant cela, rien ne permettait de trancher clairement la question. « *En général, ce sont les bailleurs qui gagnaient. Mais les locataires ont remporté certains procès, c'était trop incertain donc cela a encouragé les accords amiables.* » Même chose pour les nombreux litiges entre les assureurs et les restaurateurs sur les pertes d'exploitation imputables à l'obligation de fermeture. AXA avait par exemple 1 500 procès en cours et 15 000 contrats litigieux. Un accord amiable a été préféré dans 80 % des cas.

« *Entre la pandémie et la guerre, nous rentrons potentiellement dans une nouvelle ère de la conflictualité politique, diplomatique et économique qui impactera forcément le traitement des litiges* », affirme Matthias Fekl, associé fondateur chez Audit-Duprey-Fekl avocats et Equanim international et éphémère ministre de l'Intérieur en 2017. Il appelle les directions juridiques des sociétés à se positionner encore plus comme des acteurs stratégiques au sein de l'entreprise, car « *les années qui viennent seront des années de guerre par le droit et*

d'utilisation du droit comme instrument de guerre économique, et même de guerre pure et simple ». « *Des acteurs vous cherchent "des poux dans la tête" aux quatre coins du monde et il y a un grand risque, si la direction juridique n'est pas écoutée suffisamment et si son rôle n'est pas assez pris en compte, que des contentieux soient gérés de manière sous-optimale, car réglés sans avoir l'approche globale, et l'on peut aboutir à des accidents industriels.* »

Ce contexte géopolitique ainsi que la complexification toujours croissante des contentieux peuvent conduire à une ère d'essor des modes alternatifs de résolution des conflits, en particulier la médiation. « *Je suis persuadé que la médiation va connaître, dans les prochaines années, un sort comparable à celui de l'arbitrage dans l'après-guerre* », assure Matthias Fekl, selon qui, dans l'avenir, ce mode de règlement va devenir de plus en plus indispensable. « *Ça ne veut pas dire que la justice étatique et l'arbitrage vont décélérer, ce sont des dynamiques complémentaires* », tempère l'ancien ministre, qui rappelle la place majeure de Paris dans l'arbitrage dans le monde, notamment grâce à la CCI. Selon lui, il y a une tendance et une nécessité de recentrer la justice étatique sur l'essentiel et là où elle est la seule légitime à intervenir. « *Cela pourrait désencombrer les prétoires de toute une série de dossiers qui en réalité n'ont rien à y faire.* »

Joseph Vogel se veut un peu moins optimiste. « *Les juges essaient par tous les moyens d'éviter les contentieux, et même la procédure d'appel va maintenant dans ce sens. Et à force d'essayer d'éviter les contentieux, on en crée. La volonté*

à tout prix de forcer les parties à trouver des accords amiables, je pense que ce n'est pas bien. »
 « Rien n'est pire que la médiation faite pour faire seulement plaisir aux juges, abonde Matthias Fekl. Ça n'apporte rien et ça fait perdre du temps. C'est une approche presque bureaucratique de la médiation. » Le cofondateur de l'entreprise Equanim affirme qu'une directive européenne de 2008, portant sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale, a fait augmenter de 13 % les médiations au sein de l'Union. « L'UE s'est saisie de ce sujet pour elle-même peser dans la mondialisation et être capable de défendre des intérêts stratégiques en adoptant des dispositifs efficaces », assure-t-il.

Vers une américanisation du contentieux ?

Denis Musson s'est posé la question d'une potentielle américanisation du contentieux en Europe occidentale. « Il y a une tendance, mais les droits américains et européens sont très différents », affirme Joseph Vogel. L'avocat observe une américanisation par la possibilité de mener des actions collectives. Depuis qu'elles ont été introduites dans le droit français en 2014, entre 20 et 25 actions de groupe ont été engagées. « Presque aucune n'a fonctionné, car souvent jugée irrecevable ou infondée », avance l'avocat. Il souhaite cependant une extension des actions de groupe, par exemple aux entreprises victimes des GAFAM.

En ce qui concerne les actions groupées, généralement financées par des fonds américains ou anglais, « ça ne marchera jamais aussi bien qu'aux États-Unis, car les dommages et intérêts que l'on peut recevoir en France sont bien plus faibles », estime Joseph Vogel. Alors qu'en France, c'est le principe de réparation intégrale qui est en place (et donc la simple réparation du dommage), aux États-Unis, la somme peut monter beaucoup plus haut. Les mécanismes institutionnels sont aussi moins favorables puisque seules 15 associations ont la possibilité d'introduire l'action devant les tribunaux.

Alexis Duvauchelle

2022-8603

PALMARÈS

COMPTÉ RENDU

Droit et Handicap : le Cercle Montesquieu, Droit comme un H ! et Microsoft France récompensent quatre projets inclusifs

Au Collège des Bernardins, lors de la soirée de charité du Cercle Montesquieu, s'est tenue le 12 mai, la cérémonie de remise de prix de l'appel à projet Tech for Legal Accessibility lancé conjointement par le Cercle Montesquieu, Droit comme un H ! et Microsoft France. Les quatre lauréats sont à l'origine de projets innovants qui mettent la tech au service de l'accès au droit.

Le 12 mai dernier, lors de la soirée de charité au Collège des Bernardins, le Cercle Montesquieu, en partenariat avec Droit comme un H ! et Microsoft France ont dévoilé les lauréats

de l'appel à projet Tech for Legal Accessibility – Droit et Handicap, dont l'objectif était d'influencer de façon positive sur la formation, l'emploi et les usages des solutions numériques au bénéfice de tous les juristes

(avocats, juristes d'entreprise), et plus particulièrement des juristes en situation de handicap. Pour la présidente du Cercle Montesquieu Laure Lavorel, cet appel à projet « s'inscrit parfaitement dans la mission

Inclusion et Accessibilité du Cercle Montesquieu dont l'objectif est de rendre les directions juridiques plus inclusives pour les juristes en situation de handicap ».

Le 21 avril dernier, le jury a départagé les 26 porteurs de projet. Les quatre lauréats ont été récompensés lors de la soirée de charité, en présence de la marraine de la cérémonie, la journaliste à *Radio France* et championne de France handisport d'équitation, Laetitia Bernard.

La tech au service de l'inclusion

Le premier prix récompensait un projet entend à faciliter l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Le Prix Skadden pour « *Améliorer l'éducation inclusive des étudiants en droit* », a été remis par Arash Attar, associé du cabinet Skadden à Spoke. Il s'agit d'un outil d'enregistrement, de résumé et de transcription de conférences vidéo, qui simplifie la prise de notes et s'adapte à la fois aux besoins des professionnels du droit comme des étudiants grâce à l'intelligence artificielle.

Dans la catégorie « *Simplifier et automatiser les activités des professions juridiques* », le Prix du Barreau de Paris a été décerné à D.Crypte, des mains de la bâtonnière Julie Couturier. La société D. Crypte a développé une plateforme d'accompagnement et de formation pour les professionnels du droit qui propose des formats d'apprentissage courts sur des sujets juridiques nouveaux,



La bâtonnière de Paris Julie Couturier et membre de jury, remettant le Prix du barreau de Paris à la société D.Crypte

D.R.

des outils innovants et des conseils pour une pratique efficace de la profession d'avocat et juriste.

Le Prix Fréget Glaser a été remis, dans la catégorie « *Simplifier l'accès aux informations juridiques* », par Olivier Fréget, Founding Partner du cabinet Fréget Glaser, à Wolters Kluwer, fournisseur mondial d'informations professionnelles et de services destiné essentiellement aux professionnels du droit et de la réglementation qui donne à ses clients une information juridique et actualisée en permanence.

Enfin, le prix Microsoft, prix Spécial du Jury, a été décerné à Leeberal par la marraine de la cérémonie Laetitia Bernard et Corinne Caillaud, directrice des Affaires publiques, externes et juridiques de Microsoft. La société Leeberal, qui se présente comme « *le Doctolib des cabinets d'avocats* », propose une plateforme gratuite de mise en relation de particuliers avec

des experts juridiques (avocats, huissiers, comptables, notaires), avec la possibilité de prendre des rendez-vous instantanés. « *Les nouvelles technologies ouvrent des possibilités inédites pour les personnes en situation de handicap, et dans ce contexte, Microsoft est ravi de contribuer à ce projet qui a pour but de promouvoir l'innovation et de la mettre au service de toutes et tous* », a commenté Helena Pons-Charlet, head of Legal, Digital Crimes Unit chez Microsoft.

Un propos partagé par le président de Droit comme un H ! Matthieu Juglar : « *La technique fera progresser l'accessibilité. Grâce à cet appel à projets, les humains devront se mobiliser pour prolonger l'intelligence artificielle (sans lui laisser toute la place) et accueillir les personnes en situation de handicap* », a-t-il déclaré.

2022-8483

Intelligence artificielle & intelligence humaine

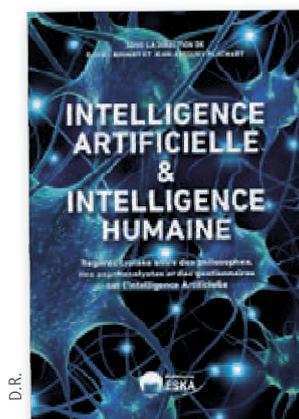
Regards croisés entre des philosophes, des psychanalystes et des gestionnaires sur l'Intelligence Artificielle

Dans le prolongement du très exceptionnel colloque organisé sur ce thème, les 25 et 26 novembre 2021 à Paris par l'IPM (Institut Psychanalyse et Management) et l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (IAE), ce collectif dirigé par un duo d'éminents professeurs se propose d'apporter des éléments de réponse à deux questions centrales qu'appelle cette problématique :

- l'une est existentielle : l'IA peut-elle (menace-t-elle) de se substituer à l'Intelligence humaine ?
- l'autre, plus « clinique », tente d'évaluer dans une logique de « risque-bénéfice », (aujourd'hui complètement dans l'actualité) les potentialités et les dangers qui pourraient émerger de l'IA.

Une vingtaine de chercheurs universitaires et d'experts reconnus apportent leur contribution, fruit de leurs études sur ces problématiques qui restent encore peu ou pas traitées par la littérature. Aussi, l'un des grands mérites des coordinateurs de cette parution d'une richesse exceptionnelle est d'avoir su (et pu) réunir dans ces « regards croisés », des représentants éminents de disciplines qui bien souvent évoluent à une certaine distance réciproque...

En effet, l'Intelligence Artificielle investit toutes les activités économiques, accélère les processus d'innovation, change les modes de production, transforme les organisations et bouleverse les relations sociales, mais oblige à revisiter certaines



Intelligence artificielle & intelligence humaine
Éditions ESKA - 241 pages - 20 euros

théories – sinon certains paradigmes « qui fondent plusieurs disciplines scientifiques, comme le management, la philosophie, la sociologie, la psychologie et la psychanalyse ».

S'il est maintenant acquis que l'IA crée de la valeur socio-économique (innovation, productivité, systèmes assistés, services « augmentés » etc.), ses dangers et ses risques n'en sont pas moins palpables, ce que Stephen Hawking résumait dans une formule : « *La création d'une intelligence artificielle serait le plus grand événement de l'histoire de l'humanité, mais il pourrait en être l'ultime.* » Le Professeur Pluchart, dans son avant-propos très éclairant, souligne que les peurs qu'engendre l'IA vont de « l'effet boîte noire » des biais algorithmiques supposés, aux manipulations avérées des sondages (l'Amérique en est l'un des exemples), voire des manipulations discriminatoires (Apple Card), comme aux risques de déqualifications professionnelles.

Ces « externalités négatives » sont aussi rappelées par Alexis Grinbaum, (auteur des *Robots et le mal* – Brouwer, 2019) : « *des assistants domestiques se font délateurs, des voitures automatisées tuent, des agents conversationnels injurient leurs interlocuteurs* ».

Ce constat, plaident plusieurs contributeurs, nécessite un encadrement de l'IA et l'accès à une « maturité algorithmique » que Aurélie Jean avait conceptualisée dans son récent ouvrage *Les algorithmes font-ils la loi ?* (l'Observatoire).

Aussi les philosophes, les psychanalystes et les gestionnaires ont pour rôle d'« identifier et d'analyser les origines et les effets des biais perceptuels, émotionnels et cognitifs affectant les différents acteurs, mais aussi d'anticiper les avancées de l'IA sur les consciences et les inconscients des sujets "soumis" à l'IA ».

Il en résulte que si la recherche « d'une IA éthique » reste l'un des grands défis de la société post-moderne, elle repose d'abord sur le traitement des biais d'origine essentiellement humaine avant de se reproduire par les algorithmes.

Toutefois, et *in fine*, les principales contributions se rejoignent pour considérer que si l'IA peut maîtriser certaines propriétés élémentaires de l'intelligence, elle ne peut (et ne pourra ?) se substituer à certaines formes de l'intelligence humaine incluant l'intuition, l'émotion et le désir. « *Le passage de l'IH à l'IA n'implique pas seulement de réduire la pensée humaine à une*

logique purement rationnelle, mais d'intégrer celles de l'intelligence émotionnelle (intuition, inhibitions, affects psychologiques) et de l'intelligence collective marquée par des effets d'imitation et d'ancrage de la pensée dominante. » Le « mur de l'inconscient » érigé par le langage reste encore infranchissable même si certaines formes de raisonnement de plus en plus complexes commencent à être maîtrisées.

La peur anthropomorphiste de « l'homme augmenté » paraît, à ce stade des réflexions des experts de cette parution, encore très éloignée d'une réalité prochaine et permet de lever bien des incertitudes. C'est d'autant plus heureux que l'on partage cette pensée de Kant pour qui « on mesure l'intelligence d'un individu à la quantité d'incertitudes qu'il est capable de supporter ».

On en accepte avec grand plaisir les augures.

À propos des auteurs :

Daniel Bonnet est président de l'IPM - Institut psychanalyse et Management Professeur à l'université de Lyon.

Jean-Jacques Pluchart est professeur émérite Paris 1 Sorbonne et auteur - président du Comité de sélection du Prix Turgot.

Jean-Louis Chambon,
Président du Prix Turgot

2022-8192

VIE DU DROIT

Avec l'e-DCM, le divorce par consentement mutuel se dématérialise

Cette signature vient concrétiser un travail commun de cinq années : le 15 juin dernier, le Conseil national des barreaux et le Conseil supérieur du notariat ont signé la convention officialisant le lancement d'e-ECM, un outil innovant dématérialisant le divorce par consentement mutuel.

Rappelez-vous : le 1^{er} janvier 2017, la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle instaurait le divorce par consentement mutuel (DCM) sans juge. Visant à simplifier la procédure, ce divorce déjudiciarisé est dans les faits constaté par acte sous seing privé contresigné par avocats et déposé au rang des minutes d'un notaire. Une procédure allégée dont se sont emparés les Français : depuis son entrée en vigueur, le nombre de DCM prononcés par le juge aux affaires familiales était en effet tombé à 2 454 en 2017, puis à 305 en 2020, quand il était encore de 85 886 en 2016 (source : Références statistiques Justice, année 2020).

Avec la création de l'e-DCM, la procédure de divorce franchit une nouvelle étape. Cet outil innovant conçu par le CNB permet désormais aux avocats, aux



notaires et aux couples de disposer d'une solution numérique pour l'établissement, la signature et la conservation électronique des conventions de divorce par consentement mutuel. La convention de divorce sera signée électroniquement par les époux en présence de leurs

avocats. Pour rendre le divorce effectif, les notaires pourront, de leur côté, procéder au dépôt électronique de cette convention au rang de leurs minutes, précise le CNB dans son communiqué.

2022-8596

Maître Basile Ader vous raconte...



“ IL N'EST PAS D'ORDRE PUBLIC
SANS AVOCAT ”

DÉFENDRE LA DÉFENSE

À travers notre rubrique Chronique de robe, un avocat ou un magistrat se livre sur un moment crucial de sa carrière. Basile Ader se remémore ce 20 juin 1989, où à la cour d'appel de Paris, il assiste, aux côtés d'Henri Leclerc et Muriel Brouquet, au plaidoyer du bâtonnier Philippe Lafarge venu défendre devant la Cour le rôle indispensable de l'avocat. « *C'est sa participation à l'œuvre de justice qui assure à celle-ci sa crédibilité* », se souvient-il. Des mots qui résonnent encore dans sa tête, déterminants tant dans sa carrière d'avocat que dans son engagement au sein du barreau de Paris.

J'étais au cabinet Ornano, au 52 du boulevard du même nom, dans le 18^e arrondissement de Paris. Je travaillais avec Henri Leclerc depuis plus de dix mois pour être son collaborateur, et pendant ce temps, j'apprenais la défense, celle dans les prétoires, celle dans les cabinets d'instruction, celle dans les confrontations et négociations avec le parquet, celle devant l'opinion publique aussi.

Un an plus tôt, dès mon arrivée au cabinet, j'avais été plongé dans le procès des médecins de Poitiers. Bakary Diallo y était accusé d'avoir laissé mourir une patiente pour se venger de son patron. Il a été justement sauvé d'une

condamnation, pourtant annoncée depuis le début par les médias, grâce au combat sans relâche de ses avocats. La plaidoirie d'Henri Leclerc, le dernier après-midi du procès dans cette salle immense, restera pour moi et tous ceux qui étaient là un immense moment d'éloquence.

Une reconstitution empêchée

Quelques mois plus tard, un dossier plus épouvantable encore était arrivé au cabinet. Cette fois-ci, il s'agissait du viol et du meurtre d'une petite fille en Haute-Provence. Roman, accusé par

Gentil, avait avoué sa participation à ce crime, après 20 heures de garde à vue, où l'avocat n'était pas encore admis. Il s'était rétracté aussitôt qu'il fut présenté au juge d'instruction.

Il venait de désigner Henri Leclerc pour le défendre. Nous étions au cœur de l'été 88. Après quelques mois d'instruction, rien ne cadrait : les constatations matérielles, les déclarations successives et contradictoires des deux inculpés, les dépositions des témoins notamment ceux qui avaient vu Roman pour la dernière fois. Leurs déclarations ne cadraient pas avec le temps minimum qui lui aurait fallu pour arriver sur les lieux du crime et le commettre.

Pour Gentil pas de problème, c'est lui qui avait emmené l'enfant depuis le café de son père. Mais Roman ne pouvait être coupable qu'au prix d'une course effrénée, pour s'y retrouver, violer et tuer ; quelques dizaines de minutes tout au plus. La reconstitution s'imposait.

Elle fut organisée le 16 juin 1989. La France s'apprêtait à fêter le bicentenaire de la prise de la Bastille, et accueillir tous les grands de ce monde pour leur montrer qu'elle restait la patrie des Droits de l'homme.

La reconstitution a lieu à la Motte du Caire. Le village est là, rassemblé. Évidemment, il pleure encore la

tourner au lynchage. À l'évidence, la reconstitution ne pourra pas être effectuée en toute sécurité.

Le juge comprend que les services de police sont trop peu nombreux pour assurer le maintien de l'ordre et la sécurité des deux prévenus. Il décide d'annuler la reconstitution. Les deux prévenus qui attendaient à l'écart sont aussitôt reconduits à l'hélicoptère qui les avait emmenés depuis la prison des Baumettes, à Marseille, pour les y reconduire. L'hélicoptère repart et les gendarmes plient bagage. La colère du village, qui comprend qu'on le prive de la reconstitution attendue, cette fois-ci explose.

“ **La plaidoirie d'Henri Leclerc, le dernier après-midi du procès dans cette salle immense, restera pour moi et tous ceux qui étaient là un immense moment d'éloquence.** ”

petite fille, mais sa haine est surtout dirigée contre les rétractations de Roman. « *S'il a avoué, c'est forcément qu'il l'a fait !* ». Il est chauffé à blanc par la presse locale qui est sur la même ligne.

Le juge est présent, avec son greffier. Le procureur aussi, ainsi que les avocats. Juramy, du barreau de Marseille, assiste Gentil. Henri Leclerc est descendu avec Muriel Brouquet qui suit le dossier avec lui. J'assure, pour ma part, la permanence à Ornano.

La reconstitution commence dans le café d'où la petite fille fut emmenée par Gentil. Les services de police apportent alors un mannequin de sa taille. Ils traversent la foule. La tension déjà extrême et la vue de ce petit mannequin font gronder le village. L'émeute couve, elle peut

« L'avocat est un facteur d'ordre »

À qui s'en prendre alors, si ce n'est aux avocats ?

La foule tente d'investir le café. Une échauffourée d'une grande violence éclate. On projette une tarte à la crème sur Henri Leclerc, mais avec son assiette, laquelle se brise sur sa tête et le coupe à plusieurs endroits. Le sang mêlé à la crème inonde son visage et sa chemise. Il doit en changer.

Paris Match saisit ce moment pour le photographier. Il publiera la photo en pleine page, où il apparaît torse nu, le visage ensanglanté. C'est, paraît-il, « le choc des photos ». Celle-ci est humiliante pour Henri. Elle l'est aussi pour la défense.





Muriel Brouquet s'interpose lorsqu'un homme veut le frapper. « *Je vous en prie, je vous en prie !* » Et la malheureuse reçoit le coup à sa place, qui fait exploser son arcade sourcilière, et lui valut d'arbore un fier œil au beurre noir les semaines suivantes.

L'incident n'a duré que quelques minutes, avant que les forces de l'ordre encore présentes ne daignent y mettre fin, mais les images ont été diffusées dans la presse et sur toutes les chaînes de télévision.

Roman est innocent évidemment. On n'est jamais deux pour violer une petite fille et la tuer. Il sera acquitté trois ans plus tard par la cour d'assises de Grenoble.

Toutefois, avant son acquittement, il a été traité comme un coupable, et on a laissé ses avocats se faire molester, pour la seule raison qu'ils étaient ses avocats.

Le barreau de Paris s'en émeut. Son bâtonnier est alors Philippe Lafarge. Il se rend, avec tout son conseil de l'Ordre et plusieurs centaines de confrères, en délégation, présenter ses protestations au Premier président de la Cour. Audience leur est donnée dans la grande salle de la première chambre. Et, cette fois-ci,

je suis là. À côté d'Henri et Muriel, comme j'aurais aimé être à côté d'eux dans le café de la Motte du Caire.

Madame le Premier président Ezratty et Monsieur le procureur Truche prennent la parole à tour de rôle pour s'associer à l'émotion du barreau.

Je me souviens que le bâtonnier Lafarge a des mots très forts : « *Bien que cela apparaisse à certains comme un paradoxe, il n'est pas d'ordre public sans avocat. C'est sa participation à l'œuvre de justice qui assure à celle-ci sa crédibilité. Ainsi, mieux l'avocat défend, plus il remplit son rôle d'ordre public qui est aussi important que celui de l'accusation ou celui de justice du siège. Loin d'être un créateur de désordre, l'avocat est un facteur d'ordre* », et, enfin, solennel ; il assène : « *Tout ce qui touche à la Justice touche au pacte social.* »

C'est un souvenir que j'emporterai avec moi que tous ces avocats en robe, derrière nous trois, et le bâtonnier Lafarge, pour entendre ces paroles définitives, en ce 20 juin 1989.

2022-8371



Biographie

Fils d'avocat, Basile Ader prête serment le 7 janvier 1988. Ancien collaborateur d'Henri Leclerc, il rejoint le cabinet Ader Jolibois en 1990. Ancien Secrétaire de la Conférence du barreau de Paris (1993) et ancien membre du conseil de l'Ordre (2010 à 2012), il a présidé l'OIAD (Observatoire International des avocats en danger) et le Barreau de Paris Solidarité.

Directeur de la rédaction de *Légipresse* (revue du droit de la communication - Dalloz), il intègre le cabinet August Debouzy en 2018. Il intervient dans tous les types de contentieux pénaux, civils ou commerciaux, qui touchent au pénal des affaires, au droit des médias, au droit du marché de l'art, et à la propriété intellectuelle. Il a une expertise toute particulière en droit pénal de la presse, pour diriger la rédaction du mensuel LEGIPRESSE, depuis sa création en 1987. Il a créé le statut d'avocats mandataire d'artistes et d'auteurs, et enseigne à l'EFB et à l'Institut Pratique du Journalisme (IPJ).



Le rapprochement justice-santé, la clé pour une meilleure inclusion des mineurs d'origine étrangère ?

La Société de législation comparée et la Commission Vietnam du barreau de Paris organisaient au printemps, à l'initiative de Thi My Hanh Ngo-Folliot, avocate au barreau de Paris et présidente cofondatrice de l'Association pour la coopération juridique Europe-Vietnam, une conférence sur le sujet de la prise en charge médicale des enfants en fonction de leur culture d'origine. Depuis le milieu du siècle dernier, leur situation s'est améliorée, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire pour leur permettre une meilleure intégration dans la société française.

Jusqu'à la fin des années 60, la place de l'enfant au sein de la société était marginalisée, la question de ses droits ne se posant même pas en France. Le 4 juin 1970, une loi instaure l'autorité parentale, en lieu et place de l'autorité paternelle. « *L'étau dans lequel l'enfant était enfermé a commencé à se desserrer* », a assuré Dominique Attias, présidente de la Fédération des barreaux d'Europe et avocate au barreau de Paris. Toutefois la question des droits de l'enfant en provenance d'un autre pays était bien loin d'être sur la table.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) du 20 novembre 1989 marque un tournant dans le respect des droits des mineurs. Hormis les États-Unis, tous les pays reconnus par l'ONU ont ratifié ce texte. L'article 24 consacre le droit aux soins pour chaque enfant. Il y est inscrit « *le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation* ». Le Conseil d'État a consacré, en 1997, un droit aux soins du mineur étranger en situation irrégulière en se fondant sur l'intérêt supérieur de l'enfant. « *Mais du texte à la réalité il y a un océan* », déplore Dominique Attias, affirmant par exemple qu'il n'y a quasiment plus de médecine scolaire. Conséquence : les

problématiques de santé mentale qui entraînent souvent les enfants devant la justice ne sont plus dépistées à temps. Il existe peu de lieux pour la prise en charge psychique des adolescents, et ceux qui existent sont saturés. Le travail de suivi des jeunes est pourtant immense. Selon l'Organisation mondiale de la santé, en France comme dans le reste du monde, le suicide est la deuxième cause de décès chez les jeunes de 18 à 29 ans, après les accidents de la route.

Marie-Rose Moro, cheffe de service de la Maison de Solenn, la maison des adolescents de l'hôpital Cochin à Paris, y a développé un dispositif spécifique pour les migrants et leur famille, ainsi que pour les mineurs isolés et enfants de couples mixtes. « *Le monde entier se pose des questions sur ces manières de faire avec les mineurs. Il y a beaucoup de réfugiés au Liban et en Jordanie par exemple, et la question de leur accueil, du soin et de la façon d'éduquer les enfants réfugiés, se pose.* »

Dans le domaine de la santé en France, de vrais progrès ont été faits concernant la prise en compte du droit d'expression de l'enfant capable de discernement et notamment à l'adolescence, et ce depuis la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du

système de santé. Grâce à ce texte, un jeune, en fonction de sa maturité, peut recevoir une information et participer à la prise de décision qui le concerne en matière de soins.

Le Code de la santé publique indique qu'« *aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne* » et, lorsque l'on parle de l'enfant, « *le consentement du mineur doit être systématiquement recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision* ». Pour Dominique Attias, « *ces droits peuvent désorienter nombre d'adultes ou des personnes issues d'une autre culture. Il s'agit pour les professionnels d'éviter les incompréhensions et les malentendus inutiles pouvant entraîner du désordre dans la famille.* »

Des situations différentes pour chaque mineur

Chaque migration est unique, selon la composition du foyer et l'origine des migrants. « *Si avant l'arrivée en territoire étranger, la vie était douce ou si c'était la guerre, cela aboutit à des parcours bien différents. L'enjeu de l'accueil, c'est de permettre une sorte de consolation des potentielles blessures*

et inquiétudes », assure Marie-Rose Moro. Selon elle, plusieurs études ont montré que, chez les mineurs isolés et enfants de réfugiés, « plus l'accueil est efficace, bienveillant et ouvert, moins ils vont présenter de psychopathologies ». La vulnérabilité de ces enfants est étudiée dans différentes recherches. « Il y a à peu près 30 % de surreprésentation de la souffrance psychique chez les enfants de migrants », affirme la cheffe de service. « Ces 30 % sont une résultante qui dit autant sur nos propres difficultés à bien soigner ces enfants que sur leur vulnérabilité. »

Autre différence selon les migrants : la distinction de traitement en fonction de leur origine. « Il y a une hiérarchie entre les arrivants, certains font peur aux sociétés d'accueil », dénonce Marie-Rose Moro. Une grande étude française appelée « Trajectoires et origines » et réalisée par l'Institut national d'études démographiques et l'INSEE en 2008 et 2009 a pu mettre à jour certaines différences de traitement selon les cas. Une deuxième version de cette enquête s'est déroulée en 2019 et en 2020. Les premières publications à son sujet auront lieu dans le courant de cette année.

« Cette étude a pu démontrer l'évolution sur un temps long de la situation des migrants et de leurs enfants dans des tas de domaines comme la santé, le logement, le travail, l'orientation professionnelle et les alliances amoureuses. Et avec "Trajectoires et origines", c'est la première fois que l'on avait accès à ça. »

L'étude a notamment pu constater, au niveau scolaire, une bonne performance globale des filles de migrants. « Certaines filles de certaines communautés vont autant voire mieux réussir que les filles que la communauté autochtone », affirme

Marie-Rose Moro. Pour les garçons, les résultats sont en revanche plus négatifs. « Mais on peut voir qu'il y a aussi d'assez belles réussites malgré des facteurs de vulnérabilité. »

Dans l'analyse des échecs de certaines communautés ou pour les garçons, on voit apparaître des facteurs propres à la communauté d'accueil, notamment la perception des fils de migrants de ces communautés, principalement ceux considérés comme musulmans. « Avec des stéréotypes négatifs a priori, on peut les représenter d'une certaine manière, et on ne peut pas les imaginer professeurs, mais plutôt footballeurs. » Une étude de l'Éducation nationale affirme que les garçons des communautés « considérées comme venant du monde musulman » sont orientés dans des filières courtes de manière beaucoup plus importante que les autres.

Le droit à l'éducation est reconnu dans les articles 28 à 29 de la CIDE, qui évoquent pourtant la notion d'« égalité des chances ». L'article 3 consacre l'intérêt supérieur de l'enfant qui « doit être une considération primordiale ». « Il a fallu 15 ans de bataille acharnée en France pour que la Cour de cassation accepte de reconnaître l'applicabilité directe dans le droit interne de certains articles, notamment celui de l'intérêt de l'enfant », déplore Dominique Attias.

Mais la protection des textes ne se traduit pas dans la réalité. Chaque année, 140 000 jeunes de moins de 12 ans sortent du système scolaire, selon un rapport de l'Unicef. « Ces mineurs exclus de l'école se retrouvent en proie à tous les dangers et à toutes les dérives qui les amènent devant les tribunaux pour enfants, avec le risque de stigmatisation supplémentaire que cela fait », affirme l'avocate.

Un obstacle empêche d'analyser clairement le phénomène. En France, les études épidémiologiques intégrant comme critère les origines culturelles et les langues maternelles des familles, souvent appelées statistiques ethniques, ne sont théoriquement pas autorisées, ce que regrette Marie-Rose Moro : « Ce sont des statistiques qui peuvent permettre de mesurer le racisme ou les discriminations et leurs effets. » Néanmoins, si les chercheurs parviennent à démontrer que les éléments recueillis pour une étude auront un intérêt scientifique et sont respectueux des personnes, la CNIL et les comités d'éthique peuvent donner l'autorisation de conduire ce type de recherches.

Des vulnérabilités aux moments-clés de la vie

La pédopsychiatre recense trois moments de vulnérabilité chez les enfants d'immigrés. D'abord la naissance et la première année de vie. Durant ces 12 mois, pourront avoir lieu des erreurs et retards de diagnostics ainsi que des expressions somatiques de ces bébés avec des dépressions précoces ou des troubles du comportement alimentaire par exemple.

Le deuxième moment de vulnérabilité intervient à l'entrée au CP, vers six ans. Avec l'arrivée de la lecture et de l'écriture, l'enfant doit apprendre à passer de sa langue maternelle à la langue française. « Pour les enfants, le plurilinguisme n'est pas un problème, mais la non-reconnaissance de ce plurilinguisme peut cliver les jeunes entre la langue maternelle et l'affect qui va avec, et la langue française et le cognitif qui va avec. » D'autant plus

que la langue maternelle est primordiale pour pouvoir garder un lien avec ses parents. « *Cela prouve l'importance de l'introduction des traducteurs dans nos dispositifs de soins* », chose qui n'est pas encore rentrée dans les mœurs d'après la pédopsychiatre, malgré les atouts, aussi bien psychologiques qu'économiques, que cela génère : « *les études médico-économiques montrent que faire une médiation quand il y a une difficulté dans la prise en charge de la maladie complexe d'un enfant diminue énormément les coûts en matière d'hospitalisation et de consultation.* »

Le troisième et dernier moment de vulnérabilité se situe à l'entrée dans l'adolescence, lorsque démarre la construction identitaire. « *C'est une période assez difficile pour l'enfant puisqu'il doit intégrer ce qui vient de ses parents, et au même niveau ce qui lui a été transmis par l'école, la société française et les réseaux sociaux. On les appelle métisses car ils doivent se construire en intégrant des éléments des deux mondes.* » Par ailleurs, les parents sont intégrés dans le dispositif de soins développé par Marie-Rose Moro à l'hôpital Cochin.

Les mineurs non accompagnés cumulent tous ces paramètres, et doivent en plus gérer l'absence de leur famille. Ils n'ont pas toujours la possibilité de faire ce pour quoi ils sont venus, car ils arrivent souvent avec des utopies. « *Les deux grands rêves de ces jeunes sont de devenir médecin ou avocat* », affirme Marie-Rose Moro.

L'exemple de l'hôpital de Lorient

Pour mieux accompagner ces jeunes susceptibles de cumuler des difficultés, il semble primordial de



rapprocher les professionnels du droit et ceux de la santé. « *En tant que médecins, nous ne connaissons rien de la loi et de la justice, et en tant qu'hommes et femmes de loi, vous ne connaissez pas grand-chose à la médecine. Ce regard croisé est une richesse* », se réjouit Gildas Tréguier, pédiatre à l'hôpital de Lorient. Au sein de cet établissement, un groupe de travail a été créé, composé de juristes et de médecins, pour étudier ces vulnérabilités. Ce groupe a été mis en place à la demande des juristes et magistrats de Lorient, des juges des affaires familiales et juges pour enfant. « *On leur demandait, à partir de dossiers, de statuer et de déterminer l'avenir d'un enfant alors qu'ils ne connaissaient rien à ce que les médecins leur disaient.* » Ce groupe de travail permet d'analyser différentes situations, parfois complexes. « *Il y a la nécessité de toujours évaluer l'enfant dans son environnement, pour cerner ses vulnérabilités.* »

La vulnérabilité périnatale, qui représente la moitié des handicaps chez l'enfant de moins de six ans et est la plupart du temps liée à la grossesse

ou à l'accouchement, concerne 4 à 8 % des nouveau-nés. En Bretagne, environ un millier de petits sont concernés chaque année par cette vulnérabilité.

La CIDE dit que « *l'enfant doit bénéficier de la Sécurité sociale, il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine ; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.* »

Pour Gildas Tréguier, « *accompagner la vulnérabilité, c'est accompagner l'enfant vulnérable, la famille, les professionnels de santé, en améliorant les connaissances et en accompagnant la population* », d'abord de manière préventive. Cela peut parfois aussi devenir curatif : c'est le rôle des structures de soins adaptées présentes en France, notamment les centres d'actions médicosociales précoces, qui accueillent les enfants de 0 à 6 ans.

Alexis Duvauchelle

2022-8541

Zoom sur la Piste d'Audit Fiable dans le cadre d'un audit d'acquisition



Christophe Boulay,
Associé Talenz Audit,
Commissaire aux comptes – Expert-comptable

L'audit d'acquisition doit permettre, dans un premier temps, de contrôler la régularité des informations financières communiquées à l'acquéreur, ces données ayant généralement servi de base à effectuer une proposition de prix d'acquisition.

Dans un second temps, il faut pour objectif de mettre en avant les points forts mais également les risques existants pouvant avoir un impact financier ultérieur et non pris en compte dans les états financiers. Les risques ainsi identifiés peuvent soit être pris en compte directement dans la fixation du prix définitif proposé (minoration du prix) ou identifiés précisément dans la garantie d'actif et de passif (prise en charge de l'impact financier par le vendeur en cas de réalisation ultérieure du risque). Cette partie de l'audit d'acquisition est finalement la plus complexe car elle consiste à identifier des risques couvrant différents domaines : social, fiscal, environnemental, hygiène-sécurité... Parmi ces risques, il est aujourd'hui essentiel de s'intéresser au risque lié au non-respect de la Piste d'Audit Fiable (PAF).

Les principales exigences de la Piste d'Audit Fiable

De plus en plus de contrôles fiscaux portent une attention particulière au respect de la PAF.

La PAF correspond à des contrôles documentés et permanents mis



en place par l'entreprise à chaque étape des processus de facturation, établissant le lien entre les factures émises et les livraisons de biens ou services.

Elle doit permettre de reconstituer la totalité du processus de facturation depuis le bon de commande jusqu'au paiement et l'archivage de la facture, et garantir que la facture émise ou reçue reflète la réalité de l'opération.

L'absence de piste d'audit ou la non-fiabilité de celle-ci exposent l'entité à plusieurs risques et sanctions :

- le rejet de la TVA déductible sur trois ans pour les entreprises facturées et des pénalités ;
- le risque de blanchiment en cas d'acceptation de facture en provenance de tiers non connu ou de réception de

paiement sans justificatif de facturation ;

- le risque de sanctions fiscales et d'une amende administrative en cas de manquements aux mentions obligatoires relatives aux factures ;

- le risque pénal. En effet, l'administration fiscale est désormais tenue de transmettre automatiquement au procureur de la République tous les faits qui portent sur des droits dépassant un seuil de 100 000 euros et qui, par ailleurs, s'accompagnent de la pénalité de 100 %, de 80 % ou encore de 40 % en cas de manquement délibéré ou d'abus de droit (dans ce dernier cas, il faut qu'au cours des six années civiles précédant son application, le contribuable ait déjà fait l'objet, lors d'un précédent contrôle, de l'une des majorations précitées).

Les obligations lors d'un audit

Il est essentiel, lors d'un audit d'acquisition, de vérifier au préalable l'existence de la documentation liée à la Piste d'Audit Fiable, et ensuite l'effectivité des contrôles prévus. Si ces exigences ne sont pas respectées, il conviendra d'évaluer les risques financiers en résultant.

Il est également nécessaire d'analyser les notifications de redressement fiscal sur les six dernières années. En effet, lors de précédents contrôles fiscaux, l'administration fiscale a pu constater des situations de non-respect des obligations liées à la PAF avec une demande de régularisation des points soulevés. Si l'entreprise n'a pas effectué

les corrections nécessaires, une pénalité de 40 % pour manquement délibéré infligée au cours des six dernières années est susceptible de faire naître – en cas de nouvelle rectification s'accompagnant d'un rappel de droits de 100 000 euros et d'une pénalité d'au moins 40 % – un risque de dénonciation au Parquet. Dans cette situation, il conviendra également d'évaluer les risques financiers.

Les risques financiers liés à une absence ou à une insuffisance de PAF peuvent être très significatifs avec également un risque pénal. Les risques une fois évalués peuvent être pris en compte dans la négociation du prix d'acquisition qui sera ainsi minoré. Le risque peut également être couvert

par une garantie d'actif et de passif, mais celle-ci doit être adaptée en conséquence (il convient d'être vigilant car les clauses sont parfois limitatives : dans le temps ; au niveau des montants garantis et des motifs d'actionnement de la garantie...).

On observe, depuis quelques mois, dans le cadre des audits d'acquisition, une demande systématique des acquéreurs de la Piste d'Audit Fiable de l'entité rachetée pour se prémunir contre les risques susmentionnés. Il est donc désormais incontournable, lors des audits d'acquisition, de prévoir un contrôle spécifique du respect de la PAF.

2022-8442

NOMINATIONS & ÉLECTIONS

ACTUALITÉ

Mathieu Herondart nommé président de la Cour nationale du droit d'asile

Assesseur à la section du contentieux du Conseil d'État depuis 2021 et juge des référés, Mathieu Herondart, ancien directeur du cabinet du garde des Sceaux, vient d'être nommé président de la Cour nationale du droit d'asile. Il a pris ses fonctions le 1^{er} juillet, succédant à Dominique Kimmerlin qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, ancien élève de l'Ena (promotion Averroès, 2000), Mathieu Herondart a exercé diverses fonctions au sein du Conseil d'État : à la section du contentieux (2000-2004, 2013-2017, 2020-2022), à la section des finances (2003-2004) mais également en tant que secrétaire général adjoint chargé de la gestion du Conseil d'État et secrétaire général de la



Mathieu Herondart

Commission pour la transparence financière de la vie politique (2004-2007).

Mathieu Herondart a également occupé différents postes au ministère de la Justice :

il a été directeur adjoint du cabinet du garde des Sceaux, ministre de la Justice de 2007 à 2008, puis directeur, secrétaire général adjoint jusqu'en 2013. En 2017, il a été nommé directeur du cabinet de la garde des Sceaux, ministre de la Justice, avant de retourner au Conseil d'État en 2020.

La Cour nationale du droit d'asile est compétente pour connaître des décisions relatives aux demandes d'asile. Elle est une juridiction administrative spécialisée statuant en premier et dernier ressort sur les recours formés contre les décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Placée sous le contrôle de cassation du Conseil d'État, cette juridiction a une compétence nationale.

2022-8601

Institut Art & Droit

Économie et culture

L'économie de la culture et des arts est un domaine de spécialisation qui draine beaucoup moins l'attention des économistes que celle des juristes et des artistes. Parmi les adeptes de cette spécialité se trouve Xavier Greffe, professeur émérite d'Économie à la Sorbonne et à l'université de Tokyo. Invité par Gérard Soussi, président de l'Institut Art & Droit, le professeur a exposé début avril, au Cercle de l'Union interalliée, quelques-unes de ses observations sur ce marché.

« Aux États-Unis, l'économie de la culture et des arts est comme n'importe quel autre business. Et d'une manière générale, dans les pays anglo-saxons, elle prend toute sa place. » Habituellement, les économistes s'intéressent surtout aux éléments généralisables. Cependant, les thèmes prépondérants ne se formalisent pas instamment dans une théorie. Il faut auparavant des mesures, des agrégats, des rapports de causalité, des corrélations.

La difficulté à associer les arts et l'économie au niveau de la réflexion

La naissance de l'économie politique et celle de l'esthétique ont pris place entre 1750 et 1767. En 1750, Baumgarten (1714-1762), le premier, utilise le terme « esthétique ». Il opère un glissement du terme « artistique ». Les économistes ont toujours traité facilement les questions « artistiques ». À l'époque de la renaissance, existaient déjà des ouvrages de référence pour fixer les prix en Italie ou encore en Espagne. Ils se basaient sur des considérations évidentes : pour produire une œuvre d'art, il

faut des matériaux et un auteur caractérisé par sa renommée, son talent, du génie, etc. Mais au fond, ce qui compte dans une œuvre d'art pour Baumgarten est subjectif. Il s'intéresse au ressenti qu'elle inspire. Les sentiments qu'elle provoque appartiennent à un domaine impalpable, propriété unique de chaque individu. Dans la même décennie, Adam Smith (1723-1790) propose le principe inverse, c'est-à-dire que la perception générale prime, et qu'elle est convertible en monnaie. À son avis, il faut se focaliser sur ce qui est commun, additionnable. Un fossé de valorisation se creuse alors entre courant pour l'émotion individuelle ou partagée. Cette nuance existe encore aujourd'hui et fait que l'économie de l'artistique fonctionne très bien de nos jours. Toutefois, s'agissant de l'économie de l'esthétique, son exercice se réduit. Le clivage artistique/esthétique complique la fixation du prix. Il pèse également sur l'opposition entre activité intéressée et désintéressée, ou encore sur le jugement intéressé et désintéressé. On parle de jugement désintéressé pour l'art et de jugement intéressé pour le mobilier ou la décoration. Une autre distinction sépare la création et la créativité. Les

domaines artistiques et esthétiques se concentrent sur des créations où l'auteur cherche en permanence à faire coïncider la finalité et les moyens. L'économie, elle, considère la créativité optimisée. Elle lui fournit les moyens adaptés à la finalité.

Le problème du prix et du rendement des actifs

Ce point essentiel fait communément l'objet de discussion. Il s'avère difficile de retracer l'évolution du prix et de déterminer les raisons qui poussent à acheter un tableau plutôt qu'un autre. À partir du XVII^e siècle, des relevés précis commencent à apparaître. Malgré tout, le suivi d'une toile et de ses détenteurs successifs reste généralement incomplet. Quelques études existent et fournissent des conclusions concernant la motivation et la rationalité des achats dans la période allant de 1750 à 1950. Elles énoncent d'abord que, sur ces 200 ans, le rendement des œuvres d'art est beaucoup plus faible que celui des emprunts d'État. Ensuite, la durée optimale de détention d'une œuvre d'art est de 25 ans. Jusqu'à récemment, ces 25 ans correspondaient au cycle de vie (le passage d'une génération à la

suivante). Autre observation, peu de cessions de haut niveau (prix élevé) ont lieu, alors que beaucoup de cessions de bas niveau sont constatées. Précisons que ces deux segments se comportent différemment. En conséquence, il faut éviter les amalgames et se méfier des moyennes statistiques qui manquent de discernement. Le marché a connu une forte hausse entre 2000 et 2007, nettement supérieure aux indices traditionnels (standard Poors). La crise arrête ce mouvement jusqu'en 2010. En 2011, le redémarrage de l'indice explose. Il est rattrapé par l'indice boursier vers 2018. La crise de la covid amplifie la hausse. Les ventes se multiplient. La génération née dans les années 1980 s'intéresse à l'art contemporain, aux NFT, aux formats numériques.

Désormais, les analyses qui comparent les actifs d'art avec d'autres actifs donnent des résultats plus précis (1). Pour la journaliste anglaise Mélanie Gernis, le rendement des actifs artistiques n'est pas supérieur à celui des actifs financiers (2), sauf pour ce qui concerne le foncier. Il est similaire pour les biens de luxe (voitures, montres, bijoux...). Si l'on fait abstraction du goût et de l'émotion, pourquoi les investisseurs achètent-ils des œuvres si leur rentabilité ne présente pas d'attrait ? Selon le modèle de prévisions de prix d'une action sur les marchés financiers, établi par Black, Scholes et Merton (Prix Nobel d'économie 1997), les différences de rendement importent peu, mieux vaut se concentrer sur la valeur de revente. Ce principe



Xavier Greffe

peut s'extrapoler au marché de l'art, et un acheteur qui place de l'argent lors d'une acquisition à une idée du prix qu'il pourra la revendre à 2, 5 ou 10 ans. Son arbitrage se base donc sur la plus-value potentielle.

L'organisation des marchés à l'heure du numérique (NFT)

L'incertitude occupe depuis longtemps une place importante dans la dynamique du marché de l'art, car il se trouve que la nouveauté dans une œuvre fait partie des caractéristiques recherchées. Or, les créations inédites existent certes, mais personne ne sait rationnellement quelle sera la demande pour elles dans le futur. Les marchands d'art ont toujours été confrontés à cette ignorance et ils se sont ingénies à débusquer la demande idoine.

Pour les toiles en particulier, par rapport aux autres supports culturels (livres, spectacles...), il est difficile de tirer un bénéfice. Le périmètre du

rendement d'un tableau reste très limité. En réalité, dans le marché de l'art, les supports sont déterminants. Certaines œuvres rayonnent sans support quand d'autres ne vivent que par leur support. Dans ce cas, il faut empêcher qu'il soit copié pour éviter les fraudes. En conséquence, pour la numérisation de l'art et pour l'art numérique, tous deux vecteurs aisés de copies, des certificats infalsifiables d'authenticité, tant pour l'acheteur que pour le vendeur, s'imposent. S'opère ainsi une sorte de mutation contemporaine où le certificat d'authenticité devient le support valorisable. De là, à l'univers sécurisé à moindre coût de la blockchain et des crypto actifs, il n'y a qu'un pas. Car toutes les transactions peuvent de cette façon être suivies en permanence depuis la première. L'espace des algorithmes pourvoit également en smart contracts capables de tracer exhaustivement les mouvements d'une œuvre dont l'auteur avisé perçoit automatiquement par ce moyen les droits de suite. Par ailleurs, un musée peut vendre des autorisations de reproduction numérique d'éléments de sa collection. Il peut également en titriser une partie et obtenir ainsi un financement sur des pièces dont il conserve la maîtrise. Le nombre de transactions numériques et de créations par des robots s'accroît. Les comportements des acteurs du marché de l'art s'adaptent aux caractéristiques propres des outils numériques, élargissant ainsi le périmètre d'investigations accessibles.

C2M

2022-8563

(1) Georgina Adam, *The dark side of the boom*.
 (2) Mélanie Gernis, *Art as an investment*.

La CCEF célèbre son 30^e anniversaire

Le 9 juin dernier, surplombant la place de la Concorde, la Compagnie des conseils et experts financiers (CCEF) a soufflé ses trente bougies depuis la terrasse de l'automobile club de France. L'occasion était idéale pour André-Paul Bahuon, à la tête de la compagnie depuis dix ans, de transmettre officiellement la fonction à Maud Bodin-Veraldi, nouvellement élue.

Un dynamisme à toute épreuve

Par André-Paul Bahuon

[...]

Que chacun d'entre nous a-t-il retenu de ses trente dernières années au cours desquelles la CCEF s'est développée ? Début des années 90, deux phénomènes mondiaux se déroulent et changeront nos vies, dont les effets ont une actualité accrue : la chute de l'URSS ; la création du GIEC. C'est fin 1990 qu'un groupe d'expert remet son premier rapport et conclut à un réchauffement de la planète du fait de l'activité humaine. 1993 voit se conclure le traité de Maastricht, consolidant les bases de l'Europe, et préfigurant la monnaie unique. La France subit, de 1992 à 1995, les effets de la bulle immobilière. Le début des années 2000 est marquée par la mise en circulation du numéraire en Euros, après avoir vu le lancement de la monnaie européenne le 1^{er} janvier 1999. L'Euro est devenu depuis la seconde monnaie mondiale et a résisté à plusieurs crises, tant financière que monétaire, permettant aux pays européens de devenir une zone économique et commerciale stable et enviée. Les attentats du 11 septembre (2001) constitueront, outre l'atrocité de l'événement, une rupture majeure dans le monde tant pour les relations économiques, les influences, les théâtres de conflits armés, ainsi que le terrorisme urbain dans les pays occidentaux. L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce, fait de ce pays quelques années plus tard



André Paul Bahuon

le premier exportateur mondial. Le milieu des années 2000, c'est l'avènement de la révolution numérique et de la création des réseaux sociaux, qui va durablement modifier les comportements de millions de femmes et d'hommes sur la planète. Les années 2000-2010 se terminent par la faillite de la banque Lehman Brother, qui devient le symbole de la crise financière qui faillit emporter le système financier mondial. Pour tous les pays, 2008, et en particulier pour les pays émergents, cela signifie la fin de l'infaillibilité financière occidentale et, peut-être, écorne le système capitaliste. Le nouveau millénaire voit sa première décennie extrêmement chahutée. La seconde décennie voit l'Europe ébranlée sur son socle ! C'est tout d'abord la crise des dettes souveraines en Europe qui aurait pu provoquer la banqueroute de la Grèce et l'explosion de l'Euro, sans les mesures arrêtées par la BCE, soutenues par le couple Franco-Allemand, en

particulier. C'est ensuite l'apparition de taux de dépôts à la BCE qui entrent en territoire négatif, ils le demeurent, encore, soutenus par la politique monétaire non conventionnelle qu'est le « quantitative easing ». C'est encore, le Royaume-Uni qui, à l'occasion d'un scrutin populaire, décide la sortie de l'Europe politique. Le Brexit se met en place. En novembre 2019, apparaît de manière officielle la Covid-19 à Wuhan, en Chine. En France, c'est la décennie de l'accélération de la désindustrialisation, mais c'est aussi l'élection du plus jeune président de la République française et l'émergence de mouvements sociaux violents et nihilistes, qu'accompagne la montée des extrêmes sur le plan politique. Nous sommes au début de la troisième décennie, et déjà nous enregistrons deux phénomènes majeurs : le monde s'arrête économiquement à partir de février 2020 et pour plusieurs mois ; le retour de la guerre en Europe, et une tension palpable sur les grands équilibres internationaux. Sur le plan économique, nous enregistrons une dette de la France supérieure à 100 % du PIB. Dans le monde ? TESLA a vendu en 2021 près d'un million de véhicules électriques, et un plan de transformation de l'utilisation des énergies est lancé en Europe dans le cadre du Green Deal. Depuis 30 ans, nombre de choses ont changé, mais une valeur sûre est demeurée. Oui, les Rolling Stones sont demeurés depuis ces trente dernières années et fêtent leurs 60 ans, au travers de concerts en Europe ! Cela pourra devenir un exemple de longévité pour la CCEF.

C'est dans ce contexte que s'est développée la CCEF, dont le dynamisme ne s'est jamais démenti. Aujourd'hui, la CCEF, ce sont 550 adhérents, une dizaine de régions actives, quatre formations dédiées à tous les membres des professions libérales, mais aussi au secteur bancaire et de l'administration. Les actions, les webinaires, les animations régionales et les publications témoignent du dynamisme du conseil d'administration, des délégués régionaux et du bureau de la CCEF.

[...]

C'est avec beaucoup d'émotions que je quitte la présidence, premier retrait des engagements que j'ai eu ou que j'ai encore dans la profession, car je crois profondément que le renouvellement est source de vitalité et qu'aucune organisation ne doit devenir la chose de

Sujets de réflexions en cours à la CCEF

- gestion de patrimoine de l'entreprise et du chef d'entreprise, que ce soit en matière d'immobilier d'entreprise, de réemploi de sa plus-value par l'associé cédant (filière vinicole, dynamisation des forêts...);
- modalités de financement de l'entreprise, par recours au marché bancaire ou aux instruments de capitaux propres ainsi que les clés pour appréhender la structure financière des entités à évaluer;
- analyse de la performance économique et financière des entreprises dans un objectif d'évaluation ou de restructuration de son financement;
- cryptomonnaie;
- durabilité;
- start-up (quelques expériences feront l'objet de la Convention nationale du 24 novembre prochain);
- promouvoir les normes internationales d'évaluation permettant d'adopter un langage commun aux professions et aux institutions.

quelqu'un. Nous sommes des passeurs ! Depuis plusieurs années, Maud Bodin-Veraldi a travaillé à mes côtés, a pris ses marques, a assumé des responsabilités dans notre compagnie, a fédéré autour

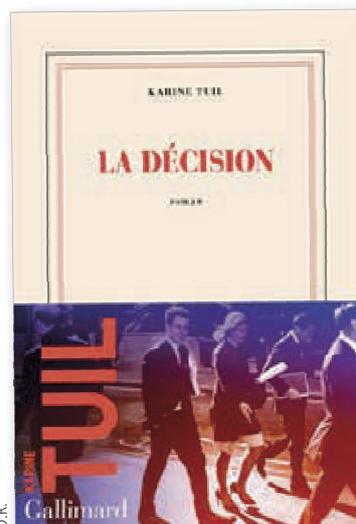
d'elle. Elle va écrire les prochaines pages de la CCEF, et son action, avec son équipe, sera un nouveau tournant pour notre compagnie.

2022-8594

AU FIL DES PAGES

Avec son roman *La décision*, Karine Tuil nous plonge dans le quotidien des juges d'instruction antiterroristes

Mai 2016. Dans une aile ultrasécurisée du Palais de justice, la juge Alma Revel doit se prononcer sur le sort d'un jeune homme suspecté d'avoir rejoint l'État islamique en Syrie. À ce dilemme professionnel s'en ajoute un autre, plus intime : mariée depuis plus de vingt ans à un écrivain à succès sur le déclin, Alma entretient une liaison avec l'avocat qui représente le mis en examen. Entre raison et déraison, ses choix risquent de bouleverser sa vie et celle du pays... Avec ce nouveau roman, Karine Tuil nous entraîne dans le quotidien de juges d'instruction antiterroristes, au cœur de l'âme



humaine, dont les replis les plus sombres n'empêchent ni l'espoir ni la beauté.

À propos de l'auteure :

Diplômée de l'université Paris II-Assas (DEA de droit de la communication/ Sciences de l'informations, Karine Tuil est l'auteure de plusieurs ouvrages. En 2007, elle signe *Douce France*, un roman qui dévoile le fonctionnement des centres de rétention administrative. En 2013, son 9^e roman *L'invention de nos vies* fait partie des quatre finalistes du prix Goncourt. Elle obtient en novembre 2019 le prix Interallié pour son roman *Les choses humaines* paru 3 mois auparavant.

La décision, Karine Tuil, Gallimard,

304 pages – 20 euros.

2022-8617

Cercle des stratèges disparus

Le patrimoine historique des entreprises, un capital matériel et immatériel créateur de valeur

En début d'année, au Cercle de l'Union interalliée, Pauline Le Clere, présidente fondatrice de la société Perles d'Histoire, était l'invitée de Thierry Bernard, président du Cercle des stratèges disparus. Elle nous parle de l'émergence d'une activité à la valeur ajoutée négligée, celui de l'ingénierie historique.

Dès sa sortie d'école, Pauline Le Clere avait à cœur d'être passeuse d'histoires, et a d'ailleurs rapidement créé une société dans ce but. Elle se voulait médiatrice dans les familles pour transmettre la saga des grands-parents à la génération des petits-enfants. Ce métier d'indépendants très éparpillés sur le territoire se divise en de multiples talents : biographe, réalisateur, etc. Les rencontres la conduisent notamment à découvrir le département patrimoine de Citroën. Au sein de la direction de la communication, plus particulièrement de l'événementiel, se trouvait le service Patrimoine nommé Citroën héritage. Basé à Aulnay-sous-Bois, son conservatoire regroupe des voitures anciennes, des archives, des machines-outils, un atelier de restauration. Pauline Le Clere s'intéresse à ce type de service support dans les industries qui justifient de la production audiovisuelle, du recueil de témoignages et de la numérisation d'archives.

De son point de vue, le métier de l'ingénierie historique est en cours de développement. Le patrimoine des entreprises englobe tout : la mémoire, les archives, les

collections, les sites. Ce capital dormant mérite d'être organisé pour créer de la valeur. Il est notamment intégré dans l'estimation du Goodwill comme actif de marque. Pour la conférencière, « *Le capital historique (archives, objets, lieux) est la composante matérielle d'un capital immatériel plus large qui circule au sein de l'entreprise.* » Existant maintenant depuis plus d'une dizaine d'années, son entreprise fait partie des rares agences de conseil et d'ingénierie historique. Ce secteur s'appuie sur un système de production constituée d'experts, de partenaires techniques et créatifs pour accompagner les entreprises de la gestion de leurs archives à leur mise en valeur culturelle. Les praticiens exploitent la ressource comme un actif et proposent aux sociétés d'y investir pour optimiser son utilisation.

Quels usages ?

En communication, le livre sur l'histoire d'une société demeure un classique, certes, mais une ressource bien organisée, associant tous les brevets, toute la production intellectuelle, qui fournit de quoi faire bien

plus. L'histoire répond souvent aux enjeux contemporains des sociétés. Actuellement, beaucoup réfléchissent par exemple à leur raison d'être. Quelle est leur mission ? En consultant les origines de leur constitution, l'intuition du ou des fondateurs, les éléments structurants de l'activité en termes de valeur, de technologie, de méthodes, d'organisation, réapparaissent souvent de façon très nette. D'autres s'interrogent sur leur stratégie. Classiquement dans une société, lors d'un changement de direction ou de propriétaire, le besoin de connaître le parcours antérieur apparaît.

Dans un contexte de changement, l'histoire aide à définir une continuité stratégique et/ou à faire de la pédagogie du changement. Sa propre histoire, le « connais-toi toi-même », sert encore dans la démarche RSE. Les comportements vertueux existaient avant. Ils peuvent être épars, diffus dans des filiales, contenus dans des initiatives individuelles. Il s'agit donc de les répertorier et de révéler leur cohérence avec les attentes d'aujourd'hui. Concernant l'innovation, l'histoire permet de

capitaliser sur les connaissances au sein de l'entreprise, mais aussi sur des éléments qui ont pu être abandonnés à un moment donné. Le marché n'était pas mûr, la technologie insuffisante. Cependant, une première réflexion a déjà été menée et mérite de resurgir quand le contexte la rend désirable, réalisable, rentable.

Concernant la créativité, dans toutes les entreprises du luxe, il est nécessaire de s'inspirer des collections passées pour réinventer le style. Ce procédé permet de proposer des nouveautés tout en conservant une filiation conforme à l'image établie de la marque.

Pour le marché de seconde main, en plein essor, les recherches historiques fournissent les détails qui permettent de certifier l'authenticité des objets et d'en révéler tout le charme.

Ou encore pour les ressources humaines et le management, la marque employeur et la culture d'entreprise sont couramment évoquées. Ces liens en place maintiennent de la cohésion, particulièrement dans un contexte comme celui de la pandémie imposant confinement et télétravail. Cette dimension peut être enrichie par l'aménagement d'espaces comme un showroom – musée au sein des locaux d'une société, l'aménagement d'un hall d'accueil, la distillation d'une âme dans un lieu de travail ou par l'insertion de témoignages, de podcasts, de films dans les parcours de formation des nouveaux salariés.



Pascal Griset, Pauline Le Clere et Thierry Bernard

L'image

Dans son modèle de fonctionnement, Pauline Le Clere réunit un conseil scientifique qui attache une importance particulière à la réputation des sociétés et la déontologie des métiers. Comment gérer les sujets brûlants ? L'histoire d'une activité est parfois parsemée d'éventuelles bombes à retardement si on n'y prête pas attention. Il faut alors être à même de décrire les circonstances passées et d'expliquer les concessions de l'époque et leurs travers. L'histoire se charge de considérer objectivement ces faits, il convient ensuite de définir quoi en faire. La gestion de ces sujets permet d'anticiper les crises, l'explosion d'infoc sur les réseaux sociaux, les procès dans la presse de méthodes d'hier jugées par la civilisation d'aujourd'hui.

La cheffe d'entreprise constate qu'en dix ans, les mentalités ont changé. Auparavant, le dirigeant se disait tourné vers l'avenir et peu intéressé par le passé de son activité. Les crises récentes et l'exigence croissante de sens ont

entraîné une prise de conscience de la nécessité de l'histoire.

Elle offre des atouts pour la gestion opérationnelle quotidienne, mais encore faut-il avoir structuré les ressources pour en user. Plan d'archivage, numérisation, base de données, collecte de mémoire, constituent la matière à indexer et à rendre accessible. Elle permet par exemple d'apaiser les litiges portant sur le droit d'exploiter l'histoire d'une marque qui se vend en partie. En effet, une recherche consciencieuse distinguera clairement les dates clés de sa détention. Au moment d'une cession ou d'une acquisition, il arrive malheureusement que les archives soient totalement exclues des discussions alors qu'elles ont souvent un poids fondamental. Les professionnels de la reprise de société intègrent une foule de paramètres et de risques dans leur évaluation. La mémoire, ses dangers et surtout ses trésors devraient y tenir une place de choix, dans notre monde d'affirmations sans contrôle.

C2M

2022-8197

Prix de thèse de l'Ordre des avocats aux conseils : Marion Bleusez récompensée pour ses travaux sur « *La perfection du contrat* »

Chaque année, l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation décerne son prix de thèse, destiné à récompenser une thèse de doctorat en droit soutenue entre le 1^{er} juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours.

Lors d'une cérémonie le 8 juin, le jury en charge du prix de thèse, composé de Christine Maugüé, présidente adjointe de la section du Contentieux du Conseil d'État, de Jean-Yves Frouin, ancien président de la Chambre sociale à la Cour de cassation, du professeur Hervé Synvet, de Jacques Molinié, président délégué par le président de l'Ordre, de Alain Bénabent, avocat aux Conseils, d'Emmanuelle Trichet, avocate aux Conseils et de Vincent Delaporte,

avocat aux Conseils honoraire a choisi de distinguer les travaux de Marion Bleusez pour sa thèse intitulée « *La perfection du contrat* », soutenue à l'université Paris 2 – Panthéon-Assas, sous la direction du professeur Claude Brenner.

La perfection est une étape du processus contractuel qui, après la réunion des conditions de l'article 1128 du Code civil, vient achever la formation du contrat par l'accomplissement d'un ou plusieurs éléments constitutifs. Dans la mesure où l'aptitude du contrat à produire ses effets est subordonnée à leur survenance et qu'ils se distinguent des modalités de l'exécution telles que la condition suspensive, ces éléments n'entrent dans aucune qualification juridique connue. Aussi proposons-

nous d'introduire une notion nouvelle pour en rendre compte : la perfection du contrat. Cette proposition, qui inscrit la notion dans le droit commun des contrats, a une double ambition. Sur le plan conceptuel, elle espère contribuer à mieux appréhender le processus de réalisation des contrats qui souffre aujourd'hui de l'étanchéité de la dichotomie formation-exécution. Sur un plan pratique, elle s'efforce de faciliter et de sécuriser la mise en œuvre de ces éléments dont les règles sont actuellement fragmentées en une multitude de contrats spéciaux, précise son auteure.

Grâce à ce prix, la doctorante a reçu une aide financière de 3 800 euros destinée à faciliter la publication de sa thèse.

2022-8609



Marion Bleusez reçoit le Prix de thèse de l'Ordre des avocats aux conseils, le 8 juin 2022.

D.R.

Bellastock : les festivaliers invités à construire une cité éphémère autour de la convivialité

📍 Essonne (91)

Bellastock remet le couvert ! Du 14 au 17 juillet, les participants se retrouveront au Centre Art Architecture Paysage Patrimoine d'Évry-Courcouronnes, au cœur du parc de la maison Sainte-Geneviève, comme l'an passé.

Depuis 2006, ce festival d'architecture expérimentale invite étudiants et jeunes professionnels des métiers de la création à concevoir, construire et habiter collectivement des projets autour d'une thématique spécifique. Cette année, la manifestation propose d'aborder la notion de convivialité dans l'architecture et la ville.

Les 14 et 15 juillet, les participants expérimenteront les rapports entre architecture, construction et convivialité à travers la construction d'une cité éphémère. Les participants à ce chantier disposeront tous d'une « CAAPP — BANE » (tentes réutilisables construites en 2021) à implanter et assembler sur une parcelle du parc, comme point de départ de leur habitat. Puis ils disposeront

de bottes de pailles de réemploi issues du festival We Love Green, de bois de réemploi et de sangles à cliquets et de bâches étanches, pour agrémenter ces structures. Enfin, les espaces entre les habitats seront aménagés pour y circuler, y vivre et se rencontrer. Objectif : former « *un tissu urbain éphémère vecteur de convivialité* ».

En parallèle, tout au long de ces quatre jours, la Péniche Adélaïde accostera sur les berges de Seine, en contrebas du site du CAAPP, pour proposer une programmation à ciel ouvert : ciné-concert, soirée dansante et même cabaret. Par ailleurs, un spa entièrement construit en matériaux de réemploi dans les sous-bois du Parc de la Maison de Sainte-Geneviève accueillera les festivaliers après leur journée de chantier.

Enfin, tout au long de ces quatre jours, le festival proposera des projections de films suivies de débats, ainsi que des conférences et des discussions autour du thème de la convivialité, et des actions menées par Bellastock depuis 2006. Quant aux repas, ils seront assurés par Disco Soupe, à partir d'invendus, le tout sur les sons des Hydropathes, collectif regroupant notamment des musiciens de tous bords : groupes de funk, jazz, rock, mais aussi rappeurs, créateurs de musiques électroniques, DJs, etc.

Le festival sera ouvert au public le 16 juillet, pour une programmation culturelle autour de la convivialité de 10h à minuit.

2022-8622



FESTIVAL BELLASTOCK 2021 **CITÉ VIVANT**

300 ARCHITECTES & PAYSAGISTES
1 VILLE ÉPHÉMÈRE
1 PARC À AMÉNAGER

#VIVANT #ARCHITECTURE #PAYSAGE

OUVERTURE
17/07/2021

CHANTIER
DU 15 AU 18/07/2021

CAAPP
 [CENTRE ART ARCHITECTURE
 PAYSAGE PATRIMOINE]

**2 AVENUE
 DE RATISBONNE
 91000 EVRY-
 COURCOURONNES**

ÉVÈNEMENT EN PLEIN AIR
 DANS LE RESPECT
 DES RÈGLES SANITAIRES

#BELLASTOCK #CITÉVIVANT
 #FESTIVALBELLASTOCK2021

CITÉ VIVANT **FESTIVAL BELLASTOCK 2021**

Musique au parc des Cormailles d'Ivry-sur-Seine

📍 Val-de-Marne (94)

Situé au cœur de la ville d'Ivry-sur-Seine, le parc des Cormailles offre différents îlots de verdure (jardin des sables, jardin des vignes, roseraie, solarium...) en journée. Aménagé pour la détente et l'organisation de manifestations culturelles, il propose aux familles des aires de jeux, des activités pédagogiques, des visites ou encore des spectacles. Particulièrement apprécié en période estivale, le lieu a une histoire riche qui remonte jusqu'au Moyen Age alors qu'il servait de rendez-vous de chasse pour les seigneurs. L'origine de son nom « Cormailles » reste un mystère propice à toutes les hypothèses.

Le département aménage le parc en étroite concertation avec la population. Il a reçu le grand prix national du paysage en 2007.

Parmi les manifestations culturelles programmées au parc, une journée à

partager en musique aura lieu le samedi 9 juillet. Les promeneurs pourront satisfaire tant leur curiosité que leurs goûts pour la musique et la danse. La Compagnie Le T.O.C présentera son spectacle familial L'Arve et l'aume, inspiré d'un des chapitres d'*Alice au Pays des Merveilles* de Lewis Carroll. Ce conte revu qui parle d'un monde imaginaire « à l'envers » s'adresse au jeune public. Par ailleurs, l'association Jazz à Chevilly proposera un concert interprété par Cecilya Mestres & Los Hot Tamales, groupe espagnol de rhythm'n'blues et de rock'n'roll avec Francky Gumbo à la guitare.

Parallèlement, divers ateliers pédagogiques sur la nature, les oiseaux et la préservation de l'environnement naturel seront ouverts aux amateurs.

Accès libre de 10h00 à 18h00.

2022-8637



📍 ÎLE-DE-FRANCE Législatives : 20 recours déposés pour irrégularités

Le Conseil constitutionnel a clos, vendredi 1^{er} juillet, la possibilité de déposer des recours pour les élections législatives, dix jours après le scrutin. Électeurs comme candidats pouvaient contester le résultat dans leur circonscription. 20 recours ont ainsi été déposés en Île-de-France. Les Yvelines font notamment l'objet de quatre requêtes, et Paris de trois recours. Le Conseil constitutionnel doit maintenant en étudier la recevabilité, et procédera ensuite soit à la validation, soit à l'annulation de l'élection.

📍 93 – SEINE-SAINT-DENIS Les lignes 16 et 17 du métro reçoivent leurs premiers rails

La pose des rails du premier tronçon commun aux lignes 16 et 17 du métro de Paris a débuté, entre la future gare de Saint-Denis Pleyel et l'ouvrage Finot à Saint-Ouen-sur-Seine, qui permettra le retournement du métro. D'ici le mois d'août, 3,4 km de rails bas-carbone devraient être soudés sur les six kilomètres de tunnel commun aux deux lignes. Lors de la première phase d'ouverture prévue en 2026, la ligne 16 devrait relier Saint-Denis Pleyel à Clichy - Montfermeil. En partant du même point de départ, la ligne 17 atteindrait l'aéroport du Bourget.



📍 95 – VAL-D'OISE Le nouvel Airbus baptisé « Auvers-sur-Oise »

Air France poursuit le renouvellement de sa flotte avec la réception de son 10^e Airbus A220-300 baptisé « Auvers-sur-Oise ». En effet, depuis 2019 et la livraison de son premier Airbus A350, Air France renoue avec la tradition de baptiser ses avions du nom de villes françaises. Auvers-sur-Oise est la 96^e ville à être mise à l'honneur sur les appareils de la compagnie. Ce village du Val-d'Oise est notamment connu pour avoir été le décor des derniers jours de Vincent Van Gogh, période d'intense créativité. Il y repose au cimetière de la ville, au côté de son frère Théodore. La présidente du département, Marie-Christine Cavecchi, s'est dite « Très fière de voir baptisé cet A220 d'Air France du nom de notre village d'artistes (...) Une première pour le Val-d'Oise ! », s'est-elle réjouie sur Twitter.

La députée des Yvelines Yaël Braun-Pivet élue présidente de l'Assemblée nationale

 Yvelines (78)

La députée Renaissance de la cinquième circonscription des Yvelines Yaël Braun-Pivet a été élue, mardi 28 juin, présidente de l'Assemblée nationale, au deuxième tour du scrutin, avec 242 voix sur les 462 suffrages exprimés. Elle prend la suite de Richard Ferrand, qui a perdu son siège de député lors des dernières législatives, et devient la première femme à occuper ce poste. « *Qu'il est long et sinueux, le chemin de l'égalité entre les hommes et les femmes* », a déclaré la nouvelle présidente lors de son tout premier discours en tant que quatrième personnage de l'État. Tout juste élue, elle a salué son prédécesseur et rendu hommage à Jeanne Deroin, ancienne candidate aux législatives au XIX^e siècle, alors même que les femmes n'étaient ni électrices ni éligibles. Elle a également invoqué la mémoire de Catherine Tasca, première femme présidente de la commission des Lois entre 1997 et 2000. Elle a poursuivi son discours en insistant sur l'importance « *du consensus, du compromis, de l'échange et de la collégialité* ».



Yaël Braun-Pivet

Résidant au Vésinet, Yaël Braun-Pivet avait rejoint le mouvement En Marche à l'automne 2016 après plusieurs années au Parti socialiste. Elle avait été élue députée en 2017, puis était devenue présidente de la commission des Lois de la XV^e législature. Elle fut, durant cinq ans, corapporteuse de la commission d'enquête dans l'affaire Benalla, en 2018. À la suite de la réélection d'Emmanuel Macron, elle avait été nommée ministre des Outremer dans le gouvernement Élisabeth Borne en mai dernier. Elle quitte donc ce poste après un petit mois pour rejoindre le perchoir.

2022-8632

AGENDA



■ DÉJOUER LES PIÈGES DE LA PROCÉDURE D'APPEL CNA

8 juillet 2022

Maison de l'Avocat de Nice
17, rue Alexandre Mari 06000 Nice

2022-4480

■ ADDICTION ET DROIT PÉNAL

Université de Bordeaux

8 juillet 2022

Pôle Juridique et Judiciaire
Amphithéâtre Duguit
35, place Pey Berland 33000 Bordeaux

2022-4497

■ ADAPTATION AU RISQUE CLIMATIQUE : QUELLES ÉVOLUTIONS DES NORMES SOCIALES ?

Université de Montréal

11 juillet 2022

Université de Montréal Pavillon Maximilien
Caron - A-9445 3101, Chemin de la Tour
Montréal (QUÉBEC) H3T 1J7 CANADA

2022-4496

■ LA MESURE DU TRAVAIL À L'ÉCHELLE DES EMPIRES

Comité pour l'histoire économique et financière de la France

21/22 juillet 2022

Campus Condorcet- Aubervilliers
14, cours des Humanités 93300 Aubervilliers

2022-4499

■ LA RENCONTRE DES ENTREPRENEURS DE FRANCE

MEDEF

29/30 août 2022

Hippodrome de Longchamp 75016 Paris

2022-4492

À La Défense, les avocats du barreau des Hauts-de-Seine au plus près des entrepreneurs

 Hauts-de-Seine (92)

Les avocats (re)prennent La Défense ! Depuis plusieurs années déjà, l'événement est devenu un rendez-vous connu et attendu. Le 11 octobre prochain, le barreau des Hauts-de-Seine réinvestit le quartier de La Défense pour apporter accompagnement et conseils aux chefs d'entreprise, entrepreneurs et startuppeurs.

À partir de 16h30, au cœur du quartier d'affaires, les avocats

altoséquanais animeront quatre ateliers pratiques visant à répondre aux attentes des entrepreneurs en matière de conseils juridiques. Des retours d'expériences viendront également alimenter les ateliers pour apporter des témoignages concrets.

Puis, à partir de 18h30, Avocats Lab'92, l'incubateur du barreau des Hauts-de-Seine, accueillera les porteurs de projets primés, qui présenteront leur innovation face à un public d'avocats et de chefs d'entreprises.

Au cours de cet événement, Welcome 92, le rendez-vous pour



D.R.

les créateurs d'entreprise de la CCI Hauts-de-Seine, proposera aux jeunes entreprises du département un speed dating, « l'occasion de rencontrer tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial et de découvrir les atouts du 92 », précise le barreau.

Enfin, du 10 au 14 octobre, des consultations gratuites seront également organisées.

L'événement est soutenu par le Département des Hauts-de-Seine, Paris La Défense et la CCI-Hauts-de-Seine.

2022-8564

Stéphanie Chabauty élue bâtonnière de l'Ordre des avocats

 Seine-Saint-Denis (93)

Stéphanie Chabauty, avocate et médiatrice, a été élue bâtonnière de l'Ordre pour les années 2023/2024, à l'issue de l'Assemblée Générale élective du 21 juin 2022. Elle succède ainsi à Amine Ghenim qui reste en poste jusqu'au 31 décembre 2022. Le barreau élit, dans les six mois qui précèdent la fin du mandat du bâtonnier et dans les mêmes conditions, le bâtonnier qui prendra ses fonctions au 1^{er} janvier de l'année qui suit. Cette période permet au futur bâtonnier de se préparer à l'exercice du mandat qui lui sera confié.

La future bâtonnière est originaire d'Anjou et mère de trois enfants. Après un baccalauréat en philosophie et en langue étrangère, elle se lance dans des études de droit à la faculté du Mans, puis à Paris, à la faculté de Nanterre, où elle obtient sa maîtrise de droit. Elle poursuit ses études en DEA et obtient le CAPA en 1991. Elle prête serment le 24 janvier 1992, il y a 30 ans, et fonde avec Sylvie Destaing son propre cabinet d'avocat.

C'est une avocate de terrain, résolument tournée vers la pratique judiciaire. Elle est également, trésorière à l'Ordre des avocats et professeure à l'École d'Avocat depuis 2002. Elle intervient en droit des personnes, de la famille, des enfants, du travail, des étrangers, mais aussi dans l'assistance des victimes d'infraction et le recouvrement de créances. Stéphanie Chabauty est certifiée médiatrice depuis 2012.

2022-8629

Le tourisme, c'est reparti !

Paris (75)

Le tourisme a retrouvé des couleurs au sein de la capitale ! Selon un communiqué de la Mairie de Paris et de l'Office de tourisme, la Ville Lumière compte déjà 12,1 millions de touristes entre janvier et mai 2022 (contre 3,7 millions en 2021 à la même période, du fait de la pandémie, et 15,1 en 2019). Les visiteurs sont principalement étrangers (à 79,9 %), à commencer par les Américains (12,7 %), suivis par les Allemands, les Britanniques et les Espagnols. « L'intensité de la reprise à Paris nous confirme qu'il est possible de maintenir une activité touristique de taille avec des visiteurs venant

de moins loin », se réjouit Frédéric Hocquard, adjoint à la Maire de Paris en charge du Tourisme et de la Vie Nocturne.

Après un taux d'occupation hôtelier de 82 % pour Pâques, qui a marqué le lancement officiel de la haute saison, le week-end de l'Ascension a atteint un taux de 87 %, le meilleur depuis la reprise. Le week-end de Pentecôte est quant à lui estimé à 86 % de taux d'occupation, preuve là encore d'un net regain d'activité.

Par ailleurs, alors que les recherches aériennes internationales à destination de Paris ont été, au mois de mai, supérieures à celles de 2019 (+24,2 %), l'été 2022 s'annonce positif !

« Le mois de juillet devrait marquer un tournant symbolique avec à date -10,4 % d'arrivées internationales attendues par rapport à 2019, et un cumul des arrivées des marchés européens devant pour la première fois dépasser les niveaux d'il y a trois ans, à +11,7 % » augure Corinne Menegaux, directrice générale de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Pour les perspectives au second semestre, Paris conserve bien à ce jour son attractivité internationale, la destination se classant 2^e ville européenne en termes d'arrivées aériennes derrière Londres.

2022-8578

La RD 14 ne passera plus par La Chapelle-en-Vexin

Val-d'Oise (95)

La route départementale 14 passant par La Chapelle-en-Vexin devrait bientôt être déviée, comme l'a annoncé le conseiller départemental délégué aux routes et au Grand Paris, Anthony Arciero, le vendredi 17 juin.

Envisagées depuis 1979, huit propositions de projet avaient déjà été faites, toutes retoquées. Cette neuvième proposition prévoit une déviation de 2,7 km en contournant le village par le nord. L'élaboration du projet a dû être composée avec plusieurs contraintes, notamment les demandes des agriculteurs qui ne

voulaient pas que les chemins ruraux soient touchés.

La vitesse sera limitée à 80 km/h sur une route à deux fois une voie, dotée de deux ronds-points.

L'accord des élus est acté, cependant, il manque encore l'accord de la population par le biais d'une enquête publique.

À noter qu'en 2018, les habitants avaient rejeté la proposition. Si le projet est validé par l'enquête publique, les travaux devraient ainsi commencer au cours du second trimestre 2023 pour une fin du chantier prévue en 2025.

Le village comptant 338 habitants est quotidiennement traversé par

13 000 véhicules, dont 10 % de poids lourds, provoquant des accidents : six personnes sont mortes dont trois enfants depuis 2000. Afin d'éviter les drames, un feu tricolore et un radar ont été installés. Une baisse des accidents a été observée, mais une hausse des nuisances a été constatée.

Le coût de déviation s'élève à 14 milliards d'euros, dont 50 % du projet est financé par la région Île-de-France, dans le cadre de son plan anti-bouchon.

2022-8626

Pourquoi avocats et magistrats se retrouvent-ils en nombre chaque année à Tréguier ?

N'an eus ket en Breizh,
n'an eus ket unan,
N'an eus ket ur sant, evel
sant Erwan

Il n'y a pas en Bretagne, il n'y a pas un seul

Il n'y a pas de saint pareil à saint Yves

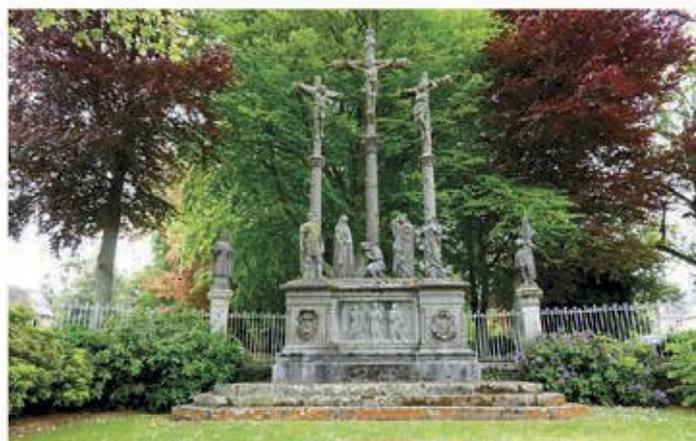
Tel est, avec parfois quelques variations orthographiques, le refrain du chant religieux qui envoûte toujours la cathédrale, la place du Martray, les ruelles et venelles ainsi

que les alentours de Tréguier (Côtes d'Armor) lors du Grand Pardon annuel de Saint-Yves et que l'immense foule présente, le dimanche 15 mai 2022, a entonné une nouvelle fois avec force, après une interruption de deux années due à la pandémie.

La ferveur pour accompagner l'ostension du « chef » (crâne) de Saint Yves, l'enfant du pays, patron des juristes (en particulier avocats, magistrats et universitaires) est d'autant plus forte que la procession

traditionnelle passe devant la statue de l'autre enfant du pays que le pape Pie IX surnommait « *le blasphémateur* », qui domine la place centrale de Tréguier !

Élevé à la gloire des autels quarante-quatre ans après sa mort par sa canonisation en 1347 par le pape Clément VI (surnommé Clément le Magnifique), ce pape français originaire du Limousin, né à Rosiers-d'Égletons, qui avait été garde des Sceaux du roi Philippe VI, Yves



En haut la statue d'Ernest Renan du sculpteur Jean Boucher érigée en 1903 sur la place du Martray à Tréguier (Côtes-d'Armor) à l'initiative de Bretons laïques ; l'écrivain, en symbole de la République anticléricale, est assis devant la déesse Athéna, vêtue du double chiton ; à droite la maison natale de Renan, désormais musée. En bas le « chef » de Saint Yves, conservé dans la cathédrale de Tréguier, et le Calvaire de Réparation, sculpté par Yves Hernot, érigé en 1904 à Tréguier par les catholiques bretons en protestation contre la mise en place de la statue de Renan.

© Etienne Macrangles

Hélory de Kermartin, né et mort à Tréguier, official réputé et respecté, soucieux des pauvres et des justes causes, est l'un des saints les plus vénérés de la Bretagne, bien au-delà du Trégor. Innombrables sont les représentations, les vitraux, les écrits qui le glorifient. Son tombeau et la chasse contenant son crâne, dans la cathédrale de Tréguier, sont l'objet d'une dévotion particulière des fidèles et des pèlerins.

La flèche de la cathédrale, reconstruite en 1787, surnommée la tour du diable, est ajourée et offre au regard de l'observateur surpris des trèfles, des carreaux, des piques et des cœurs, symbolisant curieusement des jeux de cartes. On raconte qu'elle a pu être édifiée grâce à un don de Louis XVI qui aurait opéré un prélèvement sur les loteries et jeux à Paris.

L'autre enfant du pays, philosophe, archéologue, académicien français, est l'écrivain Ernest Renan. Baptisé, songeant à devenir ecclésiastique mais perdant la Foi, il rédigea une somme retraçant les origines du christianisme et tout particulièrement une Vie de Jésus qui suscita l'indignation des catholiques. Il y évoquait « *la fatigante énumération des récits miraculeux* » et se demandait si les miracles sont « *bien historiques ou le fruit de la croyance des rédacteurs, fortement préoccupés de théurgie* ». Selon Renan, « *les évangiles ne sont ni des biographies à la façon de Suétone, ni des légendes fictives à la manière de Philostrate ; ce sont des biographies légendaires* ». Il faisait naître Jésus à Nazareth et non à Bethléhem. Il affirmait que Jésus, « *que sa famille ne semble pas avoir aimé... n'eut aucun de ces titres qui donnent aux yeux du vulgaire les droits du savoir* ».

On comprend aisément la fureur des Bretons catholiques et de leur clergé lorsque fut décidée, à l'initiative des Bretons de Paris, qui combattaient pour la laïcité, l'érection d'une statue à la gloire de l'écrivain « iconoclaste ». La statue, œuvre du statuaire Jean Boucher, fut inaugurée en septembre 1903 en présence non seulement du ministre de l'Instruction publique mais aussi du président du Conseil, le très anticlérical Émile Combes, qui venait de fermer de nombreuses écoles congrégationnistes. La troupe armée de baïonnettes avait été appelée en renfort pour protéger la cérémonie.

En réaction, les catholiques ultramontains firent ériger dans le bas de la cité en 1904, grâce à une souscription nationale, un imposant « Calvaire de réparation » ou « Calvaire de protestation » en granit de Kersanton, sculpté par Yves Hernot, portant les figures de Saint-Yves et de Saint Tugdual, qui fut inauguré par un Cardinal et plusieurs évêques.

Écrin d'une très belle cathédrale, cité au riche patrimoine, ville natale d'un grand écrivain, patrie d'un juge ecclésiastique unanimement apprécié et reconnu, Tréguier, lieu d'une formidable intrication mêlant le sacré, l'histoire, la tradition, la littérature, le judiciaire, est l'endroit idéal pour accueillir des colloques de qualité.

Le samedi 14 mai 2022, le 27^e colloque de la Saint-Yves, remarquablement organisé comme toujours par l'Ordre des avocats de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) sous l'autorité cette année de la dynamique bâtonnière Karine Rivoallan, placé sous la présidence d'Hélène Fontaine et de Bruno Blanquer, ancienne et actuel président(e) de la Conférence des Bâtonniers, a abordé en cette

saison d'élections présidentielle et législatives, en présence des autorités locales et de l'évêque de Saint-Brieuc, le thème de la Justice sous la forme de questions : *La justice est-elle encore humaine ? Les conditions actuelles de travail des professionnels de la Justice et les nouvelles pratiques judiciaires sont-elles humaines ? En prospective, la Justice du nouveau monde sera-t-elle humaine et de qualité ?*

En introduction aux exposés faisant état des conditions de travail déplorables de la justice française, la projection d'une partie du film « *Sois juge et tais-toi* » de la documentariste Danièle Alet a permis d'évoquer la souffrance professionnelle des magistrats, proches parfois de la déréliction.

L'avocat Gérard Tcholakian a évoqué les combats amenant au démontage des boxes vitrés et autres cages situés dans les salles d'audience, mettant une distance anormale et inadmissible entre le prévenu ou l'accusé présumé innocent, ses défenseurs et les juges.

Vincent Nioré, vice-bâtonnier de Paris, infatigable défenseur du respect du secret professionnel (en particulier lors des perquisitions chez les avocats), a développé les conditions d'un apaisement des tensions entre avocats et magistrats.

Olivia Dufour, journaliste qui intervient régulièrement lors des colloques de Tréguier, a dressé un tableau implacable du nouveau tribunal de Paris en tant qu'édifice, dont l'architecture et la conception intérieure sont tournées vers la méfiance de l'autre plutôt que vers l'accueil, sans tenir compte de la vulnérabilité du justiciable.

Gérard Cristol, ancien bâtonnier de

Montpellier, qui « rêve de mourir à la barre » et qui vient de publier « *Je n'ai jamais plaidé que pour moi* » a fait une courte intervention très remarquée qui lui a valu les applaudissements nourris d'un auditoire se mettant debout pour le remercier.

La richesse des exposés (sont également intervenus, parmi d'autres orateurs, Yves Mahiu, ancien président de la Conférence des bâtonniers, Laurent Sabatier, président du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, Christiane Féral-Schuhl, ancienne présidente du CNB) et le temps contraint n'ont pas permis d'échanges entre les intervenants et les participants,

mais une promenade maritime très iodée vers les Sept Iles et leurs fous de Bassan, ces oiseaux au long bec de la famille des sulidés connus pour leurs parades nuptiales, puis un repas particulièrement convivial, lui aussi très iodé, dans la salle synodale (ancienne salle capitulaire devenue salle du conseil) de l'ancien palais épiscopal (désormais hôtel de ville) ont permis de favoriser des discussions enrichissantes et animées.

De nombreux participants ont pu assister le lendemain au Grand Pardon de Saint Yves et au lent cortège des porteurs du « chef » du célèbre saint, des innombrables

bannières, des clercs, des avocats et magistrats en robe, des pèlerins, des initiés et habitués, des habitants, et aussi des touristes aimantés par les rites, les couleurs et les chants de cette traditionnelle et impressionnante procession.

Si Ernest Renan avait pu être présent lors d'une telle cérémonie, il n'aurait pu que répéter l'une de ses plus célèbres phrases : « *L'homme fait la sainteté de ce qu'il croit et la beauté de ce qu'il aime* ».

*Etienne Madranges
Avocat à la cour
Magistrat honoraire*

Chronique n° 195

2022-8529



En haut deux images du 27^e colloque de la Saint-Yves organisé à Tréguier le 14 mai 2022 par l'Ordre des avocats de Saint-Brieuc ; en bas la procession du Grand Pardon de Saint-Yves le dimanche 15 mai 2022 ; on reconnaît à gauche Laurent Sabatier, président du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, Guirec Arhant, maire de Tréguier, et Karine Rivoallan, bâtonnière de l'Ordre des avocats briochin, portant le Bâton en bois d'if orné de l'effigie de Saint Yves et de l'hermine bretonne, incrusté d'un quartz, réalisé en 2019 par l'artiste Milan (Michel Milliancourt), sculpteur sur bois.

© Etienne Madranges

ANNONCES LÉGALES

PARIS

75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 24/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHEZ VINCENT
Forme : Société civile immobilière.

Objet social : l'organisation en vue d'en faciliter la gestion et la transmission, et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine des associés, tant mobilier qu'immobilier ; la propriété, la mise en valeur, l'administration et la gestion de tous biens ou capitaux de nature mobilière, valeurs, actions, titres, obligations et généralement tout placement financier ; la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location, mise à disposition gratuite au profit des associés ou de certains d'entre eux, ou autrement : de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Siège social : 3, rue Chambiges, 75008 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : VISSER Vincent demeurant Wally Moesweg 1 NL - 1251AT LAREN (PAYS-BAS).

Cession des parts : Cession libre entre associés. Agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire pour toutes les autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210699

Aux termes d'un ASSP en date du 24/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI MONCEAU TEHERAN

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente - exceptionnelle - de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 10, rue de la Pépinière, 75008 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : NEYRON de SAINT-JULIEN Charles-Henri et DE RAVEL D'ESCLAPON Marguerite épouse NEYRON de SAINT-JULIEN demeurant 10, rue de la Pépinière 75008 PARIS.

Cession des parts : Cession libre entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210674

Aux termes d'un ASSP en date du 29/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FFPSPV15

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle.

Objet social : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession de participations dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères, la prise de toutes participations et tous intérêts, par tous moyens, dans toutes sociétés et entreprises. Le conseil en gestion de patrimoine, l'ingénierie financière, les prestations de conseil en investissements financiers, les prestations de services et de conseils en stratégie et finance et ce suivant tous supports de communication.

Siège social : 23/25, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Présidence : La société FOUNDERS FUTURE, SAS au capital de 19 206 €, 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS immatriculée sous le n° 834 109 464 RCS Paris.

Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

210745

Dénomination :

BENCYDEL

Forme : société par actions simplifiée.

Objet : La définition et l'animation de la stratégie et de la politique générale du groupe constitué par toutes les sociétés ou entreprises françaises ou étrangères dans lesquelles la société détient directement ou indirectement des participations ou intérêts. La prise de participation, par voie de souscription, d'achat, d'apport ou autrement, dans toutes sociétés, françaises ou étrangères. La prestation de tous services en matière administrative, financière et comptable au profit de ses filiales. L'achat, la vente, l'exploitation de toutes marques, licences, concessions en France et à l'étranger. Toute opération de prêt, de trésorerie, d'octroi de garantie, de gage, d'aval ou de tout autre engagement.

Siège social : PARIS 14^{ème} (75014) 4, place Denfert Rochereau.

Capital : 2 000.00 euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Cessions des parts : Clauses d'agrément.
Président : Monsieur Stéphane TYC, époux de Madame Monique SZABO, demeurant à PARIS 14^{ème} (75014) 4, place Denfert Rochereau.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

210807

Aux termes d'un acte SSP en date du 27 juin 2022, il a été constitué la société suivante :

Dénomination :

JEAN SCHMUCKLÉ NOTAIRE

Forme : Société à Responsabilité Limitée Titulaire d'un Office Notarial.

Objet : L'exercice de la profession de Notaire telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et toutes les activités accessoires, annexes ou connexes dans l'Office Notarial dont la société est titulaire 63 rue de l'Université - 75007 PARIS.

Siège social : 63 rue de l'Université - 75007 PARIS.

Capital : 490.000 Euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Gérant : Maître Jean SCHMUCKLÉ demeurant 15 rue Guilloteaux Vatel - 78150 LE CHESNAY.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

210667

Aux termes d'un ASSP en date du 10/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

VOLTA MOTOR FRANCE

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : La production, le commerce de gros, l'importation et l'exportation de moteurs appartenant à tous types de véhicules terrestres, aériens et maritimes.

Siège social : 88, rue de Courcelles, 75017 PARIS.

Capital : 20 000 €.

Présidence : la société VOLTA MOTOR SANAYI VE TCARET ANONIM SIRKET, société de droit Turque au capital de 75 300 000 livres Turcs (TL), sise Selamlar Köyü Mevkii Gümüşova OSB 1. Sokak Volta Motor San Ve Tic AS Blok n°10, DÜZCE (TURQUIE), immatriculée sous le n° 10306 RCS DÜZCE (TURQUIE), représentée par M. Fatih BAYRAKTAR demeurant Yesilbaçe Mah. Lara Cad. Varisli Apt Blok No : 15 İç AS Blok No : 8 Muratpasa - ANTALYA (TURQUIE).

Directeurs généraux : INCI Mehmet demeurant Sultanciftligi Mah. Sultan Murat Cad. No : 26, Merdiven Merkez Cekmekoy, ISTANBUL (TURQUIE) ; YILMAZ Abdurrahman demeurant Güzeltepe Mahallesi Anil Sokak no : 87/14 D Blok D. 176 Eyüpsultan ISTANBUL (TURQUIE).

Cession d'actions : Libres.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210664

Avis est donné de la constitution d'une Société, en date du 25 MAI 2022 présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RX LINE

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Capital : 100 euros.

Siège social : 3, rue Béranger 75003 PARIS.

Objet : l'achat, la vente de tous produits non réglementés en rapport avec la mode, les loisirs, la maison, etc.

Durée : 99 ans.

Président : Monsieur Julien BENCHETRIT demeurant 3, rue Béranger 75003 PARIS. Immatriculation : au RCS de PARIS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Pour avis, Monsieur Julien BENCHETRIT.

210842

Suivant acte SSP à PARIS en date du 23/06/2022, il a été instituée une société par actions simplifiée dénommée :

NR INFORMATIQUE

Au capital de 1 000,00 Euros, dont le siège social se situe au 78, AVENUE DES CHAMPS ELYSEES, BUREAU 326, 75008 PARIS,

dont l'objet social est : Analyse, Etudes, programmation, ingénierie et conception des systèmes de logiciels informatiques.

Durée de la société : 99 années.

Agrément : La cession des actions de l'actionnaire unique est libre.

Président : RYAD BOUKHRIS, demeurant 7, RUE DE CHANTILLON 60100 CREIL. RCS PARIS.

210711

Aux termes d'un ASSP en date du 28/06/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SPACEBOOKER

Objet social : Exploitation d'une plateforme numérique de mise en relation entre des professionnels disposant d'un espace et des particuliers nécessitant la location d'un espace.

Siège social : 22, rue de Navarin 75009 PARIS.

Capital : 3 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS.

Président : Monsieur JOVANOVIC Nikola, demeurant 22, rue de Navarin, 75009 PARIS Directeur général : Madame MEZILLE Sophie, demeurant 56, rue Albert, 75013 PARIS.

Admission aux assemblées et droits de votes : Les conditions d'admission aux assemblées nécessitent d'être associé ou bien les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé ou par un tiers, cette personne devant obligatoirement justifier de son mandat en le communiquant au Président. Il est en est de même pour le droit de vote qui est corrélé au nombre de parts.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

210658

Aux termes d'un ASSP en date du 21/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CHAMAREL

Forme : Société civile.

Objet social : l'acquisition en pleine propriété ou en nue-propriété ou en usufruit, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que valeurs mobilières, titres, droits sociaux, portefeuille, de toute nature, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées.

Siège social : 42, rue Daguerre, 75014 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : LAURENT Caroline demeurant 224, rue de Tolbiac 75013 PARIS.

Cession des parts : Agrément des associés à la majorité des droits de vote.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210703

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître HUREL ANTOINE, notaire au 15, rue des Saints Pères 75006 PARIS, le 29/06/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BEITAN

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 8, rue Valentin Haüy, 75015 PARIS.

Capital : 200 €.

Gérance : ROBERT Alexandre demeurant 8, rue Valentin Haüy 75015 PARIS ; KARAM Nadine demeurant 47, rue des Acacias 75017 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

210779

Aux termes d'un acte SSP du 23/06/2022 il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Tritax EuroBox (France) Propco SCI

Forme : Société civile.

Capital social : 100 euros.

Siège social : 92, avenue de Wagram 75017 Paris.

Objet social : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : à titre principal, l'acquisition directe ou indirecte de tous biens et/ou droits immobiliers bâtis ou non bâtis et la construction d'immeubles en vue de l'exploitation par voie de location, sous toutes ses formes, de ces biens ou droits immobiliers. L'exercice du droit de propriété sur tous ces biens et droits immobiliers, dont notamment l'administration, la gestion par location ou autrement, la construction, la rénovation, la réhabilitation ou l'aménagement de tous ces biens et droits immobiliers. La souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement des associés représentant la majorité simple du capital social.

Gérance : IQ EQ France, SAS au capital de 5 095 335,90 euros sise 92, avenue de Wagram, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 907 824 577, représentée par son président Madame Anne-Marie COSTET demeurant 53, rue Cardinet 75017 Paris et M. Nicholas Oliver PRESTON domicilié 24, Hainthorpe Road, London SE27 0PH.

Pour avis.

210672

Guillaume GOURVÈS, Avocat
1 rue de Reims
90000 Belfort

H2C

Société par actions simplifiée
au capital de 1 556 967 €
Siège social : 75007 PARIS
68, rue de Grenelle
En cours d'immatriculation
au RCS de Paris

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

- forme : société par actions simplifiée ;
- dénomination : H2C ;
- siège : 68, rue de Grenelle, 75007 Paris ;

- objet : holding administratif et financier ; holding animateur de groupe ;
- durée : 99 ans ;
- capital : 1 556 967 euros ;

- président : M. Alban HONNET, né le 15.11.1977 à Saint-André-les-Vergers (10), de nationalité française, demeurant 68, rue de Grenelle, 75007 Paris ;
- directrice générale : Mme Emmanuelle COSSON épouse HONNET, née le 22.10.1984, à Troyes (10), de nationalité française, demeurant 68, rue de Grenelle, 75007 Paris ;

- actions, clause d'agrément : actions ordinaires et de même catégorie ; cessions d'actions autorisées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ;
- accès aux assemblées générales - droit de vote : tout associé dispose aux assemblées d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ; il peut s'y faire représenter par un autre associé ;
- immatriculation : RCS PARIS.

Pour avis.

210650

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 25 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination :

STINTOUCH SOLUTIONS

Siège : 15 bis, rue Chaligny, 75012 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 2 000 euros.

Objet : La création, la conception, la réalisation, l'exploitation, le développement, l'achat et la vente de logiciels, progiciels, de bases de données, de sites internet, - L'exploitation de tous fonds de commerce de conception et exploitation de sites Internet, - La fourniture de services d'intermédiation dans la commercialisation de produits ou service sur Internet, - Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. - L'organisation d'événements culturels et d'événements sportifs.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alexandre BLERVAQUE, demeurant 15 bis, rue Chaligny, 75012 Paris.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

210655

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître JACQUES LAVIGNE, notaire au 3, avenue du Président Wilson 75016 PARIS, le 20/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MAS DE BOUSCARDON- SAINT BONNET

Forme : Groupement foncier agricole.

Objet social : Gestion et exploitation de l'immeuble situé à SAINT REMY DE PROVENCE (13210) dénommée le GFA DU MAS DE BOUSCARDON-SAINT BONNET.

Siège social : 9, square Alboni, 75016 PARIS.

Capital : 3 470 000 €.

Gérance : SENARD Jean demeurant 9, square Alboni 75016 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210861

Erratum à l'annonce n°210356 parue dans le Journal Spécial des Sociétés du 29/06/2022 concernant la société SCOTBEEF EUROPE. Il s'agissait de lire l'adresse de l'administrateur : Meadow Brook, Sustead Road, Lower Gresham, Norwich NORFOLK NR11 8RE, ROYAUME-UNI.

210794

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/06/2022, il a été constitué une société :

Dénomination : **BLANCA**

Forme : SAS.

Capital : 1 000 €.

Siège social : 34, rue Keller – 75011 PARIS.

Objet : La création, l'achat, l'exploitation, la vente de tous de fonds de commerce de RESTAURATION SUR PLACE ET A EMPORTER - CAVE A VINS - EPICERIE FINE - MARCHANDS DE VINS - LIVRAISON - CAFE - BAR - BRASSERIE, sous toutes ses formes.

Durée : 99 années.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Présidente : la société « LA PULPERIA », SARL au capital de 7 500 €, RCS de PARIS n° 531 642 684, siège social : 13, rue des Fougères – 75020 PARIS.

Directrice Générale : Madame Violetta HERNANDEZ BURGUENO, demeurant : 7, rue Crussol – 75011 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

210710

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **DLP IMMO**

Forme : SAS à Associé Unique.

Objet : Toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobilier au sens de l'article 1831-1 et suivants du code civil ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente.

Siège social : 24, rue Octave Feuillet – 75116 PARIS.

Capital : 200 000 €.

Durée : 99 années.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Président : DLP Holding, SAS à Associé Unique, au capital de 326 208 €, Siège social : 75008 PARIS, 18, rue de Marignan, 884 863 622 R.C.S. PARIS

Représentée par Monsieur Benjamin, Jacques DELEPLANQUE.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

210897

Aux termes d'un ASSP en date du 22/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

SCI du 46 Avenue d'Iéna

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la détention, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens, la transformation, la construction, l'aménagement, la location en totalité ou en fractions de tous biens et droits immobiliers, la vente – exceptionnelle - et l'administration et la gestion de tous biens immobiliers et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question qui pourraient lui être apportés ou dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

Siège social : 7, rue Newton, 75116 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : TABET Karim demeurant 480 Park Avenue APT 21A NEW YORK (ETATS-UNIS).

Cession des parts : Agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210662

Avis est donné de la constitution :

Forme : SARL.

Dénomination :

BLANDIRENCA MONTAGNE

Capital social : 1 430 000,00 Euros en numéraire.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Siège social : 2bis, rue Leroux à 75016 PARIS.

Objet : La construction ou l'acquisition suivie de la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers meublés ou non lui appartenant, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément ; La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; La souscription de tout emprunt nécessaire à la réalisation de l'objet social et corrélativement donner toute garantie hypothécaire, privilège ou autres à la sûreté de leurs remboursements.

Gérant : Monsieur Jacques DE PERETTI demeurant 2bis, rue Leroux à 75016 PARIS.

210796

Aux termes d'un ASSP en date du 10/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MUSE**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la détention, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens, la transformation, la construction, l'aménagement, la location en totalité ou en fractions de tous biens et droits immobiliers, la vente –exceptionnelle- et l'administration et la gestion de tous biens immobiliers et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question qui pourraient lui être apportés ou dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

Siège social : 1, pl du Panthéon, 75005 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : MEHTIYEVA Kamalia demeurant 1, pl du Panthéon 75005 PARIS.

Cession des parts : Agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210923

Aux termes d'un ASSP en date du 27/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **IZIPIZI GROUP**

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : Toutes opérations, pour son propre compte, d'achat, de vente, d'échange et de gestion de parts sociales ou de valeurs mobilières française et étrangères de toute nature et de toutes entreprises.

Siège social : 19, rue de Calais, 75009 PARIS.

Capital : 1 350 €.

Présidence : COUTURIER Quentin demeurant 40, rue Blanche 75009 PARIS.

Directeur général : AGUERA Xavier demeurant 4, rue Camille Tahan 75018 PARIS ; BRUN Charles demeurant 25, bd de Bonne Nouvelle 75002 PARIS.

Commissaire aux Comptes titulaire : ERNST & YOUNG AUDIT, 1-2, pl des Saïsons, Paris la Défense 1 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 344 366 315 RCS Nanterre.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210934

Aux termes d'un acte SSP à Paris en date du 29 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : **OT IMMOBILIER**

Siège : 10 B, allée du Bord de l'eau 75016 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 500 000 €.

Objet :

- toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de leur revente, ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens de l'article 1831-1 et suivants du Code civil ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente ;

- l'acquisition, la détention, la gestion et le transfert (sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion) de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature ;

- la réalisation de toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière, ou autres au profit de toute entité ;

- l'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions trois jours ouvrés au moins avant celle-ci.

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession des actions : clause d'agrément en cas de pluralité d'associés.

Président : M. Olivier TRIQUENEAU, Demeurant : 10 B, allée du Bord de l'eau 75016 PARIS.

POUR AVIS,

Le Président.

210927

Aux termes d'un acte SSP du 29/06/2022, il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination sociale : **Le 13ème lieu**

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Siège social : 18, rue Pinel 75013 PARIS.

Capital social : 1 000 €.

Objet : - Coaching, développement personnel, activité socioéducative, formation en séminaire.

Président : Mme Dominique GIUDICELLI demeurant 38, rue d'Alésia à PARIS 75014.

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS de PARIS.

Pour avis,

Le Président.

210948

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître JACQUES LAVIGNE, notaire au 3, avenue du Président Wilson 75016 PARIS, le 09/05/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI DU MAS DE BOUSCARDON

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Gestion et exploitation de l'immeuble situé à SAINT REMY DE PROVENCE (13210) dénommée le MAS DE BOUSCARDON.

Siège social : 9, square Alboni, 75016 PARIS.

Capital : 1 210 000 €.

Gérance : SENARD Jean demeurant 9, square Alboni 75016 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210862

Etude de Maîtres POIRIER, VELAZQUEZ, THIBAUD ET BERNOVILLE, Notaires associés aux ULIS (Essonne)

Suivant acte reçu par Me Luis Miguel VELAZQUEZ, Notaire associé au sein de la SELARL POIRIER ET ASSOCIES NOTAIRES, titulaire d'un office notarial situé aux ULIS (Essonne), Immeuble le Trigone, CD 35, route de Gometz, CS 60111, le 24 juin 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale :

SCI P. ANDREANI

Siège social : PARIS 17^{ème} arrondissement (75017), 143, boulevard Pereire.

Durée : 99 années.

Capital social : 120 000,00 €.

Les Apports en numéraire : les parts de numéraire doivent être libérées par leurs souscripteurs à première demande de la gérance toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Raphaël ANDREANI, demeurant 143, boulevard Pereire, 75017 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

Pour avis,

Le notaire.

210863

Aux termes d'un ASSP en date du 27/06/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI CHAMCAR**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente - exceptionnelle - de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 43, rue du Théâtre, 75015 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : CHAMAS Leila épouse CARABIN demeurant 43, rue du Théâtre 75015 PARIS.

Cession des parts : Agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210991

Par acte S.S.P. en date à VINCENNES (94) du 04 juillet 2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : **S&S PROXI**

Capital social : 7 500 Euros

Siège social : 142, avenue Ledru Rollin - 75011 PARIS.

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Idriss ERROGUI, demeurant à PARIS (75019), 189 B, boulevard Macdonald, est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

210983

SCI DE CHARETTE

Société civile immobilière au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
39, avenue d'Iéna

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 24 mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale :

SCI DE CHARETTE

Siège social : 39, avenue d'Iéna, 75016 PARIS.

Objet social : L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un immeuble commercial et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 50 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Société ALAIN GUENANT ET CIE, SAS au capital de 73 856 euros, dont le siège social est 39, avenue d'Iéna, 75016 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 545 650 178.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis,

La Gérance.

211022

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître GUIGNIER STÉPHANIE, notaire au 35, rue de Bassano 75008 PARIS, le 16/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SAINT GERONCE**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente - exceptionnelle - de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et plus particulièrement l'acquisition d'un bien immobilier sis à A BOURG 33710 Impasse Cahoreau [GIRONDE].

Siège social : 33, rue Saint-Andrée-des-Arts, 75006 PARIS.

Capital : 1 200 €.

Gérance : ROUAIX Vincent et HEINRICH Sylvie demeurant ensemble 57, rue Michel Ange 75016 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211010

AVIS DE CREATION

Aux termes de la signature des statuts en date du 23 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI BENJAMIN**

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège Social : 4, rue Jobbe Duval 75015 Paris.

Objet : L'acquisition, la propriété, ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que valeurs mobilières, titres, droits sociaux, parts d'intérêts de toute nature.

Durée : 99 années.

Capital social : 1 000 €.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

210913

Aux termes d'un acte authentique reçu le 18/05/2022 par Me Sébastien TESTARD, Notaire à PARIS 15e, 7-11, quai André Citroën, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI DE SAILLY LE MOULIN DE POUILLY

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 9 bis, rue de Passy, 75016 PARIS.

Capital : 20 561 €.

Gérance : DE SAILLY-PRADIE Grégory demeurant 9 bis, rue de Passy 75016 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210951

Aux termes d'un acte SSP en date à PARIS du 09/06/22, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **Sub Rosa**

Siège social : 229, rue Saint Honoré, 75001 PARIS.

Objet social : Toute activité liée au conseil en marketing et à la publicité, en particulier l'audit d'actifs digitaux, le conseil en stratégie marketing, l'exécution de stratégies marketing, le développement et l'installation de technologies telles que des logiciels informatiques, l'optimisation du trafic pour des sites Internet, la rédaction de contenus textuels, la création de sites Internet, la publicité en ligne, la publication de textes publicitaires, la conception et la production de contenus audiovisuels.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de PARIS.

Capital social : 100,00 Euros.

Gérance : MM. Louis COLLET, demeurant 120, rue d'Assas 75006 PARIS et Alexandre HASROYAN, demeurant 10, square Alboni 75016 PARIS.

211019

Par acte S.S.P. du 30 juin 2022 a été constituée la société suivante :

Dénomination sociale :

EURL ALEXANDRA

DE NAVACELLE ZOLIDIS

Forme : EURL.

Siège social : 97, boulevard Haussmann 75008 Paris.

Capital social d'origine : 500 euros.

Objet : Conseils pour les Affaires et autres conseils de gestion.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS de Paris.

Gérante : Madame Alexandra de NAVACELLE ZOLIDIS née le 3 mai 1975, demeurant 97, boulevard Haussmann 75008 Paris.

211001

Par acte S.S.P. du 30 juin 2022, a été constituée la société suivante :

Dénomination sociale :

LES PETITS PLATS

Forme : SAS.

Siège social : 16, rue des Boulets 75011 Paris.

Capital social d'origine : 100 euros.

Objet : autres services de restauration.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS de PARIS.

Gérant : Grégory TZAMANIS demeurant 12, rue Renault 94160 Saint-Mandé.

210994

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 30 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile.

Dénomination sociale : **HELIAS**
Siège social : 63, rue Claude Bernard, 75005 PARIS.

Objet social : L'acquisition, la détention, la gestion, la cession ou la prise de toute participation, de quelque manière que ce soit, à titre minoritaire ou majoritaire, dans le capital social et les droits de vote de sociétés existantes ou à créer, et dans toutes personnes morales françaises ou étrangères quelle que soit leur forme juridique, ainsi que la souscription à cet effet de tout financement quel qu'en soit la forme.

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Nicolas HELIAS, demeurant 63, rue Claude Bernard – 75005 PARIS.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS PARIS.

Pour avis.
La Gérance

211065

Aux termes d'un ASSP en date du 04/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ABSSIA**

Forme : SAS.

Objet social : La prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quelle qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ; la gestion de ses participations ainsi que de toutes autres valeurs mobilières, l'assistance et le conseil à toutes sociétés dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finances, négociation. L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la location de tous immeubles ou biens immobiliers ; l'octroi de toutes cautions ou garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe.

Siège social : 9, avenue Percier, 75008 PARIS.

Capital : 100 €.

Présidence : ABENEX CAPITAL, SAS sise 9, avenue Percier 75008 PARIS immatriculée sous le n° 418 938 528 RCS Paris.

Commissaire aux Comptes titulaire : SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE PAUL BRUNIER - AUDIT & COMPTABILITÉ, 31, rue Henri Rochefort 75017 PARIS immatriculée sous le n° 801 016 015 RCS Paris.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de PARIS.

211098

Aux termes d'un ASSP en date du 31/05/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

2J AVOCAT

Objet social : Exercice de la profession d'avocat.

Siège social : 149, rue de Rome, 75017 PARIS.

Capital initial : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PARIS.

Gérance : JOSSELINE Joachim, demeurant 30, rue du Général Guilhem, 75011 PARIS France.

Joachim Josselin.

211074

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître GUIGNIER STÉPHANIE, notaire au 35, rue de Bassano 75008 PARIS, le 16/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SAINT ANDRE**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et plus particulièrement l'acquisition d'un bien immobilier sis à PARIS 75006, 33, rue Saint-André-Arts et d'un bien immobilier sis à PARIS 75005, 34, rue Serpente et sa mise en location, sa mise à disposition par prêt à usage ou commodat dudit bien, à charge pour les associés bénéficiaire dudit prêt à usage de supporter l'entretien courant du bien et la taxe foncière aux lieu et place de la société.

Siège social : 33, rue Saint-André-des-Arts, 75006 PARIS.

Capital : 1 200 €.

Gérance : AUTEUIL CONSEIL, 57, rue Michel Ange 75016 PARIS immatriculée sous le n° 444 199 871 RCS Paris.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211050

Aux termes d'un ASSP en date du 08/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**SPFPLAS LA MOURANDIÈRE
GD NOTAIRE**

Forme : SPFPL.

Objet social : La détention des parts ou d'actions de sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire ou d'autres professions juridiques ou judiciaires en France ainsi que dans tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire ou d'autres professions juridiques ou judiciaires.

Siège social : 64, avenue Kléber, 75016 PARIS.

Capital : 100 €.

Présidence : DELAMARCHE Grégoire demeurant 64, avenue de Kléber 75016 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

210959

Aux termes d'un acte sous seing privé du 23/06/2022, il a été constitué une société par actions simplifiées :

Dénomination sociale : **SAGA V.H.**

Siège social : 17, rue Vaneau 75007 Paris

Capital social : 10 000 euros.

Objet : La propriété, le financement et l'exploitation directe, indirecte ou comme mandataire, de tous hôtels, restaurant, bars, de toute nature et de toute catégorie et plus généralement, de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services.

Durée : 99 ans.

Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées, chaque action donne droit à une voix.

Cession d'action : agrément préalable.

Président : Monsieur Thierry CHEVRIER de CHOUDENS demeurant 17, rue Vaneau 75007 PARIS.

Directeur général : Monsieur Thomas CHEVRIER de CHOUDENS demeurant 177, avenue Achille Peretti 92200 Neuilly-sur-Seine.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

211112

SCI SLAC

Société civile

au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
41 bis, rue Claude Terrasse

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/06/2022, il a été constitué la société suivante :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : **SCI SLAC**

Siège social : 41 bis, rue Claude Terrasse, 75016 PARIS.

Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Christopher POURTALE demeurant 41 bis, rue Claude Terrasse 75016 PARIS, Monsieur Armand DOGNIN demeurant 1577, quai Marcel Dassault 92210 Saint Cloud, Monsieur Laurent MORIN demeurant 13, avenue Montrose 06400 CANNES.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de PARIS. Pour avis La Gérance.

211116

Dénomination :

SCI PARIS PORT ROYAL

Forme : société civile immobilière.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : PARIS 11^{ème} (75011) 16, rue Oberkampf.

Capital : 1 000.00 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Cessions des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : Madame Virginie OZENNE, et Monsieur Olivier BONGRAND, son époux, demeurant ensemble à PARIS 11^{ème} (75011) 16, rue Oberkampf.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

211096

Par acte S.S.P. en date à VINCENNES (94) du 5 juillet 2022, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SARL ISSIBOUCENE FRERES

Capital social : 1 000 Euros.

Siège social : 15, rue du Faubourg du Temple – 75010 PARIS.

Objet social : L'ACHAT, LA VENTE, L'EXPLOITATION, LA PRISE ET LA MISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE ET PLUS PARTICULIEREMENT LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE DE « CAFE, BAR, BRASSERIE, RESTAURANT, HOTEL, MARCHAND DE VINS, LIQUEURS ».

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Achour ISSIBOUCENE, demeurant à CRETEIL (94000) 04, rue du Sentier des Attrapes et Monsieur Belaïd ISSIBOUCENE, demeurant à LES LILAS (93260), 02, avenue des Combattants d'Afrique du Nord, sont nommés cogérants de la Société pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

211132

Avis est donné de la constitution d'une Société, en date du 1^{er} juillet 2022, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ALTA LAURUS**

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 15, rue des Halles 75001 PARIS.

Objet : La participation directe ou indirecte à toute société et entreprise commerciale, financière ou Industrielle.

Durée : 99 ans.

Président : Monsieur Laurent GENIER demeurant 32, rue Roublot 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Immatriculation : au RCS de PARIS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis,
Laurent GENIER.
211137

Dénomination :

SCI CRISTAL

Forme : société civile immobilière.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : PARIS 11^{ème} (75011) 16, rue Oberkampf.

Capital : 1 000.00 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Cessions des parts : Clauses d'agrément.

Gérance : Madame Virginie OZENNE, et Monsieur Olivier BONGRAND, son époux, demeurant ensemble à PARIS 11^{ème} (75011) 16, rue Oberkampf.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

211099

Aux termes d'un ASSP en date du 27/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI 192-194 VH PARIS 16

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 30, bd Flandrin, 75016 PARIS.

Capital : 500 000 €.

Gérance : SCHAPIRA Karine demeurant 30, bd Flandrin 75016 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

211023

Le service annonces légales

du Journal Spécial des Sociétés

est à votre disposition

du lundi au vendredi.

Tél. : 01 47 03 10 10

TRANSFORMATIONS

HOTELIERE DU MAINE

SARL au capital de 38 112,25 Euros
Siège social : PARIS (14ème Arrt.)
Rue du Maine, n° 1 Bis
395 367 808 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022, les associés de la société, ont décidé :

- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, avec effet du 30 juin 2022, sur le vu du rapport du commissaire aux comptes conformément aux articles L.223-43 alinéa 3 et L.224-3 du Code de Commerce.

Cette transformation prévue par la loi et les statuts n'a pas entraîné la création d'un être moral nouveau, mais a mis fin au mandat de Gérante, exercé par Madame Laurence PERON, sous son ancienne forme juridique.

L'objet, le capital, la durée et le siège social n'ont pas été modifiés.

Les nouveaux statuts présentent notamment des caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « HOTELIERE DU MAINE ».

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Exercice du droit de vote : En cas de démembrement de la propriété des actions (usufruit d'une part, nue-propiété d'autre part), sauf pour les actions reçues par donation, placée sous le régime fiscal de l'article 787 B du Code Général des Impôts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions ayant pour objet.

- l'affectation et la répartition des résultats,

- les modifications du pacte social touchant aux droits d'usufruit grevant les actions,

- la prorogation ou la dissolution de la société,

- la modification des statuts, relative au droit de vote,

- les actes de disposition de l'actif social immobilisé,

- la révocation du Président,

- ainsi que pour toute décision ayant conséquence directe ou indirecte d'augmenter les engagements directs ou indirects d'usufruitiers d'actions.

Dans tous les autres cas, le droit de vote appartient au nu-propiétaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions (usufruit d'une part, nue-propiété d'autre part), résultant de la donation, avec réserve d'usufruit, placée sous le régime fiscal de l'article 787 B du Code Général des Impôts, le droit de vote de l'usufruitier de ces actions sera limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices, toutes les autres décisions étant prises par le nu-propiétaire desdites actions (article 1844 du Code Civil).

Clause Restreignant la libre cession des actions : La cession ou la transmission d'actions, à l'exception de celles entre associés ou au profit des conjoints, des ascendants et descendants qui sont libres, doit être soumise à l'agrément préalable de la société. Si la société ne comporte plus qu'un associé, la cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Madame Laurence DROUETS, veuve non remariée de Monsieur Pascal PERON, demeurant à PARIS (14ème Arrt.) Rue Leneveux, n° 2, qui a accepté ladite fonction.

Directeur Général : Monsieur Matthieu PERON, demeurant à PARIS (14ème Arrt.) Villa Méridienne, n° 7.

POUR PUBLICATION LEGALE.

Le Président.

211106

SPLENDID HOTEL

Société par Actions Simplifiée
Capital : 56 580,00 €
Siège social : 75015 PARIS
54, rue Fondary
592 048 854 R.C.S. PARIS

L'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue le 1^{er} juillet 2022, dont le procès-verbal de délibérations a été déposé au rang des minutes de Me C-E. SUEUR Notaire associé à CAUDRY (Nord) le 1^{er} juillet 2022 :

- a décidé la transformation de la société en SOCIETE EN NOM COLLECTIF, avec effet au 1er juillet 2022.

Le capital social reste fixé à la somme de 56 580,00 €.

La durée de la société, son objet, son siège social et sa dénomination restent inchangés.

Sous sa nouvelle forme, la société est gérée sans limitation de durée par :

- La SAS FONDARY MEURISSE, au capital de 1 700 000,00 €, siège social à LE THUËL (02340) Ferme de Beaumont – RCS ST QUENTIN : 914 275 672, dont le représentant est M. Yves MEURISSE, demeurant à LE THUËL (02340) Ferme de Beaumont.

Les fonctions précédemment remplies par la personne suivante ont pris fin, du fait de la transformation : Président : M. Yves MEURISSE.

- Les associés tenus indéfiniment des dettes sociales sont :

La SAS « FONDARY MEURISSE », au capital de 1 700 000,00 €, siège social à LE THUËL (02340) Ferme de Beaumont – RCS ST QUENTIN : 914 275 672.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

210936

KAMBLY FRANCE SA

SA au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
5, rue Cadet
348 789 413 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/06/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés ;

- modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **KAMBLY FRANCE**

- il a été décidé de nommer en qualité de **président** de sas KAMBLY HOLDING AG, Mühlestrasse 4 3555 TRUBSCHACHEN immatriculée sous le n° CH-053.3.003.050-0 RCS de BERN (SUISSE).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210647

"BIBA"

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
18, rue de Sèvres
562 031 609 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 30 juin 2022, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. Le texte des Statuts de la société sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée a été adopté. Sous sa forme nouvelle, l'objet, la dénomination, le siège social, la durée et le capital social n'ont pas été modifiés. Madame Yaël KOUPIRIANOFF, demeurant 62, rue de Rennes 75006 PARIS, a été nommée **Président** pour une durée illimitée à compter du même jour.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

211014

"SOCIETE HOTELIERE

CENTRAL HOTEL"

SARL au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : PARIS (14ème Arrt.)
Rue du Maine, n° 1 Bis
582 089 934 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022, les associés de la société, ont décidé :

- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, avec effet du 30 juin 2022, sur le vu du rapport du commissaire aux comptes conformément aux articles L.223-43 alinéa 3 et L.224-3 du Code de Commerce.

Cette transformation prévue par la loi et les statuts n'a pas entraîné la création d'un être moral nouveau, mais a mis fin au mandat de Gérante, exercé par Madame Laurence PERON, sous son ancienne forme juridique.

L'objet, le capital, la durée et le siège social n'ont pas été modifiés.

Les nouveaux statuts présentent notamment des caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « SOCIETE HOTELIERE CENTRAL HOTEL ».

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Exercice du droit de vote : En cas de démembrement de la propriété des actions (usufruit d'une part, nue-propiété d'autre part), sauf pour les actions reçues par donation, placée sous le régime fiscal de l'article 787 B du Code Général des Impôts, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions ayant pour objet.

- l'affectation et la répartition des résultats,

- les modifications du pacte social touchant aux droits d'usufruit grevant les actions,

- la prorogation ou la dissolution de la société,

- la modification des statuts, relative au droit de vote,

- les actes de disposition de l'actif social immobilisé,

- la révocation du Président,

- ainsi que pour toute décision ayant conséquence directe ou indirecte d'augmenter les engagements directs ou indirects d'usufruitiers d'actions.

Dans tous les autres cas, le droit de vote appartient au nu-propiétaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions (usufruit d'une part, nue-propiété d'autre part), résultant de la donation, avec réserve d'usufruit, placée sous le régime fiscal de l'article 787 B du Code Général des Impôts, le droit de vote de l'usufruitier de ces actions sera limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices, toutes les autres décisions étant prises par le nu-propiétaire desdites actions (article 1844 du Code Civil).

Clause Restreignant la libre cession des actions : La cession ou la transmission d'actions, à l'exception de celles entre associés ou au profit des conjoints, des ascendants et descendants qui sont libres, doit être soumise à l'agrément préalable de la société. Si la société ne comporte plus qu'un associé, la cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : la S.A.S. «HOTELIERE DU MAINE», dont le siège social est à PARIS (14ème Arrt.) Rue du Maine, n° 1 Bis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le n° 395 367 808, représentée par Madame Laurence PERON, demeurant à PARIS (14ème Arrt.) Rue du Maine, n° 1 bis, qui a accepté ladite fonction.

POUR PUBLICATION LEGALE

Le Président

211113

"GOFAB"

Société à Responsabilité Limitée
à Associée unique
au capital de 20 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
2 et 4, rue Montmartre
et 3, rue Montorgueil
524 672 060 R.C.S. PARIS

Suivant décisions du 22.06.2022, l'associée unique a décidé la transformation de la société en SAS à compter du même jour, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions :

Forme : SARL.

Gérant : M. Philippe GOURAND.

Nouvelles mentions :

Forme : SAS.

Président : GRD HOLDING, EURL au capital de 1 816 600 Euros, dont le siège social est à PARIS (75018) – 44, avenue de la Porte des Poissonniers, RCS PARIS 794 492 157, représentée par M. Philippe GOURAND demeurant à PARIS (75018) – 44, rue de la Porte des Poissonniers.

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS PARIS.

210876

"DIDIER LUDOT"

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75001 PARIS
24 Galerie Montpensier
329 086 268 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique en date du 30 juin 2022, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à Associé Unique à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. Le texte des Statuts de la société sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée à Associé Unique a été adopté. Sous sa forme nouvelle, l'objet, la dénomination, le siège social, la durée et le capital social n'ont pas été modifiés. Monsieur Didier LUDOT, demeurant 13, rue du Sentier et 1 rue du Croissant 75002 PARIS, a été nommé **Président** pour une durée illimitée à compter du même jour.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

211017

VOKTO

SA au capital de 554 248 Euros
Siège social : 75008 PARIS
5, rue de Rome
419 952 783 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 30/06/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Cette transformation met fin aux mandats des membres du Conseil d'administration. M. Karim SANI demeurant La Vigneraie 840, chemin du Serre – 13290 Aix-en-Provence a été nommé en qualité de **Président**, de ce fait ses mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général prennent fin.

Le mandat de Commissaires aux comptes titulaire de la société CMS Experts Associés se poursuit.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210804

COMPTOIR FIDUCIAIRE DE PARIS S.A.

SA au capital de 1 001 000 €
Siège social : 75008 PARIS
18, rue de Saint-Pétersbourg
572 089 811 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 20/05/2022, il a été décidé de :

- transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés,

- modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **COMPTOIR FIDUCIAIRE DE PARIS** ;

- nommer en qualité de Président EUROPEENNE DE CAUTIONNEMENT SA, sise 1,8 rue de Saint-Pétersbourg 75008 PARIS immatriculée sous le n° 542 049 481 RCS Paris en remplacement de M. Lucien LABOURE ;
- mettre fin au mandat de directeur général délégué de M. Olivier BERTHE DE POMMERY,

- mettre fin au mandat d'administrateurs de M. Michel GUIFFES et M. René LE PAPE.

Aux termes de l'AGE en date du 27/11/1998, il a été décidé de proroger la société jusqu'au 26/10/2104.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210859

CABINET CHAMORAND

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 40.000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
87 Boulevard Haussmann
343 385 720 RCS PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associée Unique en date du 29/03/22, il a été décidé :

- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Les fonctions de gérant de Mr Vincent CHAMORAND ont pris fin à compter du même jour.

- de nommer Mr Vincent CHAMORAND, demeurant 8 rue de la Comète - 92600 ASNIERES SUR SEINE, aux fonctions de **Président**.

Les conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211054

SAS CABINET VAVAK IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
2, rue Marie Benoist
885 356 527 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la SASU en EURL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau ni autre modification et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Gérante : Madame Françoise VAVAK, née le 29.04.1969 à Villeneuve sur lot, demeurant 2, rue Marie Benoist 75002 PARIS (anciennement Président sous la SAS).

210723

UNE AUTRE VILLE

SARL au capital de 2 500 euros
Siège social : 75020 PARIS
19 rue Frédéric Lemaître
752 488 809 RCS PARIS

Aux termes de décisions constatées du 30 juin 2022 ; l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.500 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : en cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Dirigeants : Monsieur Nicolas ROUGE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Nicolas ROUGE, demeurant 5 rue Moret 75011 PARIS, en qualité de **Président**.

211157

MICHELE FILOMENO FRANCE

M.F. FRANCE

SARL au capital de 6 500 Euros
Siège social : 75002 PARIS
9, rue de la Paix
379 804 883 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique le 27/06/2022, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

Il a également été décidé de nommer en qualité de **président** de sas la société M.F S.R.L., Foro Buonaparte 69, 20121 MILAN, société de droit étranger. Il a été pris acte du départ de M. Michele FILOMENO de ses fonctions de gérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210924

"THE CAFE BARBES"

SARL à Associé Unique
au capital de 1 000 Euros
Siège : 75018 PARIS
129, rue Caulaincourt
503 002 297 R.C.S. PARIS

Suivant décisions de l'associée unique du 04/07/2022 il a été décidé la transformation de la société en SAS à compter du même jour, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Anciennes mentions :

Forme : SARL.

Gérant : Arnaud MAYRINHAC - Olivier MAYRINHAC.

Nouvelles mentions :

Forme : SAS.

Président : ARNOL, Sarl au capital de 5 000 € dont le siège social est à PARIS (75007) - 2, place de l'Ecole Militaire, RCS PARIS 504 406 430.

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer

aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions aux tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS PARIS.

211086

MODIFICATIONS

PLEYEL INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 69 933 000 Euros
Siège : 75009 PARIS
1, rue des Italiens
75017 Paris
39, rue Mstislav Rospotropovitch
509 394 938 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 30 juin 2022, l'assemblée générale a décidé le transfert du siège social de la société situé 1, rue des Italiens 75009 Paris au 39, rue Mstislav Rospotropovitch 75017 Paris.

Pour avis.

211155

THALES CLOUD DE CONFIANCE

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
54/56, avenue Hoche
908 211 980 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 04/07/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **THALES CLOUD SECURISE**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211122

Participations et Investissements de l'Il

Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 Euros
Siège : 75009 PARIS
1, rue des Italiens
493 029 045 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 30 juin 2022, l'assemblée générale a décidé le transfert du siège social de la société situé 1, rue des Italiens 75009 Paris au 39, rue Mstislav Rospotropovitch 75017 Paris.

Pour avis.

211151

DENMAH

SARL au capital de 4.000 €
Siège social : 75010 PARIS
1 Rue Bouchardon
(chez Madame Denise ABOKI)
RCS PARIS 791 459 613

Démission pour ordre

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 23/03/2017 adressée à la société DENMAH, Mme Elodie ODOUNLAMI a fait part de sa démission pour ordre de ses fonctions de gérant à compter du 01/04/2017.

Modification au RCS de PARIS.

211125

Additif à l'annonce parue dans le présent journal du 22/06/2022, concernant la société LSN AUSSRANCE 388 123 069 RCS PARIS, il s'agissait de lire qu'il a également été pris acte de la fin du mandat de BEAS commissaire aux comptes suppléant.

211145

ZENCAP ASSET MANAGEMENT

SAS au capital de 456 849 €
Siège social : 75017 PARIS
20-22, rue Vernier
533 216 271 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 01/04/2022 et des décisions du Conseil de surveillance en date du 25/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance OFI CAPITAL PARTNERS, SAS au capital de 10 997 450 €, 20/22, rue Vernier 75014 PARIS immatriculée sous le n° 879 964 815 RCS Paris et OFI DISTRIBUTE, SAS au capital de 46 006 600 €, 20/22, rue Vernier 75017 PARIS immatriculée sous le n° 879 965 887 RCS Paris en remplacement de OFI ADVISERS, SA et OFI ASSET MANAGEMENT, SA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210777

ASRAPPORT FRANCE

SAS au capital de 7 000 €
Siège social : 75002 PARIS
40, rue Sainte-Anne
848 968 228 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique et du Conseil d'Administration en date du 30/06/2021, il a été décidé de :

- nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration M. Eiji KAWAKAMI demeurant Suginami-Ku 3-2-13 Shimizu 3-2-13 TOKYO/JAPON ;

- nommer en qualité d'administrateur M. SHUSAKU HIGAKI demeurant 2/2/604 Sanbancho Chiyoda-ku TOKYO, JAPON, M. Masanori MORISHITA demeurant 1/29/5 Daizawa TOKYO, JAPON et M. Ikuko TSUKAO demeurant 18, rue des Suisses 75014 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210666

APPETITE MUSIC

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
2, square Henry Bataille
487 507 956 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 13/06/2022, l'associé unique a :

- pris acte de la démission de Madame Catherine MOUTTE de ses fonctions de cogérante à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

- décidé de transférer le siège social du 2, square Henry Bataille - 75016 PARIS au 2, rue Pierre Louys - 75016 PARIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance.

210740

GDL IMMO

SAS au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75018 PARIS
14, rue de Clignancourt
909 497 604 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 16/06/2022, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : « Les prestations de services en matière administrative, financière, technique, commerciale et de management. L'acquisition, la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et de tous droits sociaux. La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales existantes ou en cours de création. »

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210694

BIOMONDE SOLIDARITE

Société coopérative à forme anonyme à capital variable
Siège social : 75019 PARIS
32, rue de Cambrai
503 456 006 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un Conseil d'administration du 22/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration M. Sonam WALTERSPILER, actuel administrateur en remplacement de M. Raphael FAUCHEUX, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210648

Transfert du siège social

OPEX CONSULTING

Société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue de Penthièvre
822 980 686 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 16 juin 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 10, rue de Penthièvre, 75008 PARIS au 32, rue de la Boissière, 41120 CELLETES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS,
Le Président.
210654

COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

SA au capital de 1 792 459 936 €
Siège social : 75013 PARIS 13
182, avenue de France
421 263 047 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 30/03/2022, et de l'attestation du président du conseil d'Administration en date du 23/06/2022, il a été décidé et constaté la réduction du capital social pour le ramener à 1 537 459 936 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210690

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAHEL

Société civile immobilière au capital de 304,90 Euros
Siège social : 75015 PARIS
14, place Etienne Pernet
387 682 685 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 23/05/2022, les associés ont constaté le décès de Monsieur Christian DELBARRE, cogérant et ont décidé de ne pas le remplacer.

Pour avis La Gérance.

210739

NESS26

SASU au capital de 100 €
Siège social : 75019 PARIS
37, quai de la Seine
849 726 872 R.C.S. PARIS

Le 15/05/2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à : Achat et vente, importation et exportation de toutes marchandises alimentaires ou non alimentaires. Conseil, commercialisation et distribution de ces marchandises, et toute activité connexe.

Mention au RCS de PARIS.

210659

T 5 M

SCI au capital de 150 000,00 Euros
Siège social : 92110 CLICHY
C/o Mme Y.Assogba 16, rue Palloy
797 982 626 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 23/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 46 bis, rue de la Pompe 75016 PARIS et ce, à compter du 23/06/2022.

L'objet demeure : La propriété, la mise en valeur, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers.

La durée reste fixée à 99 ans. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de NANTERRE et nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.
210708

"DES LANDRYS"

Société à Responsabilité Limitée au capital de 368 784 Euros
Siège Social : 75003 PARIS
4, place Thorigny
582 038 030 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 18 juin 2022, il a été pris acte du décès de Monsieur Pierre SOUCHKOFF, co-gérant, et décidé de ne pas procéder à son remplacement. La société sera désormais dirigée et gérée par Madame Alexandra SOUCHKOFF, seule gérante de la société.

Mention en sera faite au R.C.S. de PARIS.

Pour avis.

210771

DREAM HOTEL OPERA - PARIS

Société par actions simplifiée au capital de 76 255 Euros
Siège social : 75009 PARIS
15, rue Le Peletier
401 898 697 R.C.S. PARIS

Par décision du 15 décembre 2020, l'associé unique a pris acte de la démission de la société Action Compta de son mandat commissaire aux comptes titulaire et de son remplacement jusqu'au terme de celui-ci par la société CDA-Audit, jusque-là commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis.

210693

PERSPECTEEV

SAS au capital de 345 268,80 Euros
Siège social : 75011 PARIS
4, rue de la Pierre Levée
529 196 313 R.C.S. PARIS

Par décisions du Président du 31/03/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 348 336 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210769

SIBRA

SARL au capital de 250 Euros
Siège : 75116 PARIS
16, boulevard Flandrin
895 360 568 R.C.S. PARIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2022 a entériné la décision de modifier l'objet social au 20 juin 2022 en : - Restauration Traditionnelle.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

210781

SOCIETE CENTRALE DE COOPERATION IMMOBILIERE ARCADE-VYV

SA coopérative d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété
Siège social : 75009 PARIS
59, rue de Provence
572 179 828 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 14/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur général M. Richard PACE demeurant 10, rue du Conseiller Collignon 75116 PARIS, en remplacement de M. Jacques WOLFROM.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210763

DIFFUSION MEDIA REGIE

EN ABREGE DMR
SA au capital de 50 000 €
Siège social : 75009 PARIS
5, rue Cadet
353 313 398 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de L'AGO et des délibérations du Conseil de surveillance en date du 10/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président du conseil d'administration M. André RENAUDIN demeurant 1, rue de la Redoute 92260 FONTENAY AUX ROSES en remplacement de M. Alain GAJAN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210766

TOULOUSE HÔTEL INVEST

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
55, av Marceau
884 915 836 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions du Président du 24/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 3 500 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210726

UNDERCONTROL

SAS au capital de 7 625 Euros
Siège social : 75016 PARIS
12, rue de l'Assomption
442 181 889 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître CLEMENCE ROZOT, notaire au 72, avenue de Wagram 75017 PARIS, le 17/03/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 3 568,50 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210775

118 SAINT-HONORE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 75008 PARIS
6, avenue Maignon
891 568 107 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31/05/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210776

MC CONSULTING

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 75007 PARIS
1 Rue de Narbonne
521 495 747 RCS PARIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 23/6/2022 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 260 000.00 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : **ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention** : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros) **Nouvelle mention** : Le capital social est fixé à deux cent soixante et un mille euros (261 000 euros). Pour avis, La Gérance.
210724

EQTEC FRANCE SAS

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
28 cours Albert 1er
908 911 662 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 27/04/2022, il a été pris acte de la fin des fonctions de Directeur Général de M. David LE SAINT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210783

SCI APOLLINE

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75008 PARIS
10, place Henri Bergson
344 384 250 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 25 février 2021, il a été décidé de nommer gérant Madame Brigitte THIERRY-MIEG née COLSON, demeurant Péniche Jague Face au 48, quai du Point du Jour (92100) BOULOGNE BILLANCOURT suite au décès du gérant Monsieur Laurent THIERRY-MIEG.

210787

DIVIE

SAS au capital de 5 619 Euros
Siège social : 75007 PARIS
115, rue Saint-Dominique
885 047 910 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 29/06/2022, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 7 578 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210728

JAHIA SOLUTIONS FRANCE

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 75009 PARIS
27, rue de Mogador
443 205 240 R.C.S. PARIS

Le 30/06/2022, l'associée unique prend acte que les mandats de la société TGS France AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société TGS France AUDIT ECONOMIE SOCIALE, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaires aux Comptes.
210795

Erratum à l'annonce 209043 parue dans le présent journal du 08/06/2022, il y avait lieu de lire que M. Thankeshwaran SINNAPPU demeurant au 14, rue MARCELIN BERTHOLET 94220 CHARENTON LE PONT a été nommé gérant et non M. NANU NAYAR Saunthararajan.
210762

FINAGRAM

SARL au capital de 7 500 Euros
Siège social : 75008 PARIS
103, rue de Miromesnil
451 656 326 R.C.S. PARIS

Suivant AGE du 18 mai 2022, il a été décidé de supprimer les 3 premiers paragraphes de l'objet social et de le réduire à :

- Transactions immobilière et négociation pour le compte de tiers, en qualité de mandataire, de biens de toutes natures et plus particulièrement de biens immobiliers, fonds de commerce, droits sociaux et droits à des baux commerciaux,
 - Location pour le compte de tiers de tous biens, et particulièrement de biens à caractère immobiliers,
 - Tous mandats et toutes représentations.
- 210793

LA MONDIALE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE

SA au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
14-16, bd Malesherbes
903 475 515 R.C.S. PARIS

Aux termes de la réunion du CA en date du 09/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 32, av Emile Zola - 59370 MONS EN BAROEUL.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de PARIS et sera immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE.
210790

DISTRIBOISSONS

SAS à capital variable
Siège social : 75017 PARIS
5, rue de Logelbach
349 309 096 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateurs : - M. Erik MURGIER demeurant 696, chemin du mas Durand 01120 THIL,

- Mme Nathalie BALLESTER demeurant 9, chemin de la Colle 06160 JUAN LES PINS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210806

SCI MAISON BLEUE

Société civile immobilière
au capital de 609,80 Euros
Siège social : 75015 PARIS
14, place Etienne Pernet
429 459 548 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 23/05/2022, les associés ont constaté le décès de Monsieur Christian DELBARRE, cogérant et ont décidés de ne pas le remplacer.

Pour avis La Gérance.

210737

JOHN GABRIELLE SARL

SARL au capital de 30 000 €
Siège social : 75008 PARIS
23, rue d'Anjou
527 514 293 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30/06/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210798

SOCIETE HOTELIERE DES BONS ENFANTS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
rue des Bons Enfants n°5
489 880 435 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions en date du 30 juin 2022, l'associé unique a pris acte de la fin des mandats arrivés à expiration et non renouvelés de la société CERTIFICATION ET CONTROLE LEGAL, Commissaire aux comptes titulaire et de la société LA COMPAGNIE DES COMPTES, Commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
210847



1, rue de Sarre
57070 METZ

droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

COMPTOIR GENERAL DES FONTES

Société à responsabilité limitée
Capital social : 154 818 €
Siège social : 75001 PARIS
4, place André Malraux
572 097 178 R.C.S. PARIS

Transfert du siège social

Le 27 juin 2022, le procès-verbal des décisions de l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 23, rue Notre Dame - 91730 TORFOU à compter du 28 juin 2022.

Radiation au RCS de PARIS. Nouvelle immatriculation au RCS de EVRY.
210818



FIBA

26, rue de Monswiller
67700 Saverne

droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

ERGYPHARM

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
21, boulevard Haussmann
341 419 109 R.C.S. PARIS

Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 28.06.2022, le Président de la société par actions simplifiée ERGYPHARM, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 21, boulevard Haussmann, 75009 PARIS au 6, rue de la Redoute 67207 NIEDERHAUSBERGEN à compter du 01.07.2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS,
Le Président.
210822

LES MAISONS DU VOYAGE

SA au capital de 5 256 747,86 Euros
Siège social : 75015 PARIS
101, rue de l'Abbé Groult
382 938 009 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 27/06/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210864

SCCV GARCHES 2 RUE DES SUISSES

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social : 06560 VALBONNE
1900 Route des Crêtes,
Les Collines de Sophia D1
892 500 513 R.C.S. GRASSE

Aux termes des décisions des associés prises par ASSP en date du 01/06/2022, il a été décidé de :

- Transférer le siège social au 18, boulevard Malesherbes 75008 PARIS.

- Modifier l'objet social de la manière suivante : « L'acquisition d'un terrain comprenant actuellement un pavillon à usage d'habitation sis à GARCHES (HAUTS-DE-SEINE) – 82, rue du Colonel de Rochebrune, 2, rue des Suisses, consistant actuellement en un pavillon à usage d'habitation ; L'aménagement et la construction sur ce terrain, après démolition éventuelle des constructions existantes, d'un ensemble immobilier à usage principal de logements, étant précisé que la Société pourra faire appel à tous concours techniques, administratifs et financiers de son choix pour l'édification de cet ensemble. La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ».

Durée de la société : jusqu'au 30/12/2119.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de GRASSE et immatriculée au RCS de PARIS.

210901

ENTHEAS

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 10 000 €
Siège social : 75014 PARIS
222, avenue du Maine
532 683 240 R.C.S. PARIS

Par décisions des associés en date du 30 juin 2022, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de PARIS.
210827

STAGE ESTATE FRANCE

SAS au capital de 880 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
23, rue de Mogador
483 341 178 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 10/06/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210834

TRIOMPHE SECURITE

SAS au capital de 500 000 Euros
Siège social : 75015 PARIS
182, rue de Vaugirard
478 951 080 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 182, rue de Vaugirard - 75015 PARIS au 41/45, boulevard Romain Rolland - 75014 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210890

PARIS-TENAILLE

SCL au capital de 12 005,50 Euros
Siège social : 75008 PARIS
48, rue de Ponthieu
424 974 178 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 23/05/2022, il a été décidé de :

- nommer en qualité de Gérant M. Stéphane BRULE demeurant 3, rue de Lyon 75012 PARIS, en remplacement de Mme Sylvie ROSTAGNAT née LE HOC-NEGRO,

- transférer le siège social au 15, av de l'Opéra - 75001 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210857

SARL ESTI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 €
Siège social : 75020 PARIS
34, rue de Lagny
819 997 768 R.C.S. PARIS

Par décision prise en date du 30 juin 2022, l'Assemblée des associés a pris acte de la démission de M. Michel DESMOULINS de ses fonctions de gérant. Pour le remplacer, il a été nommé M. Alain HUYNH, demeurant 29 chemin des Cendrennes, 91220 Brétigny-sur-Orge. Celui-ci est entré en fonction le 30 juin 2022.

Les formalités seront accomplies au RCS de Paris.
210929

FUYO AVIATION FRANCE 1

SARL

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75003 PARIS
52, boulevard de Sébastopol
803 696 293 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant M. Toshihide KAWACHI demeurant Apt 9 Malton, 31-33 Merrion Road BALLSBRIDGE DUBLIN 4 D04 P966, IRLANDE, en remplacement de M. Seiji MASUI.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210920

STRAIGHTLINE CONSULTING

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 Euros
Siège social : 75008 PARIS
23, rue d'Anjou
894 066 323 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 27/06/2022, et conformément à l'article L. 225-248 du Code de Commerce, l'Associé Unique a décidé de ne pas dissoudre la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS : PARIS.
Pour avis, Le président.

210877

LANDOT & ASSOCIÉS

Selarl au capital de 104 000 €
Siège social : 75014 PARIS
11, boulevard Brune
504 575 432 R.C.S. PARIS

Suivant AGO du 30/06/2022, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société CARMYN et de Commissaire aux Comptes Suppléant de la Société LEX AUDIT.

RCS de PARIS.
210909

OFIVALMO PARTENAIRES

SA au capital de 10 000 000 €
Siège social : 75017 PARIS
20-22, rue Vernier
702 053 851 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 12/04/2022, il a été décidé de :

- de désigner en qualité de représentant permanent pour MUTUELLE D'ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE - MAIF, administrateur, Mme Carole ZACCHEO demeurant 3, chemin de la Rhue 79260 LA CRECHE en remplacement de M. Eric BERTHOUX ;
- De désigner en qualité de représentant permanent pour MUTUELLE MAE, administrateur, M. Stéphane COSTE demeurant 62, rue Louis Bouilhet 76100 ROUEN en remplacement de M. Gilles CHRETIEN à compter du 16/12/2021 ;
- de désigner en qualité de représentant permanent pour la société BANQUE FRANCAISE MUTUALISTE BFM, SA, immatriculée sous le n° 326 127 784 RCS Créteil, administrateur, M. Steve PIERRE demeurant 5 villa Thoreton 75015 PARIS en remplacement de M. Médéric MONESTIER ;
- de désigner en qualité de représentant permanent pour la société MUTEX, SA, immatriculée sous le n° 529 219 040 RCS Nanterre, administrateur, M. Nicolas RINCE demeurant 6, boulevard de l'EST 93340 LE RAINCY en remplacement de Mme Catherine ROUCHON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210942

DEVELOPPEMENT PLEIADE

SA au capital de 1 227 550 Euros
Siège social : 75009 PARIS
21, rue Laffitte
537 789 406 R.C.S. PARIS

Aux termes de la réunion du CA du 31/03/2022 et de l'AGO du 31/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Mme Marie-Anne CLERC demeurant 19, boulevard des Loges 78300 POISSY, en remplacement de M. Eric VAUDAINE.

Il a été décidé de nommer en qualité de Vice-Président du CA et d'administrateur M. Eric VAUDAINE, en remplacement de M. Patrick LEMAIRE et M. Jean-Baptiste TALABOT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210955

UPFACTOR

Société par actions simplifiée
au capital de 23 489 Euros
Siège social : 75011 PARIS
7, avenue de la République
830 762 514 R.C.S. PARIS

Par assemblée générale du 28/06/2022, les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210843

SCI DU 22 AVENUE FOCH

Société civile immobilière
au capital de 1 200 Euros
Siège : 75008 Paris
6, place de la Madeleine
449 976 984 R.C.S. PARIS

Par PV des décisions du 30.06.2022, la gérance a décidé de nommer en qualité de gérant Monsieur Hassan Salah El Din Ali TATANAKI, domicilié au 112 Nazeya Khalifa - Le Caire (Egypte), en remplacement de la société Equitis Gestion démissionnaire.
210915

COMPAGNIE ELECTRICITE DE BRETAGNE

SAS au capital de 1 000 000 Euros
Siège : 75015 PARIS
2 bis, rue Louis Armand
751 081 910 R.C.S. PARIS

Les Associés en date du 26 avril 2022 ont adopté :

- La nomination de Monsieur Xavier ROUZEAUD en qualité de Président, en remplacement de la société TotalEnergies Power Generation France, démissionnaire ;
- La nomination de Monsieur Antonio HAYA, demeurant 37, rue des Merlettes 78360 Montesson, en qualité de Membre du Comité Stratégique ;
- La nomination de Madame Nicole HILDEBRAND, demeurant Calle Hiedra 2, 28109 Alcobendas (Espagne), en qualité de Membre du Comité Stratégique ;
- La nomination de Monsieur Xavier ROUZEAUD, demeurant 13, rue Michelet, 64000 Pau, en qualité de Membre du Comité Stratégique ;
- La nomination de Monsieur Romain VERDIER, demeurant 17, rue Guisarde, 75006 Paris, en qualité de Membre du Comité Stratégique.

Aux termes du Procès-Verbal du 26 avril 2022, le Président agissant sur délégation de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société, en date du 26 avril 2022, a constaté la création de 200 actions ordinaires, ainsi que la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 20 000 euros.

Le capital est porté à 1 020 000 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de PARIS.
210953

SCREENVISION ANIMATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
85, rue des Saints Pères
900 667 205 R.C.S. PARIS

Aux termes de décisions en date du 29 juin 2022, les associés de la société Screenvision Animation, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 alinéa 1 du Code de Commerce, n'ont pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la société.
210907

SIEMATIC FRANCE

SNC au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
54-56, av Hoche
708 226 667 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Michael KERSTING demeurant Hermann-Hess-Strasse 13 32257 BÄCKENDE, Allemagne en remplacement de M. Oliver HENLE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210886

EXANE

SA au capital de 30 691 800 Euros
Siège social : 75002 PARIS
6, rue Ménars
342 040 268 R.C.S. PARIS

Aux termes de la réunion du CA en date du 08/06/2022, il a été décidé de coopter en qualité d'administrateur Mme Dominique AUBERNON en remplacement de la société VERNER INVESTISSEMENTS, SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210944

ONGLERIE LONGCHAMP - BY NHI

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège : 94550 CHEVILLY-LARUE
42, rue du Nivernais
914 115 233 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une décision du Président du 01/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 42, rue du Nivernais - 94550 CHEVILLY-LARUE au 15, rue de Longchamp - 75116 PARIS à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Président : Thi Hong Nhu MOLINI demeurant 42, rue du Nivernais - 94 550 CHEVILLY LARUE.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
211002

AMUNDI SELECTION LOGEMENT

SCPI au capital de 35 621 600 €
Siège social : 75015 PARIS
91-93, bd Pasteur
821 757 317 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 10/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant CBA, SARL au capital de 7 622,45 €, 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 382 420 958 RCS Nanterre en remplacement de M. Franck BOYER.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210993

GLOBAL-E FRANCE SAS

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75001 PARIS
320, rue Saint-Honoré
818 358 459 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique et du président le 30/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 579 509 Euros puis de le réduire pour le ramener à 10 000 Euros, par conséquent les capitaux propres ont été reconstitués.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210997

S.A.R.L. HOLFRAN

SARL Au capital de 10.000 Euros
Siège social : PARIS 75006 FRANCE
23, Rue Guénégaud
852 863 554 R.C.S. PARIS

Suivant PV de l'AGE des associés du 01/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 1^{er} Juillet 2022 au : 15 Rue Ernest Renan 75015 Paris. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. Mention en sera faite au RCS de PARIS.
210962

EDEN STAR

SAS au capital de 30 000 Euros
Siège social : 75004 PARIS
15, rue des Rosiers
497 723 569 R.C.S. PARIS

Par décision du 30/06/2022, le Président de la SAS EDEN STAR, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 15, rue des Rosiers, 75004 PARIS au 97, rue de Turenne 75003 PARIS à compter du 30 juin 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
210975

DEVELOPPEMENT-TRAVAUX-ARCHITECTURE-CONCEPTION CREATION

Siège : D.T.A.C.C. ARCHITECTES ASSOCIES

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
98, rue de Sèvres
491 841 300 R.C.S. PARIS

Aux termes des Délibérations Extraordinaires de l'Assemblée Générale en date du 28/06/2022, il a été :

- décidé de réduire le capital social pour le ramener à 4 080 Euros.

- pris acte de la démission de M. Georges CARVUNIS de ses fonctions de co-gérant.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210985

DANUBE INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
au capital de 95.280,64 euros
Siège social : 75008 PARIS
10, rue du Colisée
342 222 759 R.C.S. PARIS

Suivant PV du 30/06/2022, l'associée unique a nommé :

- en qualité de président pour une durée indéterminée, Monsieur Patxi Azpiazu Echevarria, demeurant Plza. Euskal Herria 19 P04 A - Arrasate - Gipuzkoa - Espagne, en remplacement de Madame Jone Urzelai Bengoetxea.
210990

SCI L'AIGUILLE ROUGE

Société Civile au capital de 121 800 €
Siège social : 75019 PARIS
27, rue Eugène Jumin
444 399 976 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 18/10/2021, il a été pris acte :

- de la fin du mandat de Gérant de M. Paul FARGES ;

- du transfert du siège social au 196, rue Jean Jaurès 75019 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210932

PAREF GESTION

SA au capital de 253 440 €
Siège social : 75008 PARIS
153, bd Haussmann
380 373 753 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 27/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 658 400 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210889

TOUCHVIBES

SAS au capital de 15 769 Euros
Siège social : 75009 PARIS
94, rue de Provence
509 247 912 R.C.S. PARIS

Par décision du Président le 08/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 15 817 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210898

GIREVE

Société par actions simplifiée
au capital de 3 083 850 Euros
**Siège social : 78222 VIROFLAY CEDEX
108-110, avenue du Général Leclerc
794 519 645 R.C.S. VERSAILLES**

Par assemblée générale du 28/06/2022, le siège social a été transféré au 5-7, rue Feydeau, 75002 Paris, avec effet au 01/07/2022. L'article 4 des statuts a été modifié. Le capital a été réduit de 1 615 713 € pour le ramener à 1 468 137 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Président : Eric PLAQUET demeurant 15, avenue du 8 mai 1945 – 34740 Vendargues.
La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
211018

HENTGES SARL

SARL au capital de 30 000 Euros
**Siège social : 93200 ST DENIS
39, bd Anatole France
401 444 351 R.C.S. BOBIGNY**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 9, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS, à compter du 01/05/2022.

Gérant : HENTGES Robert, demeurant 28 Z.A.E. le Triangle Vert, 5691 ELLANGE (LUXEMBOURG).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de BOBIGNY et sera immatriculée au RCS de PARIS.
211037

FA FA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 Euros
**Siège social : 75015 PARIS
215, rue de la Croix Nivert
909 411 423 R.C.S. PARIS**

Par décision du 21/05/2022, l'AGE décidant du changement de gérant, de plus, l'AGE a nommé Mr WU Cho ping, demeurant 5 rue Ordener – 75018 PARIS, qualité de gérant en remplacement de Mme YU Hong épouse THACH, démissionnaire, et ce, à compter du 21/05/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211030

151 BILLANCOURT

SAS au capital de 1 000 €
**Siège social : 75008 PARIS
6, avenue Matignon
894 021 179 R.C.S. PARIS**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31/05/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210782

OFI PIERRE

SAS au capital de 1 750 000 €
**Siège social : 75017 PARIS
20-22, rue Vernier
824 539 407 R.C.S. PARIS**

Aux termes des délibérations du CS en date du 25/11/2021, il a été pris acte du départ de OFI ADVISERS, SA de ses fonctions de membre du conseil de surveillance.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210893

SOCIETE DU FIGARO

SAS au capital de 91 860 475 Euros
**Siège social : 75009 PARIS
14, bd Haussmann
542 077 755 R.C.S. PARIS**

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 13/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 94 360 475 Euros puis de le réduire pour le ramener à 573 475 Euros.

Il a été décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance :

- M. Jean-Marc LECLERC demeurant 26, av du Général Leclerc 92350 L E P L E S S I S R O B I N S O N , en remplacement de M. Pierre DE GUEHENEUC DE BOISHUE.

Il a été décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance Mme Anne DE GUIGNE demeurant 26, rue Daniel Stern 75015 PARIS, en remplacement de M. Bruno JACQUOT.

Il a été décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance Mme Sophie DE RAVINEL demeurant 34, av de Niel 75017 PARIS, en remplacement de M. Stéphane DURAND-SOUFFLAND.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211057

NINTENDO EUROPEAN RESEARCH AND DEVELOPMENT

SAS au capital de 300 000 €
**Siège social : 75002 PARIS 2
115, rue Réaumur
447 993 445 R.C.S. PARIS**

Aux termes des décisions de l'associé unique prises par ASSP le 30/06/2022, il a été constaté la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Pierre LAOT et il a été décidé de ne pas le renouveler. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211045

NORMA CAPITAL

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 Euros
**Siège social : 75008 PARIS
105, boulevard Haussmann
814 238 879 R.C.S. PARIS**

Par décision du Président en date du 1^{er} juillet 2022, il résulte que le siège social a été transféré au 18/20, place de la Madeleine - 75008 Paris, à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.
210966

G.A.E CONSEIL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 22 200 Euros
**Siège social : 75017 PARIS
82, avenue de Wagram
803 974 179 R.C.S. PARIS**

Transfert du siège social

Le 01/06/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 1, avenue de la Paix - Simone VEIL - 67000 STRASBOURG, à compter de ce jour. Radiation au RCS de PARIS.

Nouvelle immatriculation au RCS de STRASBOURG.
210677

Erratum à l'annonce n° 210181 parue dans le présent journal du 22 juin 2022, il fallait lire : « Aux termes du procès-verbal d'une Assemblée générale ordinaire annuelle en date du 2 juin 2022 ».
210970

FIRST PICK STUDIOS

Société par actions simplifiée
au capital de 500 Euros
porté à 168 288 Euros
**Siège social : 75015 PARIS
42, rue Lecourbe
897 944 724 R.C.S. PARIS**

Il résulte d'une AGE du 23 juin 2022 que le capital social a été augmenté de 167 788 euros par voie d'apport en nature. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :

Capital : 500 euros

Nouvelle mention :

Capital : 168 288 euros

POUR AVIS,
Le Président.

211090

ORAGE STUDIO

SAS au capital social : 2 500 €
**Siège social : 75003 PARIS
16, rue Meslay
902 774 710 R.C.S. PARIS**

Aux termes d'un procès-verbal de décision du Président en date du 29 juin 2022, le Président a décidé de transférer à compter du 29 juin 2022 le siège social qui était situé 16, rue Meslay-75003 Paris à l'adresse suivante : 40, rue du Château d'Eau – 75010 Paris. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Pour avis et mention.

211089

NUANCE COMMUNICATIONS FRANCE

SARL au capital de 8 000 Euros
**Siège social : 75009 PARIS
13/15, rue Taitbout
421 764 226 R.C.S. PARIS**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 19/06/2020, le mandat de Commissaire aux comptes Titulaire de la société BDO FRANCE LEGER ET ASSOCIES et le mandat de Commissaire aux comptes Suppléant de la société DYNA AUDIT n'ont pas été renouvelés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211064

ENGINEERING CONCEPTION MAINTENANCE

SARL au capital de 30 500 Euros
**Siège social : 75017 PARIS
6, rue Toulouse Lautrec
732 050 034 R.C.S. PARIS**

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 01/06/2022, il a été pris acte de la fin du mandat de co-gérant de M. Claude GUEDJ, à compter du 12 février 2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210937

KAEZAR GALLERY

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 Euros
**Siège social : 75016 PARIS
76, avenue Victor Hugo
849 609 581 R.C.S. PARIS**

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS,
Le Président.

211079

SRT FRANCE

SAS au capital de 4 641 788,80 Euros
**Siège social : 75017 PARIS
43/45, av de Clichy
808 609 648 R.C.S. PARIS**

Par décisions de l'associé unique le 29/06/2022, il a été décidé :

- qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

- de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société MAZARS, SA, TOUR EXALTIS – 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE, 784 824 153 RCS Nanterre, en remplacement de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS.

- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Christophe GEORGHIOU.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211094

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE

SAS au capital de 925 004 Euros
**Siège social : 75008 PARIS
69, boulevard Haussmann
419 071 659 R.C.S. PARIS**

Par décisions de l'associé unique le 30/06/2022, il a été pris acte de la démission de la société BEAS, SARL de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210965

TURENNE HOTELLERIE INVESTISSEMENT 1

SAS au capital de 9 930 000 €
**Siège social : 75008 PARIS
9, rue de Téhéran
828 918 763 R.C.S. PARIS**

Aux termes de l'AGM en date du 27/06/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211039

ZOGENIX

SAS au capital de 200 000 Euros
**Siège social : 75008 PARIS
26, rue Cambacérès
887 939 866 R.C.S. PARIS**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président Mme Ana Isabel INFANTE GONZALEZ DE LA ALEJA demeurant Maria-Joannalaan 74, 1640 SINT-GENESIUS-RODE, Belgique, en remplacement de M. Gavin BARKER.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211033

SC DES IMMEUBLES MYCENIENS

SCI au capital de 10 000 €
**Siège : 75009 PARIS
3, rue de Provence
879 434 223 R.C.S. PARIS**

Aux termes d'une AGE du 01/06/2022, le siège a été transféré au 48, rue Montcalm - 75018 PARIS. L'article 5 des statuts a été modifié. Pour avis.
211101

D.GRAND

SAS au capital de 479 400 Euros
Siège social : 75016 PARIS 16
24, avenue Raphaël
793 441 528 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 27/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 24, avenue Raphaël - 75016 au 3 bis, avenue de Montespan - 75016 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210977

BELMERI

SARL au capital variable de 2 000 Euros
Siège : 75016 PARIS
4, rue Dangeau
883 661 571 R.C.S. PARIS

Le 30/06/2021, l'AGE a décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, la continuation de la société malgré les pertes constatées.

Pour avis.

211032

S.C.I. DU HAMEAU DE PRUNAY

SCI au capital de 1 524,59 Euros
Siège social : 75014 PARIS
70, rue de L'Amiral
342 512 639 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 24/06/2022, il a été pris acte de la fin des fonctions de gérant de Jean Robert DAVID.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210916

"PEBB"

Société civile au capital de 300 Euros
Siège social : 75017 PARIS
Chez FINORDEV 5, rue Logelbach
445 003 601 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 30/06/22, les associés ont décidé de transférer le siège social au 6, rue Montfaucon - 75006 PARIS et ce, à compter du 30/06/22.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de PARIS.

210982

soundous

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
45, avenue George V
445 250 855 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 28/06/22, il a été pris acte de la démission de M. Mohamed Yamine ABDELAZIZ de ses fonctions de co-gérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211061

78 BOISSIERE

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
6, avenue Matignon
898 611 702 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 30/05/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211081

BAGEL CORNER

Société par actions simplifiée
au capital de 20 090 Euros
Siège social : 75008 PARIS
53, rue la Boétie
528 944 267 R.C.S. PARIS

Par acte unanimes des associés du 30/06/2022, le siège social a été transféré au 10, rue Letellier - 75015 PARIS. L'article 4 des statuts a été modifié. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211015

YOUSCRIBE

Société par actions simplifiée
au capital de 115 424 Euros
Siège social : 75002 PARIS
13, rue du Mail
522 056 654 R.C.S. PARIS

Par assemblée générale du 30/06/2022, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Damien BOURG. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211016

ELYSEE PALACE NICE HOLDING SAS

SAS au capital de 4 000 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Euler
829 883 560 R.C.S. PARIS

Par décision du président le 15/06/2022, le capital social a été réduit pour être ramené à 631 984 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210878

CODENOS GPE 2020

SAS au capital de 15 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
37-41, rue du Rocher
888 940 392 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique le 31/05/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211047

"OPER"

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
28, avenue Ledru-Rollin
812 953 115 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
211066

SARL RGB LE PALMARIUM

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75009 PARIS
11, rue Joubert
341 787 000 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 24/06/2022, les associés ont pris acte de la décision de Madame Michelle RAGUENEAU de démissionner de ses fonctions de co-gérant, à compter du 1^{er} mai 2022.
211111

CARTESIA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 267 720 Euros
Siège social : 75002 Paris
26-28, rue Danielle Casanova
511 037 889 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du Président du 3 février 2022, il a été décidé d'annuler 2 250 actions auto-détenues de la Société, d'une valeur nominale chacune de 1,80 euro, et de réduire le capital social pour le ramener d'un montant de 265 950 euros à un montant de 261 900 euros.

Aux termes de cette décision du Président du 3 février 2022, il a été décidé d'augmenter, par élévation de la valeur nominale des actions de 1,80 euro à 1,84 euro chacune, le capital social de 261 900 euros est porté à 267 720 euros en incorporant une somme de 5 820 euros prélevée sur le compte « Réserves ».

Les articles 6 « Apports » et 7 « Capital Social » des Statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

Pour avis,
Le Président.

211117

MINKA THERAPEUTICS

SA au capital de 178 935 Euros
Siège social : 75001 PARIS
4, av de l'Opéra
503 053 571 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 09/06/2022, M. Sylvain LANDON demeurant 170, rue du Moulin de Tuet - 69400 ARNAS a été nommé en qualité de d'Administrateur et de Directeur général Délégué.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211103

KLEPIERRE CONSEIL

SAS au capital de 1 108 304 Euros
Siège social : 75009 PARIS
26, bd des Capucines
398 967 000 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 11/05/2022, il a été décidé de ne pas renouveler les sociétés ERNST & YOUNG AUDIT et PICARLE ET ASSOCIES de leurs fonctions de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210930

RSN CRYSTAL FRANCE

SAS au capital de 300 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
22, rue Hector Malot
820 558 906 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 17/06/2022, il a été pris acte de la fin du mandat de 3S, SAS de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211104

SCI DES CHAMPS OLYMPIENS

SCI au capital de 10 000 €
Siège : 75009 PARIS
3, rue de Provence
879 289 429 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AGE du 01/06/2022, le siège a été transféré au 48, rue Montcalm - 75018 PARIS. L'article 5 des statuts a été modifié. Pour avis.
211097

MAGNIFIK MAGAZINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 000 Euros
Siège social : 95440 ECOUEN
36, rue de la Libération
897 852 034 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une délibération en date du 26/04/2022, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 36, rue de la Libération, 95440 ECOUEN au 141, avenue de Wagram - 75017 PARIS à compter du 01/03/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le n° 897 852 034 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de PARIS.

Président : M. David BELLEMERE, demeurant 36, rue de la Libération, 95440 ECOUEN.

Pour avis,
Le Président.

211044

PIBFL PAI MMF

Société Civile au capital de 2 100 Euros
Siège social : 75009 PARIS
19 rue Pierre Sémard
891 856 577 R.C.S. PARIS

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2022, la gérance de la société civile PIBFL PAI MMF a décidé de transférer le siège social du 19, rue Pierre Sémard - 75009 PARIS au 141, avenue de Wagram - 75017 PARIS à compter du 1^{er} janvier 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

211082

CAMSHOP FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social : 75017 PARIS
134, rue de Tocqueville
532 478 245 R.C.S. PARIS

Aux termes de de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 juin 2022, la société AUDEXO, domiciliée 1, rue Gambetta - 92150 SURESNES, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices.

POUR AVIS,
Le Président.
211048

OSCAR GRAF

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
15, rue de Seine
521 914 325 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 24/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 71, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211095

JC AGM

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
40, rue du Bac
880 076 245 R.C.S. PARIS

En date du 30 décembre 2021, l'associée unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
211128

"AMV8"

SARL au capital de 1 360 000 €
ramené à 1 217 480 €
Siège social : 75008 PARIS
6, place Saint Augustin
477 543 623 R.C.S. PARIS

Suivant AGE des 28.04.2022 et du 31.05.2022, le capital social a été réduit de 142 520 € pour être ramené de 1 360 000 € à 1 217 480, par voie d'annulation de 7 126 parts sociales. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt au RCS PARIS.
211038

SAVOIR FAIRE

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75010 PARIS
69, rue d'Hauteville
508 867 702 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO A en date du 30/06/2022, le mandat de Commissaire aux comptes Titulaire de M. Luc BOURDALE et le mandat de Commissaire aux comptes Suppléant de M. Stéphane PICARD n'ont pas été renouvelés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211141

LA SOURCE DU SICHUAN

SARL au capital de 200 000 €
Siège social : 75009 PARIS
88, rue de Provence
804 829 257 R.C.S. PARIS

L'assemblée générale extraordinaire de la société LA SOURCE DU SICHUAN a décidé le 25 mai 2022 de nommer Madame HE Joyce, demeurant au 73, rue de la Victoire, 75009 Paris, aux fonctions de Gérant, en remplacement de Monsieur HE Martin, démissionnaire, à compter du 25 mai 2022. Mention au RCS de PARIS.
211148

LD INVESTISSEMENT

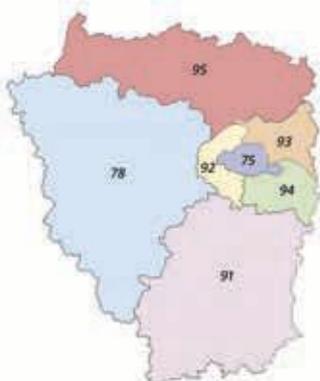
Société par actions simplifiée
au capital de 1 333 500 €
Siège social : 75009 PARIS
1, rue des Italiens
428 707 202 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 30 juin 2022, l'assemblée générale a décidé le transfert du siège social de la société situé 1, rue des Italiens 75009 Paris au 39, rue Mstislav Rospetrovitch 75017 Paris.

Pour avis.

211154

Le Journal Spécial des Sociétés
paraît le **mercredi**
dans les départements suivants :
75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



RÉALISATIONS DE FUSION

ETABLISSEMENTS LEOBERT

TOBOLSKI FRERES

SAS au capital de 32 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
223, rue du Faubourg Saint Antoine
303 753 016 R.C.S. PARIS
(société absorbante)

Et

LEOBERT HOLDING

SARL au capital de 506 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
223, rue du Faubourg Saint Antoine
790 016 950 R.C.S. PARIS
(société absorbée)

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 30/06/22, l'associé unique de la société ETABLISSEMENTS LEOBERT TOBOLSKI FRERES, après avoir pris connaissance du projet de fusion absorption de la société LEOBERT HOLDING : - approuve ce projet de fusion, l'évaluation à leurs valeurs comptables des actifs et passifs transmis, soit un actif net apporté de 2 065 618,00 euros.

- approuve l'attribution à l'associé unique de LEOBERT HOLDING de 2024 actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le capital de ETABLISSEMENTS LEOBERT TOBOLSKI FRERES sera augmenté de 32 384 euros et ainsi porté à 62 384 euros divisé en 4 024 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune. La prime de fusion est de 2 065 618 euros,

- constate que l'actif transmis par la société LEOBERT HOLDING au bénéfice de la société comprend notamment l'intégralité des actions composant le capital social de la société avant l'opération de fusion soit 2 000 actions, et prends acte de ce que la société ne peut valablement conserver des actions représentant plus de 10 % de son capital social en application de l'article L 225-213 du Code de Commerce, il est décidé d'annuler l'intégralité de ces 2 000 actions et de réduire le capital d'un montant de 32 000 euros, pour être ramené à 32 384 euros.

- constate la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société LEOBERT HOLDING par la société et en conséquence la dissolution de la liquidation de la société absorbée à compter de ce jour.

D'autre part, il a été décidé : - de proroger la durée de la société qui sera de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS,

- de nommer en qualité de Président M. Gérard TOBOLSKI demeurant 64, avenue Robert André Vivien - 94160 SAINT MANDE en remplacement de la société LEOBERT HOLDING,

- de nommer en qualité de Directeur Général, M. Jérémie TOBOLSKI demeurant 29, rue Paul Bert-94700 MAISONS ALFORT en remplacement de M. Michael TOBOLSKI.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de PARIS.
211046

Découvrez

notre nouveau service



DOMICILIATION

RÉALISATIONS D'APPORT

TRAITEMENTS DE SURFACE

ET MECANIQUE - TSM

SAS au capital de 575 760 Euros
Siège social : 75008 PARIS
8, rue Jean Goujon
352 583 090 R.C.S. PARIS
(Apporteuse)

TRAITEMENTS DE SURFACE

ET MECANIQUE - TSM

GRAND EST

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 68120 RICHWILLER
2, rue de Kingersheim
912 645 892 R.C.S. MULHOUSE
(Bénéficiaire)

Aux termes de l'AGE en date du 30/06/2022, les associés de la société Apporteuse après avoir pris connaissance du projet d'apport partiel d'actif en date du 14/04/2022, prévoyant l'apport de la branche complète et autonome d'activités de l'établissement de la société TRAITEMENTS DE SURFACE ET MECANIQUE - TSM, situé à RICHWILLER (68), au profit de la société TRAITEMENTS DE SURFACE ET MECANIQUE - TSM GRAND EST, et des rapports du Président et du Commissaire aux apports, ont :

- pris acte que par décisions en date du 30/06/2022 l'Associé unique de la société Bénéficiaire a approuvé le contrat d'apport,

- approuvé le projet d'apport partiel d'actif dans toutes ses stipulations et notamment :

- l'évaluation à leurs valeurs réelles des actifs et passifs transmis,

- la valeur du patrimoine transmis ainsi évalué, s'élevant à un montant net de 63 771,17 Euros,

- la rémunération de cet apport, à savoir l'attribution à la société TRAITEMENTS DE SURFACE ET MECANIQUE - TSM de 6 377 parts de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, portant jouissance du 1^{er} janvier 2022, à créer par la société TRAITEMENTS DE SURFACE ET MECANIQUE - TSM GRAND EST à titre d'augmentation de son capital,

- le montant prévu de la prime d'apport, soit 1.17 Euro,

- constaté que l'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital de la société Bénéficiaire qui en résulte sont définitivement réalisés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
210946

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



FUSION ACQUISITION



LOCATION VENTE

PROJETS DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

SA au 1 878 910 ,00 Euros
Siège social : 75008 PARIS
25, rue de la Ville l'Evêque
389 522 152 R.C.S. PARIS
(Société absorbante)

Et

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT SGR

Société per Azioni
u capital de 1 500 000,00 Euros
Siège Social : 35 Via Santa Teresa-00198 ROME (Italie)
Registre des Entreprises de Rome sous le numéro 12834310158
(Société absorbée)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/06/2022, GROUPAMA ASSET MANAGEMENT SGR doit faire l'objet d'une fusion absorption avec GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en vertu de la Directive (UE) 2017/1132 du 14 juin 2017 relative à certains aspects de droit des sociétés, telle que modifiée par la Directive (UE) 2019/2121 en ce qui concerne les transformations, fusions et scissions transfrontalières. Elle sera régie en droit français par les articles L 236-25 s et R 236-13 s du Code de Commerce et en droit italien par Décret Législatif 108/2008. Le présent traité a été établi dans le respect des lois applicables à chacune des Parties.

Aux termes dudit acte, la Société absorbée apporte à la Société absorbante la totalité de son patrimoine.

I°) Les modalités sont les suivantes :

- Actif transmis : 6 590 498,00 Euros

- Passif transmis : 3 396 879,00 Euros

II°) Rapport d'échange des droits sociaux et augmentation du capital :

La Société absorbante étant l'associé unique de la Société absorbée, il ne sera procédé à aucun échange de titres et en conséquence à aucune augmentation de capital de la Société absorbante

III°) Date d'effet de la fusion :

Elle est fixée au 31 décembre 2022

IV°) Réalisation de la fusion :

La réalisation de la fusion est subordonnée à l'autorisation préalable de la Banque d'Italie ainsi que soumise aux conditions suspensives suivantes :

- L'obtention de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) française indiquant qu'après transmission à son homologue italien du complet dossier de notification établi au titre du passeport européen, la société GAM est autorisée à implanter une succursale sur le territoire italien pour y exercer, sous le régime du libre établissement, des activités de services d'investissement (gestion individuelle / gestion pour compte de tiers) ;

- L'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Groupama Asset Management ;

- Sur la demande de Groupama Asset Management SGR, délivrance par le notaire italien d'une attestation de conformité, conformément à la législation, des actes et des formalités préalables à la réalisation de la Fusion ;

- Délivrance par le Greffe du Tribunal de Commerce de Paris (i) d'une attestation de conformité des actes et des formalités à la Fusion ; et (ii) d'une attestation de légalité à l'issue de la réalisation de la Fusion.

Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de commerce de PARIS le 30/06/2022 au nom de la Société absorbante.

En France, conformément aux dispositions des articles L236-14 et R236-8 du Code de Commerce français, les créanciers de la société absorbante, GROUPAMA ASSET MANAGEMENT, dont la créance est antérieure à la publication du projet de fusion peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de PARIS dans un délai de 30 jours à compter de la parution de l'avis au BODACC.

En Italie, les créanciers de la société absorbée, GROUPAMA ASSET MANAGEMENT SGR, pourront former opposition à cette fusion dans un délai de soixante jours à compter du dépôt du procès-verbal des décisions de l'Associé unique de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT SGR approuvant la fusion au registre du commerce italien.

Pour chaque société participante, les modalités d'exercice des droits des créanciers et, le cas échéant, des associés minoritaires ainsi qu'une information exhaustive sur les modalités de l'opération peuvent être obtenues sans frais au siège social de chacune d'entre elles.

211152

ERG EOLIENNE FRANCE SAS

SAS au capital de 209 550 765,00 Euros
Siège social : 75009 PARIS
16, boulevard Montmartre
500 696 257 R.C.S. PARIS
(Société Absorbante)

ERG Wind RE Beteiligungs GmbH

Société à Responsabilité Limitée de droit allemand au capital de 26 000,00 Euros
Siège social : Jungfernstieg 1-3
20095 HAMBOURG (Allemagne)
Immatriculé au registre du commerce du tribunal d'instance de Hambourg sous le numéro HRB 154766
(Société Absorbée)

ont formé le projet de leur fusion, en date du 24/06/2022 au moyen de l'absorption de la société ERG Wind RE Beteiligungs GmbH par la société ERG EOLIENNE FRANCE, à qui la société ERG EOLIENNE FRANCE SAS, apporterait la totalité de son actif évalué à 22 908 263,14 Euros, et la totalité de son passif évalué à 25 239 491,48 Euros, évalué au 31.12.2021.

La société ERG POWER GENERATION S.P.A, société de droit italienne, inscrite au registre du commerce de Gênes sous le numéro 01440590899, détenant toutes les actions des sociétés ERG EOLIENNE France SAS et ERG Wind RE Beteiligungs GmbH, la fusion ne donnera pas lieu à création de nouvelles actions en rémunération, ni à détermination de parité d'échange et prime de fusion.

La date de réalisation de la fusion : la fusion entrera en vigueur conformément au droit applicable à la société ERG EOLIENNE France SAS, en tant que société absorbante, à savoir le droit français, ainsi la fusion sera effective à la date de clôture du mois au cours duquel le contrôle de légalité de la fusion est effectué par le registre du commerce et des sociétés français.

Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 30/06/2022 pour la société ERG EOLIENNE France SAS. Pour la société ERG Wind RE Beteiligungs GmbH, le dépôt aura lieu au registre du commerce tribunal d'instance de Hambourg conformément au § 122d UmwG au plus tard un mois avant la résolution sur l'approbation du projet de fusion.

Les créanciers de la société ERG EOLIENNE France SAS peuvent former opposition dans les 30 jours de la dernière insertion prévue par l'article R.236-14 du Code de commerce.

Les droits des créanciers de la société allemande ERG Wind RE Beteiligungs GmbH transférée résultent de l'article 122a, paragraphe 2, de la UmwG, en

liaison avec l'article 22 de la UmwG. Selon ces dispositions, une garantie doit être constituée pour les créanciers de ERG Wind RE Beteiligungs GmbH, participant à cette fusion, s'ils déclarent par écrit le montant et le fondement de leurs créances dans un délai de six mois à compter de la date de publication de la notification de la fusion au registre du commerce du siège de la ERG Wind RE Beteiligungs GmbH, conformément à l'article 122a, paragraphe 2, en liaison avec l'article 19, paragraphe 3, de la UmwG. Ce droit n'est accordé aux créanciers que dans le cas où ils justifient que l'exécution de leur droit est menacée. La demande doit être adressée directement à ERG Wind RE Beteiligungs GmbH, à l'adresse commerciale Jungfernstieg 1-3, 20095 Hambourg.

Les informations sur les modalités d'exercice de leurs droits par les créanciers sont mises à leur disposition, sans frais, aux sièges sociaux respectifs des sociétés participantes.

211031

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

SMURFIT KAPPA GOETHE

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
2, rue Goethe
414 804 070 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 29 juin 2022, la Société SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE, SAS au capital de 416 829 380,90 euros, dont le siège social est 2, rue Goethe 75116 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 380 299 644,

A, en sa qualité d'associé unique de la Société SMURFIT KAPPA GOETHE, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société SMURFIT KAPPA GOETHE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

210720

SOCIETE FINANCIERE DE LA RUE GOETHE

SASU au capital de 1 295 817 €
Siège social : 75116 PARIS
2, rue Goethe
408 726 222 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 29 juin 2022, la Société SMURFIT KAPPA INTERNATIONAL FRANCE, SAS au capital de 416 829 380,90 euros, dont le siège social est 2, rue Goethe 75116 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 380 299 644,

A, en sa qualité d'associé unique de la Société SOCIETE FINANCIERE DE LA RUE GOETHE, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société SOCIETE FINANCIERE DE LA RUE GOETHE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.

210725

DISSOLUTIONS

12 h jour studio creatif

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
8 bis, rue Marie Stuart
Siège de liquidation : 75002 PARIS
8 bis, rue Marie-Stuart
851 127 803 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Laurence BENAT, demeurant 8 bis, rue Marie Stuart, 75002 PARIS, ancienne Présidente de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 8 bis, rue Marie-Stuart 75002 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

210963

TAMARIS SURETE & INCENDIE

SAS au capital de 1 002 €
Siège social : 75008 PARIS
178, bd Haussmann
798 014 049 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 22/06/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Georges PENET demeurant 287, rue Montée des Grimonds 06700 SAINT LAURENT DU VAR, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

211083

SOCIETE NOUVELLE AU MAIRE

SARL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75003 PARIS
2, rue au Maire
303 709 190 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 31/05/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Richard HAIN demeurant 21, rue Tronchet 75008 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210852

LES YEUX DANS LES YEUX

S.A.S. en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 75005 PARIS
25 Bd Saint-Germain
843 268 293 R.C.S. PARIS

L'associée unique a décidé le 5 juillet 2022 la dissolution anticipée de la société, et nommé en qualité de liquidatrice Madame Laetitia Badach, Présidente jusqu'à cette date, et fixé le siège de la liquidation au siège social.

Pour avis et mention.

210812

AGENCEMENT RENOVATION BATIMENT AREBAT

SAS Unipersonnelle en liquidation au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75015 PARIS
26, rue Sainte Félicité
429 141 872 R.C.S. PARIS

Par décision du 30 juin 2022, l'actionnaire unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. FERNANDES FERNANDO AUGUSTO, demeurant 9, rue Edison 92140 CLAMART, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à son siège social : 26, rue Sainte Félicité – 75015 PARIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

210718

VOLTAIRE SAS

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 75007 PARIS
5, quai Voltaire
851 966 291 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/06/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Mme Clémentine PALLU DE BEAUPUY née FREMONTIER demeurant 28, boulevard Raspail 75007 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210669

AGUESSEAU IMMOBILIER S.N.C.

SNC au capital de 38 112,25 €
Siège social : 75013 PARIS
182, avenue de France
380 359 299 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 03/06/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. SOCIETE FONCIERE D'EVREUX, SAS, 182, avenue de France 75013 PARIS, 399 293 067 RCS PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210835

SCI BASTIAT-SAINT HONORE

SC au capital de 777 794,89 €
Siège social : 75008 PARIS
1, rue Frédéric Bastiat
344 467 816 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître MARIE Didier, notaire au 104, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS, le 27/10/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Patrick ROBILIN demeurant 14, rue Delaborde 92200 NEUILLY SUR SEINE, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

210939

"YMB CONSULTING"

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 2 000 Euros
Siège social et de liquidation :
75005 PARIS
17, rue du Val de Grâce
852 650 472 R.C.S. PARIS

Aux termes de délibérations en date du 31/12/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme Liquidateur Yves-Marie BEAUJOUAN, demeurant 17, rue du Val de Grâce, 75005 PARIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17, rue du Val de Grâce, 75005 PARIS.

Dépôt au GTC de PARIS.
211067

HOTEL AMPERE

SAS au capital de 236 295,98 €
Siège social : 75017 PARIS
102, av de Villiers
405 166 117 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 13/05/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2022. AG2R PREVOYANCE a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au 14/16, boulevard Mallesherbes 75008 PARIS.

Il enfin été pris actes de la fin du mandat de Président de M. Patrick BONNES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
211056

Patrice Vincent & associés

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 8 000 Euros
Siège social et de liquidation :
75008 PARIS
95, rue la Boétie
321 862 997 R.C.S. PARIS

Suivant assemblée générale extraordinaire du 31/05/2022, les associés ont prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, mis fin aux fonctions de Président de Monsieur Patrice VINCENT, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Patrice VINCENT, demeurant 19, rue de l'Estrapade – 75005 PARIS, et fixé le siège de liquidation au siège social de la société.
210976

BCP VI EOS FRENCH BIDCO

SASU en liquidation au capital d'1,00 euro
Siège social : 75001 Paris
3, boulevard Sébastopol
913 629 309 RCS PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 22/06/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Brogan Edward Michael James demeurant 68, Leassar Avenue Lambeth – SW49HQ Londres (Royaume Uni) a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation de la Société a été fixé au siège social, y compris pour la correspondance. Mention sera faite au RCS de PARIS.
211153

formalites@jss.fr

CLÔTURES DE LIQUIDATION

LES YEUX DANS LES YEUX

S.A.S. en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 75005 PARIS
25 Bd Saint-Germain
843 268 293 R.C.S. PARIS

Par décision du 5 juillet 2022, l'associée unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, et a constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. La société sera radiée du RCS de Paris.
210813

Patrice Vincent & associés

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 8 000 Euros
Siège social et de liquidation :
75008 PARIS
95, rue la Boétie
321 862 997 R.C.S. PARIS

Suivant assemblée générale ordinaire du 14/06/2022, les associés ont, à compter dudit jour, approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Monsieur Patrice VINCENT, demeurant 19, rue de l'Estrapade – 75005 PARIS et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée au RCS de PARIS.
210978

LUXE PRESTATION SERVICE

Société par actions simplifiée
en cours de liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : 75011 PARIS
27-29, rue Chanzy
843 714 031 R.C.S. PARIS

Le 30/05/2022, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Justine MULOT, demeurant 8, rue André Tessier - 94120 FONTENAY SOUS BOIS, et prononcé la clôture de liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe de PARIS.
210797

SARL V. FRAAS PARIS

SARL au capital de 391 794 Euros
Siège social : 75008 PARIS 03
153, bd Haussmann
378 457 725 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 28/04/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
210892

"YMB CONSULTING"

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 2 000 Euros
Siège social et de liquidation :
75005 PARIS
17, rue du Val de Grâce
852 650 472 R.C.S. PARIS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/2021, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Yves-Marie BEAUJOUAN demeurant 17, rue du Val de Grâce, 75005 PARIS, de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Radiation au GTC de PARIS.
211068

BCP VI EOS FRENCH BIDCO

SASU en liquidation au capital d'1,00 euro
Siège social : 75001 Paris
3, boulevard Sébastopol
913 629 309 RCS PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 23/06/2022, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur (M. Brogan Edward Michael James), et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
211156

TAMARIS SURETE & INCENDIE

SAS en liquidation au capital de 1 002 €
Siège social : 75008 PARIS
178, bd Haussmann
798 014 049 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique en date du 30/06/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
211085

AGUESSEAU IMMOBILIER S.N.C.

SNC en liquidation
au capital de 38 112,25 €
Siège social : 75013 PARIS
182, avenue de France
380 359 299 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 24/06/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de PARIS.
210840

CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

E-PANGO

Société anonyme
à conseil d'administration
au capital de 515.626,60 euros
Siège social : 75009 PARIS
26, rue Vignon,
817 840 762 RCS Paris
(la « Société »)

AVIS DE CONVOICATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 22 juillet 2022 à 10 heures 30 au 26 rue Vignon, 75009 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes prévu par l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
4. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de MAZARS ;
5. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gilles Dunand-Roux ;
6. Autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquies des actions de la Société ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée.

Mode de participation à l'assemblée

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'assemblée :
- voter en présentiel au siège social de la Société le jour de la tenue de l'assemblée générale ; ou
- voter par correspondance ; ou
- donner pouvoir au président de l'assemblée générale ; ou
- se faire représenter par son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, un autre actionnaire ou encore par toute personne physique ou morale de son choix.

En vertu l'article de L. 22-10-40 du Code de commerce, si l'actionnaire décide de se faire représenter par une personne autre que son conjoint ou le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, le mandataire choisi doit informer l'actionnaire de tout fait lui permettant de mesurer le risque de poursuite par le mandataire d'un intérêt autre que le sien. Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire contrôle la Société, fait partie d'un organe de gestion, d'administration, de surveillance de la Société ou est employé par cette dernière.

Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou demander une carte d'admission sur simple demande adressée par lettre simple à E-PANGO, 26 rue Vignon, 75009 Paris ou auprès du CIC Market solutions par courrier à l'adresse suivante : 6 avenue de Provence, 75009 Paris ou par e-mail à l'adresse e-mail suivante : serviceproxy@cic.fr. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent à CIC Market solutions par courrier à l'adresse suivante : 6 avenue de Provence, 75009 Paris ou par e-mail à l'adresse e-mail suivante : serviceproxy@cic.fr trois (3) jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

L'actionnaire, lorsqu'il a déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Justification du droit de participer à l'assemblée

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au deuxième (2^{ème}) jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 20 juillet 2022 à zéro heure de Paris (ci-après « J-2 ») soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte à J-2 dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de CIC Market solutions par courrier à l'adresse suivante : 6 avenue de Provence 75009 Paris ou par e-mail à l'adresse e-mail suivante : serviceproxy@cic.fr, par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par

l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission au plus tard à J-2, date limite de réception des votes, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-2 pour être admis à l'assemblée.

Questions écrites

Tout actionnaire peut poser des questions écrites à la Société.

Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième (4^{ème}) jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Droit de communication des actionnaires et seconde convocation

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales, seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social.

En cas de seconde convocation des actionnaires à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, les pouvoirs et votes par correspondance transmis dans les conditions prévues ci-dessus seront pris en compte.

Le Conseil d'administration.

210918

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Suivant acte S.S.P. en date à LES ULIS du 4 juillet 2022, la Société **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 47 547 008 Euros, dont le siège social se trouve à MONDEVILLE (14120), ZI route de Paris, immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 345 130 488, a confié en location-gérance, à la Société **S&S PROXI**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 Euros, dont le siège social se trouve à PARIS (75011), 142, avenue Ledru Rollin, en cours d'immatriculation au R.C.S. de PARIS qui l'a accepté, un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à PARIS (75011), 142, avenue Ledru Rollin, sous l'enseigne « **CARREFOUR CITY** », pour une durée initiale d'une année entière à compter du 11 juillet 2022 pour se terminer le 10 juillet 2023, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

210986

Par acte SSP du 28.06.2022, **Bailleur** : la SARL « **LE RELAIS MADELEINE** », au capital de 45 734,71 Euros, dont le siège social est à PARIS (75008) – 9, rue du Chevalier de Saint George (397 920 604 RCS PARIS),

Locataire-gérant : la SARL « **BENOIST N.E.Y.** » au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75008) – 9, rue du Chevalier de Saint George (913 726 238 RCS PARIS),

Fonds : de CAFE – BAR – PLATS DU JOUR – BRASSERIE, connu sous l'enseigne « **LE RELAIS MADELEINE** » sis à PARIS (75008) – 9, rue du Chevalier de Saint George.

Durée de la gérance : UNE ANNEE renouvelable par tacite reconduction.

Date d'entrée en jouissance : le 01.07.2022.

Pour insertion.

210652

**Votre annonce légale
de constitution
en 5 minutes chrono :**
www.jss.fr

Suivant acte S.S.P. en date à VINCENNES du 5 juillet 2022, la Société **MECHIET FRERES**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75010) – 15, rue du Faubourg du Temple, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 431 560 010, a confié en location-gérance, à la Société **SARL ISSIBOUCENE FRERES**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est à PARIS (75010) – 15, rue du Faubourg du Temple, en cours d'immatriculation au RCS de PARIS, qui l'a accepté, un fonds de commerce de CAFE, **DEBIT DE BOISSONS ET RESTAURATION**, connu sous l'enseigne « **AUX PETITS TONNEAUX** », sis et exploité à PARIS (75010) – 15, rue du Faubourg du Temple, à compter du 5 juillet 2022 pour se terminer le 30 juin 2025.

211133

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/06/2022, enregistré au SDE de Paris St Hyacinthe, le 24/06/2022, dossier 2022 00023910 sous la référence 7544P61 2022 A 07625,

La SARL, **MANGELEVER**, au capital de 160 000 €, dont le siège social est 92, rue du Faubourg Poissonnière à PARIS (75010), immatriculé sous le n° 750 587 875 RCS PARIS,

a vendu à la SARL, **PARIS SOBA** au capital de 10 000 €, dont le siège social est 10, rue Saulnier à PARIS 75009, immatriculée sous le n°910 406 610 RCS PARIS,

le fonds de commerce de **RESTAURATION – PLATS CUISINES**, sis et exploité au 10, rue Saulnier – 75009 PARIS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 300 000 Euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 17/06/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité, au lieu du fonds vendu et pour la correspondance, au Cabinet VEYSSADE Me DOUIEB -51, rue AMPERE – 75017 PARIS.

210700

En application d'une ordonnance du Juge –commissaire du Tribunal de Commerce de Paris en date du 9 décembre 2021, par acte sous seing privé 14 avril 2022 enregistré le 11/05/2022 à SDE de PARIS ST HYACINTHE Dossier 2022 00018515, Référence 7544P61 2022 A05800, la SELARL FIDES, sise 5, rue de Palestro 75002 Paris, prise en la personne de Maître Pablo CASTANON en qualité de Mandataire Judiciaire Liquidateur de Madame Nathalie RAMAHERISON, Pharmacienne, exploitante au 48, avenue de la République 75011 PARIS - immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 814 505 442 a cédé sous condition suspensive à Madame Amina TAHIRE de nationalité Italienne, née le 4 décembre 1995 à Castiglione Fiorentino (Italie) domiciliée au 12, rue Debussy 91240 Saint Michel sur Orge agissant pour le compte de la SELAS PHARMACIE DU METRO PARMENTIER, au capital de 10 000 €, dont le siège sera 48, avenue de la République 75011 PARIS en cours d'immatriculation au RCS de PARIS, les éléments du fonds de commerce d'officine de pharmacie suivants :

- Le droit au bail sis 48, avenue de la République 75011 PARIS,
- Clientèle et achalandage,
- Le nom commercial « PHARMACIE DU METRO PARMENTIER »,

- Moyennant le prix global et forfaitaire de 220 000,00 € (DEUX CENT VINGT MILLE EUROS),

- La date d'entrée en jouissance est fixée au 26 janvier 2022,

- Sous la condition suspensive de l'enregistrement par l'autorité préfectorale de la déclaration d'exploitation de chacun des associés conformément à l'article L.5125-16 du Code de La Santé Publique, - Compte tenu de l'état de liquidation judiciaire de la Société cédante, il ne peut y avoir d'oppositions à la présente vente, les Créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains du Mandataire judiciaire.

210873

Aux termes d'un acte SSP du 01/07/2022, enregistré au SDE PARIS ST-SULPICE le 01/07/2022, dossier 2022 00035456, réf. 7584P61 2022 A 08813, la société L.C., SARL au capital de 1 000 €, sise 15, rue de Longchamp, 75116 Paris, RCS PARIS 530 615 376, a cédé à **ONGLERIE LONGCHAMP – BY NHI**, SAS au capital de 1 000 €, sise 15, rue de Longchamp, 75116 Paris, RCS PARIS 914 115 233, un fonds de commerce de **salon d'esthétique**, exploité au 15, rue de Longchamp, 75116 Paris, au prix de 95 000 €, avec entrée en jouissance à compter du 01/07/2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance chez Maître Yara Bou Antoun, 5, rue La Boétie, 75008 Paris.

211003

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 octobre 2020.

Madame Claude Marie Yolande WARIN, en son vivant retraitée, domiciliée à PARIS 3ème arrondissement (75003) 8, rue Pastourelle et demeurant à RUEIL MALMAISON (92500) 39, rue Roger Jourdain. Née à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), le 9 août 1950. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à PARIS 13ème arrondissement (75013) (FRANCE) le 3 mai 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Catherine ARNOULD-BARJOU, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « **PINEAU PESCHARD & ASSOCIES** », notaires associés titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PARIS (9ème arrondissement), 42, rue Vignon, le 23 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Catherine ARNOULD-BARJOU, notaire à PARIS 75009 42, rue Vignon, référence CRPCEN : 75092, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

210823

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament authentique roumain en date du 10 février 1999, Madame Constanta AGAPIE, en son vivant Retraitée, veuve en uniques noces de Monsieur Jean Claude DUGUET et non remariée depuis, demeurant à PARIS 17^{ème} ARRONDISSEMENT (75017), 160, rue Cardinet,

Née à BUCAREST (ROUMANIE), le 10 octobre 1931,

De nationalités roumaine et française, Résidente en FRANCE au sens de la réglementation fiscale,

Non lié par un pacte civil de solidarité, Est décédée à PARIS 17^{ème} arrondissement (75017) 152 rue Cardinet, où elle se trouvait momentanément, le 30 avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurent SCHOUPPE,

Notaire membre de la Société d'exercice Libéral à responsabilité limitée dénommée « **Pargade**, notaires SELARL », titulaire d'un Office notarial dont le siège est à PARIS (9^{ème} arrondissement), 24, rue La Fayette, le 29 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laurent SCHOUPPE, Notaire membre de la Société d'exercice Libéral à responsabilité limitée dénommée « **Pargade**, notaires SELARL », titulaire d'un Office notarial dont le siège est à PARIS (9ème arrondissement), 24, rue La Fayette, référence CRPCEN : 75068, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

210688

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testaments olographes des 13 avril 2004 et 10 février 2012, Madame Colette Léa GALANTI, demeurant en son vivant à PARIS (75015), 9, rue Sainte-Félicité, née à ALEXANDRIE (ÉGYPTE), le 31 mai 1930, veuve de Monsieur Simon Paul DURAND et non remariée, et décédée à PARIS (75015) le 1^{er} mai 2022 a institué des légataires universels.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testaments reçu par Maître Géraldine COMPAGNON, Notaire à PARIS (75008), le 29 juin 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Géraldine COMPAGNON, Notaire au sein de la S.A.S. « **Letulle Deloison Dirilhon-Jourdain** », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PARIS (75008) 3, rue Montalivet, (référence CRPCEN 75075), dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture des testaments et copie de ces testaments.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

210839

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 avril 2016,
Madame Christiane Eugénie Marie LÉMONON, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS (75017) 1, rue Fourneyron. Née à LYON (69001), le 1^{er} septembre 1922. Veuve de Monsieur Jacques LAFON et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à RUEIL-MALMAISON (92500) (FRANCE), le 22 février 2022.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pascale BEKIC, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Benoit PHILIPPOT et Pascale BEKIC, Notaires associés » titulaire d'un office notarial à SAINT-CLOUD (92210) 39, boulevard de la République, le 29 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pascale BEKIC, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Benoit PHILIPPOT et Pascale BEKIC, Notaires associés » titulaire d'un office notarial à SAINT-CLOUD (92210) 39, boulevard de la République, référence CRPCEN : 92038, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210935

AVIS DE SAISINE D'UN LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 avril 2021.

Madame Mireille Angèle Juliette BEAUP, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 15^{ème} arrondissement (75015) 106, rue de l'Abbé Groult. Née à GRENOBLE (38000), le 29 septembre 1933. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès survendu à PARIS 15^{ème} arrondissement le 15 janvier 2022, le testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Sylvain PIGNOL, Notaire membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Sylvain PIGNOL, Notaire », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 11^{ème} ARRONDISSEMENT (75011), 6, rue des Immeubles Industriels, le 23 juin 2022, duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvain PIGNOL, notaire à PARIS 11^{ème} arrondissement (75011), 6, rue des Immeubles Industriels, référence CRPCEN : 75250, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition dudit procès-verbal d'ouverture des dispositions testamentaires et de leur copie.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210869

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Madame Marie-Hélène Geneviève Marguerite LEFÈVRE, en son vivant demeurant à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012) 49 bis, boulevard de Picpus. Née à VINCENNES (94300), le 9 avril 1955. Célibataire, ayant conclu avec Madame Chrystelle Diane Aramis MILLET un pacte civil de solidarité le 22 mai 2009, enregistré de PARIS 12^{ème} arrondissement le 22 mai 2009. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012) (FRANCE), le 31 mai 2022.

A consenti un legs universel, suivant testament dactylographié et non daté, ne respectant pas les conditions de validité du testament olographe, mais ayant été confirmé par les héritiers légaux dans l'acte de dépôt ci-après visé.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Caroline GUIGNONNET-DULUC, Notaire, titulaire d'un Office Notarial sis 1 L'ISLE-D'ABEAU, 1, impasse du Bourg, le 28 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé chargé du règlement de la succession dont la référence CRPCEN est 38216, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
211108

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 21/03/2005 déposé au rang des minutes de Maître Guy BRAULT, notaire à PARIS (75020) 324, rue des Pyrénées, suivant procès-verbal du 12/01/2022 dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de PARIS le 15/02/2022.

Mme Rachel ADAMSKY, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS (75011) 4, place de la Porte de Bagnolet, née à PARIS (75004), le 10/10/1929 et décédée à PARIS (75011), le 06/01/2021, a institué un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Fabian MERUCCI notaire à PARIS (75004) 3, boulevard Henri IV, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
210855

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 15 octobre 2019 et 1^{er} juillet 2020, Monsieur Gérard, Marie, Wladimir de PRADEL de LAMAZE a consenti un legs universel, consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jules CLEMENT, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée dénommée : « Les Notaires du Quai Voltaire », titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à PARIS 7^{ème} arrondissement, 5, quai Voltaire, le 7 juin 2022 suivi d'un acte de notoriété

reçu par Maître Vincent ROUSSEL, notaire à PARIS le 23 juin 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession, Maître Jules CLEMENT, Notaire à l'Office Notarial sis à PARIS (75007), 5, quai Voltaire, référence CRPCEN : 75043, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ces testaments. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
211029

AVIS DE SAISINE DES LEGATAIRES UNIVERSELS – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} février 2001,
Monsieur Michel René GILLOZ, Demeurant à MOHAMMEDIA (MAROC), Hay El Inara 1, numéro 95,
Né à PARIS 10^{ème} arrondissement (75010), le 9 novembre 1925.

A consenti des legs universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie CHAUVET, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées (SELAS) dénommée « LACOURTE et Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75116), 54, avenue Victor Hugo, le 4 juillet 2022 duquel il résulte que les légataires universels remplissent les conditions de la saisine.

L'opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie CHAUVET, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées (SELAS) dénommée « LACOURTE et Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75116), 54, avenue Victor Hugo, référence CRPCEN : 75194, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
211107

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe fait en date du 2 décembre 2016,
Madame Bellina DRANDAROVA, en son vivant musicienne, demeurant à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014) 197, avenue du Maine. Née à BOURGAS (BULGARIE), le 7 juin 1932. Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à SEVRES (92310) (FRANCE), le 14 mars 2022.

A institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marie BOUTHIER, Notaire à PARIS, suivant procès-verbal en date du 29 juin 2022 constatant la saisine du légataire universel. La copie authentique de cet acte a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS et réceptionnée le 5 juillet 2022.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Marie BOUTHIER, Notaire à PARIS (75014), 30, place Denfert Rochereau, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe des deux expéditions susmentionnées.
Pour avis.
Maître Marie BOUTHIER
211084

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 octobre 2014, Madame Sylvie DEQUIVRE, en son vivant fonctionnaire retraitée, divorcée de Monsieur Paul André GAÏA du HAUTIER DOME de FONSECA, demeurant à PARIS 11^{ème} ARRONDISSEMENT (75011) 17, rue Popincourt. Née à BRAZZAVILLE (CONGO), le 8 juin 1943. Décédée à PARIS 12^{ème} ARRONDISSEMENT (75012) (FRANCE), le 7 mai 2022.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florence GAULT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Élise MOULIADE et Jean-Philippe MOULIADE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 11^{ème}, 119, boulevard Voltaire, le 5 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

L'acte de notoriété a été reçu par Maître Florence GAULT, notaire soussigné en date du 5 juillet 2022.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florence GAULT, notaire à PARIS 11^{ème} (75011) 119, boulevard Voltaire, référence CRPCEN : 75188, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
211146

AVIS DE SAISINE DES LEGATAIRES UNIVERSELS – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes d'un testament olographe en date du 27 novembre 1985, Monsieur Marc, Pierre, Lucien CONSTANTIEUX célibataire majeur, demeurant à PARIS (75014), 277, boulevard Raspail, l'EHPAD Maison Marie-Thérèse, né à CASABLANCA (MAROC), le 25 juillet 1942, et décédé à PARIS (75015), le 8 octobre 2021, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clarisse JOSSE, notaire à PARIS (75008), 4, avenue Velasquez, le 20 mai 2022.

Il résulte dudit procès-verbal que le légataire remplit les conditions de saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Caroline GIRAUD, notaire à MAISONS-LAFFITTE (78600), 40, avenue de Longueil, notaire en charge de la succession, dans le mois suivant la réception par le Greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description de testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210754





NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL- DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 juin 2016,

Madame Paulette Lucie DESPOSTES, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 15^{ème} arrondissement (75015) 13, rue Duranton. Née à BOIS-COLOMBES (92270), le 3 juillet 1931.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès survenu à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) le 28 décembre 2020, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description contenant en outre contrôle de la saisine du légataire universel, reçu par Maître Nathalie RENOUD, Notaire Associée de la société «R&R - NOTAIRES», Société par Actions Simplifiée ayant son siège à PARIS (quinzième arrondissement), 164, rue de Javel, le 17 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie RENOUD, notaire à PARIS (quinzième arrondissement), 164, rue de Javel, (référence CRPCEN : 75039), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal de dépôt du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire universel sera soumis à la procédure judiciaire d'envoi en possession.
211136

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL- DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 février 2021,

Madame Denise Anne Clémence PEYRODE, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 16^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75016) 3 square Malherbe. Née à BERGERAC (24100), le 7 février 1930.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) (FRANCE), le 8 août 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne GOURANTON, Notaire de la Société par Actions Simplifiée dénommée « NENERT NOTAIRES », le 4 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Anne GOURANTON, notaire à PARIS (8ème) 38, avenue Hoche, référence CRPCEN : 75064, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
211110

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me BORIES, Notaire à PARIS (15ème), 3, square Desaix, le 23 juin 2022, Monsieur Hervé BARDIN, né à PARIS (75015) le 12 avril 1954 et Madame Laurence-Anne MEYNIER de SALINELLES, née à BOULOGNE-BILLAN COURT (92100) le 10 décembre 1952, demeurant ensemble à PARIS (75017) 37, rue Dautancourt, mariés à PARIS (75013) le 4 octobre 1977 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître AUBRON, notaire à PARIS, le 22 septembre 1977, ont décidé de changer de régime matrimonial pour la communauté universelle avec avantage matrimonial. Oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, en l'Etude de Me BORIES, notaire susnommé où élection de domicile a été faite (code CRPCEN : 75210).
210764

Suivant acte reçu par Maître ANNIE SEBAG-DARPHIN, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral dénommée PARIS OUEST NOTAIRES, dont le siège social est à ASNIERES SUR SEINE (92600), 95, avenue de la Marne, CRPCEN 92009, le 28 juin 2022, a été conclu l'aménagement du régime matrimonial par l'insertion d'une clause de préciput entre :

Monsieur Sylvain Dominique Gabriel Paul VIRIOT, retraité, et Madame Bô-Anh NGUYEN, retraitée, demeurant ensemble à PARIS (75014), 69, rue de la Tombe Issoire.

Monsieur est né à PARIS (75006), le 26 mars 1953,

Madame est née à HANOÏ (VIETNAM), le 8 juillet 1952.

Mariés en uniques noces à la mairie de MONTROUGE (92120), le 3 septembre 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

210791

Il résulte d'un acte reçu par Maître Sandra d'ANGELO, notaire à PARIS, le 1^{er} juillet 2022, notamment ce qui suit :

Monsieur Maximilien Joseph Isabeau Constant FOURNIER et Madame Solène Isabelle Géraldine GOUESBET, juriste, demeurant à PARIS (75015), 69, rue Fondary.

Monsieur est né à LE MANS (72000) le 19 mars 1989,

Madame est née à PARIS (75016) le 14 décembre 1989.

Mariés à la mairie de MESQUER (44420) le 23 juin 2016, sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Arnaud DECRESSAIN, notaire à PARIS, le 13 mai 2016.

Ont adopté pour base de leur union le régime de la COMMUNAUTE DE BIENS REDUITE AUX ACQUÊTS, tel qu'il est établi par les articles 1400 et suivants du Code civil.

Ils ont stipulé une clause de préciput, de dispense de récompenses en cas de dissolution du régime par décès, en l'absence d'une requête en divorce ou en séparation de corps ou de la signature d'une convention de divorce par acte sous seing privé contresigné par avocats,

antérieurement audit décès, le solde de communauté non prélevé tombant dans la succession.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier adressé(e) à la SCP WARGNY LELONG & ASSOCIES, 151, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement du régime matrimonial au tribunal judiciaire.
210938

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me LOMINE, notaire à PARIS, le 29 juin 2022, M. Michel Laurent Marc ROUYRES, Consultant en entreprise, et Mme Nelly GINS, Chef d'entreprise, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75007) 4, avenue Sully Prudhomme, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Michel DALLLOT, notaire à PARIS, le 23 avril 1981, préalablement à leur union célébrée la mairie de NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 9 mai 1981, ont convenu d'aménager leur régime matrimonial, en y ajoutant un îlot de communauté consistant en une société d'acquêts portant sur divers biens. Audit contrat, il a été stipulé une clause de préciput aux termes de laquelle le survivant des époux aura le droit de prélever dans l'îlot de communauté, tout ou partie de l'ensemble des biens y apportés, ou y subrogés par la suite, en pleine propriété, ou, s'il le préfère, simplement en usufruit.

Pour information des créanciers en application de l'article 1397 alinéa 3 du Code civil : les oppositions doivent être notifiées dans le délai de 3 mois à compter de la présente publication par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier, à Me LOMINE Notaire à PARIS (1er), 3, place des Victoires.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de leur régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
211021Il résulte d'un acte reçu par Maître Victoire CHARAVAY, notaire à PARIS, le 1^{er} juillet 2022, notamment ce qui suit :

Monsieur Philippe JEOL cadre financier à la retraite, et Madame Martine QUESNOY, assistante de direction à la retraite, demeurant ensemble à PARIS (75016), 14, rue Mesnil.

Monsieur est né à ORSAY (91400) le 20 juin 1957,

Madame est née à PARIS (75006), le 10 juillet 1960.

Mariés à la mairie de MONTICELLO (20220), le 1^{er} septembre 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté pour base de leur union le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Ils ont stipulé une clause de préciput en cas de décès et de dispense de récompenses.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier adressée à Maître Victoire CHARAVAY, notaire au sein de la société par actions simplifiées « Letulle Deloison Drilhon-Jourdain », titulaire d'un office notarial à la résidence de PARIS (75008) 3, rue Montalivet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.
211051Par acte authentique reçu le 04/07/2022, par Maître Nicolas PRUD'HOMME, Notaire à PARIS (75002), 1-3, rue Lulli, M. Serge LEVI et Mme Catherine Paule Gisèle DROUARD, demeurant ensemble à PARIS (75016) 66, avenue Victor Hugo, mariés à la mairie de PARIS (75016) le 16/06/2000 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Nicolas PRUD'HOMME, notaire à PARIS, le 21/04/2000, ont déclaré adopter le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts avec clause de préciput en faveur du conjoint survivant. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître PRUD'HOMME, susnommé. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.
211020Rectificatif à l'annonce n°208882 parue le 01/06/2022 dans le présent journal concernant le changement de régime matrimonial des époux M. et Mme Michel LEVY, il n'y avait pas lieu de lire que ledit acte est soumis à l'homologation au Juge aux Affaires Familiales du Tribunal judiciaire de PARIS.
210746

YVELINES

78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Act & NOTAIRES ASSOCIÉS
PARIS | LE PLESSIS | FONTAINEBLEAU

PARIS (75015) 14 rue Olivier de Serres

LES TILLEULS D'ERIGONE

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 600 Euros

Siège : 78110 LE VESINET

18, rue Watteau

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me ROUX, Notaire, le 29 juin 2022, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination :

LES TILLEULS D'ERIGONE

Siège : 18, rue Watteau 78110,

LE VESINET.

Durée : 99 ans.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers meublés ou non ; l'aménagement, la décoration et la transformation de tous immeubles lui appartenant ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Capital social : 600,00 euros.

Apports : Apports en numéraire de 600,00 euros.

Gérants : M. Jean-Jack TISSIER et Mme Anne MAURICHEAU-BEAUPRE son épouse, demeurant ensemble 18, rue Watteau, 78110 LE VESINET. Les cessions de parts entre associés sont libres ; toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à la majorité des associés. Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Pour avis.

210696

Aux termes d'un ASSP en date du 30/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Group NCS

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : La prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quel(le) qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement.

Siège social : 3, rue du Groupe Manoukian ZAC de la Clé Saint Pierre, 78990 ELANCOURT.

Capital : 1 000 €.
Présidence : ROGER Stéphane demeurant 30, all Sisley 78560 LE PORT MARLY.

Commissaire aux Comptes titulaire : PRAXOR AUDIT, 12, rue du Helder 75009 PARIS immatriculée sous le n° 308 238 393 RCS Paris.

Cession d'action : libre.

Condition d'admission aux Assemblées et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède. Un associé peut se faire représenter par toute personne de son choix, associé ou non.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES. 210973



Avis de constitution

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date du 28/06/2022 de

l'EURL : TELWÄI

Au capital de 2 000 €.
Siège : 31, rue Alfred de Vigny, 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX.

Objet : conception, adaptation et écriture de programmes informatiques nécessaires à la création et à l'implantation de logiciels systèmes et réseaux, applications logicielles, bases de données, pages web ; prestations de services d'audit et de conseil en stratégie, développement, organisation, sécurité, dans les domaines des nouvelles technologies, des programmes informatiques et des logiciels.

Durée : 99 ans.
Gérant : M. Antoine DELBEQUE demeurant 31, rue Alfred de Vigny, 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX. Immatriculation au RCS de VERSAILLES. Pour avis, la gérance. 210660

Par acte SSP en date du 1er juillet 2022, il a été constitué une société :

Dénomination : SNC KHUU

Forme : SNC.
Capital : 1 000 euros.
Siège social : 26, rue du Général Leclerc - 78400 CHATOU.
Durée : 99 ans.

Objet social : CAFE - BAR - BRASSERIE - JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX - TOUS PARIS (PMU) - ARTICLES DE PARIS - MONTRES ET TOUS ARTICLES DE FUMEUR - TABLETTERIE - PRESSE - LIBRAIRIE - BIMBELOTERIE - TITRE DE TRANSPORT ET DE PARKING - TIMBRES FISCAUX situé 26, rue du Général Leclerc - 78400 CHATOU, auquel est annexée la gérance d'un DEBIT DE TABAC exploité dans le même local.

Gérant associé : Monsieur Kheang Heng KHUU, demeurant : 26, rue du Général Leclerc - 78400 CHATOU ;

Associée en nom : Madame Angélique KHUU, demeurant : 26, rue du Général Leclerc - 78400 CHATOU.

L'immatriculation sera faite au RCS de VERSAILLES. 211131



Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLEPREUX du 3 Juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : G2A Capital

Siège social : 9, Sente de la Tuilerie, 78450 VILLEPREUX.

Objet social : La prise de participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières et dans toute entreprise commerciale, industrielle ou de services. L'assistance administrative et logistique de toute entreprise directement ou indirectement liée. L'assistance et le conseil dans le domaine de la communication, de la stratégie, du marketing, de la gestion, de l'organisation et du recrutement auprès de sociétés commerciales, industrielles et de services.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 102 euros.
Gérance : Alexandre AUBIN, demeurant 79, Avenue du grand Parc 78450 VILLEPREUX, Alexandre VIONNET GARCIA, demeurant 61, Avenue de Gascogne 78450 VILLEPREUX, Kalden AIT LOUNIS, demeurant 9, Sente de la Tuilerie 78450 VILLEPREUX. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES.

Pour avis, La Gérance.

210885

Par assemblée générale du 8 mars 2022, il a été constitué :

Dénomination : EnoOna

Siège Social : 91, rue du Faubourg Saint Honoré à PARIS (75008).

Capital social : 25 000 € libéré à hauteur de 12 500 €.

Objet : La création, la conception, la fabrication, la distribution et la commercialisation de chaussures.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée : 99 années.
Cession et transmission des actions : libre.

Présidente : La société de droit serbe Glass Slipper représentée par Madame Jelena OLSSON, de nationalité suédoise, née le 9 février 1985 à Belgrade (SERBIE) et demeurant 37 Smiljaniceva - 11000 Belgrade - Vracar en Serbie. La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

La présidente.

210854

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date du 29/06/2022 de la

SARL : FMC HOLDING

Au capital de 1 000 €.
Siège : 43, avenue Georges Politzer, 78190 TRAPPES.

Objet : Conseils et assistance aux entreprises ou organismes divers en matière administrative, secrétariat, organisation, gestion ; de relations publiques et de communication ; acquisition, prise de participations, cession de tous titres et valeurs mobilières ; réalisation de prestations en faveur des filiales.

Durée : 99 ans.
Gérant : M. Frédéric FERNANDES demeurant 3 bis, rue de la Forêt Saint Hubert, 78690 LES-ESSARTS-LE-ROI.

Immatriculation au RCS de VERSAILLES. Pour avis, la gérance. 210734

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SMPJ

Forme : Autre société civile.
Objet social : La détention, la gestion et l'organisation d'un patrimoine immobilier et mobilier détenu en jouissance, en usufruit, en nue-propriété ou en pleine propriété, l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement.

Siège social : 17, chemin de Poissy, 78630 MORAINVILLIERS.
Capital : 200 000 €.

Gérance : DOMERGUE Jean-Christophe demeurant 17, chemin de Poissy 78630 MORAINVILLIERS ; HERVE épouse HERVE-DOMERGUE Patricia demeurant 17, chemin de Poissy 78630 MORAINVILLIERS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES. 210903

Par ASSP en date du 27/04/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

BODY SUN FRANCE

Siège social : 61, rue Robespierre 78300 POISSY.

Capital : 1 500 €.

Objet social : Centre de bronzage et cryothérapie Président : M. ALVES DE CARVALHO Mickael demeurant 5, rue Marostha 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX élu pour une durée de 3 ans.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES. 210971

Aux termes d'un acte SSP du 17 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CTO 78

Forme : SAS.
Objet social : en France et à l'étranger : le contrôle technique des véhicules automobiles et des véhicules moto ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 1571 route des Quarante Sous Parc des Dix Arpents Allée des Lauriers 78630 ORGEVAL.
Capital : 5 000 €.

Président : Monsieur David MARCO demeurant 9 avenue Auber à MONTESSON - 78360.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES. 211011

TRANSFORMATIONS

PHB

Société à responsabilité limitée Transformée en société par actions simplifiée

Au capital de 780 000 euros
Siège social : 78930 GUERVILLE 3 rue de la Balanderie 451 734 446 RCS VERSAILLES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une AGE en date du 31/05/2022, il a été décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 780 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Philippe BRUNEAU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

PRESIDENT : M. Philippe BRUNEAU 3 rue de la Balanderie 78930 GUERVILLE
COMMISSAIRES AUX COMPTES titulaire confirmé dans ses fonctions : La société AUDIT CONSULTANTS BLOIS ET ASSOCIES, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2026.

Pour avis Le Président

211078

MODIFICATIONS

VCF OF NEUFS IDF

Société par actions simplifiée au capital de 112 800 €
Siège social :

78140 VELIZY-VILLACOUBLAY Immeuble l'Emeraude 1, rue du Petit Clamart 493 482 731 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions en date du 1^{er} juillet 2022, l'Associé unique prenant acte de la démission du mandat de Président de Monsieur Vincent CORREALE, décide de nommer Monsieur Yves BOULU-GAUTHIER (domicilié professionnellement : c/o VCF OF NEUFS IDF - : Immeuble l'Emeraude - 1, rue du Petit Clamart - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY) en qualité de Président, à compter de cette même date.

Pour avis.

210853

SMART AUTOMOBILE FRANCE

SAS

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social :

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX 7, avenue Niepce 894 960 384 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES. 210960

METEOCONSULT

SAS au capital de 225 890 Euros
Siège social : 78540 VERNUILLET

1, rue Jean-Antoine de Baif Domaine de Marsinval 347 613 879 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 10/05/2022, il a été pris acte de la fin des mandats de DELOITTE & ASSOCIES, et de BEAS respectivement commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES. 211092

ABONNEZ-VOUS A NOTRE JOURNAL

UPCYCLE

SAS au capital de 196 350 Euros
Siège social : 78000 VERSAILLES
13, rue Saint-Honoré
535 091 185 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 15/06/2022, il a été décidé :
- de transférer le siège social au 99, bd de la Reine - 78000 VERSAILLES,
- d'augmenter le capital social pour le porter à 201 600 Euros,
- de prendre acte de la fin du mandat de Directeur général de M. Arnaud ULRICH, à compter du 30/06/2022.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
210646

NOBLET PARIS OUEST

SAS au capital de 352 800 Euros
Siège social : 78190 TRAPPES
Angle rue Gaston Monmousseau
et rue Teisserenc de Bort
998 239 008 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 28/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire H&U AUDIT, SARL, 23, rue Lavoisier 75008 PARIS immatriculée sous le n° 442 428 348 RCS Paris en remplacement de M. PIERRE AMARAGGI Commissaire aux comptes titulaire décédé et Mme Sylviane AMARAGGI commissaire aux comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
210738

ETABLISSEMENTS ELIE

SARL au capital de 24 000 Euros
Siège social : 78580 BAZEMONT
6 bis, rue de Maule
325 330 785 R.C.S. VERSAILLES

Par décisions de l'associé unique le 01/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 6 bis, rue de Maule - 78580 BAZEMONT au 12, avenue de la Gare - 78650 BEYNES.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
210695

ALTAN GESTION

SARL au capital de 5 000 Euros
Siège social : 78240 AIGREMONT
4, allée du Marais
912 646 056 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une délibération en date du huit juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALTAN GESTION a décidé de transférer le siège social du 4, allée du Marais 78240 AIGREMONT au 6, rue des Quatre Fermes 78810 DAVRON à compter du 16 juin 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, la Gérance.
210984

JULINE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 94 500 Euros
Siège : 78120 RAMBOUILLET
01, rue de Penthièvre
483 494 001 R.C.S. VERSAILLES

Suivant procès-verbal du 08 juin 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à ABLIS (78660), 08, rue de la Paix, et ce à compter du 09 juin 2022 et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts.
211008

SOFRESID ENGINEERING

Société Anonyme
au capital de 1 217 783 Euros
Siège social :
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
1/7, avenue San Fernando
334 456 886 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 2, impasse Charles Trenet 44800 SAINT HERBLAIN, à compter du 1^{er} juillet 2022. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit : ancienne mention : « Le siège social est fixé au 1/7, avenue San Fernando 78180 Montigny-le-Brettonneux ». Nouvelle mention : « Le siège social est fixé au 2, impasse Charles Trenet 44800 SAINT HERBLAIN ». Le reste de l'article est inchangé.
Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES.
210875

MOULIN DE LA MARE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 €
Siège social :
78470 MILON-LA-CHAPELLE
17, route de Chevreuse
893 724 476 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2022, les associés, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
210849

RÉALISATIONS DE FUSION**CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION**

Société par actions simplifiée
au capital de 2 760 220 €
Siège social :
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
1, rue du Petit Clamart
341 972 156 R.C.S. VERSAILLES
(société absorbante)

BATEG

Société par actions simplifiée
au capital de 3 242 107 €
Siège social :
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
1, rue du Petit Clamart
326 557 725 R.C.S. VERSAILLES
(société absorbée)

Par décisions en date du 30 juin 2022, l'associé unique de CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION (société absorbante), a approuvé le projet de fusion-absorption établi le 29 avril 2022, avec BATEG, (société absorbée), le montant de l'actif net transmis s'élevant à 5 268 641,89 €.

La totalité des titres de CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION et de BATEG étant détenue par VINCI CONSTRUCTION FRANCE depuis une date antérieure à celle des dépôts du projet de fusion auprès du greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES le 5 mai 2022 pour CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION et pour BATEG, la fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital de CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION et BATEG a, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, été immédiatement dissoute sans liquidation à cette date.
L'inscription modificative sera portée

au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES pour CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION. La société BATEG sera radiée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES.

Pour avis,
Le Président.

210714

GINGER HOLDING

SAS au capital de 78 377 326 Euros
Siège social : 78990 ELANCOURT
12, avenue Gay Lussac
901 400 028 R.C.S. VERSAILLES
(Absorbante)

FINANCIERE LILY 2

SAS au capital de 41 020 185 Euros
Siège social : 78990 ELANCOURT
ZAC Clé Saint-Pierre,
12, avenue Gay Lussac
832 043 111 R.C.S. VERSAILLES
(Absorbée)

- Aux termes du Projet de fusion en date du 11/05/2022 prévoyant l'absorption de la société FINANCIERE LILY 2 par la société GINGER HOLDING, déposé au Tribunal de Commerce de Versailles le 17/05/2022 pour la société absorbante et pour la société absorbée, et publié au BODACC le 22/05/2022,
- En application des nouvelles dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce prévoyant la dispense pour les sociétés absorbées et absorbante, de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour approuver l'opération de fusion,
- En l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par les dispositions du Code de Commerce,
- De la réalisation des conditions suspensives prévues initialement dans le projet de fusion,

- Du fait de la détention de la totalité des actions de la société absorbée par la société absorbante et de l'absence d'augmentation du capital de la société absorbante,
La société absorbée se trouve ainsi dissoute de plein droit sans liquidation et ce à compter du 30/06/2022.
La société absorbée sera radiée au RCS de VERSAILLES.
211000

GINGER HOLDING

SAS au capital de 78 377 326 Euros
Siège social : 78990 ELANCOURT
12, avenue Gay Lussac
901 400 028 R.C.S. VERSAILLES
(Absorbante)

GINGER INFORMATIQUE

SARL au capital de 300 000 Euros
Siège social : 78990 ELANCOURT
ZAC Clé Saint-Pierre,
12, avenue Gay Lussac
433 660 693 R.C.S. VERSAILLES
(Absorbée)

- Aux termes du Projet de fusion en date du 11/05/2022 prévoyant l'absorption de la société GINGER INFORMATIQUE par la société GINGER HOLDING, déposé au Tribunal de Commerce de Versailles le 17/05/2022 pour la société absorbante et pour la société absorbée, et publié au BODACC le 22/05/2022,
- En application des nouvelles dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce prévoyant la dispense pour les sociétés absorbées et absorbante, de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour approuver l'opération de fusion,
- En l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par les dispositions du Code de Commerce,
- De la réalisation des conditions suspensives prévues initialement dans le projet de fusion,
- Du fait de la détention de la totalité des actions de la société absorbée par

la société absorbante et de l'absence d'augmentation du capital de la société absorbante,

La société absorbée se trouve ainsi dissoute de plein droit sans liquidation et ce à compter du 30/06/2022.

La société absorbée sera radiée au RCS de VERSAILLES.

210992

RÉALISATIONS D'APPORT**CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION**

Société par actions simplifiée
au capital de 2 760 220 €
Siège social :
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
1, rue du Petit Clamart
341 972 156 R.C.S. VERSAILLES
(société apporteuse)

Aux termes des Décisions en date du 30 juin 2022, l'associé unique de CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION a :

- approuvé le projet d'apport partiel d'actif du 29 avril 2022 portant apport par CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION à la société DUMEZ ILE DE FRANCE (société par actions simplifiée au capital de 3 611 141,70 € ; siège social : 2, rue du Cottage Tolbiac - ZAC Petit Le Roy - 94550 CHEVILLY LARUE ; 428 781 983 RCS CRETEIL) de sa branche complète et autonome d'activité « Ouvrages Fonctionnels Réhabilités en milieu contraint (CBC Service) » dont l'actif transmis est évalué à 24 818 281,75 € et le passif pris en charge à 24 197 281,75 €, soit un actif net apporté de 621 000,00 €. En rémunération de l'apport, il sera attribué à la société apporteuse 90 088 actions de la société bénéficiaire d'une valeur nominale unitaire de 5,10 €. La prime d'apport sera de 161 551,20 €. Il a été décidé d'attribuer à l'associé unique ces 90 088 actions DUMEZ ILE DE FRANCE et d'imputer la valeur de ces actions, soit une valeur de 621 000,00 € sur le poste « Report à nouveau » ;
- modifié l'objet social de la société par l'ajout du paragraphe : « les études, la conception, la construction ou la réalisation de tout ouvrage de bâtiment, de génie civil et de tous travaux publics ou privés, et principalement de travaux portant sur la construction d'ouvrages fonctionnels » ;
- modifié la dénomination sociale de la société de CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION en BC.n.

Il a également été pris acte de la démission de VCF OF NEUFS IDF de son mandat de Président, à compter du 1^{er} juillet 2022, et décidé, à compter de cette même date, de nommer Monsieur Yves BOULU GAUTHIER (domicilié professionnellement : c/o BC.n - 1, rue du Petit Clamart - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY) en qualité de nouveau Président.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES.

Pour avis,
Le Président.

210742

Insertions
& Formalités
en toute sécurité :
formalites@jss.fr
annonces@jss.fr

**TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**



Avis de dissolution

ALNA DESIGN

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 78310 COIGNIERES
2, rue des Commères
752 915 199 R.C.S. VERSAILLES

La Société ALNA DESIGN a été dissoute par déclaration en date du 17 mai 2022 souscrite par l'associée unique la Société C.E.D. ALNA, SARL au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 2, rue des Commères, 78310 COIGNIERES, 530 410 133 RCS VERSAILLES.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de VERSAILLES.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société ALNA DESIGN peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de VERSAILLES.

Pour avis.

211025

DISSOLUTIONS

SCI JDF DU HAMEAU

SCI en liquidation
au capital de 304,90 Euros
Siège :

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
1, rue Louis-Antoine de Bougainville
378 585 178 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE du 29/01/2021, les associés ont décidé de la vente du local professionnel sis 65, rue du Fortin 78180 Montigny le Bretonneux, Lot N°01 entraînant la dissolution de la SCI JDF DU HAMEAU, par réalisation de l'objet social.

M. Jean-Pierre NGO demeurant au 04 Clos François Coli 78280 GUYANCOURT, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 04 Clos François Coli 78280 GUYANCOURT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés. Mention au RCS de VERSAILLES.

210644

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
LA GRANGE**

SCI au capital de 3 048,98 Euros
Siège social :
78860 SAINT NOM LA BRETECHE
42, chemin de l'abreuvoir
399 233 386 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 23/03/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Jean BELLEC a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

210803

CORETEX

SARL en liquidation
au capital de 5 000 Euros
Siège social et de liquidation :
78430 LOUVECIENNES
4, rue du Président Paul Doumer
839 355 237 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 31/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite Assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Ashim KHANNA, demeurant au 29, rue de la Saussière à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, sis 4, rue du Président Paul Doumer à LOUVECIENNES (78430). Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de VERSAILLES.

Pour avis,
Le Liquidateur.

211036

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

LA GRANGE

SCI en liquidation
au capital de 3 048,98 Euros
Siège social :

78860 SAINT NOM LA BRETECHE
42, chemin de l'abreuvoir
399 233 386 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'AGE en date du 30/04/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de VERSAILLES.

210805

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe fait à SENLISSE (78720), en date du 3 février 2013, Madame Jean BRADLEY, en son vivant retraitée, demeurant à SENLISSE (78720), 27, rue de la Châtaigneraie. Née à BECKENHAM (ROYAUME-UNI) le 11 mars 1932. Ayant conclu avec Monsieur Philippe Armand Georges PAGES un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant acte reçu par Maître Thomas LABARRE, Notaire au MESNIL-SAINT-DENIS, le 27 mars 2018, et enregistré le 27 mars 2018 par l'Office Notarial. Contrat non modifié depuis lors. Divorcée en uniques noces de Monsieur Roger Albert LOUTZ suivant jugement de divorce rendu par le Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES le 14 janvier 2002, et non remariée. De nationalité britannique, ayant la qualité de résidente fiscale en France. Décédée à SENLISSE (78720),

en son domicile, le 31 janvier 2022. A institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Aurélie CARBONI, Notaire au MESNIL-SAINT-DENIS (78320), suivant procès-verbal en date du 28 juin 2022, constatant la saisine du légataire universel. La copie authentique de cet acte a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES et réceptionnée le 30 juin 2022. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Aurélie CARBONI, Notaire au MESNIL-SAINT-DENIS (78320), 26, rue Raymond Berrurier, Notaire chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition susmentionnée. Pour avis. Maître Aurélie CARBONI.

210846

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 septembre 2021, Monsieur Fabrice Charles Yves COVELET, en son vivant retraité, divorcé de Madame Myriam Ghislaine Simone MILLEQUANT, demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY (78330) 9 square Lavoisier. Né à GIEN (45500), le 16 mars 1958. Décédé à FONTENAY-LE-FLEURY (78330) (FRANCE), le 10 avril 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne-Laure de BONNIERES, Notaire soussigné membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Olivier TYL, Sophie LEGOUÉZ, Anne-Laure de BONNIERES, Benoît de VULLIOD », titulaire des Offices Notariaux sis à VILLEPREUX (Yvelines) 16, rue Pasteur, et à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78112), Quartier de FOURQUEUX, 21, rue de Saint-Nom, le 30 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne-Laure de BONNIERES, notaire à VILLEPREUX (78450) 16, rue Pasteur, référence CRPCEN : 78016, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

210891

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes d'un testament olographe en date du 9 décembre 2009, Madame Michèle Emilienne Marcelle, Marie JOUAN, veuve de Monsieur Robert Jean JOANBLANQ, demeurant à LE CHESNAY (78150), Résidence Saint Honoré, 5 square du Retiro, née à VERSAILLES (78000), le 15 novembre 1929 et décédée au CHESNAY ROCQUENCOURT (78150), le 23 juin 2022, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Caroline GIRAUD, notaire à MAISONS-LAFFITTE (78600), 40, avenue de Longueil, le 30 juin 2022. Il résulte dudit procès-verbal que le légataire universel remplit les conditions de saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Caroline GIRAUD, notaire en charge de la succession, dans le mois suivant la réception par le Greffe de

l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description de testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

210919

**AVIS DE SAISINE D'UN LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe fait à ÉLANCOURT (78990), en date du 17 décembre 2010,

Madame Monique Suzanne GROSSOS, en son vivant retraitée, demeurant à ÉLANCOURT (78990), 10, route du Mesnil. Née à GARANCIERES (78890), le 17 août 1934. Veuve en uniques noces de Monsieur Jacques Julien Augustin GUÉRET, décédé le 13 septembre 2008 à LA VERRIÈRE (78320), et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française, ayant la qualité de résidente fiscale en France. Décédée à JOUARS-PONTCHARTRAIN (78760), 23, rue Saint-Louis, où elle se trouvait momentanément, le 21 avril 2022.

A institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Aurélie CARBONI, Notaire au MESNIL-SAINT-DENIS (78320), suivant procès-verbal en date du 27 juin 2022, constatant la saisine du légataire universel. La copie authentique de cet acte a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES et réceptionnée le 30 juin 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Aurélie CARBONI, Notaire au MESNIL-SAINT-DENIS (78320), 26, rue Raymond Berrurier, Notaire chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition susmentionnée.

Pour avis.
Maître Aurélie CARBONI.

210841

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 mai 2019,

Madame Claire Pâquerette IZAGA, en son vivant retraitée, demeurant à MARLY-LE-ROI (78160) 12 résidence du Champ des Oiseaux. Née à TOULOUSE (31000), le 12 août 1928. Veuve de Monsieur André Pierre PERRIN et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à VERSAILLES (78000) (FRANCE), le 26 avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane MENAND, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Pierre VERSAVEL, Stéphane MENAND et Isabelle GUILLAUMET-DELCOIGNE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (Yvelines), 5, rue Caruel de Saint-Martin, le 28 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane MENAND, notaire à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78150), référence CRPCEN : 78138, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

211093

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 novembre 2014,

Madame Louise Madeleine BERTHY, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Nicolas GALANOS, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78150), 1, square Raphaël, Résidence Ranelagh. Née à PARIS 14ème arrondissement (75014), le 11 mars 1924. Décédée à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78150) (FRANCE), le 4 avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane MENAND, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Pierre VERSAVAL, Stéphane MENAND et Isabelle GUILLAUMET-DELCOIGNE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (Yvelines), 5, rue Caruel de Saint-Martin, le 1^{er} juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane MENAND, notaire à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78150), 5, rue Caruel de Saint Martin, référence CRPCEN : 78138, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
211088

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 septembre 2018,

Monsieur Christophe HAMER, en son vivant banquier, demeurant à FEUCHEROLLES (78810) 2, rue des Marronniers. Né à CHATEAUROUX (36000), le 10 mars 1970. Célibataire. Ayant conclu avec Monsieur Jean-Marc Alain GUGLIERI un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision, le 13 août 2014, enregistré de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE le 13 août 2014. Contrat non modifié depuis lors. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à FEUCHEROLLES (78810) (FRANCE), le 16 avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pascale BEKIC, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Benoit PHILIPPOT et Pascale BEKIC, Notaires associés » titulaire d'un office notarial à SAINT-CLOUD (92210) 39, boulevard de la République, le 23 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pascale BEKIC, Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Benoit PHILIPPOT et Pascale BEKIC, Notaires associés » titulaire d'un office notarial à SAINT-CLOUD (92210) 39, boulevard de la République, référence CRPCEN : 92038, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VERSAILLES (78) de l'expédition du

procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210931

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Bertrand MOREL, notaire à VERSAILLES, le 29 juin 2022, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux (préciput) ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE : Monsieur Jean-Baptiste Joseph Philippe ROSSET, ingénieur et Madame Muriel Geneviève Michèle SENNEVILLE, Cadre Administratif, demeurant ensemble à VERSAILLES (78000) 6, impasse Legris.

Monsieur est né à VERSAILLES (78000) le 31 août 1962,

Madame est née à MONTMORENCY (95160) le 6 octobre 1966.

Mariés à la mairie de VIROFLAY (78220) le 21 décembre 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

210663

Suivant acte reçu par Maître Marie Joséphe GIRARDOT-FILLION, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiées « BELLE-CROIX, MONFORT, Yann BRIDOUX et FRANC, Notaires Associés », titulaire d'Offices Notariaux à RAMBOUILLET (Yvelines), 8, rue Gautherin et à LES ESSARTS LE ROI (Yvelines), 2, avenue de la Gare, CRPCEN 78108, le 29 juin 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Henri Louis CALBRY, retraité, et Madame Danielle Isabelle MOLINA, retraitée, demeurant ensemble à RAMBOUILLET (78120) 2, rue Chasles.

Monsieur est né à NANTERRE (92000) le 11 septembre 1940,

Madame est née à AÏN TEMOUCHENT (ALGERIE) le 12 novembre 1943.

Mariés à la mairie de SARCELLES (95200) le 6 juin 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

210753

Suivant acte reçu par Maître Mélanie GOMES DAMIAO, Notaire à PARIS (2ème), 43, rue Saint-Augustin, CRPCEN 75028, le 5 juillet 2022, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial consistant à étendre la société d'acquêts déjà existante avec adjonction d'une clause de préciput entre :

Monsieur Pierre Jean Charles MALLET, Gérant de société, et Madame Françoise Bernadette REEB, retraitée, demeurant ensemble à MANTES-LA-JOLIE (78200) 50, rue Maurice Braunstein. Monsieur est né à MANTES-LA-JOLIE (78200) le 10 juin 1947, madame est née à VEZ (60117) le 30 avril 1947.

Mariés à la mairie de BRESLES (60510) le 11 décembre 1972 initialement sous le régime de la séparation de biens aux

termes du contrat de mariage reçu par Maître DELARUE, notaire à BRESLES (60510), le 6 décembre 1972.

Actuellement soumis au régime de la séparation de biens avec adjonction d'une société d'acquêts aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Laurent JOUVIN, notaire à LIMAY (78520) le 5 octobre 2011, devenu définitif par suite de non opposition.

Tous deux de nationalité française et résidents français. Les opérations des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Maître Mélanie GOMES DAMIAO
211130



OFFICE NOTARIAL

Maîtres J.F. DECLÉTY, C. JARROSSAY, J.B. DUBOIS et AS. GOUX
MANTES LA JOLIE (78200)
19 avenue Franklin Roosevelt

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Céline JARROSSAY, notaire à MANTES LA JOLIE, le 2 juillet 2022, Monsieur Thierry Roger PITTIER, contrôleur de gestion, et Madame Carole Edith Renée RUDINGER, assistante comptable, demeurant ensemble à MAGNANVILLE (78200) 17, allée de Picardie, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MANTES LA VILLE (78711) le 9 juin 1984, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Céline JARROSSAY, notaire à MANTES LA JOLIE, au 19, avenue Franklin Roosevelt.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de VERSAILLES.

Maître Céline JARROSSAY.
210945

Suivant acte reçu par Maître Bertrand MOREL, notaire à VERSAILLES, le 30 juin 2022, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial portant adjonction d'une société d'acquêts par :

Monsieur Eric SCHULLER, responsable de zone export, et Madame Anne Louise France BERTRAND, mère de famille, demeurant ensemble à VERSAILLES (78000) 24, rue Sainte Sophie.

Monsieur est né à MULHOUSE (68100) le 20 avril 1971,

Madame est née à DIEPPE (76200) le 17 juillet 1974.

Mariés à la mairie de SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER (76119) le 9 septembre 2000 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Régis HUBER, notaire à VERSAILLES (78000), le 6 juillet 2000.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

210722

ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître MARBAIX JÉRÔME, notaire au 1, rue Pascal 94230 Cachan, le 27/06/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LETICOU

Forme : SCI.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 7, rue du Docteur Maurice Ténine, 91320 WISSOUS.

Capital : 1 008 €.

Gérance : DESEQUELLES Etienne demeurant 7, rue du Docteur Maurice Ténine 91320 WISSOUS ; LEGER Nikolaï demeurant 5, rue Michal 75013 PARIS ; COUSINARD Geoffrey demeurant 66, avenue des Dahlias 94240 L'HAY LES ROSES.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS d'EVRY.

211105

MODIFICATIONS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PALAISEAU AUTOROUTE A10

Société Civile Immobilière

au capital de 1 327 Euros

Siège social : 91120 PALAISEAU

3, allée du Clos Tonnerre

331 280 370 R.C.S. EVRY

L'AGE du 15/06/2022 a nommé en qualité de gérant, M. Jean-Baptiste AUBRIOT, demeurant 84 bis, rue de la porte saint Martin, 78770 Thoiry, pour une durée illimitée, a maintenu M. Laurent AUBRIOT en qualité de gérant nommé par l'AGE du 13/11/2017, a constaté la démission de M. Michel MERCIER de ses fonctions de gérant avec effet au 15/06/2022 et a constaté le décès de M. Jean-Paul AUBRIOT le 05/05/2022 entraînant la cessation consécutive de ses fonctions de gérant à cette date.

Mention en sera faite au R.C.S. d'EVRY.

210730

MARTIN-BROWER France SAS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 1 327 560 €

Siège social : 91029 LISSES

Z.A.C. du Bois Chaland

12, rue du Bois Chaland

321 514 002 R.C.S. EVRY

Par décisions du 10 juin 2022, l'Associée unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de la société BEAS, Commissaire aux comptes suppléant de la Société, demeurant 195, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine.

210741

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 avril 2019, Madame Madeleine Josiane Hélène BOSCHET, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Michel Louis LE PANSE, demeurant à ORSAY (91400) 20, avenue de Villezières. Née à MASSY (91300), le 4 décembre 1933. Décédée à ARPAJON (91290) (FRANCE) le 10 octobre 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Henri MANO, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Alexia LAPOTRE, Jérôme BROCHAY, Guillaume DEWALD, Delphine LOISEAU-DEWALD », titulaire d'un Office Notarial à ORSAY (91400), Place de la République, le 28 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Henri MANO, notaire à ORSAY, référence CRPCEN : 91002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'EVRY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210832

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Olivier PIQUET, Notaire au sein de la Société A Responsabilité Limitée dénommée « HEUEL & ASSOCIÉS NOTAIRES CONSEILS », titulaire d'Offices Notariaux à LONGJUMEAU (Essonne), 10, place de Bretten et à SACLAY (Essonne), 6, place de la Mairie, CRPCEN 91014, le 4 juillet 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre : Monsieur Hector Christiam NEYRA NEYRA, en recherche d'emploi, demeurant à CHILLY MAZARIN (91380) 3 domaine du Château, et Madame Carmen LAURENTE ANCHI, conseillère des ventes, demeurant à CHILLY-MAZARIN (91380) 3 domaine du Château. Monsieur est né à LA VICTORIA, LIMA (PEROU) le 24 avril 1979, Madame est née à VITARTE, LIMA (PEROU) le 15 novembre 1978. Mariés à la mairie de HUAROCHIRI (PEROU) le 26 mai 2014 sous le régime légal français de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, les époux ayant établi leur première résidence matrimoniale en France depuis leur mariage, ainsi déclaré. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité péruvienne. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.
210995

Le service annonces légales
du Journal Spécial des Sociétés
est à votre disposition
du lundi au vendredi.
Tél. : 01 47 03 10 10

HAUTS-DE-SEINE

92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 06/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS FA Gestion
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : Gestion administrative de sociétés. Conseil en gestion et restructuration d'entreprise.
Siège social : 24, av du Plessis, 92330 SCEAUX.
Capital : 1 000 €.
Présidence : ROCHA E SILVA CORREIA DE ALMEIDA Francisco demeurant 24B, av du Plessis 92330 SCEAUX.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
210712

Suivant acte ssp du 29.06.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : KABI
Forme : Société civile Immobilière.
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bien immobilier sis à ROUEN (76100) – 24, rue du Mail.
Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 8, avenue Joffre Bâtiment H (92380) GARCHES.
Capital : 100 000 €.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés entre conjoints ou partenaires passés, ascendants ou descendants des associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autre que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant qu'après agrément.
Gérance : Mathilde MARSEILLE, demeurant à MALAKOFF (92240) 5, allée Marie Louise, a été nommée gérante pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au RCS NANTERRE.
210755

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SUNVIKION IMMO
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 2 000 euros.
Siège social : 7, rue Marcellin Berthelot 92130 ISSY LES MOULINEAUX.
Objet : - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la location meublée de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droit pouvant constituer l'accessoire, l'annexe, ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; - Et plus particulièrement l'acquisition en vue de locations en meublés.
Durée : 99 années.
Gérance : Sunvirak CHHIT demeurant 7, rue Marcellin Berthelot 92130 ISSY LES MOULINEAUX.
Immatriculation : au RCS de NANTERRE.
Pour avis.
210947

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
KALI BUSINESS ACADEMIE
Objet social : L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public y compris les membres des comités d'entreprises, des CHSCT et des Syndicats tant sur la France entière qu'à l'étranger, l'organisation de salons et de conférences, l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance et la mise en place d'outils de e-learning.
Siège social : 4, rue Sarah Bernhardt, 92600 ASNIERES SUR SEINE.
Capital initial : 1 000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NANTERRE.
Président : NGAFAOUNAIN-TABISSI Tanguy, demeurant 60, rue Jean Jaurès, 78190 TRAPPES France.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Clause d'agrément : 1. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
2. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président de la Société et indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de la cession, les nom, prénoms, adresse, nationalité de l'acquéreur ou s'il s'agit d'une personne morale, son l'identification complète (dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de ses dirigeants sociaux). Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux associés.
3. Le Président dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande d'agrément pour faire connaître au Cédant la décision de la collectivité des associés. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé acquis.
4. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées.
5. En cas d'agrément, l'associé Cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions doit être réalisé au plus tard dans les 30 jours de la décision d'agrément : à défaut de réalisation du transfert dans ce délai, l'agrément serait frappé de caducité.
6. En cas de refus d'agrément, la Société est tenue dans un délai de un (1) mois à compter de la notification du refus d'agrément, d'acquies ou de faire acquies les actions de l'associé Cédant par un ou plusieurs tiers agréés selon la procédure ci-dessus prévue.
Si le rachat des actions n'est pas réalisé du fait de la Société dans ce délai d'un mois ; l'agrément ou des cessionnaires est réputé acquis.
En cas d'acquisition des actions par la Société, celle-ci est tenue dans un délai de six (6) mois à compter de l'acquisition de les céder ou de les annuler.
Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la Société est déterminé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord, le prix sera déterminé à dire d'expert, dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil.
Tanguy NGAFAOUNAIN-TABISSI
210954

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
IMAGINATION HOLDING
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle.
Objet social : L'acquisition et la détention, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, apport en numéraire ou en nature, fusion, souscription ou autrement, directement ou indirectement, de participations, parts ou actions, droits, intérêts, obligations ou engagements de toutes sociétés, tous groupements ou toutes entités juridiques, quelle que soit leur forme, établies en France comme à l'étranger.
Siège social : 46, rue du Chemin Vert, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.
Capital : 1 000 €.
Présidence : RUDELLE épouse ARNAUD Laure demeurant 46, rue du Chemin Vert 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.
Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
211028

Par acte SSP, en date du 4 juillet 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée :

Deep Knowledge

Capital social : 10 000 Euros.
Objet : Toutes prestations de services concernant l'étude, la conception, la réalisation et leur commercialisation de tout système de traitement de l'information par des moyens numériques, quantiques, plus particulièrement ceux qui font appel au domaine de l'Intelligence Artificielle, la Recherche, la formation, et l'innovation.
Siège social : 53, boulevard de Pesaro - Nanterre 92000.
Durée : 99 ans.
Président : Monsieur Joseph KARKAZAN demeurant au 53, boulevard de Pesaro à Nanterre 92000.
Tout associé justifiant de son identité, peut participer aux assemblées, chaque action donne droit à une voix. Un associé peut se faire représenter par un autre associé justifiant d'un mandat. Les cessions d'actions sont soumises à agrément de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
211053

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHÈNE VERT
Forme : Société civile immobilière de construction vente.
Objet social : Acquisition des terrains, biens et droits immobiliers situés à Dompiere sur Mer 17 ZAC de la Gare, îlots A/B/C/D/E/F sur les parcelles cadastrées respectivement section BS numéros 248,291,281,309 pour partie, 309 pour partie, 212, commune de DOMPIERRE SUR MER (17) ; l'étude de faisabilité et la définition détaillée d'un immeuble ou d'un ensemble immobilier et l'obtention des autorisations administratives nécessaires à sa réalisation.
Siège social : 3, boulevard Gallieni, 92130 ISSY LES MOULINEAUX.
Capital : 1 000 €.
Gérance : BOUYGUES IMMOBILIER, SAS au capital de 138 577 320 €, 3, boulevard Gallieni 92130 ISSY LES MOULINEAUX immatriculée sous le n° 562 091 546 RCS Nanterre.
Cession des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés ; Les cessions de parts au profit d'un tiers étranger à la Société nécessitent l'agrément des associés.
Durée : 30 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
211158

Suivant acte reçu par Maître Elsa BAGARRY, Notaire Associé de la SAS « ELSA BAGARRY NOTAIRE ASSOCIE », à CLICHY (Hauts de Seine), 28-30, rue Palloy, le 28 juin 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers.

La dénomination sociale est :

SCI LECA-MUNKHTUR

Le siège social est fixé à : CLICHY (92110), 11, rue des Cailloux Chez Madame LECAMUNKHTUR.

Durée de 99 années.

Capital social : 1 000 Euros.

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, sont soumises à l'agrément des associés.

Le gérant est Madame Marine LECA-MUNKHTUR demeurant à CLICHY (92110), 11, rue des cailloux.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.

Pour avis. Le notaire.

210836

Aux termes d'un ASSP en date du 04/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : IT&M HOLDING

Forme : SAS.

Objet social : La prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toute société civile ou commerciale, toutes prestations de service au profit des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, directe ou indirecte en matière de gestion, notamment dans les domaines administratifs, financier, informatique, commercial.

Siège social : 77-81 ter, rue Marcel Dassault, Les Patios Bâtiment D - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Capital : 1 000 €.

Présidence : GAVALDON Julien demeurant 4, allée des Haras 92380 GARCHES.

Commissaire aux Comptes titulaire : A D N PARIS, 109 rue de Courcelles 75017 PARIS immatriculée sous le n° 428 911 275 RCS Paris.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de NANTERRE. 211109

Aux termes d'un ASSP en date du 20/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI LP 19 CAPITAL

Forme : Société civile immobilière

Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 1 rue de la Melonnière, 92500 RUEIL MALMAISON.

Capital : 10 000 €.

Gérance : PICARD Laurent demeurant 1 rue de la Melonnière 92500 RUEIL MALMAISON.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE. 210967

Le JSS est à votre disposition
du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

AVIS DE CREATION

Aux termes de la signature des statuts en date du 23 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI DUMONT BLAISE

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège Social : 131, avenue Achille Peretti 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Objet : L'acquisition, la propriété, ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que valeurs mobilières, titres, droits sociaux, parts d'intérêts de toute nature.

Durée : 99 années.

Capital social : 1 000 €.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE. 210912

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Goose Capital

Forme : SAS.

Objet social : La prise de participations par tous moyens en ce compris par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, la gestion, la cession de toutes participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés ou entreprises quelconques, quels qu'en soient la forme et l'objet, créées ou à créer, en France ou à l'étranger, détenues directement ou indirectement

Siège social : 1, avenue Théry, Division Théry, 92420 VAUCRESSON.

Capital : 1 425 000 €.

Présidence : OUM Sébastien demeurant 1, avenue Théry, Division Théry - 92420 VAUCRESSON.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de NANTERRE. 211102

TRANSFORMATIONS

Additif à l'annonce parue sur le présent support le 15/06/2022 concernant la Société CABINET DE RADIOTHERAPIE ET D'ONCOLOGIE V.L., il fallait lire acte ssp du 31 mai 2022 à effet du 1^{er} juin 2022. 210974

Cabinet Bernard PARINAUD

S.A.R.L. au capital de 80 000,00 Euros

Siège social : 92190 MEUDON

17 rue des Galons

495 213 977 R.C.S NANTERRE

Aux termes d'une AGE en date du 30/06/2022, il a été décidé de :

- transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts ;

La dénomination de la société, sa durée, son siège social et son objet ne sont aucunement modifiés. Les fonctions de gérant de M. Bernard PARINAUD, ont pris fin à compter du même jour.

- de nommer M. Bernard PARINAUD demeurant 17 rue des Galons 92130 MEUDON en qualité de Président.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le Dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 211142

Découvrez

notre nouveau service



DOMICILIATION

MODIFICATIONS

SOCIETE DE GERANCE DE WAGONS DE GRANDE CAPACITE

SA au capital de 41 600 €

Siège social :

92300 LEVALLOIS PERRET

4/10, avenue André Malraux

602 047 391 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23/06/2022, il a été pris acte de l'échéance du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Christophe GEORGHIOU et il a été décidé de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 211120

SECURITAS FRANCE HOLDING

SA au capital de 162 806 237 Euros

Siège social :

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

253, quai de la Bataille de Stalingrad

344 066 733 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur SECURITAS EUROPE HOLDING AB, Lindhagensplan 70, 102 28 STOCKHOLM, représentée par LEFEBVRE Sylvie demeurant 253, quai de la Bataille de Stalingrad 92130 ISSY LES MOULINEAUX, en remplacement de la société SECURITAS SEGURIDAD HOLDING SL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 211121

GTM BATIMENT

Société par Actions Simplifiée

au capital de 3 036 584 €

Siège social : 92000 NANTERRE

83-85, rue Henri Barbusse

402 959 886 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions en date du 1^{er} juillet 2022, l'Associé unique prenant acte de la démission du mandat de Président de VCF HABITAT IDF, décide de nommer Monsieur Henry NEUVILLE (domicilié professionnellement : c/o GTM BATIMENT - 83-85, rue Henri Barbusse - 92000 NANTERRE) en qualité de Président, à compter de cette même date. Pour avis. 210871

BIOSMOSE IDF

SELAS au capital de 3 512 145 €

Siège : 92500 RUEIL MALMAISON

27, rue Maurepas

398 492 926 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du PV de l'AG du 12.05.2022 et des décisions du Président du 30.06.2022 de la société BIOSMOSE IDF, il a été décidé de réduire, avec effet au 30.06.2022, le capital social d'une somme de 3 511 298,70 € pour le porter à 846,30 € au moyen de la diminution de la valeur nominale de chacune des 8 463 actions pour la ramener à 0,10 €. L'article 7 a été modifié en conséquence :

Ancienne mention : Le capital est fixé à 3 512 145 € (trois millions cinq cent douze mille cent quarante-cinq euros).

Nouvelle mention : Le capital est fixé à 846,30 € (huit cent quarante-six euros et trente cents).

Modification sera faite au RCS de NANTERRE. 210904

LBH

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 000 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
5 Villa Joséphine
483 555 645 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 28/06/2022, l'associé unique a décidé de modifier les 3 premiers alinéas de l'objet social comme suit :

- L'animation, au sens légal et prétorien du terme, en qualité de holding d'un groupe de sociétés. Elle assure ainsi la présidence, la direction générale ou tout mandat de gérant et le contrôle exclusif ou conjoint des sociétés dans lesquelles elle détient une participation dans l'intérêt collectif du groupe et veille au respect de celui-ci par ces dernières,

- A ce titre, la société a pour objet l'élaboration de la stratégie, de la politique générale, des orientations fondamentales et des axes du développement du groupe constitué entre la société et ses filiales directes et indirecte ainsi que leur conduite et leur mise en œuvre ;

- La société fournit, le cas échéant, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation, et ce à titre purement interne au groupe qu'elle anime, des prestations administratives, financières et de gestion, comptables ainsi qu'en matière de ressource humaines, et plus généralement toute autre prestation de service dont celles-ci pourraient ressentir le besoin dans le cadre du développement des activités du groupe,

- Toutes prises de participation de quelque importance qu'elles soient, tous investissements en valeurs mobilières, et plus généralement toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement ou son extension et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS, Le Président.

211024

TWEEDE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 Euros

Siège social :

92300 LEVALLOIS PERRET

6, rue Camille Desmoullins

834 042 723 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 6, rue Camille Desmoullins, 92300 LEVALLOIS PERRET au 35, rue Turenne - 33000 BORDEAUX à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 834 042 723 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. POUR AVIS. 210987

EMARSYS

SAS au capital de 25 000 Euros

Siège social :

92300 LEVALLOIS PERRET

52, rue Aristide Briand

67, rue Anatole France

530 844 232 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 24/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 35, rue d'Alsace - 92300 LEVALLOIS PERRET.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 210988

SEIKU INVESTISSEMENT & MANAGEMENT

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY SUR SEINE
45, boulevard de la Saussaye
825 064 512 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 22/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 45, boulevard de la Saussaye - 92200 NEUILLY SUR SEINE au 21, rue George Sand - 92500 RUEIL MALMAISON.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210680

ALLANNO

SARL au capital de 277 065 Euros
Siège social : 75017 PARIS
3, rue du Colonel Moll
419 534 938 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/05/2022, il a été décidé : - de modifier l'objet social comme suit : l'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, comptes d'instruments financiers, contrats de capitalisation, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, en règle générale toutes activités entrant dans le cadre d'une société « Holding » que ce soit en pleine propriété, usufruit ou nue-propriété, - de transférer le siège social du 3, rue du Colonel Moll -75017 PARIS au 3, rue du Sergent Bobillot -92000 NANTERRE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de Paris et immatriculée au RCS de NANTERRE.
210788

DELFINANCES

SAS au capital de 151 304 190 €
Siège social :
92127 MONTROUGE CEDEX
12, pl des Etats-Unis
383 825 114 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 22/06/2022 et de la consultation du Conseil des Gestions en date du 24/06/2022, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Présidente Mme Eve DURET demeurant 56, avenue du Roule 92200 NEUILLY SUR SEINE en remplacement de M. Jean-Michel BERLING,

- de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire MAZARS, SA, 61, rue Henri Régnauld Tour Exaltis 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n° 784 824 153 RCS Nanterre en remplacement de ERNST & YOUNG ET AUTRES et PICARLE ET ASSOCIES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210802

SAUR INTERNATIONAL

SAS au capital de 15 000 000,21 Euros
Siège social :
92130 ISSY LES MOULINEAUX
11, chemin de Bretagne
383 056 033 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 01/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général M. Nader ANTAR demeurant Apartment 4108-Address Downtown Tower DUBAI, EMIRATS ARABES UNIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210810

SAS 124 AVENUE ACHILLE PERETTI

SAS au capital de 1 000 €
Siège social :
92130 ISSY LES MOULINEAUX
3, boulevard Gallieni
824 207 765 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 14/04/2022 et des décisions du Président du 24/05/2022, il a été décidé et constaté l'augmentation du capital social pour le porter à 281 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210705

Transfert de siège social**ADAY**

SCI au capital social 200 Euros
Siège social : 92370 CHAVILLE
512, avenue Roger Salengro
800 458 721 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} juillet 2022, les associés ont décidé, à compter du 1^{er} juillet 2022, de transférer le siège social à 19, rue Pekly, 28480 Thiron Gardais.

Objet : la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement et la mise en valeur de tous immeubles. L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis. La location de tout ou parties des propriétés dont il s'agit, au profit de toutes personnes physiques ou morales. L'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes. Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans.
Radiation du RCS de Nanterre et immatriculation au RCS de CHARTRES.
210996

BTB CONCEPT & AMENAGEMENT

SAS au capital de 200 000 Euros
Siège social : 77185 LOGNES
7 Mail Barthélémy Thimonnier
Immeuble le Newton C
480 617 968 R.C.S. MEAUX

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 167, bd de Valmy, Bâtiment Ellington - 92700 COLOMBES. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Président : M. Jean-François DELGADO, 26, allée du Triolo, Isle d'Abeau, 38080 ST MARCEL BEL ACCUEIL.

La société sera radiée du RCS de MEAUX et immatriculée au RCS de NANTERRE.
210731

ENTORIA

SAS au capital de 2 000 000 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
166, rue Jules Guesde
804 125 391 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 13/05/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 2 249 600,84 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210814

LILOTE

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Espace Kapla
35 ter, avenue Pierre Grenier
883 642 134 R.C.S. NANTERRE

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2022 ont décidé d'augmenter le capital de la société de 10 000 euros, son capital actuel, à 19 700 euros par l'émission de 9 700 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Pour avis Le Président.
210716

STEELEOM

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 €
Siège social : 92500 RUEIL-MALMAISON
4, rue Jacques Daguerre
538 275 413 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions en date du 1^{er} juillet 2022, l'Associé unique prenant acte de la démission du mandat de Président de VCF ANS, décide de nommer Monsieur Arnaud LEFEBVRE (domicilié professionnellement : c/o STEELEOM - 4, rue Jacques Daguerre - 92500 RUEIL-MALMAISON) en qualité de Président, à compter de cette même date. Pour avis.
210824

EUFEX

SA au capital de 985 502 €
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
191, rue Jean Jacques Rousseau
379 892 060 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations du CA en date du 14/04/2022, il a été pris acte de la fin des fonctions d'administrateur de M. Franck DESPLANCHES.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210772

SOFAGRI PARTICIPATIONS

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social :
92127 MONTROUGE CEDEX
12, place des Etats-Unis
438 309 973 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 09/06/2022, la société IDIA, SA, dont le siège social est situé 12, place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX, immatriculée sous le n° 508 667 094 RCS Nanterre, a été nommée en qualité de Président, en remplacement de M. Didier REBOUL.

Il a également été pris acte du non renouvellement du mandat de Directeur Général de M. Christophe BLANCHY.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210765

DEVICOR MEDICAL FRANCE SAS

SAS au capital de 2 307 868 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
1, rue du 1er mai -
Immeuble Axe Seine Hall 2
522 392 109 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 07/06/2022, il a été pris acte de la démission du CAC titulaire ERNST AND YOUNG AUDIT, et du CAC suppléant AUDITEX.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210801

ARBONIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 029 100 €
Siège social : 92500 RUEIL-MALMAISON
4, rue Jacques Daguerre
795 820 067 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions en date du 1^{er} juillet 2022, l'Associé unique prenant acte de la démission du mandat de Président de VCF ANS, décide de nommer Monsieur Arnaud LEFEBVRE (domicilié professionnellement : c/o ARBONIS - 4, rue Jacques Daguerre - 92500 RUEIL-MALMAISON) en qualité de Président, à compter de cette même date. Pour avis.
210821

RS2ROUES

SAS au capital variable de 1 000 Euros
Siège social : 92240 MALAKOFF
2, rue Alfred de Musset
903 451 193 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique du 25/05/2022, M. Ramzi BEN GHANEM demeurant à ROSNY SOUS BOIS (93110) 2, square Charles Gounod, a été nommé Président pour une durée indéterminée à compter du 25/05/2022 en remplacement de M. Soufiane BOUZARKOUNA démissionnaire. Le Président.
210704

CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT

SAS à capital variable
Siège social :
92127 MONTROUGE CEDEX
12, pl des Etats-Unis
483 163 549 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 02/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas IDIA, SA, 12, pl des Etats Unis 92127 MONTROUGE CEDEX immatriculée sous le n° 508 667 094 RCS en remplacement de M. Didier REBOUL et il a été pris acte de la fin du mandat Directeur Général de M. Christophe BLANCHY.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210830

ORPEA

Société Anonyme
au capital de 80 866 740 Euros
Siège social : 92813 PUTEAUX CEDEX
12, rue Jean Jaurès
401 251 566 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions du Conseil d'Administration en date du 13 juin 2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Moritz KRAUTKRÄMER de son mandat d'administrateur à effet du 17 juin 2022.

Inscription modificative au RCS de NANTERRE.
210831

UNDIZ

SAS au capital de 1 275 980 Euros
Siège social : 92110 CLICHY
6, rue Casteres
478 356 116 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 17/05/2022, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes Titulaire de la société KPMG SA, et le mandat de Commissaire aux comptes Suppléant de la société CJSANE. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
211009

**VILLA BEAUSOLEIL
LA ROCHELLE**

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
13, rue de la Vanne
815 120 662 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 28/06/2022, il résulte que les mandats de Madame Véronique GIBON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Benoît COURTIEU, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'ils ne sont pas renouvelés. Il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS,
Le Président.
210867

**VILLA BEAUSOLEIL
SAINT CYR AU MONT D'OR**

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
13, rue de la Vanne
815 120 712 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 28/06/2022, il résulte que les mandats de Madame Véronique GIBON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Benoît COURTIEU, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'ils ne sont pas renouvelés. Il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS,
Le Président.
210865

STEVA

Société par actions simplifiée
au capital de 15 395 600 Euros
porté à 15 416 880 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
13, rue de la Vanne
505 251 413 R.C.S. NANTERRE

- Du procès-verbal de l'AGE en date du 30/12/2020,
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 30/06/2022 par la banque LCL,
- Du procès-verbal de la délibération du Président constatant la réalisation de l'augmentation de capital du 30/06/2022, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 21 280 euros par émission de 2 128 actions nouvelles de numéraire, et porté de 15 395 600 euros à 15 416 880 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit :
Le capital social est fixé à quinze millions quatre cent seize mille huit cent quatre-vingts euros (15 416 880 euros).
POUR AVIS,
Le Président.
210816

(GROUPE) ASTEK

Sa à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 422 349 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
77-81, rue Marcel Dassault
Les Patios Bâtiment D
489 800 805 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du Procès-Verbal du Directoire en date du 14/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 430 349 Euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210792

**CREDIT AGRICOLE
PARTENARIAT**

SAS au capital de 120 037 000 Euros
Siège social :
92127 MONTROUGE CEDEX
12, place des Etats-Unis
801 754 417 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 09/06/2022, Mme Eve DURET demeurant 56, avenue du Roule - 92200 NEUILLY SUR SEINE, a été nommée en qualité de Président, en remplacement de M. Didier REBOUL.
Il a également été pris acte de la démission de M. Christophe BLANCHY de son mandat de Directeur Général.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210780

SHUDOH ENTERTAINMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
156, rue Maurice Arnoux
821 688 330 R.C.S. NANTERRE

Changement de Directeur Général

Le 30/04/2022, l'AGE a pris acte de la démission de Nicolas BALTIDE de ses fonctions de directeur général.
Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.
210676



SELARL d'Avocats
Inscrite au Barreau de Mulhouse
57 rue Jacques Muguier
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 45 10 10

BOTANICA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
41 rue Camille Desmoullins
824 214 597 R.C.S. NANTERRE

**CHANGEMENT DE DENOMINATION
ET DEMISSION COGERANTE**

Aux termes de décisions en date du 1^{er} juin 2022, l'associée unique a décidé de remplacer la dénomination sociale : « BOTANICA » par la dénomination « MAJABRANDE » et de modifier en conséquence les dispositions du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société.
Par ces mêmes décisions, l'associée unique a pris acte de la démission de Madame Laure VOUZELLAUD de son mandat de cogérante à effet du 31 mai 2022, Monsieur Andreas WALTI demeurant gérant unique de la société à compter du même jour.
Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.
Pour avis. La Gérance.
210684

PEOPULSE

SARL au capital de 100 000 Euros
Siège social : 92700 COLOMBES
16-20, avenue de L'Agent Sarre
489 466 474 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 01/06/2022, il a été pris acte de la fin du mandat de co-gérant de M. Claude GUEDJ, à compter du 12 février 2022.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210949

TRENT & CO

SAS au capital de 269 344 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
Immeuble Carré Champerrret
24-32, rue Jacques Ibert
794 584 607 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGM en date du 02/06/2022 et des décisions du Président en date du 30/06/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 897 616 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210778

J.B CO

SAS au capital de 737 670 Euros
Siège social : 92120 MONTROUGE
115, av Jean Jaurès
334 767 274 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/06/2022, il a été décidé de transférer le siège au 35 esplanade François André - 44500 LA BAULE.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de ST NAZAIRE.
210837

**IRM CCBB CLINIQUE
MARCEL SEMBAT**

SARL au capital de 2 000 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
105, avenue Victor Hugo
843 457 540 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant M. Olivier OUHOUN demeurant 11, rue Fressart 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, en remplacement de Mme Caroline JOB.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210848

RMF HOLDING

SAS au capital de 5 496 800 €
Siège social :
92127 MONTROUGE CEDEX
12, pl des Etats-Unis
444 829 055 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 20/06/2022, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 1 649 040 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210899

SICRA ILE-DE-FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 392 090 €
Siège social : 92000 NANTERRE
83-85, rue Henri Barbusse
444 454 326 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions en date du 1^{er} juillet 2022, l'Associé unique prenant acte de la démission du mandat de Président de VCF HABITAT IDF, décide de nommer Monsieur Fabrice MROZ (domicilié professionnellement : c/o SICRA ILE DE FRANCE - 83-85, rue Henri Barbusse - 92000 NANTERRE) en qualité de Président, à compter de cette même date.
Pour avis.
210851

ORPEA

Société Anonyme
au capital de 80 866 740 Euros
Siège social : 92813 PUTEAUX CEDEX
12, rue Jean Jaurès
401 251 566 R.C.S. NANTERRE

Des décisions du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2022, il résulte qu'à effet du 1^{er} juillet 2022 :
- Il a été décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général,
- Monsieur Philippe CHARRIER (anciennement Président Directeur Général) a été désigné en qualité de Président du Conseil d'administration,
- Et que Monsieur Laurent GUILLOT, demeurant 12, rue Jean Jaurès, 92813 Puteaux Cedex, a été désigné en qualité de Directeur Général.
Inscription modificative au RCS de NANTERRE.
Pour avis.
210933

GREEN OFFICE

Société par actions simplifiée
à associée unique
au capital de 70 000 €
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
22-24, rue du Président Wilson
479 919 755 R.C.S. NANTERRE

L'associée unique a décidé le 28/06/2022 de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire, la Compagnie Française d'Audit, et suppléant, le Cabinet ACTA EXPERTISE COMPTABLE. Elle décide de nommer en remplacement du Commissaire aux comptes titulaire dont le mandat est arrivé à expiration le Cabinet F&C Audit, sise 24, avenue du Peuple Belge - 59000 LILLE, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'AG appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2027 et de ne pas pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes suppléant.
210896

APSIS

SAS au capital de 33 620 686 Euros
Siège social :
92130 ISSY LES MOULINEAUX
1, rue Camille Desmoullins
351 634 431 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 23/06/2022, il a été décidé de :
- prendre acte de la fin du mandat de Président de M. Christophe DUHAYER, à compter du 30/06/2022.
- nommer en qualité de Président M. François-Eugène GAUDEMET demeurant 11, rue Tournefort 75005 PARIS, à compter du 01/07/2022.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210956

ENTREPOTS LINGERIE

SAS au capital de 482 110 Euros
Siège social : 92110 CLICHY
57/59/91, rue Henri Barbusse
432 220 275 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 17/05/2022, M. Pierre JOURDA DE VAUX DE CHABANOLLE demeurant 246, rue de la Convention 75015 PARIS, a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué en remplacement de M. Frédéric DE CASTRO.
Le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société SALUSTRO REYDEL, n'a pas été renouvelé.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
211005

FIDES MANAGEMENT

SAS au capital de 3 760 001 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
166, rue Jules Guesde
830 383 642 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal du Président établissant les résultats de la consultation ouverte le 06/05/2022 et close le 13/05/2022, il a été décidé de nommer M. Fabrice JOLLOIS demeurant 60, rue Caulaincourt 75018 PARIS en qualité de Président en remplacement de M. Laurent OUAZANA à compter du 13/05/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210879

BEL OMBRE FILMS

Société par actions simplifiée
au capital de 48 000 Euros

Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
32, rue Gallieni
420 794 372 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'AGE du 31.12.20218, suite à la transformation de la société en SAS, il a été mis fin aux mandats de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONTROLE DES COMPTES commissaire aux comptes titulaire et INTERNATIONAL AUDIT COMPANY commissaire aux comptes suppléant.
210880

ENTREPOTS COMPANS

SAS au capital de 609 797 Euros
Siège social : 92110 CLICHY
57/59 rue Henri Barbusse
411 699 473 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 17/05/2022, le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société SALUSTRO REYDEL, SAS n'a pas été renouvelé.

M. Pierre JOURDA DE VAUX DE CHABANOLLE demeurant 246, rue de la Convention - 75015 PARIS a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210941

**JOHNSON & JOHNSON
MEDICAL SAS**

SAS au capital de 20 049 297 Euros
Siège social :
92130 ISSY LES MOULINEAUX
1, rue Camille Desmoulins
612 030 619 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associé unique le 28/06/2022, il a été décidé de :
- prendre acte de la fin du mandat de Président de M. Christophe DUHAYER, à compter du 30/06/2022.

- nommer en qualité de Président M. François-Eugène GAUDEMET demeurant 11, rue Tournafort 75005 PARIS, à compter du 01/07/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210950

LE BEAUJOUR

SASU au capital de 24 750 Euros
Siège social :
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE
24, avenue du Ponant
528 536 519 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 29 juin 2021, a décidé de la modification de la dénomination sociale en : **LE BEAUJOUR TRANSPORTS**
Inscription au greffe de NANTERRE.
210881

CA TRANSITIONS A

SAS à Capital Variable
Siège social :
92127 MONTRouGE CEDEX
12, place des Etats-Unis
801 754 433 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 30/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président IDIA, SA, 12, place des Etats Unis 92127 MONTRouGE CEDEX immatriculée sous le n° 508 667 094 RCS Nanterre, en remplacement M. Didier REBOUL et il a été pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de M. Christophe BLANCHY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210972

E.ON DRIVE**INFRASTRUCTURE FRANCE**

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
105, rue Anatole France
849 568 050 R.C.S. NANTERRE

Lors de l'AG du 20.06.22 et des décisions du Président du 24.06.22, il a été décidé la modification de la dénomination sociale de la Société E.ON DRIVE INFRASTRUCTURE FRANCE en E.ON DRIVE FRANCE (L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence).
Pour avis.

210958

DOUMER FINANCE

SAS au capital de 11 214 000 Euros
Siège social :
92547 MONTRouGE CEDEX
CS 70052 12, place des Etats-Unis
403 060 908 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 20/06/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210964

INEO

SA au capital de 106 637 716,80 Euros
Siège social :
92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX
1, place Samuel de Champlain
Faubourg de l'Arche
552 108 797 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une AGE en date du 30/06/22, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 13 961 137,72 euros, pour le porter de 106 637 716,80 euros à 120 598 854,52 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
210874

**ASG ASSISTANCE
SECURITE ET GARDIENNAGE**

SAS au capital de 76 250 Euros
Siège social : 92400 COURBEVOIE
9/11, allée de l'Arche Tour Egée
387 943 764 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 10/06/2022, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210969

THIERRY BERDA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92000 NANTERRE
71, rue Sadi Carnot
831 105 242. R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 71, rue Sadi Carnot Nanterre (92000) au 2 bis, avenue Robert Schuman à Aix en Provence (13090) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 834 042 723 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence.
POUR AVIS, Le Président.
211027

SCI CLAIRELENE

SCI au capital de 2 000 Euros
Siège social : 72330 OIZE
31, rue Principale
445 255 185 R.C.S. LE MANS

Aux termes de l'AGE en date du 15/03/2022, le siège social a été transféré au 43, route des Puits - 92420 VAUCRESSON.

L'objet et la durée restent inchangés.
Il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Hélène FAUR demeurant 43, route des Puits 92420 VAUCRESSON, en remplacement de Mme Mireille GUILLEMIN.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
211060

RESOURCE EVALUATION

SAS au capital de 126.000 €
Siège social :
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
29, rue du Pont
345 204 010 R.C.S. NANTERRE

Suivant décisions du 30/06/2022, l'Associée Unique a décidé de ne pas renouveler les mandats de Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société RSM Paris et de Commissaire aux Comptes Suppléant de la Société FIDINTER.
RCS de NANTERRE.
211040

L'AGRUMISTE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 92120 MONTRouGE
11-19, rue de la Vanne
818 586 588 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 5/7/2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président.
211080

SOLAIR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 92120 MONTRouGE
13, rue de la Vanne
894 179 589 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une délibération en date du 5/7/2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président.
211077

MEDALLIA FRANCE SARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 Euro
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
101-109, rue Jean Jaurès
805 109 782 R.C.S. NANTERRE

En date du 01/06/2022, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Drew GRASHAM et de Madame Roxanne OULMAN de leurs fonctions de cogérant, il a été décidé de nommer en remplacement Madame Lynn Marie DANKO, demeurant 1207 Duckwood Trail, Eagan, MN 55123, Etats-Unis d'Amérique et Madame Hanna STEINBACH demeurant 227 Stanley Avenue, Pacifica, CA 94044, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de cogérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
211140

**GRANDS CRUS
INVESTISSEMENTS**

SAS au capital de 44 992 500 Euros
Siège social :
92127 MONTRouGE CEDEX
12, place des Etats-Unis
379 231 731 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 14/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas IDIA, SA, 13, place des Etats Unis 92127 MONTRouGE CEDEX immatriculée sous le n° 508 667 094 RCS NANTERRE en remplacement de M. Christophe BLANCHY.

Il a été pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de M. Didier REBOUL.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
210979

KANOPE

SARL au capital de 1 085 238 Euros
Siège social : 92310 SEVRES
6, av de la Division Leclerc
831 183 827 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 01/07/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président de SAS NEKORP, SARL, 63, rue de Paris 92190 MEUDON immatriculée sous le n° 914 491 691 RCS Nanterre en remplacement de M. Jean-Christophe GIANNESINI. Il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général OKTOPOUSS, SARL, 6, av de la Division Leclerc 92310 SEVRES immatriculée sous le n° 911 977 247 RCS Nanterre en remplacement de M. Timothée QUELLARD. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
211124

**CANON MEDICAL SYSTEMS
FRANCE SAS**

SAS au capital de 760 670 Euros
Siège social : 92150 SURESNES
2, rue du Port aux Vins
et 24, quai Gallieni
612 039 677 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire DELOITTE & ASSOCIES, SAS, 6, pl de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE immatriculée sous le n° 572 028 041 RCS Nanterre en remplacement de ERNST & YOUNG ET AUTRES, et il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de AUDITEX.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
211150

SANDCASTLE C

SAS au capital de 1 527 650 Euros
Siège social :
92200 NEUILLY SUR SEINE
1 rue Berteaux Dumas
804 809 937 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire et des décisions du Président en date du 10/03/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 2 705 440 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

210906

DISSOLUTIONS

SOUS LE SOLEIL DE MADAGASCAR

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 92120 MONTROUGE
159, avenue Pierre Brosolette
432 276 319 R.C.S. NANTERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 02/05/2022 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 02/05/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur PELLAN Jean Claude, demeurant 159, avenue Pierre Brosolette, 92120 MONTROUGE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce NANTERRE.

210682

Dissolution anticipée

SELARL GUERIN-MARCHAND

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 2 000 Euros
Siège social : 92160 ANTONY
1, rue Velpeau hôpital Privé d'Antony
511 201 758 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision de l'Associée unique du 31 décembre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021.

Madame Brigitte GUERIN-MARCHAND demeurant au 18, rue Armand Moisant 75015 PARIS a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à 18, rue Armand Moisant 75015 PARIS.

Pour avis du Liquidateur.

210653

ROVECCHIO

Société civile immobilière
en liquidation au capital de 100 euros
Siège social : 92270 BOIS-COLOMBES
199, avenue d'Argenteuil
793 592 049 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant PV de l'AGE du 5 octobre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société.

A été nommé comme liquidateur M. Nicolas Rovecchio, demeurant 199, avenue d'Argenteuil - 92270 Bois-Colombes, gérant associé de la société.

Le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Nanterre en annexe au RCS.

Pour avis,
Le liquidateur

210770

ASP

SASU au capital de 1 000 €
Siège social :
92300 LEVALLOIS PERRET
16, rue Gabriel Péri
890 925 126 R.C.S. NANTERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame PONS ANNE SOPHIE, demeurant 19, rue Henri Barbusse, 92300 LEVALLOIS PERRET et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce NANTERRE.

Anne Sophie Pons.

210833

AUNE IMMO

Société Civile
au capital de 326 500 Euros
Siège social : 92700 COLOMBES
113, rue Gramme
454 082 165 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de la collectivité des associés le 11/06/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Laurent AUNE demeurant 113, rue Gramme 92700 COLOMBES, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

210928

FLEURS D'OLIVIA

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 10 000 Euros
Siège : 92600 ASNIERES SUR SEINE
32, Grande Rue Charles De Gaulle
844 160 267 R.C.S. NANTERRE

Le 30/04/22, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. Mme Olivia JACTA, demeurant 46, rue des Tennerolles, 92210 ST CLOUD associée unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

211100

CLÔTURES DE LIQUIDATION

ROVECCHIO

Société civile immobilière
en liquidation au capital de 100 Euros
Siège social : 92270 BOIS-COLOMBES
199, avenue d'Argenteuil
793 592 049 R.C.S. NANTERRE

Suivant PV de l'AGO en date du 05/10/2021, les associés ont prononcé la clôture de liquidation et donné quitus au liquidateur ; les comptes de liquidation ayant été approuvés. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Nanterre, en annexe au RCS.

Pour avis, Le liquidateur.

210815

Vos devis en ligne
(constitution de sociétés,
droits de vote, etc.)

CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

WEYA

Société Anonyme
au capital de 304 419,85 Euros
Siège social : 92240 MALAKOFF
36, avenue Pierre Brosolette
511 315 046 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE CONVOCAION

Les actionnaires de la société WEYA, société anonyme au capital de 304 419,85 euros, immatriculée sous le numéro 511 315 046 RCS NANTERRE, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, le 21 juillet 2022 à 13 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et le texte des projets de résolution suivants :

- Rapports du Conseil d'Administration (rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise) et rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes de l'exercice social clos le 28 février 2022,

- Approbation des comptes et opérations dudit exercice - quitus au Conseil d'Administration,

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

- Approbation desdites conventions,
- Affectation du résultat de l'exercice.

Le texte des projets de résolutions à soumettre au vote des actionnaires a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n° 71 du 15 Juin 2022 (affaire n° 2202867) et n'a fait l'objet d'aucune modification.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent soit remettre une procuration à un autre actionnaire, son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire, soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Tout actionnaire peut solliciter de son intermédiaire le document unique regroupant les formulaires lui permettant soit de voter par correspondance, soit de se faire représenter à l'assemblée. Ledit document unique est également à la disposition des actionnaires au siège social, il sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande à la société par lettre simple ou par courriel à l'adresse pb@weya.fr au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés par les intermédiaires financiers à la société à l'adresse 36, avenue Pierre Brosolette à 92240 MALAKOFF.

Conformément à l'article R. 225-77, les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à la Société ou à son mandataire susvisé, le troisième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, avant l'assemblée générale.

Pour cette assemblée, il n'est pas prévu de voter par des moyens électroniques de télécommunication et de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé, à cette fin.

Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour l'assemblée du 21 juillet 2022 restent valables pour l'assemblée qu'il y aurait lieu de réunir pour le cas où le quorum à l'assemblée du 21 juillet 2022 ne serait pas atteint.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration ou de demander l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution.

Elles ne seront prises en compte que pour les demandes envoyées à la Société par lettre recommandée avec avis de réception ou par courriel à l'adresse

pb@weya.fr au siège social à l'attention de M. Grégoire DETRAUX, Président du Conseil d'administration, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée s'agissant des questions écrites, et jusqu'à vingt-cinq jours avant la date de la réunion s'agissant des projets de résolution, et accompagnées du justificatif de l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers en la forme d'une attestation de participation délivrée par ces derniers. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts. Une réponse commune peut être apportée à ces questions dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

Le Conseil d'administration.

210860

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP en date du 28/06/2022 enregistré au SPFE NANTERRE 3 le 01/07/2022 (Dossier 2022 00084363, Référence 9214P03 2022 A 03716),

Monsieur Bin ZHANG, demeurant : 24, rue Ernest Renan à l'angle de la rue Foucher Lepelletier - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, immatriculé au RCS de EVREUX sous le numéro : 812 523 942, a cédé à la société « SNC ZDL », SNC au capital de 8 000 € sis 24, rue Ernest Renan à l'angle de la rue Foucher Lepelletier - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 912 607 371,

le fonds de commerce de « COMMERCE DE VINS - LIQUEURS JOURNAUX - BUREAU DE VALIDATION DES JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX », auquel est rattaché la gérance d'un DEBIT DE TABAC, connu sous l'enseigne « LE FONTENOY » sis et exploité : 24, rue Ernest Renan à l'angle de la rue Foucher Lepelletier - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, et ce, moyennant le prix de vente : 750 000 €. Jouissance : 01/07/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à la SELARL CPNC AVOCATS, Société d'Avocats à la Cour, située : 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.

211073

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 décembre 1998 suivi d'un codicille du 21 décembre 2008. Monsieur Victor Henri Joseph Marie MARTIN, ecclésiastique, demeurant à VANVES (92170) 109, rue Jean Bleuzen Né à CHARTRES (28000), le 9 septembre 1916. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître CAMPION, Notaire Associé à

la résidence de PARIS (9ème), 93, rue Saint-Lazare, le 22 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître CAMPION, notaire à PARIS 9ème, référence CRPCEN : 75027, dans le mois suivant la réception par le greffe. La copie figurée a été envoyée au Tribunal Judiciaire de NANTERRE le 29 juin 2022.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

210665

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date à CLAMART du 14 avril 2022, Madame Simonne Louise Emilienne BARON veuve SERFATI, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Maurice SERFATI, demeurant à SCEAUX (92330) 99, rue Houdan, décédée à CLAMART (92140) le 18 avril 2022, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Alexis BAUDRY, notaire à PARIS, suivant procès-verbal en date du 27 juin 2022 dont une copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de NANTERRE.

Il résulte dudit procès-verbal que la légataire universelle répond aux conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître BAUDRY, notaire à PARIS (75018) 137-139, rue Marcadet (référence CRPCEN : 75176), dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire universel sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

210774

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 8 février 2018, Madame Florence Odette Madeleine LEHODEY née DELOUF a institué deux légataires universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie COULAUD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Emilie COULAUD, Caroline CONVERSET et Mickael DORES, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de 92140 CLAMART, 225, avenue Jean Jaurès, le 21 avril 2022 suivi d'un acte complémentaire en date du 1^{er} juillet 2022. De ce dernier, il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par les légataires universels seront formées auprès de Maître Arnaud FERRET, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Franck ANCELY, Françoise ARNAL-DEWIEUX et Arnaud FERRET, Notaires associés » titulaire d'un office notarial dont le siège est à NARBONNE (Aude) 5, quai Victor Hugo, notaire chargé du règlement de la succession ; référence CRPCEN : 11041, dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie figurée dudit testament et de l'acte complémentaire audit procès-verbal.

210922

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 juin 2021, Madame Valérie WAGNER, en son vivant avocate, divorcée de Monsieur Laurent Frédéric STROL, demeurant à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) 4 bis, rue Jean Dussourd. Née à PARIS 18^{ème} arrondissement (75018), le 12 juillet 1966. Décédée à PARIS 10^{ème} arrondissement (75010) (FRANCE), le 15 novembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie SABATHE, Notaire exerçant au sein de la société ayant pour raison sociale « Nicolas FOUCHERAND, David DELOUIS, Fabien ROQUEFORT et Edouard BÉCHU, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial », dont le siège est à PARIS (17^{ème} arrondissement), 178, rue de Courcelles, le 27 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emilie SABATHE, Notaire exerçant au sein de la société ayant pour raison sociale « Nicolas FOUCHERAND, David DELOUIS, Fabien ROQUEFORT et Edouard BÉCHU, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial », dont le siège est à PARIS (17^{ème} arrondissement), 178, rue de Courcelles, référence CRPCEN : 75223, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

211119

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 4 février 2021, Madame Ginette ANCEL née CLAIN a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie COULAUD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Emilie COULAUD, Caroline CONVERSET et Mickael DORES, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de 92140 CLAMART, 225, avenue Jean Jaurès, le 21 avril 2022 suivi d'un acte complémentaire en date du 1^{er} juillet 2022. De ce dernier, il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées auprès de Maître Jacqueline PIEDELIEVRE, Notaire associée de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jacqueline PIEDELIEVRE, Isabelle POIRIER et Sylvie DUPONT, notaires associés » titulaire d'un office notarial dont le siège est à SCEAUX (Hauts-de-Seine), 5, rue des Ecoles, notaire chargé du règlement de la succession ; référence CRPCEN : 92001, dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie figurée dudit testament et de l'acte complémentaire audit procès-verbal.

210925



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 décembre 2018 suivi d'un codicille de la même date,

Madame Anne Marie DESSARTRE, en son vivant Retraitée, demeurant à ASNIERES SUR SEINE (92600) 65, quai du Docteur Dervaux. Née à DOUILLET-LE-JOLY (72130), le 19 janvier 1929. Veuve de Monsieur Claude Louis Charles NEVEU et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) (FRANCE), le 2 avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Frédéric NICOLAS, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Frédéric NICOLAS, Isabelle POUPOPON-NICOLAS, Thibaud NICOLAS, Sarah NICOLAS, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VERSAILLES, 20, avenue de l'Europe, le 13 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Frédéric NICOLAS, notaire à VERSAILLES (78000) 20 avenue de l'Europe, référence CRPCEN : 78002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Me Frédéric NICOLAS, notaire.

210800

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 juillet 2021, Madame Jacqueline Jeanne Berthe Georgette PREVOST, retraitée, demeurant à LEVALLOIS PERRET (92300) 120, rue du Président Wilson Née à PLANCHER LES MINES (70290), le 18 février 1941. Célibataire.

Décédée à LEVALLOIS-PERRET (92300), le 5 juin 2022. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre CAMPION, Notaire Associé à la résidence de PARIS (9ème), 93, rue Saint-Lazare, le 23 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandre CAMPION, notaire à PARIS 75009, référence CRPCEN : 75027, dans le mois suivant la réception par le greffe. La copie figurée a été envoyée au Tribunal Judiciaire de NANTERRE le 1er juillet 2022.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

210808

Consultation gratuite pour toutes les convocations d'assemblées sur : www.jss.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament en date du 13 octobre 2018, Madame Geneviève MARIN, en son vivant retraitée, demeurant à COLOMBES (92700) 83, rue de Bellevue, Née à BEAUVAIS (60000), le 29 novembre 1930, a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florence ESTEVE MACIGNO, notaire à COLOMBES (92700), le 29 juin 2022, dont il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine.

La copie authentique de procès-verbal ainsi que la copie figurée dudit acte ont été adressées au Tribunal judiciaire de NANTERRE le 30 juin 2022.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits par les légataires pourront être formées par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, soit Maître Florence ESTEVE MACIGNO, Notaire à COLOMBES (92700), 22, avenue Henri Barbusse, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

210829

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 janvier 2018, Monsieur André Gilbert DELAULE, né à PARIS (75012) le 18 juillet 1928 et décédé à PARIS (75014) le 26 avril 2022, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lina SIMOES, notaire au sein de la société civile professionnelle dénommée « Cathy BITBOL, Anne DINIELLE et Audrey CHACHATY notaires associées », titulaire d'un Office Notarial sis à MONTROUGE (Hauts-de-Seine), 53, avenue Aristide Briand, le 28 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Anne DINIELLE, notaire à MONTROUGE (92120) 53, avenue Aristide Briand, en charge de la succession, conformément à l'article 1007 du Code Civil, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

210789

RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Antoine BEUVE, notaire à PARIS (75017), 6, rue Biot, le 28 juin 2022,

Monsieur Xavier Marie André GAUTHEY, retraité, et Madame Françoise Marie-Thérèse GRIMAUD, retraitée, demeurant ensemble à SEVRES (92310) 6, rue Fréville le Vingt.

Monsieur est né à LYON 6^{ème} arrondissement (69006) le 13 mai 1942, Madame est née à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 29 juillet 1943.

Mariés à la mairie de CLUNY (71250) le 30 août 1968 initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat

de mariage reçu par Maître Georges DESSOLY, notaire à CLUNY (71250), le 30 août 1968.

Actuellement soumis au régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Denis SALZES, notaire à PARIS 13^{ème} arrondissement (75013) le 19 décembre 2007, devenu définitif par suite de la non opposition ainsi constaté par un acte reçu par Maître Denis SALZES notaire à PARIS 13^{ème} arrondissement (75013), le 14 avril 2009.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Ont convenu d'aménager leur régime matrimonial en procédant à la suppression de la clause relative à l'attribution intégrale de la communauté universelle au conjoint survivant.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Etude de Maître Antoine BEUVE situé à PARIS (75017) 6, rue Biot. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal Judiciaire du domicile des époux.
210736

Suivant acte reçu par Maître Julie VENNEN-VOISIN, Notaire au sein de la Société dénommée "47 JEAN BONAL - NOTAIRES" Société par Actions Simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à LA GARENNE COLOMBES (Hauts de Seine) 47, rue Jean Bonal, CRPCEN 92017, le 4 juillet 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant des époux entre : Monsieur Jean-François CASTELLANI, sans profession, et Madame Sylvie L'AFFETER, retraitée, demeurant ensemble à LA GARENNE-COLOMBES (92250) 66, rue de Plaisance. Monsieur est né à BASTIA (20200) le 22 octobre 1962, Madame est née à PABU (22200) le 19 janvier 1960. Mariés à la mairie de PLOUMAGOAR (22970) le 1er juin 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Régime matrimonial non modifié depuis. Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

211049

Suivant acte reçu par Maître Benoît MOREL, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75008), 137, boulevard Haussmann, le 30 juin 2022 a été reçu un changement de régime matrimonial prévoyant une clause de Préciput par : Monsieur David Denis Martial BUHAN, Directeur Général, et Madame Aude Patricia MALLEDANT, Directrice des Ressources Humaines, demeurant ensemble à BOIS-COLOMBES (92270) 55, rue Raspail.

Mariés à la mairie de PLESTIN-LES-GREVES (22310) le 4 septembre 2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

210713

Découvrez
notre nouveau
service



www.jss.fr

Suivant acte reçu le 22 avril 2021 par Maître Michael Marchand, alors notaire au sein de la société « MORIN-CHANTEAU ET ASSOCIES, NOTAIRES A SARTROUVILLE (78500) », titulaire d'un office notarial à SARTROUVILLE (78500) 70, avenue de la République, Monsieur Gabriel Paul Etienne JUBIN, ingénieur, et Madame Milène Göknur SIRIN, ingénieur, son épouse, demeurant ensemble à ANTONY (92160) 49, rue de Chatenay.

Monsieur est né à COLMAR (68000) le 6 mai 1982,

Madame est née à ERZURUM (TURQUIE) le 1^{er} février 1985.

Mariés à la mairie de PARIS (75015) le 27 juillet 2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Ont convenu d'adopter le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil, avec adjonction d'une société d'acquêts.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois suivants la présente publication, en l'office notarial susnommé, situé 70, avenue de la République 78500 SARTROUVILLE.
211076

Suivant acte reçu par Maître Palmyre HARDY, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « CHOIX et associés », titulaire d'un office notarial dont le siège social est à NEUILLY SUR SEINE (92200) 2, rue de l'École de Mars, CRPCEN 92010, le 30 juin 2022, il a été procédé à un aménagement de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, par M. Benoît Marie BERGER et Madame Véronique Marie-Pierre Anne HENRY, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 7, rue de l'Hotel de Ville, nés, M. à STRASBOURG (67000) le 21 mars 1959 et Mme à PARIS (75017) le 11 janvier 1961, mariés à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 29 juin 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

210799

SEINE-ST-DENIS

93

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 23/06/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI MKL**
Objet social : Acquisition, Rénovation, Location, Vente, de biens immobiliers et toutes activités annexes et connexes.
Siège social : 121, avenue Versailles, 93220 GAGNY.
Capital initial : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BOBIGNY.

Gérance : SOARES Jean Pierre, demeurant 121, avenue VERSAILLES, 93220 GAGNY France.
SOARES JEAN PIERRE.
210838

annonces@jss.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé du 01/06/22, il a été constitué une Société par actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

13 RUE DE PARIS -

Objet : 13 RUE DE PARIS

Objet : L'enregistrement sonore et l'édition musicale, la production de films, toutes activités liées à l'audiovisuel.

Siège social : 1, rue Paul BERT – 93500 PANTIN.

Capital : 1 000 Euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S de BOBIGNY.

Cession des actions : Clauses d'agrément de la société, après exercice du droit de préemption des associés.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : majorité simple pour les décisions prises en Assemblée Générale Ordinaire, et majorité de plus des ¾ pour les décisions prises en Assemblée Générale Extraordinaire.

Président : Monsieur Nicolas BARTHOLOMEE, né le 31 juillet 1964 à IXELLES (Belgique), de nationalité belge, demeurant 75 route du poirier à l'âne à 74160 COLLONGES SOUS SALEVE.
210701

Aux termes d'un ASSP en date du 27/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

EXOCETH WATER AND ENERGY SYSTEMS

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : Bureau d'études et société d'assistance technique dans les domaines suivants : Etudes de faisabilité - diagnostics - calculs réglementaires.

Siège social : 82, rue de la Fédération, 93100 MONTREUIL.

Capital : 20 000 €.

Présidence : BIGOT Emmanuel demeurant 82, rue de la Fédération 93100 MONTREUIL.

Cession d'actions : Clauses d'agrément.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire.

Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.
210786

Aux termes d'un ASSP en date du 30/06/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

BOLBOCEANU TOITURE

Objet social : Travaux de charpente et couverture.

Siège social : 16, rue du Bon Houdart, 93700 DRANCY.

Capital initial : 1 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BOBIGNY.

Président : BOLBOCEANU Ion, demeurant, rue du bon Houdart, 93700 DRANCY France.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Bolboceanu

210668

Commandez vos Kbis...
par e-mail :
formalites@jss.fr

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 30/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

ISI FORMATION

Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 37, allée de la Main Ferme 93320 Les Pavillons-Sous-Bois.

Objet social : La formation de toute personne dans le domaine de la musique, principalement à des fins récréatives, de loisirs ou de développement personnel ; toutes opérations de prestation de services, commerciales, de conseils, de communication, de formation et d'organisation d'événements.

Agrement : Tout transfert de titres à un tiers est soumis à un Agrément.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation.

Capital : 2 000 €.

Président : Kevin CORNACCHIA, demeurant à Les Pavillons-sous-Bois (93320), 37, allée de la Main Ferme.

Directeur Général : Alexandre PASZTERNAK, demeurant à Bourgoin-Jallieu (38300), 2, rue Jean Macé.

La société sera immatriculée au RCS de BOBIGNY.
211043

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Isabelle PARAGOT, en date du 4 juillet 2022, à VERTOU.

Dénomination :

AUJA

Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 5, rue du 26 août 1944, 93160 Noisy le Grand.

Objet : - L'acquisition d'un ensemble immobilier situé à DIJON (21000), 5, rue de Mayence, - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la gestion d'un portefeuille de valeur mobilière, ainsi que tous biens mobiliers.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 200 euros.

Montant des apports en numéraire : 200 euros.

Cession de parts et agrément : Toute opération ayant pour but ou pour résultat, le transfert entre toutes personnes existantes, physiques ou morales, si ce n'est entre associés, de la propriété d'une ou plusieurs parts sociales, doit être autorisée par une décision des associés statuant à la majorité des trois-quarts.

Gérant : Monsieur James GONET, demeurant 5, rue du 26 août 1944, 93160 Noisy le Grand.

Gérant : Madame Audrey GONET, demeurant 5, rue du 26 août 1944, 93160 Noisy le Grand.

La société sera immatriculée au RCS de BOBIGNY.

Pour avis.

211013

Suivant acte authentique du 05/07/2022, avis de constitution d'une SCI dénommée :

MESNIL & ASSOCIÉS

Capital : 1 000,00 Euros.

Objet : Gestion, administration de biens et droits immobiliers.

Siège social : SAINT-OUEN (93400) 7, rue Charles Schmidt.

Gérance : Monsieur David MESNIL demeurant à SAINT-OUEN (93400) 7, rue Charles Schmidt et Madame Alexandrine MESNIL demeurant à MONTROUGE (92120) 66, avenue de la Marne.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.
211134

formalites@jss.fr

TRANSFORMATIONS

FRET INTERNATIONAL RAPIDE
SERVICE TRANSIT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 000 Euros
Siège social :
93290 TREMBLAY EN FRANCE
7, rue du Té, Zone Cargo n° 6,
Bâtiment 3445
313 104 465 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30 juin 2022, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Eric BARBE.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la Société : la société ENTREPOS ET TRANSPORTS BARBE, SAS au capital de 9 920 260 euros, ayant son siège social 58, rue du Général Chanzy, 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 318 084 720 RCS LE HAVRE.

Commissaire aux comptes confirmé dans ses fonctions : La société KPMG. 210894

MODIFICATIONS

AIRLINES GROUND SERVICES

Siège : AGS
SAS au capital de 38 112,25 Euros
Siège social :
93290 TREMBLAY EN FRANCE
3, rue du Remblai
411 545 080 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23/05/2022, il a été pris acte de la fin des fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de M. François SHOUKRY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY. 210645

S.C.I. DES MOULINS
GEMEAUX 2

Société Civile Immobilière
au capital de 403 989,90 Euros
Siège Social : 93200 SAINT-DENIS
32-36, avenue des Moulins Gémeaux
399 010 446 R.C.S. BOBIGNY

Une assemblée générale ordinaire, en date du 21 juin 2022, a décidé de nommer, pour une durée indéterminée à compter du 21 juin 2022, Monsieur Francis BESSE demeurant 3, rue Poliveau à Paris 75005 en qualité de gérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY. 211055

FAJJ AVOCATS
72 Avenue Kléber - 75116 PARIS
18 Boulevard du Port - 95000 CERGY
TEL : 01.34.22.96.96.
avocats@fajj.fr

SCI DE L'UNION

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 93700 DRANCY
47, rue du 8 Mai 1945
485 142 483 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des délibérations de l'AGE du 15/06/2022, les associés de la Société SCI DE L'UNION ont décidé de transférer le siège social du 47, rue du 8 mai 1945 - 93700 DRANCY, au 54, rue René Laennec - 33140 VILLENAVE D'ORNON à compter du même jour, et ont décidé d'une refonte complète des Statuts de la Société en ce compris le nouvel article 4, en conséquence du transfert de siège social.

La Société, immatriculée au RCS de BOBIGNY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de BORDEAUX désormais compétent. 211127

EXTRACT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 421 850 €
Siège social :
94290 VILLENEUVE LE ROI
87, rue Paul Bert
379 190 150 R.C.S. CRETEIL

L'associé unique de la société EXTRACT a décidé en date du 28 juin 2022 de transférer, le siège social de la société actuellement fixé « 87, rue Paul Bert 94290 VILLENEUVE LE ROI » à « Z.I. des Richardets - 3, allée des Performances 93160 NOISY-LE-GRAND et en conséquence de modifier l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts à la même date.

Président : BENADDOU Rodolphe 15, rue du Lion's Club 88260 HENNEZEL. Radiation au RCS de Créteil et nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY. Pour avis : le Président. 210719

CHALLANCIN ACCUEIL
ET SERVICES

SAS au capital de 100 000 €
Siège : 93100 MONTREUIL
MOZINOR - 2, av Pdt Salvador Allende
423 681 774 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGO en date du 29/06/2022, il a été décidé de nommer, pour une durée indéterminée, en qualité de Président PANTIA, SA à directeur et à conseil de surveillance, 9, avenue Michelet 93400 St Ouen, immatriculée sous le n° 453 015 638 RCS BOBIGNY, en remplacement de Catherine CHALVIN, démissionnaire.

Suivant cette même délibération, l'AGO a pris acte de la démission de Frédéric LAISNEY de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec effet à compter du 29 juin 2022. Il n'est pas remplacé. Modification au RCS de BOBIGNY. 210868

SUSHI VALO

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 93350 LE BOURGET
7, rue Etienne Dolet
900 067 356 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE en date du 20/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 105, avenue Henri Barbusse BAT I 93120 LA COURNEUVE. Les statuts ont été modifiés en conséquence. 210773

ENTREPRISE

GUY CHALLANCIN

SAS au capital de 1 075 000 €
Siège : 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
9-11, avenue Michelet
572 053 833 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGO en date du 29/06/2022, il a été décidé de nommer, pour une durée indéterminée, en qualité de Président PANTIA, SA à directeur et à conseil de surveillance, 9, avenue Michelet 93400 ST Ouen, immatriculée sous le n° 453 015 638 RCS BOBIGNY, en remplacement de Catherine CHALVIN, démissionnaire.

Suivant cette même délibération, l'AGO a pris acte de la démission de Frédéric LAISNEY de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec effet à compter du 29 juin 2022. Il n'est pas remplacé. Modification au RCS de BOBIGNY. 210866

WHH

Société Civile Immobilière
au capital de 5 000 €
Siège social : 93190 LIVRY-GARGAN
9, allée Renée
829 612 340 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 17 juin 2022, le siège social de la Société situé 9, allée Renée 93190 Livry-Gargan a été transféré, à compter de cette date 17, allée des Charmilles - 93190 Livry-Gargan.

L'article 3 - siège social des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention : 9, allée Renée - 93190 Livry-Gargan - Nouvelle mention : 17, allée des Charmilles - 93190 Livry-Gargan. Mention sera faite au RCS de BOBIGNY. 210910

B.F.3.I

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 97480 SAINT JOSEPH
163, rue Marcel Pagnol Vincenzo
499 536 803
R.C.S. SAINT PIERRE DE LA RÉUNION

Aux termes d'une délibération en date du 28 mars 2022, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société susvisée, A décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 alinéa 1er des statuts.

Ainsi, à compter du 28 mars 2022, le siège social :

- qui était à SAINT JOSEPH (97480) 16, rue Marcel Pagnol - Vincenzo,
- est désormais à SAINT DENIS (93200) 8, rue de Lorget.

En conséquence, la Société, qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT PIERRE DE LA RÉUNION sous le numéro 499 536 803 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY désormais compétent à son égard. Le Président. 211143

PICKUP AT HOME

SAS au capital de 200 000 Euros
Siège social : 93400 ST OUEN
66-68, rue des Rosiers
897 852 190 R.C.S. BOBIGNY

Par décisions de l'associé unique le 30/06/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY. 211062

D4-TEAM SAS

SAS au capital de 10 010 Euros
Siège social :
93600 AULNAY SOUS BOIS
3, rue de Bondy
529 342 735 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 10/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Faycal ABASSI demeurant 311, rue Paul Bert 69003 LYON 03, en remplacement de M. Mohamed Ali BENKIRANE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY. 210926

SCI JULIANA TT

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT
135, avenue du Général Leclerc
829 143 478 R.C.S. CRETEIL

Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Rond-Point Thiers - 93340 LE RAINCY, à compter du même jour. Les Gérants de la société restent Madame Thanh PICH, née à SAIGON (VIETNAM), demeurant 3 Rond-Point Thiers à LE RAINCY et Monsieur Thierry PICH, né à PHNOM PENH (CAMBODGE), demeurant 3 Rond-Point Thiers à LE RAINCY.

Mention sera faite au R.C.S. de CRETEIL. La société sera immatriculée au R.C.S. de BOBIGNY. 210902

CHALLANCIN SECURITE
INDUSTRIELLE

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 93400 ST OUEN
9-11, avenue Michelet
798 300 943 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions de l'associé unique prises en la forme ordinaire le 29/06/22, il a été pris acte de la démission de Catherine CHALVIN de ses fonctions de Directrice Générale de la société, avec effet à compter de ce jour. Elle n'est pas remplacée.

Modification au RCS de BOBIGNY. 211144

CHALLANCIN
ACCUEIL ET SERVICES

SAS au capital de 100 000 €
Siège : 93100 MONTREUIL
MOZINOR 2, av Pdt Salvador Allende
423 681 774 R.C.S. BOBIGNY

L'AGO en date du 29 juin 2022 a nommé à compter du même jour en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire : DFB AUDIT, SAS au capital de 1 000 000,00 euros, ayant son siège social 13 passage Dartois Bidot, 94106 St Maur Des Faussés, 328 297 072 RCS Créteil en remplacement de CABINET GUILLERET c/o NSK - 11, rue de MOGADOR - 75009 PARIS, titulaire partant.

Lors de la même délibération, il a été décidé de ne pas renouveler et de ne pas remplacer le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Mme Patricia CHATEL, venu à échéance.

Modification au RCS de BOBIGNY. Pour avis et mention. 211147

ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL

SOCIÉTÉ BATIMENT RENOVATION

SARL au capital de 10 000 €
Siège : 93350 LE BOURGET
4, rue de l'Abbe Niort
897 540 969 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE en date du 01/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 56, avenue du 8 Mai 1945 - 93150 LE BLANC MESNIL. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
211012

DISSOLUTIONS

AUGIER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 40 000 €
Siège social : 93200 SAINT DENIS
228 bis, rue du Landy
Siège de liquidation :
93200 SAINT DENIS
228 bis, rue du Landy
552 105 280 R.C.S. BOBIGNY

Le 29/06/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Bernard HUG, demeurant 10, rue Hautefeuille - 75006 PARIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 228 bis, rue du Landy - 93200 SAINT DENIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au RCS de Bobigny.
210911

CLÔTURES DE LIQUIDATION

MAISON FAVORABLE

SARL en liquidation
au capital de 5.000 € euros
Siège Social : 93300 AUBERVILLIERS
84 Boulevard Félix Faure
843 568 643 R.C.S. BOBIGNY

Par décision du 01/07/2022, l'AGEO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat du liquidateur et constaté la clôture de liquidation. Les comptes du liquidateur seront déposés au greffe du TC de Bobigny. Radiation au RCS de BOBIGNY
211126

LOCATIONS- GÉRANCES

Par acte SSP en date du 01/07/2022, la société **Mass Taxi**, SAS au capital de 100 €, située 50, rue Vaillant Couturier 93130 Noisy-le-Sec, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 827 579 731, représentée par son Président Behrani MASSINISSA,

a donné en location-gérance à la société **Frendi Taxi**, SAS au capital de 100 €, située 6, cité Verte 94370 Sucy-en-Brie, en cours d'immatriculation au RCS de

Créteil, représentée par son Président Smail FRENDI, le fonds de commerce d'autorisation de stationnement n°13819 délivrée par la Préfecture de Police de Paris le 24/05/2019 et du véhicule équipé taxi immatriculé GC-720-TS, et exploitée 50, rue Vaillant Couturier 93130 Noisy-le-Sec, pour une durée allant du 1/07/2022 au 30/06/2023 renouvelable par tacite reconduction.
210850

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 janvier 2017,

Mme Jacqueline Raymonde MOUILLARD, veuve de M. André Jean Joseph ESTÈVE, demeurant à AULNAY-SOUS-BOIS (93600) 37, avenue Jules Jouy EHPAD Coallia Résidence du Parc. Née à PARIS (75006), le 17 août 1930.

Décédée à AULNAY-SOUS-BOIS (93600) (FRANCE) le 17 février 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Grégoire HOUSSEL, Notaire Associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ASB NOTAIRES », titulaire d'un office notarial, à la résidence d'AULNAY SOUS BOIS, 10, rue du Docteur Roux, le 29 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession sus désigné, référence CRPCEN : 93018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210709

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 octobre 2018,

Madame Marie Claire DUFLET, en son vivant retraitée, demeurant à MONTREUIL (93100) 158, boulevard Théophile Sueur. Née à CASTELJALOUX (47700), le 12 août 1941. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à MONTREUIL (93100) (FRANCE), le 17 septembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandrine BOISSONNET, Notaire au sein de la « SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE Catherine HAUTEFEUILLE-HUARD et Isabelle BLANCHARD, Notaires, Associés d'une SCP titulaire d'un Office Notarial » à MONTREUIL, 1, avenue Walwein, le 8 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Isabelle BLANCHARD, notaire à MONTREUIL

(93100), 1, avenue Walwein, référence CRPCEN : 93001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210957

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Bénédicte FRANCISQUE, Notaire au sein de la Société par Action Simplifiée « Jérôme LAIR et Pierre MARCHAIS, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à NOISY-LE-GRAND (Seine Saint-Denis), 69, rue du Docteur Jean Vaquier, CRPCEN 93028, le 29 juin 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au profit du conjoint survivant entre :

Monsieur Michel KALLAM, ingénieur, et Madame Monique Marie CORBOZ, retraitée, demeurant ensemble à NOISY-LE-GRAND (93160) 54 Clos des Cascades.

Monsieur est né à DAMAS (SYRIE) le 23 octobre 1955,

Madame est née à UGINE (73400) le 15 octobre 1958.

Mariés à la mairie de ARCUEIL (94110) le 7 avril 1984 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques DAUPTAIN, notaire à CACHAN (94230), le 17 février 1984.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.
210689

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marthe NKENGNA FOGANG Notaire à 12, rue Mouton Duvernet, le 1er juillet 2022, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :

Changement de régime matrimonial

Monsieur Jean-Luc Pierre Gérard BUGNOT, né à CLICHY (92110), le 21 août 1951, et Madame Jocelyne Marie BELIA née à SAINT-CLAUDE (97120), le 7 juin 1957, demeurant ensemble à BONDY (93140), 9 ter, rue Jean Jaurès, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à ATHIS MONS (91200) le 29 décembre 1999.

Lesquels faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marthe NKENGNA FOGANG, notaire à PARIS (75014), 12, rue Mouton Duvernet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
211034

Suivant acte reçu par Maître QUIRINS, Notaire Associé au RAINCY (93340), 110, avenue de la Résistance, CRPCEN 93013, le 2 juillet 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens, entre : Monsieur Azzou HAROUNE, bagagiste, et Madame Farida ALOUACHE, assistante familiale, demeurant ensemble à LE BLANC-MESNIL (93150) 13, avenue Edouard Lucy. Monsieur né à BARBACHA (ALGERIE) le 11 juin 1967,

Madame née à BARBACHA (ALGERIE) le 20 mars 1969.

Mariés à BOBIGNY (93000) le 3 novembre 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.
210943

VAL-DE-MARNE

94

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP en date à ST MAUR DES FOSSES du 22/06/22, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Accompagnement Conseil Finance Lambert Mollien

Siège : 7, avenue Faidherbe, 94100 ST MAUR DES FOSSES.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Capital : 1 000 euros.

Objet : Conseils aux entreprises et réalisation de prestations de services associées dans les domaines des restructurations et de la finance notamment :

- missions d'accompagnement pour des entreprises en réorganisation/restructuration et/ou en phase d'externalisation de certaines fonctions,
- missions d'accompagnement pour des services finances et services supports rattachés,
- mission de remplacement de la direction financière,
- gestion de projets informatiques pour la mise en place de systèmes financiers et services rattachés,
- gestion de projets en lien avec la direction financière et les autres services supports (RH, IT, juridique, logistique, gestion administrative) comme par exemple optimisation et refonte des procédures et de la fonction finance,
- management de transition,

Président : Mme Céline LAMBERT MOLLIN, demeurant 7, avenue Faidherbe, 94100 ST MAUR DES FOSSES.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessations d'actions, à l'exception des cessations aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
210940

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/07/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : H.B.R.A
Forme : Société Civile Immobilière.
Siège social : 10, rue Guynemer - 94160 Saint Mandé.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location, la vente, la mise à disposition de tous biens et droits immobiliers.

Gérance : - Raphaël Ayache, 10, rue Guynemer - 94160 Saint Mandé,
 - Hillel Brodowicz, 14, place Georges Pompidou - 92300 Levallois-Perret.

Cessions de parts sociales : Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
 Immatriculation au RCS de CRETEIL.
 210981

MODIFICATIONS

**SMURFIT KAPPA HOLDING
SOCAR**

Société anonyme
 au capital social de 32 303 192 €
Siège social : 94160 SAINT-MANDE
 5, avenue du Général de Gaulle
 712 063 122 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2022, l'Assemblée Générale :

- a ratifié la nomination en qualité d'Administrateur de la Société de Madame Laurence VASSEUR, cooptée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11 mars 2022, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe BUGEON, démissionnaire, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027,
- a pris acte de la démission de Monsieur Laurent SELLIER en sa qualité d'Administrateur et a décidé de nommer en remplacement Madame Sylvie REALE SABATIER demeurant 33 bis, rue des Fleurs, 91800 BRUNOY, en qualité d'administrateur, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.
 210727

Additif à l'annonce n°209986, concernant la société G.A.S.E.L : aux termes des délibérations du CS en date du 26/05/2022, il a été décidé de réélire Mme Séverine HOINGNE en qualité de Membre du Directoire avec mandat de Directeur Général et de lui confier la Présidence du Directoire.
 210980

CHEZ YANG 878

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 94230 CACHAN
 13, av de la Division Leclerc
 522 622 422 R.C.S. CRETEIL

L'AGE du 23/06/2022 a décidé de nommer Mlle YANG Evelyne Yini, demeurant au 9, rue René Thibert 94800 Villejuif, aux fonctions du gérant à partir du 01/07/2022 pour une durée indéterminée, en remplacement de Mme TANG Lina et M YANG Junxi démissionnaire.

Mention au RCS de CRETEIL.
 211026

SAS FINANCIERE PIERRE

Société par actions simplifiée
 au capital de 7 623 000 Euros
Siège social :
 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
 38-40, rue Benoît Frachon
 442 395 356 R.C.S. CRETEIL

Les associés de la société FINANCIERE PIERRE (ci-avant identifiée) dans leurs décisions unanimes prises par acte sous seing privé en date du 20 juin 2022 ont effectué les modifications suivantes à compter du 1er juillet 2022 :

1. **Ancien Président :** PIERRE ALSACIENNE, société par actions simplifiée dont le siège social est 8 rue Denis Papin, 67400 Illkirch Graffenstaden, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n°688 502 525, représentée par Stéphane VAY.

Nouveau Président : SOCOPI, société anonyme dont le siège est sis 82 route Nationale Les Landes d'Apigné - 35650 Le Rheu, immatriculée au RCS de Rennes sous le n°402 910 137, représentée par François BIZEUL.

2. **Ancien Directeur Général** SOCOPI, société anonyme dont le siège est sis 82 route Nationale Les Landes d'Apigné - 35650 Le Rheu, immatriculée au RCS de Rennes sous le n°402 910 137, représentée par François BIZEUL.

Nouveau Directeur Général : PIERRE ALSACIENNE, société par actions simplifiée dont le siège social est 8 rue Denis Papin, 67400 Illkirch Graffenstaden, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n°688 502 525, représentée par Stéphane VAY.

RCS CRETEIL.
 POUR AVIS,
 Le Président.
 210715



IT LINK

Société Anonyme
 au capital de 882 173 €
Siège social :
 94270 LE KREMLIN-BICETRE
 67, avenue de Fontainebleau
 412 460 354 R.C.S. CRETEIL

Le 30 juin 2022, les actionnaires de la société IT LINK SA, réunis en Assemblée Générale mixte, ont :

- Décidé de renouveler le mandat de la société Deloitte et associés, Société par Actions Simplifiée, située au 6 Place de la Pyramide 92908 - Paris La Défense, en qualité de Commissaire au compte titulaire pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2028 ;

- Décidé de ne pas renouveler le mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire au compte suppléant et de ne pas pourvoir à son remplacement.
 211041

VCF OF REHABILITES IDF

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 357 120 €
Siège social : 94550 CHEVILLY LARUE
 2, rue du Cottage Tolbiac
 ZAC Petit Le Roy
 300 939 113 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions en date du 1^{er} juillet 2022, l'Associé unique prenant acte de la démission du mandat de Président de Monsieur Yves BOULU-GAUTHIER, décide de nommer Monsieur Cyrille GIBOUX (domicilié professionnellement : c/o VCF OF REHABILITES - ZAC Petit Le Roy - 2, rue du Cottage Tolbiac - 94550 CHEVILLY LARUE) en qualité de Président, à compter de cette même date.

Pour avis.

210858

SARL DU BOUTON D'OR

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 1 160 000 Euros
Siège social : 94370 SUCY EN BRIE
 9, rue du Temple
 750 678 054 RCS CRETEIL

1) Suivant assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 30/04/2022 les associés ont décidé de réduire le capital social d'un montant maximum de 360 000 €, pour le ramener de 1 160 000 € à 800 000 €, par voie de rachat en vue de leur annulation de 36 000 parts sociales de 10 € chacune de nominal au prix de 10 € par part.

2) Suivant acte sous seing privé du 30/06/2022 portant rachat de parts sociales et réduction de capital, la Gérance a constaté, à effet du même jour, la réalisation définitive de la réduction de capital de 360 000 € décidée par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 30/04/2022 et décidé de modifier en conséquence les statuts.
 211087

HOLDING PRENANT

SAS au capital de 4 500 000 Euros
Siège social : 94400 VITRY SUR SEINE
 70 à 82, rue Auber
 423 888 312 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/06/2022, il a été décidé réduire le capital social pour le ramener à 3 000 000 Euros puis de l'augmenter pour le porter à 4 500 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.
 210784

NEOM

Société par actions simplifiée
 au capital de 407 710 €
Siège social : 94550 CHEVILLY LARUE
 2, rue du Cottage Tolbiac
 ZAC du Petit Leroy
 443 777 909 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions en date du 1er juillet 2022, l'Associé unique prenant acte de la démission du mandat de Président de VCF OF REHABILITES IDF, décide de nommer Monsieur Franck HUMBLOT (domicilié professionnellement : c/o NEOM - 2, rue du Cottage Tolbiac - ZAC Petit Le Roy 94550 CHEVILLY LARUE) en qualité de Président, à compter de cette même date.
 Pour avis.

210825

**CHANTIERS MODERNES
CONSTRUCTION**

Société par actions simplifiée
 au capital de 3 655 865 €
Siège social : 94550 CHEVILLY LARUE
 3, rue Ernest Flammarion,
 ZAC du Petit Leroy
 493 414 304 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions en date du 1er juillet 2022, l'Associé unique prenant acte de la démission du mandat de Président de VCF TP IDF, décide de nommer M. Karim RAHBANI (domicilié professionnellement : c/o CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION - 3, rue Ernest Flammarion, ZAC du Petit Leroy - 94550 CHEVILLY LARUE) en qualité de Président, à compter de cette même date.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. tenu par le greffe du tribunal de commerce de CRETEIL.
 Pour avis, Le Président.

210844

GROUPE JAC

Société à Responsabilité Limitée
 au capital 5 000 Euros
Siège social : 94230 CACHAN
 36, rue Etienne Dolet
 509 170 148 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social du 36, rue Etienne Dolet à Cachan (94230) au 176, rue Gabriel Péri à Cachan (94230) à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
 Mention en sera faite au RCS de CRETEIL.

Pour avis.

211129

FIGUERAS FRANCE

SARL au capital de 230.000 €
Siège social : 94140 Alfortville
 1 Bis rue Véron
 R.C.S CRETEIL 344 269 154

Par décision de l'Associé Unique du 17/06/2022, il a été décidé de nommer M. José Manuel SANTIAGO CALVO, domicilié à Anselm Clave n° 224, 08186 LLIÇA D'AMUNT (Barcelone), Espagne, en qualité de Gérant en remplacement de M. Joan TRAVERIA ROVIRA à compter du 17/06/2022.

Modification au RCS de CRETEIL.
 211063

**SCI DES DOCTEURS
COURCOT**

SCI au capital de 91 469,41 €
Siège social : 59279 LOON-PLAGE
 Rue de Gravelines
 351 895 222 R.C.S. DUNKERQUE

Suivant procès-verbal d'AGE de la SCI DES DOCTEURS COURCOT, en date à LOON-PLAGE, du 22 juin 2022, il a été décidé :

- de transférer le siège social de la société au 15, rue du Parc appt 103 à CHARENTON LE PONT (94220) à compter du 22 juin 2022.

- de modifier l'article 4 « Siège social » des statuts.

Objet : - L'acquisition, la construction, la rénovation, la location, la gestion de tous immeubles,

- Pour réaliser cet objet et pour en faciliter la réalisation la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations notamment constituer hypothèque ou toute autres sûreté réelle sur les biens sociaux dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Durée : 50 ans.

En conséquence, la société qui était immatriculée au RCS DE DUNKERQUE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL.

Pour avis.

210887

REVIP

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 40 000 Euros
Siège social :
 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
 970, rue Marcel Paul
 ZAC des Grands Godets
 320 941 313 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AG du 17/05/2021, M. Sylvain CASTELAO, demeurant 26 avenue du Général Leclerc 91330 Yerres, a démissionné de son mandat de Directeur Général à effet au 17/05/22, il ne sera pas procédé à son remplacement.

Mention sera faite au RCS : CRETEIL.

Pour avis.

211135

Société civile immobilière
ZAKANIL IMMOBILIERE
 SCI au capital de 200,00 Euros
 Siège social : 75011 PARIS
 36, rue de la Folie-Méricourt
 824 645 600 R.C.S. PARIS

Objet : propriété, acquisition de tous immeubles de toute nature, location.
Durée : 99 ans.

Suivant acte de cessions de parts sociales, reçu par Maître David LAGOURGUE, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée NOT'AVENIR, titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75008) 109, boulevard Mallesherbes le 29/06/2022, il a été décidé :

- De mettre fin au mandat de M. Charles SATSOU en qualité de gérant et de nommer M. Isaac SIAOU domicilié 92, avenue du Général Pierre Billotte à CRETEIL (94000), en qualité de nouveau gérant ;
- De transférer le siège social au 92, avenue du Général Pierre Billotte à CRETEIL (94000) et de modifier en conséquence la radiation au RCS de PARIS et son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Pour avis Le notaire.

210883

DESINSECTISATION SERVICE

« D.S »

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 7 622,45 Euros
SIÈGE SOCIAL :
 94350 VILLIERS SUR MARNE
 58, route de Champigny
 300 983 426 R.C.S. CRETEIL

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 avril 2022, les Associés ont décidé de :

- Transférer le siège social du 58, route de Champigny – 94350 VILLIERS SUR MARNE au 2, avenue de la Maréchale, 94420 Le Plessis-Trévise, à compter du 4 avril 2022.

- Nommer en tant que co-gérant, Madame CALLIARI épouse ARAUZO Stéphanie, demeurant 21, rue Fontaine Bourgoing, 45210 Ferrières en Gatinais.

En conséquence les articles 4 et 17 des statuts ont été modifiés.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL.

Pour Avis.

210921

KYMO THERAPEUTICS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée
 au capital de 10 000 Euros
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT
 19, avenue du Professeur Cadiot
 829 919 968 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une décision en date du 25 avril 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 19, avenue du Professeur Cadiot, 94700 MAISONS-ALFORT au 6, rue de la Terre de Feu, ZA de Courtaboeuf, 91970 LES ULIS, et ce, à compter du 31 décembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 829 919 968 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'EVRY.

Président : Madame Valérie AUTIER, demeurant 745, avenue du Général Leclerc, 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT.

Pour avis,
 Le Président.

210683

HOME CONFORT ENTREPRISE

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 94370 SUCY-EN-BRIE
 2, avenue de la Sablière
 352 357 271 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/02/2022, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : Holding animatrice.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

211042

GROUPE MEDICAL ET PARAMEDICAL NOGENT CENTRE – G.M.P.N.C

SCM au capital de 2.134,28 €
Siège social :
 94130 NOGENT SUR MARNE
 26, rue des Héros Nogentais
 420 430 142 R.C.S. CRETEIL

Suivant Assemblée Générale extraordinaire du 21 juin 2022, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Albert STOESSEL en qualité de gérant intervenue à la suite de la cession de parts conclue le 21 décembre 2015 entre ce dernier et Madame Valérie ELHADAD.

Mention au R.C.S. de CRETEIL.

210900

NAGEL AIRFREIGHT France

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 500 000 €
Siège social : 94539 RUNGIS CEDEX
 8, quai de Boulogne – BP 30252
 442 919 437 R.C.S. CRETEIL

Suivant décision de l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2022, il a été décidé :

- De changer la dénomination sociale de la société qui sera désormais STEF OVERSEAS, à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- de modifier l'article 3 des statuts qui est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE.
 La société a pour dénomination sociale : STEF OVERSEAS

(le reste de l'article demeure inchangé).

Le Président de la société est M. Franck PRIE.

Mention sera faite aux R.C.S. de Créteil.

Pour avis. Le Président.

210884

VCF TP IDF

Société par actions simplifiée
 au capital de 94 000 €
Siège social : 94550 CHEVILLY LARUE
 3, rue Ernest Flammarion,
 ZAC du Petit Leroy
 750 199 739 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions en date du 1^{er} juillet 2022, l'Associé unique prenant acte de la démission du mandat de Président de M. Frédéric BERNADET, décide de nommer M. Karim RAHBANI (domicilié professionnellement : c/o VCF TP IDF - 3, rue Ernest Flammarion, ZAC du Petit Leroy – 94550 CHEVILLY LARUE) en qualité de Président, à compter de cette même date.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. tenu par le greffe du tribunal de commerce de CRETEIL.

Pour avis, Le Président.

210845

Vos devis en ligne sur le site :
www.jss.fr

RÉALISATIONS D'APPORT

DUMEZ ILE DE FRANCE

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 3 611 141,70 €
Siège social : 94550 CHEVILLY LARUE
 2, rue du Cottage Tolbiac
 ZAC Petit Le Roy
 428 781 983 R.C.S. CRETEIL
 (société bénéficiaire)

Aux termes des Décisions en date du 30 juin 2022, l'associé unique de DUMEZ ILE DE FRANCE a :

- approuvé le projet d'apport partiel d'actif du 29 avril 2022 portant apport par CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION (société par actions simplifiée au capital de 2.760.220 € ; siège social : 1, rue du Petit Clamart – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY ; 341 972 156 RCS VERSAILLES) à la société DUMEZ ILE DE FRANCE de sa branche complète et autonome d'activité « Ouvrages Fonctionnels Réhabilités en milieu contraint (CBC Service) » dont l'actif transmis est évalué à 24.818.281,75 € et le passif pris en charge à 24.197.281,75 €, soit un actif net apporté de 621.000,00 €. En rémunération de l'apport, il sera attribué à la société apporteuse 90 088 actions de la société bénéficiaire d'une valeur nominale unitaire de 5,10 €. La prime d'apport sera de 161.551,20 €. La société bénéficiaire augmentera son capital afin de le porter à 4.070.590,50 € ;
- approuvé le projet d'apport partiel d'actif du 29 avril 2022 portant apport par ENTREPRISE PETIT (société par actions simplifiée au capital de 3.030.762 € ; siège social : 2, rue du Cottage Tolbiac ZAC Petit Le Roy – 94550 CHEVILLY LARUE ; 784 131 641 RCS CRETEIL) à la société DUMEZ ILE DE FRANCE de sa branche complète et autonome d'activité relative à l'ensemble de son activité opérationnelle d'« Ouvrages Fonctionnels Réhabilités » dont l'actif transmis est évalué à 227.196.793,42 € et le passif pris en charge à 223.174.408,98 €, soit un actif net apporté de 4.022.384,44 €. En rémunération de l'apport, il sera attribué à la société apporteuse 544.620 actions de la société bénéficiaire d'une valeur nominale unitaire de 5,10 €. La prime d'apport sera de 1.244.822,44 €. La société bénéficiaire augmentera son capital afin de le porter à 6.848.152,50 € ;
- modifié l'objet social de la société par l'ajout du paragraphe : « les études, la conception, la construction ou la réalisation de tout ouvrage de bâtiment, de génie civil et de tous travaux publics ou privés, et principalement de travaux portant sur la réhabilitation d'ouvrages fonctionnels » ;

Il a également été pris acte de la démission de VCF OF REHABILITES IDF de son mandat de Président, à compter du 1^{er} juillet 2022, et décidé, à compter de cette même date, de nommer Monsieur Cyrille GIBOUX (domicilié professionnellement : c/o DP.r - ZAC Petit Le Roy – 2, rue du Cottage Tolbiac 94550 CHEVILLY LARUE) en qualité de nouveau Président. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de CRETEIL.

Pour avis, Le Président.

210717

Commandez vos Kbis :

formalites@jss.fr

ENTREPRISE PETIT

Société par Actions Simplifiée
 au capital de 3 030 762 €
Siège social : 94550 CHEVILLY LARUE
 2, rue du Cottage Tolbiac
 ZAC Petit Le Roy
 784 131 641 R.C.S. CRETEIL
 (Société apporteuse)

Aux termes des Décisions en date du 30 juin 2022, l'associé unique de ENTREPRISE PETIT a :

- approuvé le projet d'apport partiel d'actif du 29 avril 2022 portant apport par ENTREPRISE PETIT à la société DUMEZ ILE DE FRANCE (société par actions simplifiée au capital de 3 611 141,70 € ; siège social : 2, rue du Cottage Tolbiac ZAC Petit Le Roy - 94550 CHEVILLY LARUE ; 428 781 983 RCS CRETEIL) de sa branche complète et autonome d'activité relative à l'ensemble de son activité opérationnelle d'« Ouvrages Fonctionnels Réhabilités » dont l'actif transmis est évalué à 227 196 793,42 € et le passif pris en charge à 223 174 408,98 €, soit un actif net apporté de 4 022 384,44 €. En rémunération de l'apport, il sera attribué à la société apporteuse 544 620 actions de la société bénéficiaire d'une valeur nominale unitaire de 5,10 €. La prime d'apport sera de 1 244 822,44 €.

Il a également été pris acte de la démission de VCF OF REHABILITES IDF de son mandat de Président, à compter du 1^{er} juillet 2022, et décidé, à compter de cette même date, de nommer Monsieur Cyrille GIBOUX (domicilié professionnellement : c/o ENTREPRISE PETIT – ZAC Petit Le Roy – 2, rue du Cottage Tolbiac - 94550 CHEVILLY LARUE) en qualité de nouveau Président.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de CRETEIL.

Pour avis, Le Président.

210721

DISSOLUTIONS

PJM

Société par Actions Simplifiées
 au capital de 1 500,00 Euros
Siège social : 94000 CRETEIL
 18, rue de la Rampe
 832 043 665 R.C.S. CRETEIL

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date, et nommé Madame BOCQUET Martine, épouse commune en biens de Monsieur Michel REYNAUD, demeurant 18, rue de la Rampe 94000 à Créteil, en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation est fixé au siège social. La correspondance est à adresser au domicile du liquidateur.

Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL.

211069

LUNA COIFF

E.U.R.L. en liquidation
 au capital de 7 500 €
Siège social : 94250 GENTILLY
 30 bis, avenue Raspail
 481 127 736 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'une délibération de l'associée unique en date du 30/06/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2022.

Liquidateur : Mme CODAZZO Luna demeurant 32, Av. du Coteau – 94290 VILLENEUVE LE ROI.

Siège de liquidation : Siège social. Adresse de correspondance : domicile du liquidateur.

Dépôt légal : Greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL.

211149

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

SCI CANTEGREL

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 15 200 €
Siège de liquidation :
94100 ST MAUR DES FOSSES
48, av Des Lacs
478 238 629 R.C.S. CRETEIL

Par décision du 25 juin les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
21114

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 septembre 2016, Monsieur Jean Pierre COMMALLE, en son vivant retraité, veuf de Madame Sylvaine Aline AMBRON, demeurant à CHENNEVIERES-SUR-MARNE (94430) 17, rue Aristide Briand. Né à PARIS (75018), le 24 novembre 1952, décédé à CRETEIL (94000), le 12 avril 2021, a institué un légataire universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jérôme KRANTZ, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jérôme KRANTZ et Anne CUVELIER-HUTIN, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à GAGNY, 3, rue Parmentier, le 18 août 2021, suivi d'un acte rectificatif en date du 23 septembre 2021, et d'un acte complémentaire reçu par Maître Christel KRIGER-PALLINI, Notaire à GAGNY, le 24 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christel KRIGER-PALLINI, notaire à GAGNY (93220), 3, rue Parmentier, référence CRPCEN : 93015, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, copie figurée de ce testament, ainsi que l'expédition de l'acte rectificatif suite au dépôt de testament, et la copie authentique de l'acte complémentaire à l'acte de dépôt de testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210691

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 juillet 2012,
Madame Marie-Dominique Nadia PINEAU a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Ludivine LARREGUY-DELAFOSSÉ, Notaire de l'Office Notarial sis à NOGENT SUR MARNE (94130), 78 Grande Rue Charles de Gaulle, le 22 février 2022, et d'un acte complémentaire audit dépôt de testament reçu par Maître Ludivine

LARREGUY-DELAFOSSÉ, Notaire de l'Office Notarial sis à NOGENT SUR MARNE (94130), 78 Grande Rue Charles de Gaulle, le 4 juillet 2022, desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Guillaume SOUDEY, Notaire à GARDANNE (Bouche du Rhône), la Résidence de GARDANNE, N° 410 Chemin Départemental 60, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, de l'acte complémentaire audit dépôt de testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
211075

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 janvier 2012,
Madame Léonie Angèle BELOTTI, en son vivant retraitée, demeurant à VILLEJUIF (94800) 166, rue de Chevilly. Née à PARIS 14^{ème} arrondissement (75014), le 3 septembre 1933.

Veuve en uniques noces de Monsieur Raymond Antoine MONEGER et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PROVINS (77160) Route de Chalaute, où elle se trouvait momentanément, le 3 mai 2022. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie ECKERT, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée « Valérie EKERT et Eric ALEXANDRE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est au KREMLIN-BICETRE (Val de Marne), 18, rue Danton, le 5 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Stéphanie ECKERT 18, rue Danton au KREMLIN BICETRE 94270 référence CRPCEN : 94005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
211070

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Par acte authentique reçu le 01/09/2021, par Maître Edith LARDET, notaire à LE KREMLIN BICETRE (94270) 18, rue Danton, n° CRPCEN (94005) Monsieur Léon Liaou KTORZA, et Madame Violette ROCHEREAU, épouse KTORZA, demeurant ensemble 133, avenue Charles Gide 94270 LE KREMLIN BICETRE, mariés par devant l'officier d'état civil de PARIS (75013) le 05/02/1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication,

chez Maître Edith LARDET susnommé. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal Judiciaire du domicile des époux.
210698

Suivant acte reçu par Maître Didier RABOULIN, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN – Didier RABOULIN – Christine BELLETOILE – David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON LE PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, CRPCEN 94001, le 1^{er} juillet 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre : Monsieur Jean-Paul André FRICKER, retraité, et Madame Marie-Françoise VARNOUX, retraitée, demeurant ensemble à MAISONS ALFORT (94700) 3 bis, avenue Gambetta.

Monsieur est né à PARIS (75011) le 9 juillet 1947, Madame est née à MAGNAC-LAVAL (87190) le 30 juillet 1947. Mariés à la mairie de MAGNAC-LAVAL (87190) le 6 juillet 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.
211058

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Henri FAURE, notaire à CRETEIL (94000), 5 bis, avenue de la République, le 21 juin 2022, Monsieur Jean-Paul René Louis MORDACQ, retraité, et Madame Mauriceette Simone Marie COTTANCE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CRETEIL (94000) 53, boulevard Montaigu, mariés à la mairie de CRETEIL (94000) le 9 mars 1974 sous le régime de la communauté de biens d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale des biens au survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la parution de la présente annonce, et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Pierre-Henri FAURE, notaire à CRETEIL (94000), 5 bis, avenue de la République.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
211118

Suivant acte reçu par Maître Michaël AGASSEAU, Notaire à CHOISY LE ROI (94063) le 29 juin 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens, par :

Monsieur Pierre Henri René QUÉREL, Boucher, et Madame Céline Thi Ai DINH, employé en manœuvre, demeurant ensemble à CHOISY-LE-ROI (94600) 5, allée Marcel Cachin.

Monsieur est né à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) le 23 juin 1959, Madame est née à HAI PHONG (VIETNAM) le 20 octobre 1980.

Mariés à HAI PHONG (VIETNAM) le 29 décembre 2006 le régime légal français de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable, en application des principes de droit international privé, la première résidence habituelle commune ayant été établie en France, ainsi déclaré par les époux.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'étude de Maître Michaël AGASSEAU.
210673

« Monsieur Jonathan LEYS, capitaine pénitentiaire, né à POINTE A PITRE (97110), le 23 octobre 1982 et Madame Alexandrina Zélie ELFORT, employée commerciale, née à CAYENNE (97300), le 12 novembre 1983, demeurant à FRESNES (94260), 43 avenue de la Paix le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par M^e Magali PREVOT, notaire à CAYENNE, le 22 décembre 2010, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts. L'acte a été reçu par M^e Xavier LECUP, notaire à FRESNES (94260), 2 avenue de la République, le 30 juin 2022.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e Xavier LECUP, notaire à FRESNES, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - M^e Xavier LECUP ».
210809

VAL D'OISE

95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Avis de constitution

Suivant acte SSP du 24 juin 2022, constitution de la SAS

AMAV

Capital social : 1 000 Euros.
Siège social : 30, rue Lecharpentier à PONTOISE (95300).

Objet : prise de participation, Conseil, assistance ainsi que toutes prestations au profit des entreprises, management.

Président : M. Antoine VILLEMER, de nationalité française, demeurant 30, rue Lecharpentier à PONTOISE (95300).

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.
210656

**Découvrez
notre nouveau service**



Par acte ssp en date de 29/06/2022, il a été constitué une SCI
Dénomination :

SCI NOUPA

Siège Social : 1, square Jean de la Fontaine 95100 ARGENTEUIL.
Capital : 10 000 €.

Activités principales : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; La vente de tous immeubles et biens immobiliers ; Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 ans.

Gérance : M. NOUPA DIDIER DOUSELIN 37, rue de Tanger 75019 PARIS 19.

Cession de parts sociales : Libre entre associés - soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210768

Par acte ssp en date de 18/04/2022, il a été constitué une SASU :
Dénomination :

FASTWAY

Siège Social : 6, rue Defresne Bast 95100 ARGENTEUIL.
Capital : 3 000 €.

Activités principales : Achat, vente, reprise de véhicules et moto d'occasions, pièces détachées - Location de véhicules sans chauffeur.
Durée : 99 ans.

Président : M. CHBIR DRISS KHENICHET CENTRE CAIDAT KHENICHET JORF EL MELHA.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210756

Par acte ssp en date de 15/06/2022, il a été constitué une SASU :
Dénomination :

BL AUTO

Siège Social : 5, allée chateaubriand 95200 SARCELLES.
Capital : 50 €.

Activités principales : Achat-vente et location de véhicules.
Durée : 99 ans.

Président : Mme DJEDIS LYTHIANA 5, ALLEE CHATEAUBRIAND 9 95200 SARCELLES.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210749

Par acte ssp en date de 12/05/2022, il a été constitué une SASU :
Dénomination :

BL SERRURERIE

Siège Social : 4, allée d'auvergne 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES.
Capital : 1 000 €.

Activités principales : Travaux de menuiserie métallique et serrurerie.
Durée : 99 ans.

Président : M. Boumrar Lyes 4, allée d'auvergne 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210758

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 11 mai 2022, il a été constitué une SELARL dénommée :

LARGILLIERE AVOCAT

Objet social : L'exercice de la profession d'avocat telle qu'elle est définie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Siège social : 59, rue du Général Leclerc à SAINT OUEN L'AUMONE (95310).

Capital : 355 000 euros.
Gérance : M. LARGILLIÈRE Mathieu demeurant 1, rue de la Madeleine à L'ISLE ADAM.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.
211071

Par acte ssp en date de 27/06/2022, il a été constitué une SAS :
Dénomination :

MONFORT SECURITE PRIVEE

Siège Social : 18, boulevard de la paix bâtiment 7 95800 CERGY.
Capital : 1 000 €.

Activités principales : La surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble.
Durée : 99 ans.

Président : M. MONFORT GERARD 19, rue Mabire foret la folie 27510 VEXIN SUR EPTÉ.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210685

Par acte ssp en date de 04/02/2022, il a été constitué une SASU :
Dénomination :

S.M.A.R

Siège Social : 34 B, AVENUE DIDEROT 95190 GOUSSAINVILLE.
Capital : 1 000 €.

Activités principales : Prestation de services, Edition presse, Conseil en systèmes et logiciels informatiques.
Durée : 99 ans.

Président : M. PHANPHENG DY Gérard 34 B, AVENUE DIDEROT 95190 GOUSSAINVILLE.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210671

Par acte ssp en date de 10/06/2022, il a été constitué une SAS :
Dénomination :

T.B.N. (TRAVAUX BATIMENTS NATIONAL)

Siège Social : 1, RUE DES CAPUCINES 95310 ST OUEN L'AUMONE.
Capital : 1 497 €.

Activités principales : PEINTURE INTERIEURE-EXTERIEURE-RAVALEMENT-CARRELAGE-MENUISERIE- TOUS TRAVAUX D'ENTRETIEN BATIMENTS ECHAFFAUDAGE LOCATION.
Durée : 99 ans.

Président : M. LATRACH HABIB 1, RUE DES CAPUCINES 95310 ST OUEN L'AUMONE.

Cession d'actions : La cession des actions doit être constatée par écrit.
Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210747

Par acte ssp en date de 02/06/2022, il a été constitué une SAS
Dénomination :

PIZZA KING

Nom Commercial : FAMILY PIZZA
Siège Social : 99, rue Pierre Brossolette 95590 PRESLES.
Capital : 1 000 €.

Activités principales : Restauration rapide sur place, à emporter et en livraison, ventes de boissons non alcoolisées.
Durée : 99 ans.

Président : M. HADJER Patrick Louis Richard 30, rue Pierre Wolf 60230 CHAMBLAY.

Cession d'actions : Soumise à agrément.
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix.
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire.
Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210760

Le JSS est à votre disposition
du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

Par acte ssp en date de 05/01/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

MK ENERGIE FRANCE

Siège Social : 11, PLACE AUGUSTE RODIN 95110 SANNOIS.
Capital : 2 500 €.

Activités principales : CVC PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ, DESAMIANTAGE.
Durée : 99 ans.

Président : M. MBALA NKUNSUNGA Fiston 11, place Auguste Rodin 95110 SANNOIS

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210870

Par acte ssp en date de 29/06/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :

PARIS FORMATION CONSEIL

Siège Social : 17/19, BOULEVARD DE LA MUETTE 95140 GARGES LES GONESSE.
Capital : 1 000 €.

Activités principales : FORMATION.
Durée : 99 ans.

Président : M. CANAMAQUE Alexandre 8, rue des Colibris 93700 DRANCY.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210785

Par acte ssp en date de 17/06/2022, il a été constitué une SARL unipersonnelle :
Dénomination :

KAM INTELLIGENCE

Siège Social : 23, allée du Parc le Notre Appartement 559 95310 ST OUEN L'AUMONE.
Capital : 100 €.

Activités principales : Installation et câblage réseau.
Durée : 99 ans.

Gérance : M. NIAMKE Xavier Blanchard 23, allée du Parc le Notre Appartement 559 95310 ST OUEN L'AUMONE.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.
210917

TRANSFORMATIONS

SELARL ATOUVET

SELARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 95250 BEAUCHAMP 6, avenue Alexandre Dumas 818 011 454 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/06/2022, il a été décidé de transformer la société en SELAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Il a également été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

SELAS ATOUVET

Enfin, il a été décidé de maintenir en qualité de président de sas Mme Catherine PERIN suite à la fin de ses fonctions de gérant.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
211059

Découvrez
notre nouveau service
DOMICILIATION



MODIFICATIONS

TRANS HANDI-SNTA

SAS au capital de 924 000 Euros
Siège social : 95120 ERMONT 85, rue Paul Bourget 815 178 066 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 19 mai 2022, il a été décidé la réduction du capital non motivée par les pertes d'un montant de 870 000 euros pour le ramener de 924 000 euros à 54 000 euros par voie de remboursement de l'associé, étant précisée que la réalisation de cette décision est prise sous la condition suspensive d'absence d'opposition de créanciers, en application des dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du code de commerce. Délégation a également été donnée à la Présidente de constater la levée de la condition suspensive et la réalisation de la réduction de capital non-motivée par les pertes.

Par décision de la Présidente du 16 juin 2022, il a été constaté la levée de la condition suspensive par la délivrance d'un certificat de non-opposition du greffe du tribunal de commerce de PONTOISE en date du 15 juin 2022 et en conséquence de la réalisation de la réduction de capital non motivée par les pertes telle que décidée par l'AGE du 19 mai 2022 et reprise à l'AGE du 16 juin 2022, date effective de la modification des articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis.

210692

CHRISTOPHE PITICO AVOCAT
Spécialiste en Droit des Sociétés
PAU – 64000 – 8, cours Camou

PROBLEMAUTO SA

Société Anonyme au capital de 40 062 €
Siège social : 95220 HERBLAY 6, place du Bois des Grives 415 048 271 R.C.S. PONTOISE

1 - Aux termes d'une délibération du 30 juin 2022, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « réalisation de tous examens et tests psychotechniques dans tous domaines et à toutes fins, notamment obtention de permis de conduire, embauches, formations spécifiques et qualifiantes, aptitudes professionnelles et médicales, à destination de tous publics, particuliers, professionnels et entreprises, personnes publiques ou privées, sociétés, collectivités et autres, tant pour eux-mêmes que pour les membres de leurs personnels, ainsi que toutes activités connexes et complémentaires. L'exploitation de toute entreprise d'achat et revente de tous types de produits et toutes activités d'import-export. Le développement d'applications informatiques, sites Internet et sites marchands », et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

2 - Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022, il résulte que les mandats de Monsieur Alain COMBES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Pierre BOURDALE DUFAU, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis.

Le Conseil d'Administration.

210828

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

paraît le mercredi
dans les départements suivants :
75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95

Augmentation du capital et modification de dénomination sociale

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU THILLAY

Société civile immobilière au capital de 57 150 Euros
Siège social : 95870 BEZONS
124, rue Salvador Allende
423 739 937 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Laura MORNET, Notaire associé de la SELAS dénommée « MAUVE » dont le siège est situé à PARIS (75008), 8, avenue Franklin Delano Roosevelt, du 28/06/2022, il a été décidé :

- de modifier la dénomination de la société qui est désormais « SCI du Parc d'Estrée » ;

- d'augmenter le capital social fixé à la somme de 57 150 euros d'un montant total de 1 670 000 euros, pour le porter à la somme de 1 727 150 euros.

Pour avis et mention.
Me Laura MORNET
210820

TELIMA PROFESSIONAL SERVICES

SASU au capital de 200 000 €
Siège Social : 95190 GOUSSAINVILLE
12, rue Robert Moïnon
817 501 471 R.C.S. PONTOISE

L'associé unique, en date du 01/06/2022, a décidé au 01/06/2022 :

- de transférer le siège social de la Société au 2, rue Eugène Pottier – 95670 MARLY-LA-VILLE.

Mention au RCS de PONTOISE.
210670

HEIMDALL SOLUTIONS

SARL au capital de 10 000 €
Siège social :
95320 SAINT LEU LA FORET
6, rue Charles Cros
893 486 621 R.C.S. PONTOISE

En date du 20/06/2022, le gérant a décidé à compter du 20/06/2022 de :

- Transférer le siège social de la société 6, rue Charles Cros, 95320 SAINT LEU LA FORET.

- Modifier l'objet social anciennement ACHAT, VENTE ET POSE DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS qui devient ACHAT, VENTE ET MISE EN SERVICE DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS. L'article Article 2 : objet des statuts a été modifié en conséquence.

- Augmenter le capital social de 9 000 € par Affectation du résultat en le portant de 1 000 € à 10 000 €. Article 7 : Capital social des statuts modifiés en conséquence.

Modification au RCS PONTOISE.
Seghira SEMMAR
210681

CAME FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 623 810 Euros
Siège social :
95240 CORMEILLES EN PARISIS
3, allée du 7ème Art
ZAC du bois Rochefort
389 655 135 R.C.S. PONTOISE

Par Assemblée générale mixte du 31 mai 2022, l'Associé Unique a pris acte de la démission de M. Giuseppe TRIPICIANO de son mandat de membre du Conseil d'Administration intervenue le 28 juillet 2021 avec une prise d'effet ce même jour. L'Associé Unique a décidé de ne pas nommer de nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement.
211138

SCI DE COURTAIS SUCESSEURS

Société Civile Immobilière au capital de 80 000 Euros
Siège social : 95150 TAVERNY
214, rue de Paris
478 572 548 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 214, rue de Paris 95150 TAVERNY au 27 T, rue Marcelin Berthelot 95600 EAUBONNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de PONTOISE.
Pour avis, la Gérance.
210657

MANUEL MONTEIRO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 9 000,00 €
Siège social : 95190 GOUSSAINVILLE
99, boulevard du Général De Gaulle
504 452 525 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

- transférer le siège social du 11, avenue du Maréchal Bessières 95500 LE THILLAY au 99, boulevard du Général De Gaulle 95190 GOUSSAINVILLE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

210651

NETO GROUP

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 95220 HERBLAY
34, rue Gal de Gaulle
844 470 039 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 09/06/2022 a décidé de :

- Nommer Président M. GONCALVES NETO Pedro Joao, demeurant 34, rue du Général de Gaulle 95220 Herblay, en remplacement de Mme BERT Anaïs ;
- Transférer le siège social au 22, rue de Montigny 95100 Argenteuil le 09/06/2022

Mention au RCS de PONTOISE.
210649

SCI GUERRA GAILLARD

SCI au capital de 1 000 €
Siège social :
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
3, rue Voltaire
481 885 648 R.C.S. BOBIGNY

Par AGE du 04/04/2018 : transfert de siège du 3, rue Voltaire 93400 SAINT OUEN SUR SEINE au 91, avenue de la Division Leclerc 95170 DEUIL LA BARRE, à compter du 04/04/2018.

Durée : 99 ans jusqu'au 14/04/2104.
Objet social : Acquisition de biens immobiliers, propriété, gestion, disposition des biens acquis.

Statuts mis à jour au RCS de PONTOISE devenu compétent.
210697

SKL LE TOUQUET

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 95290 L'ISLE ADAM
24, av Beauséjour
847 846 169 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du 26/05/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 20 000 € puis à 132 000 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
210706

CRAFT.CODE.IT

SARL Unipersonnelle au capital de 500 Euros
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT
31, cours des Juilliottes
Transféré : 95130 FRANCONVILLE
82, chemin du Rû d'Avril
879 183 846 R.C.S. CRETEIL
en cours de transfert R.C.S. PONTOISE

Transfert du siège social

Suivant procès-verbal en date du 21/06/2022, l'associé unique a transféré le siège social au 82, chemin du Rû d'Avril 95130 FRANCONVILLE à compter de la même date et modifié l'article 4 des statuts en conséquence.

Personne ayant pouvoir d'engager la société : M. Lionel USUBELLI, demeurant 82, chemin du Rû d'Avril 95130 FRANCONVILLE.

Objet : Conseil en système et logiciels informatiques.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation.

RCS ancien siège : CRETEIL- RCS nouveau siège : PONTOISE. Mention sera faite au RCS de PONTOISE.
210679

Modification du capital

SCI SOM ROYE

Société civile immobilière au capital de 571 680 Euros
Siège social : 95870 BEZONS
124, rue Salvador Allende
388 453 342 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Laura MORNET, Notaire associé de la SELAS dénommée « MAUVE » dont le siège est situé à PARIS (75008), 8, avenue Franklin Delano Roosevelt, du 23/05/2022, il a été décidé de :

- réduire le capital social de la société SCI SOM ROYE d'une somme de 457 200 euros par voie de rachat de 30 000 titres et de leur annulation corrélative. Par conséquent, le capital fixé à 571 680 euros est désormais ramené à 114 480 euros ;
- Nommer en qualité de gérante la société EBENAL, SAS au capital de 459 680 euros, ayant son siège social 124, rue Salvador Allende, 95870 BEZONS, 732 005 962 RCS de PONTOISE, représentée par Mme Laurence LECERF, en remplacement de Mme Nathalie LENOIR, de Mme Laurence LECERF et de M. Bernard LECERF, à compter du 23/05/2022.

Pour avis et mention. Me Laura MORNET
210819

NEWCO

SAS au capital de 2 870 700 Euros
Siège social : 95160 MONTMORENCY
10, rue de la Croix Vigneron
500 375 357 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24/06/2022, il a été décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Prestations de services et de conseils dans les domaines du management, de la formation, de la recherche, du développement et de l'innovation, de l'assurance qualité, de l'ingénierie qualité, de l'industrialisation, des activités réglementaires, cliniques et médicales, de l'ingénierie financière, et de l'organisation et de la gestion d'entreprise ; conception, construction et tests pour des matériaux, dispositifs, produits, procédés ou systèmes nouveaux ou améliorés.

- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

BALT INNOVATION

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
210856

SCI LJNF

SCI au capital de 8 500 Euros
Siège social : 95810 VALLANGOUJARD
2 bis, rue Onésime Vaillant
Hameau de Mézières
793 144 262 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du 23/06/2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante, Mme Nathalie CHARTIER née GODUCHEAU demeurant 2 bis, rue Onésime Vaillant Hameau de Mézières, 95810 VALLANGOUJARD. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
211052

MUNTERS FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 1 800 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
106, boulevard Héloïse
329 747 356 R.C.S. PONTOISE

Par décisions écrites du 06/05/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 331, rue de Cormery - 37550 SAINT AVERTIN à compter du 01/07/2022.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié de la manière suivante : « Le siège social est fixé au 331, rue de Cormery 37550 SAINT AVERTIN ».

La Société sera immatriculée au RCS de TOURS.
211007

QUALIVAD

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros
Siège social :
59230 ST AMAND LES EAUX
123, rue Louise de Bettignies
878 545 284 R.C.S. VALENCIENNES

Transfert du siège

Aux termes de la décision de l'associé unique du 30 juin 2022, il résulte que :

- Le siège social a été transféré au 4, Place Aristide Briand 95100 Argenteuil, à compter du 1^{er} janvier 2022.

- L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de VALENCIENNES. Nouvelle immatriculation au RCS de PONTOISE.

Pour avis.
210914

CLEAN

Société par Actions Simplifiée au capital de 12 000 Euros
Siège social : 95420 MAGNY EN VEXIN
4 bis, rue Gutenberg
ZAC de la Demi-Lune
398 813 576 R.C.S. PONTOISE

Suivant acte portant décisions unanimes en date du 28/06/2022, les associés, à l'unanimité, ont :

- nommé aux fonctions de Président, à compter du 28/06/2022, la société JSB ETOILE, SARL au capital de 250 000 € dont le siège social est situé 93, rue des Canadiens 76520 GOUY, immatriculée au RCS de ROUEN sous le n°484 452 685, représentée par son gérant, Monsieur Jérôme LEROYER, en remplacement de M. Luc BEAUVAL, démissionnaire au 28/06/2022 ;

- nommé aux fonctions de Directeur Général, à compter du 28/06/2022, la société DFC INVEST, Société civile au capital de 1 000 € dont le siège social est situé 250 bis, rue des Perais 76520 FRESNE LE PLAN, immatriculée au RCS de ROUEN sous le n°507 969 129 RCS ROUEN, représentée par son gérant, M. David LEROYER.
210968

BUHLMANN FRANCE

SAS au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 95000 CERGY
2 rue du Lendemain
403 352 438 R.C.S. PONTOISE

Par décision de l'associé unique de la 31/05/2018, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
210729

SCI LEFORT

CONSTRUCTIONS BOIS

SCI au capital de 10 000 €
Siège social : 95300 LIVILLIERS
3, rue Saint Fiacre
518 259 403 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGM en date du 26/05/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 12 000 € puis 39 600 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
210707

PRO CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
17, rue Jean Pierre Timbaud
834 117 673 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 16/06/2022 a décidé de transférer le siège social 6, BLD MARCEAU GUILLOT 95100 Argenteuil, à compter du 16/06/2022.

Mention au RCS de PONTOISE.
210744

BY KRAFT

SASU au capital de 1 000 €
Siège Social : 95130 FRANCONVILLE
7, rue de Boissy
900 914 987 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 28/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 70, rue Paul Vaillant Couturier 92230 GENNEVILLIERS, à compter du 28/06/2022.

Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de NANTERRE.
210743

SCI BORELLI

SCI au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 95320 ST LEU LA FORET
6 rue du Chateau de Boissy
441 573 102 R.C.S. PONTOISE

Le 15 février 2021 les associés ont décidé de transférer le siège social à Villa A5, Plein Soleil, Lieudit Verghia - 20138 COTI CHIAVARRI. La société sera radiée du RCS de Pontoise et réimmatriculée au RCS d'Ajaccio.
211123

JAPS INTERNATIONAL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 162 240 Euros
Siège : 95150 TAVERNY
215, rue de Paris
534 744 768 R.C.S. PONTOISE

Suivant procès-verbal du 11 juin 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à ARGENTEUIL (95100), 93, rue du Grand Prieur, à compter du 14 juin 2022 et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts.
211115

ATLANTIC TAXIS

SARL au capital de 2 280 €
Siège Social : 95150 TAVERNY
11, rue Caillebotte
387 586 001 R.C.S. PONTOISE

Par décision de la gérance, en date du 01/07/2022, a décidé de transférer le siège social au 36 ter, rue Phanie Leleu 95150 TAVERNY, à compter du 01/08/2022.

Mention au RCS de PONTOISE.
210757

ROVI FINANCES

SARL unipersonnelle
au capital de 10 000 €
Siège Social :
95400 ARNOUVILLE LES GONESSE
11, rue Jean Jaurès
530 776 202 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 01/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 2, rue Ela Constantinide 95190 GOUSSAINVILLE, à compter du 01/05/2022.

Mention au RCS de PONTOISE.
210686

MUNTERS FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 800 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
106, boulevard Héloïse
329 747 356 R.C.S. PONTOISE

Aux termes du procès-verbal d'assemblée Générale du 24/06/2022, il a été décidé :

- de nommer, en qualité de nouveau Président en remplacement de M. Johannes FABO, à compter du 24/06/2022, :

- M. Nils TORKESSON, demeurant : Ringen 48 - 182 73 Stocksund (Suède).
211006

RÉALISATIONS DE FUSION

VOLKSWAGEN GROUP RETAIL FRANCE

SAS au capital de 133 400 000 Euros
Siège social :
95700 ROISSY EN FRANCE
165, avenue du Bois de la Pie,
Parc des Reflets Bâtiment C
827 956 780 R.C.S. PONTOISE
(Société absorbante)

FMP SARL

SARL au capital de 7 625 Euros
Siège social :
95700 ROISSY EN FRANCE
165, avenue du Bois de la Pie,
Parc des Reflets Bâtiment C
420 925 778 R.C.S. PONTOISE
(Société absorbée)

Aux termes du Projet de fusion en date du 05.05.2022 prévoyant l'absorption de la société FMP SARL par la société VOLKSWAGEN GROUP RETAIL France (VGFR), déposé au Tribunal de Commerce de Pontoise le 06.05.2022 et publié au BODACC le 11.05.2022.

En l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par les dispositions du Code de Commerce, du fait de la détention de la totalité des actions de la société absorbée par la société absorbante et de l'absence d'augmentation du capital de la société absorbante,

La société absorbée se trouve ainsi dissoute de plein droit sans liquidation et ce à compter du 30.06.2022, avec effet comptable et fiscal au 01.01.2022.

La société FMP SARL sera radiée au RCS de PONTOISE.
210888

VOLKSWAGEN GROUP RETAIL FRANCE

SAS au capital de 133 400 000 Euros
Siège social :
95700 ROISSY EN FRANCE
165, avenue du Bois de la Pie,
Parc des Reflets, Bâtiment C
827 956 780 R.C.S. PONTOISE
(Société absorbante)

SANCAR

SAS au capital de 1 958 512,52 Euros
Siège social :
95700 ROISSY EN FRANCE
165, avenue du Bois de la Pie,
Parc des Reflets, Bâtiment C
390 093 342 R.C.S. PONTOISE
(Société absorbée)

Aux termes du Projet de fusion en date du 22.04.2022 prévoyant l'absorption de la société SANCAR par la société VOLKSWAGEN GROUP RETAIL France (VGFR), déposé au Tribunal de Commerce de Pontoise le 03.05.2022 et publié au BODACC le 06.05.2022,

En l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par les dispositions du Code de Commerce, du fait de la détention de la totalité des actions de la société absorbée par la société absorbante et de l'absence d'augmentation du capital de la société absorbante,

La société absorbée se trouve ainsi dissoute de plein droit sans liquidation et ce à compter du 30.06.2022, avec effet comptable et fiscal au 01.01.2022.

La société SANCAR sera radiée au RCS de PONTOISE.
210882

VOLKSWAGEN GROUP RETAIL FRANCE

SAS au capital de 133 400 000 Euros
Siège social :
95700 ROISSY EN FRANCE
165, avenue du Bois de la Pie,
Parc des Reflets Bâtiment C
827 956 780 R.C.S. PONTOISE
(Société absorbante)

MRH

SAS au capital de 249 000 Euros
Siège social :
95700 ROISSY EN FRANCE
165, avenue du Bois de la Pie,
Parc des Reflets Bâtiment C
751 246 356 R.C.S. PONTOISE
(Société absorbée)

Aux termes du Projet de fusion en date du 05.05.2022 prévoyant l'absorption de la société MRH par la société VOLKSWAGEN GROUP RETAIL France (VGFR), déposé au Tribunal de Commerce de Pontoise le 06.05.2022 et publié au BODACC le 11.05.2022.

En l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par les dispositions du Code de Commerce, du fait de la détention de la totalité des actions de la société absorbée par la société absorbante et de l'absence d'augmentation du capital de la société absorbante,

La société absorbée se trouve ainsi dissoute de plein droit sans liquidation et ce à compter du 30.06.2022, avec effet comptable et fiscal au 01.01.2022.

La société MRH sera radiée au RCS de PONTOISE.
210895



DISSOLUTIONS

Dissolution anticipée

SA FERREIRA

SARL en liquidation
au capital de 250 000 Euros
Siège : 95220 HERBLAY
33, avenue du gros chêne
ZAC des BELLEVUES
444 680 789 R.C.S. PONTOISE

Le 31/05/2022, les associés réunis en AGE ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter 31/05/2022 et sa mise en liquidation. Monsieur Alexandre FERREIRA a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur Teva BUNS 46 bis, rue des ECOUVILLIERS 78700 CONFLANS SAINTE-HONORINE. Mention sera faite au RCS de PONTOISE. Pour avis.
210661

SOCIETE D'ETUDES DE TRANSACTIONS ET D'INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 24 000 Euros
Siège social : 95600 EAUBONNE
8, rue Louis Armand
382 630 168 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/06/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mme Jessica BOCAGE-MARCHAND, demeurant 55, quai de Valmy 75010 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Il a été pris acte de la fin du mandat de Président de Mme Marie HERES épouse CATTAN.

Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société. Il a été décidé que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au domicile du Liquidateur.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE.
210811

SUBLIM CADRE

Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 95290 L'ISLE ADAM
79, rue Saint Lazare
839 688 298 R.C.S. PONTOISE

Avis de dissolution anticipée

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2022 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Juin 2022 et sa mise en liquidation.

L'associé unique Reynald GARCIA, demeurant au 79, rue Saint Lazare à L'ISLE ADAM (95) exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 79, rue Saint Lazare 95290 L'ISLE ADAM, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PONTOISE. Mention sera faite au RCS : PONTOISE.

Pour avis,

210826

Consultation gratuite pour
toutes les convocations
d'assemblées sur :
www.jss.fr

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

TUANA TRANSPORT

SASU au capital de 1 000 €
Siège Social : 95330 DOMONT
1, allée des Lauriers
844 110 122 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 30/05/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. ALGUNERHAN Erdem 1, allée des Lauriers 95330 DOMONT pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 01/06/2022
Radiation au RCS de PONTOISE.
210748

PELSHINE

SCI au capital de 2 000 €
Siège Social : 95400 VILLIERS LE BEL
10, rue centrale
824 777 445 R.C.S. PONTOISE

Par AGO du 01/06/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. YALCIN DAVID 10, rue centrale 95400 VILLIERS LE BEL pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 01/06/2022.
Radiation au RCS de PONTOISE.
210872

Erratum à l'annonce n° 005229 parue dans le présent journal du 21/03/2020, il convenait de lire AGO du 27/02/2020.
210751

**DISSOLUTIONS
CLÔTURES**

PNS

SASU au capital de 8 000 €
Siège Social :
95140 GARGES LES GONESSE
11, rue des marronniers
884 506 346 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 10/05/2022, il a été décidé au 10/05/2022 :
- la dissolution anticipée de ladite société à dater du 10/05/2022. M. SADIQ Bagum demeurant au 11, rue des marronniers 95140 Garges les Gonesse a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social. Par AGE du 31/05/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/05/2022
Radiation au RCS de PONTOISE.
Mention au RCS de PONTOISE.
210759

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

La location gérance du fonds de commerce de **Taxis Parisien** sis et exploité au 1 bis, allée de la Fontaine 95870 BEZONS confiée par acte ssp en date du 01/07/2021 par la société **Sasu El Fkieh Mohammed** SASU au capital de 1 000 €, RCS 811 889 294 PONTOISE, 1 bis, allée de la fontaine 95870 BEZONS, représenté par El Fkieh Mohammed à M. Mimouni Bryan 14, rue du potager 93140 BONDY, a pris fin le 01/07/2022 par sa résiliation par acte ssp en date du 01/07/2022.
210817

La location gérance du fonds de commerce de **Brasserie sis** et exploité au : 71/73, rue de Stalingrad 95120 ERMONT,

Confiée par acte sous seing privé en date du 05/08/2015 par la société **LE DOME DE CERNAY MONA LISA**, SARL au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 71/73, rue de Stalingrad, 95120 ERMONT, 439 799 305 RCS de Pontoise à la société **DOMÉ SOLEIL**, SARL au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 71/73, rue de Stalingrad, 95120 ERMONT, 813 031 044 RCS de Pontoise, prend fin le 30/06/2022 par résiliation amiable entre les parties.
Pour avis.
210678

Suivant acte ssp en date du 30/06/2022, M. LOUIS MONDESIR Stéphane 6, allée des Charmes 95670 MARLY LA VILLE a donné en location gérance à la société **TAXI JEAN-JACQUES SASU** au capital de 500 €, RCS 910 136 712 PONTOISE, 2, allée des Tilleuls 95670 MARLY LA VILLE, représenté par ALOPH Jean Jacques, David un fonds de commerce de ADS BANLIEUE N°2 sis et exploité au 6, allée des Charmes 95670 MARLY LA VILLE, pour une durée allant du 04/07/2022 au 03/07/2023 renouvelable par tacite reconduction.
210761

Aux termes d'un acte ssp en date du 17/05/22, il a été décidé de proroger le contrat de location gérance entre la société **DE NEUVILLE**, SAS au capital de 3 600 000 euros, siège social : 8 Promenade de la Chocolaterie-77186 NOISIEL-337 957 328 RCS MEAUX, loueur de fonds, et la société **L'AVENIR DU CHOCOLAT**, SARL au capital de 10 000 euros, siège social : 1-29, rue de la Horionne-95110 SANNOIS-801 528 183 RCS PONTOISE, locataire gérant, concernant le fonds de ventes à emporter ou à consommer sur place, de chocolat solide ou liquide, confiserie, dragée, biscuiterie, glace, pâtisserie à titre accessoire et tout article de cadeau connexe ou complémentaire sis au sein du Centre Commercial CARREFOUR SANNOIS (95110)-3, rue de la Horionne du 19/01/22 au 31/12/22.
210905

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

ANNONCES
LÉGALES
annonces@jss.fr

FORMALITÉS
LÉGALES
formalites@jss.fr

FORMATIONS
JURIDIQUES
formations@jss.fr

ACTUALITÉS
JURIDIQUES

DOMICILIATION

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 février 2015, Madame Monique Lucie VAUDELIN, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean Lucien Jules CARMENT, demeurant à CERGY (95000) 26 G place des Trois Cèdres. Née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 23 novembre 1932. Décédée à CERGY (95800) (FRANCE), le 8 octobre 2020. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre ZIOLKOWSKI, Notaire à PONTOISE (Val d'Oise), au sein de la Société à responsabilité limitée dénommée « ROMANIK NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à PONTOISE (Val d'Oise), 8, place de l'Hôtel de Ville, le 13 janvier 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître François RIPART, notaire à SEVRAN, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PONTOISE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210702

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 juillet 2001, Madame Yvette Germaine RICHARD, en son vivant retraitée, demeurant à Le Plessis-Bouchard (95130) 19, rue Pasteur Résidence La Colombe. Née à Saint-Ouen-L'Aumône (95310) le 12 mai 1934, célibataire. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à Franconville (95130) le 6 avril 2019. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture reçu par Maître Pascaline LAVEDAN-CHAUNU, notaire à Franconville, le 25 mars 2021 et contrôle de la saisine reçue par Maître Marie MASCHERPA-PRADEL, Notaire à St-Raphaël (83700 - Var), 47, rue Léon Basso, le 10 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : M^e Marie MASCHERPA-PRADEL, notaire à St-Raphaël (83700), référence CRPCEN : 83150, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Draguignan des expéditions du procès-verbal d'ouverture du testament et contrôle de la saisine, et copie de ce testament, soit le 30 juin 2022.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
210961

Commandez vos Kbis...
par e-mail :
formalites@jss.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE

UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe fait à SARCELLES, en date du 1^{er} janvier 2018, Madame Marcelle Reine AGNÈSE, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur José Camille AGNÈSE, demeurant à SARCELLES (95200) 3 impasse des Courcelles. Née à LOUVRES (95380), le 17 septembre 1934. Décédée à SAINT-DENIS (93200) (FRANCE), le 26 janvier 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christine VIERO, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « NOTA CONSEILS S » titulaire d'un Office Notarial à la résidence de SARCELLES (95200), 66, rue Pierre Brossolette, le 29 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. La copie authentique de ce testament a été adressée au tribunal judiciaire de PONTOISE.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christine VIERO, notaire à SARCELLES (95200) 66, rue Pierre Brossolette, référence CRPCEN : 95046, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PONTOISE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Maître Christine VIERO.
211035

**ACCEPTATION À
CONCURRENCE DE
L'ACTIF NET**

**ACCEPTATION SUCCESSION
A CONCURRENCE ACTIF NET**

Suivant acte de dépôt reçu par Maître Guillaume MOGA, Notaire membre de la Société à Responsabilité Limitée « Office Notarial B'A » à la résidence d'ARCACHON, 14, boulevard Général Leclerc, le 27 juin 2022, contenant les acceptations à concurrence de l'actif net de la succession de Monsieur Jean-Luc GOBBE, veuf de Madame Michèle GERARD, né à AULNAY-SOUS-BOIS le 27 mars 1950, décédé à BRY-SUR-MARNE le 22 décembre 2021, en son vivant demeurant à EAUBONNE (95600), 125, boulevard de la République par :

- 1/Madame Sophie Thérèse GOBBE, demeurant à GUJAN-MESTRAS (33470) 86, rue du Maréchal Foch.
- 2/Monsieur Thibault François GOBBE, demeurant à 1700 - FRIBOURG (SUISSE) Grand Rue 6.
- 3/Monsieur Christophe Vincent GOBBE, demeurant à CHERNEX (SUISSE) route de la fin du Craux 51.
- 4/Madame Blandine Thérèse GOBBE, demeurant à LE MONT SUR LAUSANNE 1052 (SUISSE) 29 route du Grand-Mont.

Cette acceptation a été effectuée auprès du Tribunal Judiciaire de PONTOISE le 3 juin 2022 sous le numéro RG 22/00423 et a été publiée au BODACC le 7 juin 2022.

L'inventaire a été établi par Maître Guillaume MOGA, Notaire à ARCACHON le 27 juin 2022.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçus dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

210675

Gagnez du temps
et déléguez
au JSS



Annonces Légales

- ✓ Publication sur toute la France
- ✓ Rédaction, relecture et vérification systématique
- ✓ Devis en ligne, attestation de parution et facture immédiates pour les clients en compte

Formalités

- ✓ Formaliste attitré(e)
- ✓ Contrôle des pièces, remplissage des liasses, vérification du KBIS
- ✓ Obtention rapide du KBIS en pdf valeur probante

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

UN ACCOMPAGNEMENT DIGITAL ET HUMAIN

www.jss.fr

 01 47 03 10 10

 JSS - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris

 contact@jss.fr